HECTOR FLEISCHMANN

BATARD D'EMPEREUR



BIBLIOTHÈQUE DES CURIEUX

PARIS

Bâtard
d'Empereur

DU MÊME AUTEUR

Les Horizons hantés (pages sur la Révolution)........................ *Epuisé*
L'Épopée du Sacre, avec une préface de M. Henry Houssaye, de l'Académie Française.. *1 vol.*
Napoléon et la Franc-Maçonnerie.................................... *Epuisé*
La Guillotine en 1793, d'après des documents inédits tirés des Archives Nationales.. *Epuisé*
Une Maîtresse de Napoléon (Mlle George, de la Comédie-Française), d'après des documents nouveaux et des lettres inédites, avec une préface de M. Jules Claretie, de l'Académie Française................ *1 vol.*
Discours civiques de Danton.. *1 vol.*
Dessous de princesses et maréchales d'Empire, avec des lettres inédites.. *1 vol.*
Les Femmes et la Terreur.. *1 vol.*
Les Filles publiques sous la Terreur d'après les rapports de la police secrète.. *1 vol.*
Le Musée secret de l'Histoire, *4 vol*............................... *Epuisé*
Charlotte Robespierre et ses Mémoires, édition critique accompagnée de documents inédits tirés des Archives Nationales................ *1 vol.*
Rachel intime, d'après ses lettres d'amour.............................. *1 vol.*
Les Demoiselles d'amour du Palais-Royal............................ *1 vol.*
Lettres d'amour inédites de Talma à la princesse Pauline Bonaparte (*en collaboration avec M. Pierre Bart*)........................ *1 vol.*
Roustam, mameluk de Napoléon, d'après des mémoires et des documents inédits.. *1 vol.*
Le Roi Joseph Bonaparte; lettres d'exil inédites, publiées d'après les originaux appartenant à M. le baron de Meneval, ministre plénipotentiaire.. *1 vol.*
La Comédie à Arras sous la Terreur, documents pour servir à l'histoire de la Terreur dans le Pas-de-Calais et à la biographie de Joseph Le Bon.. *Epuisé*
Le Masque mortuaire de Robespierre, documents nouveaux pour servir d'intelligence et de conclusion à une polémique historique....... *1 vol.*
Une maîtresse de Victor Hugo, d'après des lettres inédites.............. *1 vol.*
Le Quartier général de Napoléon à Waterloo............................ *1 vol.*
Victor Hugo, Waterloo, Napoléon.................................... *1 vol.*
Le Cénacle libertin de Mlle Raucourt, de la Comédie-Française..... *1 vol.*
Napoléon par Balzac, épisodes et portraits du Premier Empire tirés de *La Comédie humaine*.. *1 vol.*
La Tragique Histoire du château d'Hougoumont........................ *1 vol.*
Paroles sur un champ de bataille; cinq discours à Waterloo..... *1 vol.*

L'ACCUSATEUR PUBLIC DE LA TERREUR.

I. **Les Coulisses du Tribunal révolutionnaire** (Fouquier-Tinville intime).. *1 vol.*
II. **Réquisitoires de Fouquier-Tinville**, suivis des trois mémoires justificatifs de l'accusateur public.............................. *1 vol.*
(*La série sera complète en quatre volumes.*)

LES NAPOLÉONIDES.

I. **Pauline Bonaparte et ses amants**, avec des lettres inédites....... *1 vol.*
(*La série sera complète en six volumes*).

L'EMPEREUR ET LES IMPÉRATRICES.

I. **Napoléon adultère**.. *1 vol.*
II. **Joséphine infidèle**.. *1 vol.*
III. **Marie-Louise libertine**.. *1 vol.*
(*La série est complète en trois volumes.*)

LES HÉROS ET L'AMOUR.

I. **Robespierre et les Femmes**.. *1 vol.*
II. **Le Roi de Rome et les Femmes**.. *1 vol.*
(*La série sera complète en dix volumes.*)

LES LYS ET LA HACHE.

I. **Les Pamphlets libertins contre Marie-Antoinette**................ *Epuisé*
II. **Madame de Polignac et la Cour galante de Marie-Antoinette**. *1 vol.*
III. **Les Maîtresses de Marie-Antoinette**.............................. *Epuisé*
IV. **La Bibliothèque galante du boudoir de Marie-Antoinette**. *Sous presse*
V. **Marie-Antoinette libertine**.. *1 vol.*
(*La série est complète en cinq volumes.*)

LES SECRETS DU SECOND EMPIRE.

I. **Napoléon III et les Femmes**.. *1 vol.*
II. **Bâtard d'Empereur**.. *1 vol.*
(*La série sera complète en six volumes.*)



ÉLÉONORE DENUELLE DE LA PLAIGNE

(D'après un portrait par Philiberte Ledoux,
appartenant à M. Morlighem, à Paris.)

LES SECRETS DU SECOND EMPIRE

BATARD D'EMPEREUR,

D'APRÈS LES PAPIERS DU BARON DE MENEVAL, SECRÉ-TAIRE DU PORTEFEUILLE DE L'EMPEREUR, ET DE NOM-BREUX DOCUMENTS INÉDITS, PAR

HECTOR FLEISCHMANN

AVEC XXVII PORTRAITS, AU-TOGRAPHES ET PLANCHES HORS TEXTE

PARIS. — BIBLIOTHÈQUE DES CURIEUX.
4, RUE DE FURSTENBERG. — MCMXIII

LES SECRETS DU SECOND EMPIRE

I. — **Napoléon III et les Femmes**, *d'après les mémoires des contemporains, les pamphlets, les journaux satiriques, des aocuments nouveaux et inédits* . . . . *1 vol.*

II. — **Bâtard d'Empereur,** *d'après les papiers du baron de Meneval, secrétaire du Portefeuille de l'Empereur, et de nombreux documents inédits* . . . . *1 vol.*

Pour paraître prochainement :

III. — **Cora Pearl, biche et amuseuse**, *d'après des lettres inédites et les souvenirs de ses contemporains* . . . *1 vol.*

Il a été tiré de cet ouvrage 13 exemplaires
sur hollande Van Gelder
dont 10 numérotés de 1 à 10

A

Maître HENRI-ROBERT

la dernière grande voix
éloquente du barreau français.

Son admirateur, son dévoué,

H. F.

« Les bâtards des héros n'ont pas besoin
« d'être légitimés pour hériter de leur gloire ;
« cela dépend d'eux. »

Mémoires du baron Fain, p. 308.

BATARD D'EMPEREUR

INTRODUCTION

C'EST *une renommée de scandales, une suite d'esclandres de procédure, qui, au second Empire, à ses petits secrets, à son histoire intime et quasi-clandestine, rattache le nom du curieux et plaisant héros dont j'entreprends de fixer la biographie. Par Léon, le comte Léon, enfant de père inconnu, le règne de Napoléon III trouve son contact avec celui de Napoléon Ier, et c'est une page de l'histoire de l'oncle qui s'écrit en même temps que celle du neveu. On objectera peut-être que le personnage, mince d'influence politique, nul comme rôle officiel, ne méritait pas l'honneur d'un compact in-8, et qu'un article de gazette ou de revue y eût pu suffire. C'est témoigner d'une ignorance encyclopédique en admettant ce pauvre raisonnement ; attester que rien ne se sait de cette vie retentissante en procès, duels et menues filouteries, et que sur ce sujet on peut s'en tenir au croquis de M. Paul Ginisty ou aux notations sommaires de M. le docteur Max Billard, les deux seuls auteurs qui se soient occupés du comte Léon. J'entends bien que tous deux se refusaient à entrer au cœur de cette biographie inconnue, car sinon comment admettre que le champ de leurs investigations soit demeuré si*

étroitement borné ? Je ne veux point faire ici l'inutile procès de leur travail. Ce que sur le même sujet j'apporte ici et aujourd'hui convaincra du jugement que je suis en droit de porter sur ces deux tentatives incomplètes. Je pense ainsi administrer la preuve de l'intérêt du sujet qui m'occupe et démontrer que le roman de Léon est inconnu dans ses grandes lignes, insoupçonné dans ses détails. Pour l'écrire, je n'ai en aucune manière renoncé à mes procédés habituels, au système de mes recherches antérieures. Je crois que ces procédés et ce système ont quelque chose de bon et d'utile, puisque jusqu'à présent les critiques m'ont fait la grâce de m'épargner à leur égard ces coups de pointe amers et venimeux par quoi ils démontrent le sens aigu de leur entendement. Ces messieurs sont bien honnêtes et je m'en tiens pour leur très obligé. Mais, faute de grives, les merles ont eu leur attention. D'aucuns m'ont reproché d'écrire pour le grand public, de lui livrer des sujets dont la mode le rendait friand. Il paraît que pour être un bon historien, il faut écrire des livres qui ne se vendent pas et sur lesquels trois macrobites peuvent ergoter à plaisir. Cela c'est l'Histoire, avec la majuscule ; la seule, l'unique, pareille au chocolat vanté, qui ne blanchisse pas en vieillissant. Mais ce n'est point tout de trouver le sujet d'un livre confidentiel, il y a encore la manière de l'écrire. Pour moi, au dire de ces messieurs, je les écris mal. Il convient d'y apporter un bon petit style terne, à quatre pattes et à plat ventre. Un pédagogue havrais, M. Roger Levy, me reproche de tomber facilement dans l'emphase, et d'être grandiloquent. Dans le recueil de lettres inédites du roi Joseph que j'ai publié, naguère, je n'ai pas le droit d'écrire, d'après M. Roger Levy : « La mort, qui déjà étend la main sur lui, ne lui laisse plus rien à dire. Pour lui tout est consommé. Il entre dans la ténèbre. » Qu'est-ce cela ? Du galimatias ! Et concevez-vous un auteur qui prend la liberté de dire, en plus : « Un marbre français était appelé à garder captif le fantôme de celui qui, par ses actes, par ses paroles,

apparaît comme un exemple de droiture, de franchise et d'honnêteté. » *Imagine-t-on cela ? Du style ? De l'écriture ? Digne M. Roger Levy, et que désigné pour brandir sa férule* (1) *! Ah! si comme lui j'écrivais avec une solennelle et familière platitude, dans un livre dont le titre à lui seul est une curiosité* (2), *l'histoire de* « *l'escamotage* » *d'une statue de Napoléon! Si, comme lui, j'analysais en un style départemental un livre récent :* « *Ou, pour mieux dire, comme un journal qui serait bien fait, c'est à savoir tout à la fois précis, concis et complet, et dépouillé de tout l'appareil extérieur du verbiage* (3)... » *Ce Zoïle de Seine-Inférieure n'en tient pas, selon toute évidence, pour le verbiage. Tient-il davantage pour l'exactitude historique ? Exemple, en passant : à propos du poète Pierre Lebrun, il a écrit que ce* « *dramaturge* » *devint* « *plus tard receveur principal au Havre* (4) ». *Pour un professeur havrais, voilà qui est être mal renseigné, car Pierre Lebrun fut d'abord receveur particulier, et non principal, avec fonctions fiscales et non financières, au Havre ; et ce fut plus tard qu'il devint dramaturge, puisque fonctionnaire vers 1808 il ne fit jouer sa première tragédie qu'en 1814. Fariboles! Il vaut mieux apprendre à ses confrères ce que c'est que le grandiloquent et l'emphatique. Mais si, comme le dit le prince de Ligne, je suis* « *entraîné malgré moi à un peu de déclamation* », *c'est que, Dieu merci! je sais encore m'émouvoir et demeurer sensible aux drames de l'histoire. Aux romans de l'imagination on demande des émotions, et vous ne prétendez pas les chercher dans ce qui leur est bien supérieur : les romans de la vie, de l'histoire, de la réalité morte et vivante, cependant, encore! Vous voulez tout ramener à la*

(1) *Revue des études napoléoniennes*, mars 1913, pp. 286, 288.

(2) ROGER LEVY, *Le Havre entre trois révolutions* (1789-1848) ; Paris, 1912, in-8°.

(3) *Revue des études napoléoniennes*, mars 1913, p. 290.

(4) *Revue des études napoléoniennes*, mars 1913, p. 289.

sécheresse hostile d'un procès-verbal! L'histoire devient un cabinet de sciences naturelles. Il me déplaît, à moi, d'y demeurer fossile.

Je me suis, un instant, arrêté à ces haines de pédagogues pour montrer sur quels misérables motifs elles se basent. L'impuissance, la sécheresse, et je ne sais aussi quelle envie à l'égard des auteurs dont les livres ne moisissent pas sur les rayons des éditeurs, dictent ces raisons hostiles. Elles font que, puisqu'un livre ne peut être déclaré mauvais dans sa documentation, on s'attaque à son style, voire à son orthographe. Il y a même, sur ce point, un certain M. Émile Magne... Mais de ce grammairien aigri, je parlerai peut-être un jour. Ce sera pour plus tard. « Je plains fort le malheur d'un homme qui travaille pour le public », disait, en tête de la première édition de Britannicus, *Jean Racine. Peut être était-ce aux Roger Levy et aux Émile Magne de son temps que songeait alors le divin enfant de la douce Ferté-Milon. Je le déclare tout net et sans plus : je ne suis pas à plaindre. Un modeste orgueil m'autorise, au seuil du quarantième de mes volumes d'histoire, à inscrire cet aveu. Je me refuse à admettre et à reconnaître que c'est pour un public de critiques de ce bord que j'écris. La récompense de mon effort, la louange que je désire à mon labeur, le succès qu'on veut bien leur assurer, je les trouve dans ce public à qui je me flatte d'avoir, après et avec quelques autres, donné le goût de la curiosité historique. La preuve en est dans le nombre des volumes d'histoire qui a pu être publié depuis quelque temps et à qui une faveur, qui n'a point fléchi, a été garantie. Avec un sûr instinct le public a laissé de côté ces productions où la lourdeur avait engagé la gageure de le disputer à l'ennui. Ce n'est plus qu'un propos de brasserie littéraire ou de lycée provincial, que celui qui assure que le meilleur ouvrage est celui qui ne se vend pas. Si le succès garantit la médiocrité, que de méchants livres, en allant de M. Henry Houssaye à M. Frédéric Masson ! Que de*

chefs-d'œuvre ignorés et méconnus en passant de M. Roger Levy à M. Émile Magne! Cara deum soboles...

Je ne réclame donc pour ce livre ni plus ni moins d'indulgence que pour les précédents. Il n'est que ma gratitude qui doit s'exagérer envers ceux-là qui aux recherches de cet ouvrage apportèrent leur amicale et affectueuse collaboration. Je dirai d'abord tout ce que je dois à M. le baron de Meneval qui, de ses riches archives de famille, a bien voulu tirer pour moi ce qui constitue l'essentiel et l'inédit de mon récit, et à qui l'histoire devra d'avoir, enfin, des éclaircissements définitifs sur les conséquences d'une heure d'amour de Napoléon. Je n'oublierai point ici M. Monin, qui m'a fourni un précieux dossier sur les difficultés de Léon à Saint-Denis, avec le colonel de la Garde Nationale, épisode comique et chapitre piquant d'une vie fertile en aventures baroques ; M. Joachim Kühn, dont les recherches laborieuses et intelligentes m'ont permis de suivre la destinée de la mère de Léon et de son troisième mari, jusqu'à sa fin ; M. Pierre Bart, qui, tandis que M. Joachim Kühn poussait ses investigations en Allemagne, les menait parallèlement en France, et les fit aboutir à d'heureuses trouvailles ; MM. Saffroy frères, grâce à qui je publie ici des lettres inédites ; tous, enfin, collaborateurs désintéressés, à qui revient le mérite de la neuve curiosité de cet ouvrage. De tels concours peuvent consoler des plus venimeuses attaques. Mais n'y suis-je point habitué ? J'ai accepté ce sort ordinaire de l'homme de lettres et, de la variété des attaques comme de leur perfide platitude, j'ose tirer quelque vanité. « Passez-moi, je vous prie, cette bouffée de tempérament », comme dit Caillot-Duval. Cela m'oblige à plus de gratitude encore envers ceux qui m'aidèrent dans ma tâche, et, en particulier, dans celle-ci. Si ce livre ne doit pas demeurer indigne de l'attention ordinaire de mes lecteurs, que la large part de cet intérêt leur revienne. Et, qu'au reste, les plus chers de mes ennemis personnels en prennent leur parti : je ne vais pas au

café ; je refuse de dîner en ville, et cela me permettra, je l'imagine, d'arriver à écrire les dix volumes qui manquent à mon œuvre pour la chiffrer par la cinquantaine. Mes renseignements personnels m'autorisent à l'affirmer.

Août 1913.

H. F.

LIVRE I

Autour d'une passade de l'Empereur

⁂

VILLE DE PARIS. — 2e MAIRIE. — ÉTAT CIVIL.

DENUEL. — Reg. nos 28. — 216.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE NAISSANCE
DE L'AN 1806.

Du lundi 15 décembre 1806, acte de naissance de LÉON, *du sexe masculin, né le 13 de ce mois, à deux heures du matin, rue de la Victoire, nº 29, fils de demoiselle Éléonore Denuel, et de père absent. Les témoins ont été MM. Jacques-René-Marie Aymé, officier trésorier de la Légion d'Honneur, demeurant rue Saint-Georges, nº 24; et Guillaume Andral, docteur en médecine et médecin de l'hôtel des Invalides, y demeurant, sur la réquisition de M. Pierre Marchais, accoucheur, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, nº 29, lequel a signé avec les témoins susnommés, et avec nous, Louis Picard, adjoint au maire, qui avons dressé le présent acte de naissance, après lecture faite.*

MARCHAIS AYMÉ ANDRAL PICARD

⁂

I

HISTOIRE D'UN DRAGON AVANTAGEUX, DE LA SENSIBLE ÉLÉONORE ET D'ÉTRANGES BEAUX-PARENTS

Revel, son passé et son histoire. — Curiosités de sa carrière militaire. — Une rencontre au théâtre de la Gaieté. — La « Cléopâtre de seize ans ». — Les Denuelle de la Plaigne. — L'intéressante famille. — L'élève de Mme Campan. — Faveur de la pension de Mme Campan. — L'éducation mondaine du Consulat. — La vie galante de quelques-unes de ses élèves. — Revel familier des Denuelle. — Un fameux portefeuille. — Le dragon fiancé. — Intimité du gendre et de la belle-mère. — Questions d'argent. — Singuliers propos de Mme Campan. — Le contrat de mariage. — Le lendemain des noces. — Bizarreries d'une lune de miel. — Revel arrêté. — Où Éléonore? — Elle couche avec l'Empereur.

HAUT de cinq pieds, « d'une taille exiguë, mais bien prise, d'une figure très agréable (1) », le cheveu et le sourcil châtains, l'œil gris, un nez aquilin au-dessus d'une bouche moyenne et le menton rond dans un visage ovale (2), le sieur Jean-Honoré-Fran-

(1) M. M***, ancien officier d'artillerie, *Histoire du prétendu rapt de Mme la comtesse de L***, par Buonaparte et Murat, ou réponse au mémoire de M. J.-H.-F. Revel;* Paris, 1816, in-18, p. 9.

(2) Congé du citoyen JEAN-HONORÉ-FRANÇOIS REVEL. — *Archives natio-*

çois Revel, tâchait à faire belle figure à Paris, vers l'an XII. Il fréquentait les lieux de plaisir, Tivoli, où dans les airs s'élevait une nymphe suspendue à un aérostat; Frascati, où parmi des bosquets s'égaraient les couples ivres de la « walse » ; Garchi, aux glaces en renom; la terrasse de l'Estaminet Hollandais, où, jonc au doigt, éperons aux talons, on pouvait créer la facile illusion de descendre de cheval et de revenir du bois de Boulogne (1), tous lieux abondants en oisifs, joyeux coquins, filles à la mode d'hier et du jour; drilles crédules et filous d'esprit. Ce Revel y cherchait apparemment fortune et bonne fortune. Avantageux, il se parait des grâces séduisantes de la trentaine et d'un bel uniforme de dragon, auquel, du reste, il n'avait aucun droit, car depuis le 1er nivôse an XII, il n'était plus à l'activité. Né dans le Midi, il avait gardé l'amour de la chamarrure et de l'éclatant, et de sa propre autorité il suppléait à la parure dont il était d'autant plus fier, qu'il en était administrativement privé. C'est à Mougins, dedans le Var, que, de Jean Revel et d'Angélique-Charlotte Achard, le 11 septembre 1773, Jean-François-Honoré était né. Son père était magistrat, mais dans quelle magistrature? Ce bel Alcindor, ayant dans ses habitudes de conter des choses quelquefois peu contrôlables, a négligé de nous donner là-dessus des précisions. De même, il ne se répand point en

nales, série F⁷B; II, Saône-et-Loire, 3. — Signalement du 12 floréal an IV; *Archives administratives du ministère de la Guerre;* dossier Revel.

(1) « Les culottes de peau semblent avoir repris quelque faveur pour les jeunes gens qui ne montent pas à cheval; avec cet ajustement, des éperons et une cravache, on peut courir les cafés toute la matinée, en assurant qu'on vient du Bois ou qu'on va y aller et on épargne ainsi l'achat et la dépense d'un cheval. » — *Gazette de France*, jeudi 1er avril 1813.

confidences sur le mariage qu'il contracta avec une demoiselle Jeanne-Charlotte Ruzot, dont il lui naquit un fils et une fille. Il devait être bien jeune encore, car touchant à peine à sa vingtième année, il s'engagea comme soldat, le 1er mars 1793, au 1er bataillon des Alpes-Maritimes. Plus tard, en juillet 1810, adressant une « Plainte à l'art de la Guerre », il s'écriait :

Je t'ai, par goût, au sortir de l'enfance,
Sur tous les arts donné la préférence,
Issu d'un père, autrefois magistrat,
Malgré son vœu je me suis fait soldat (1).

Ce ne lui réussit pas trop mal, tout d'abord. Le 24 juin 1793, il fut nommé lieutenant, et, le 9 ventôse an II, quartier-maître. Le 11 floréal an III, il passait quartier-maître-capitaine. Il avait fait la campagne de 1793 à l'armée des Pyrénées-Orientales, et, en l'an IV, il fut appelé à l'armée d'Italie. La manie d'écrire dont, dès sa jeunesse, il fut possédé, le porta à cette époque à rédiger un ouvrage sur l'administration des troupes. Bonaparte, alors général en chef, le lut et lui fit mettre un couvert à sa table. Revel a chanté ce laurier militaire et culinaire :

D'un doux plaisir mon âme fut remplie
Quand le héros vainqueur de l'Ausonie
Me fit l'honneur de lire un de mes plans
Et d'applaudir à mes jeunes talents.

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

Ces succès ne furent, cependant, pas de très longue durée. A la suite de l'organisation de l'an IV, Revel fut réformé comme officier à la suite. Il regagna alors son département natal, y végéta quelque peu, et passa, ensuite, en Saône-et-Loire, où il fut nommé secrétaire en chef de l'administration centrale du département (1).

Il devait avoir peu de ressources; ce lui fut le pain quotidien. Toutefois, il trouvait amer de le manger dans le civil. Malgré quelques infirmités contractées au service, il aspirait à reprendre le harnois guerrier, et, dès l'an VII, on le voit faire solliciter sa rentrée dans l'armée. Le commissaire du Directoire exécutif près de l'administration centrale de Saône-et-Loire le recommande, le 11 thermidor an VII, au ministre de la Guerre, pour une place de commissaire de guerres. « Il est d'une probité à toute épreuve », dit-il (2). Notons cette recommandation et cet éloge. On en reparlera. Mais les mois se passent, et rien ne vient. Alors l'impatience empoigne Revel, et un jour, c'est le 23 floréal an VIII, il démissionne. En route pour Paris! Il bat les bureaux et encombre les antichambres. A sa cause il parvient à intéresser un inspecteur général aux revues, le général de division Gauthier, lequel, le 30 germinal an VIII, autorise le Conseil d'administration du 15e régiment de dragons à recevoir Revel en qualité d'officier payeur. Cependant, est-il ajouté à cette décision, « si le citoyen Revel ne justifiait pas dans la suite la confiance du conseil d'administration, celui-ci est autorisé à

(1) *Archives nationales*, série Fib, II, Saône-et-Loire, 3.

(2) *Archives administratives du ministère de la Guerre*; dossier Revel.

faire un autre choix (1) ». La prévision n'est pas inutile et on peut se demander quel flair l'a dictée, car, en vendémiaire an X, Revel, étant toujours payeur au 15e régiment de dragons, les dragons d'Égypte, on propose de le réformer parce que « la gestion du citoyen Revel a excité de vives réclamations et sa traduction à un conseil de guerre où il paraît être encore en instance [ce qui] empêche de proposer une décision sur son sort (2) ». Qu'arrive-t-il? Revel est-il acquitté? Intervient-on en sa faveur? Ce sont des points obscurs. Je ne retiens que ceci, c'est que, quelques mois plus tard, à la date du 25 messidor an XII, le général Canclaux donnait sur lui cette note à la revue d'inspection :

Officier très adroit, fort intelligent, mais violemment soupçonné du côté de la probité; ne peut rester au régiment puisqu'il n'y est que comme surnuméraire, mais encore plus par la raison qu'il n'y fait qu'intriguer. A été cependant nécessaire jusqu'à présent pour débrouiller la comptabilité de l'escadron complémentaire. N'ayant aucune ressource pour exister et faire exister sa famille, a quelques titres à la pitié du gouvernement, sinon à sa justice (3).

Je ne sais si je m'abuse, mais le ton de toutes ces notes n'est guère flatteur pour Revel. Il y aura lieu d'en tenir compte plus tard. Quant à la comptabilité de l'escadron, elle était, en effet, fort ténébreuse, et elle mena au suicide celui qui en était chargé. Nouveau chant de Revel :

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.
(2) *Archives administratives du ministère de la Guerre;* dossier Revel.
(3) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

Au régiment le désordre régnait,
Pour rendre compte un comptable se tue ;
Cette aventure à Versailles connue
Ne rend que moi victime du forfait (1).

De fait, dès ce jour date sa mise à la non-activité, mais habile à débrouiller des comptes, à équilibrer des comptabilités chancelantes, il trouva le moyen de faire utiliser les services de son industrie. Le général Davrange d'Haugeranville se l'attacha provisoirement à ce titre, et Revel vint s'installer à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, nº 8. Telle était sa situation, quand un soir de l'an XII, il fit une rencontre, qui, sur sa vie, devait avoir les plus curieuses conséquences.

Depuis quelque temps le quartier-maître était veuf (2). Il paraît que sa femme était morte de désespoir (3). J'imagine que les tours peu délicats de son mari y furent pour quelque chose. Bref, Revel veuf cherchait à se consoler et à se remarier, « mes intérêts, dit-il, nécessitant un second mariage (4) ». Bien. Donc, ce soir-là, désireux de distrac-

(1) *Plainte à l'art de la Guerre*, par Revel, capitaine au 61e régiment de ligne; Worms, 28 juillet 1810. — *Archives administratives du ministère de la Guerre*; dossier Revel.

(2) Dans sa *Plainte à l'art de la Guerre*, Revel dit :

Ma femme meurt de ses chagrins cuisans...

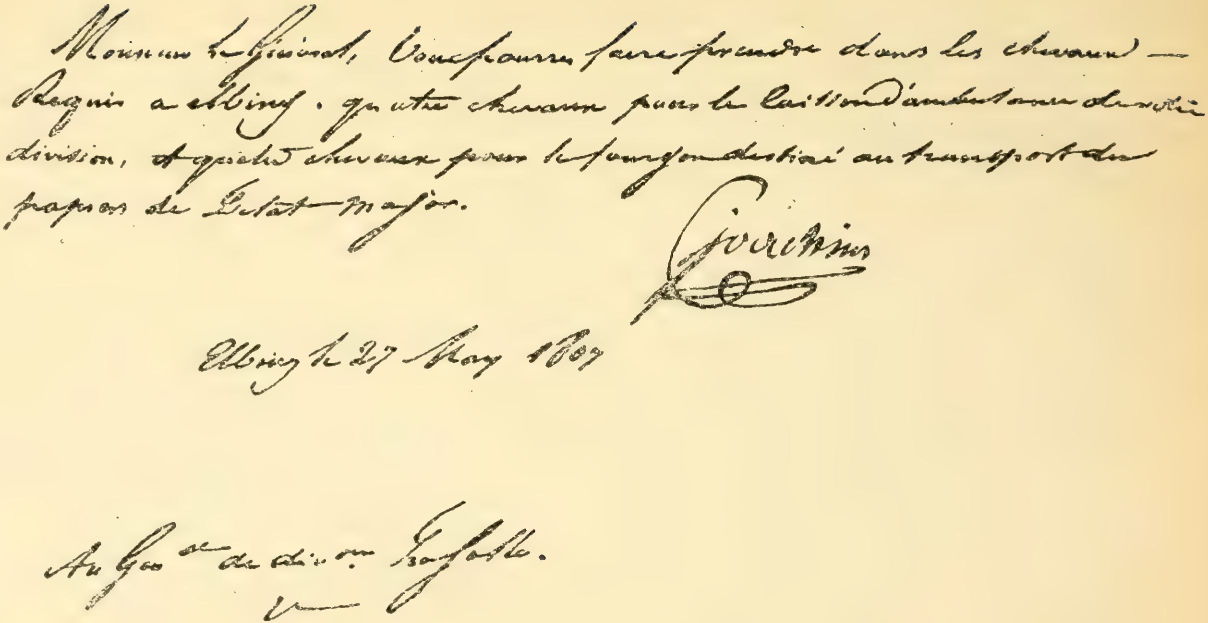
(3) Plaidoirie de Me Marie, défenseur de Mme de Luxbourg ; Cour royale de Paris; audience du 2 décembre 1846. — *Gazette de France*, 23 décembre 1846.

(4) J.-H.-F. Revel, capitaine pensionné, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme, et quelques-uns de leurs agents, complices de ce rapt, devant le tribunal de première instance du département de la Seine ; mémoire historique par le mari outragé* ; Paris, MDCCCXV, in-12, p. 3. — La seconde édition de cet ouvrage fut saisie par un inspecteur de la librairie



L'EMPEREUR

D'après une peinture anonyme
(Collection Hector Fleischmann.)



Monsieur le Général, Vous pourrez faire prendre dans les chevaux requis a Elbing, quatre chevaux pour le caisson d'ambulance de votre division, et quinze chevaux pour le fourgon destiné au transport des papiers de l'Etat-major.

Joachim

Elbing le 27 May 1807

Au Génal de divon Lasalle.

Lettre autographe de Murat.

tions, Revel s'en alla passer quelques heures au théâtre de la Gaieté. Situé au boulevard du Temple, c'était l'ancien théâtre des Grands Danseurs du Roi, dit encore spectacle du sieur Nicolet, où, naguère, avait brillé la demoiselle Sophie Forest, que Bertin, trésorier des parties casuelles, avait mis dans 60.000 francs de meubles, rue Popincourt-au-Pont-aux-Choux (1), si outrageusement injuriée dans certain pamphlet obscène de la Révolution (2). C'est au directeur de cette salle que le citoyen Eve, dit Maillot, avait cédé *Madame Angot ou la poissarde parvenue*, qui, vendue 500 francs par l'auteur, avait rapporté 500.000 francs au directeur (3). Depuis, les spectacles y avaient eu moins de ragoût. Ç'avaient été *Ortalban*, mélodrame en trois actes, de Pesay; *Alquif ou la valeur récompensée*, pantomime qui, « grâce au machiniste », obtint « un certain succès »; *Le*

chez l'imprimeur Poulet. — Le capitaine Revel, auteur de *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme; Prise à partie de la Cour de Cassation; section des requêtes;* Paris, MLCCCXXII, in-8, p. VI. — L'ouvrage fut condamné à la destruction par un jugement de police correctionnelle de la Seine du 12 janvier 1816, confirmé par un arrêt de la Cour royale de Paris du 19 juin 1819. — Fernand Drujon, *Catalogue des ouvrages, écrits et dessins de toute nature, poursuivis, supprimés ou condamnés depuis le 21 octobre jusqu'au 31 juillet 1877;* Paris, 1878, in-8, p. 61.

(1) *Le Désœuvré ou l'espion du boulevard du Temple, chronique scandaleuse des petits théâtres du boulevard du Temple au dix-huitième siècle,* avec notes et notice par un bibliophile; Paris, MCMVII, in-18, p. 87.

(2) *Les Pantins des boulevards ou bordels de Thalie, confessions paillardes des tribades et catins des tréteaux du boulevard, recueillies par le compère Mathieu, savoir aux théâtres français et lyrique, à l'Ambigu-Comique, à celui des Délassements-Comiques; ouvrage aussi utile qu'agréable, dédié à tous les baladins de la fin du dix-huitième siècle, et enrichi de figures par leur espion ordinaire;* Paris, de l'imprimerie de Nicodème dans la lune; 1791, in-18, t. II, pp. 25 et suiv.

(3) Alfred Marquiset, *Quand Barras était roi;* Paris, 1911, in-8, pp. 136 et suiv.

Jugement de Mon-Salo, « sale production », de Vilieu et Bonel ; *Les Fous hollandais ; Elisa ou le triomphe des Femmes*, et autres étincelantes sottises (1). Un sieur Mayeur, dit Saint-Paul, auteur d'un libelle ordurier contre Marie-Antoinette (2), acteur et auteur, dirigeait alors cette scène bâtie en 1760, et où, en 1806, Martainville allait donner son fameux et légendaire *Pied de Mouton* (3). Ce soir-là, on y devait jouer je ne sais quelle plate production, genre ordinaire du lieu. Revel s'était installé au balcon pour goûter le spectacle. Là il découvrit qu'une loge voisine était meublée de personnes qui lui semblèrent mériter son attention. C'était, tout d'abord, une dame de quelque âge, qui lui parut avoir des grâces, de l'amabilité, des manières, et, plus tard, de l'esprit (4). Complaisamment elle s'étalait et brillait, peut-être bien parce qu'elle avait lu ce livre Ier de *l'Art d'aimer*, d'Ovide, où, de certaines femmes, il est dit : « Elles vont au spectacle pour voir, mais aussi pour être vues elles-mêmes. » Cette dame était flanquée

(1) *Le Coup de fouet ou revue de tous les théâtres de Paris, des journalistes, des cotteries littéraires et de plus de cinq cents acteurs, auteurs et compositeurs de musique très connus*, par un observateur impartial; Paris, fin de l'an II-1802, in-8, p. 113.

(2) Cf. Hector Fleischmann, *Marie-Antoinette libertine ; bibliographie critique et analytique des pamphlets politiques, galants et obscènes contre la Reine, précédée de la réimpression intégrale de quatre libelles rarissimes et d'une histoire des pamphlétaires du règne de Louis XVI* ; Paris, MCMXI, in-8, pp. 61 et suiv.

(3) Démoli en 1808, incendié en 1835, le théâtre de la Gaieté fut reconstruit la même année. Il disparut ensuite dans les transformations et démolitions du boulevard du Temple. — Nicolas Brazier, *Chroniques des petits théâtres de Paris*, réimprimées avec notice, variantes et notes par Georges d'Heylli ; Paris, 1883, in-18, t. I, pp. 38, 50.

(4) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 6.

d'une « Cléopâtre de seize ans (1) », ayant la « tournure de Flore, de grands yeux noirs, un teint de lys, des joues de rose (2) », « grande, svelte, bien faite, brune, et vive et fort coquette (3) ». Un personnage mâle fort ordinaire, avec une petite fille, complétait le personnel de la loge. Revel en demeura charmé. Comme par hasard, à l'entr'acte, il trouva un ami, familier de ces personnes agréables. Revel saisit cette balle au bond, et, incontinent, fut introduit dans la loge et présenté. Ces dames étaient seules, le mâle ayant été se promener de par les couloirs. Il se montra brillant et étincelant. Ces dames ne surent point demeurer en reste et bientôt, confesse le dragon, « mon rôle devint difficile entre ces deux Sirènes (4) ». Le mâle, fort heureusement, vint le tirer de cette délicate situation. Il ramenait avec lui la petite fille, qui s'appelait Zulma, laquelle fut familièrement juchée sur les genoux de Revel. « On m'avait cerné, comprimé, conquis par les charmes d'un tableau intéressant (5). » Douce intimité et délicieux spectacle : le père, la mère, la jeune fille, et la petite-fille sur les genoux du dragon ! Déjà il paraissait être de la famille. Avec confiance, à l'en croire, il parla et bavarda. Il confessa être dans l'armée. Ah ! ah ! monsieur est militaire ?

(1) Le capitaine Revel, *Prise à partie de la Cour de cassation...*, p. 239.

(2) M. M***, ancien officier d'artillerie, *Histoire du prétendu rapt de Mme la comtesse de L***...*; p. 11.

(3) *Mémoires de Constant, premier valet de chambre de l'Empereur, sur la vie privée de Napoléon, sa famille et sa cour*; Paris, s. d., nouv. édit.; in-18, t. II, p. 47.

(4) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 8.

(5) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 8.

Sans doute, sans doute, mais, depuis peu, il s'était retiré du service actif, pour se livrer aux affaires. Les affaires! Beau mot séduisant et prometteur! Quelles affaires? « J'allais, dit-il, être directeur d'une entreprise considérable fondée sur un vaste plan que j'avais fait goûter par de riches capitalistes: la fourniture générale des effets des troupes en était l'objet (1). » Là-dessus, mis en confiance, le chef de cette simple famille, se nomma: Dominique Denuelle de la Plaigne. Lui, était dans la « spéculation ». Lesquelles? Problème délicat! A la vérité, et disons-le tout de suite, ce Denuelle, qui était allié au Pilâtre des Rosiers (2), et n'avait aucun droit au nom de La Plaigne (3), était, non un « petit rentier (4) », comme on l'a cru, mais bien un « faiseur d'affaires dans le grand genre (5) ». Ce genre l'avait même conduit à la Conciergerie, où il avait

(1) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 11.

(2) Acte de mariage de Pilâtre des Rosiers. — *Collection d'autographes Hector Fleischmann.*

(3) « Ces mots n'appartiennent point au nom patronymique de mon épouse. » — Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...*; p. 35. — « J'observe que *La Plaigne* n'est qu'un surnom, un sobriquet que la famille des Denuelle ne porte pas, et qui n'a rien de commun avec le nom patronymique. » *Cause en nullité de divorce des époux Revel; premier plaidoyer prononcé en personne par M. Revel, capitaine pensionné, à l'audience de la Cour royale de Paris, le samedi 1er mai 1819*; Paris, 1819, in-8, p. 37.

(4) Docteur MAX BILLARD, *Un Fils de Napoléon Ier*, d'après des documents inédits; Paris, s. d. [1912], in-32, p. 8. — Je cite ici la dernière édition de cette étude qui avait déjà été publiée deux fois précédemment; Paris, 1909, in-8, et dans la revue *Historia*, 20 février 1912, pp. 250-257. Cf. sur elle un compte rendu très détaillé de M. JOACHIM KÜHN, dans *Unterhaltungs-beilage der Berliner Neuesten Nachrichten*, 15 et 16 janvier 1912.

(5) M. M***, ancien officier d'artillerie, *Histoire du prétendu rapt de Mme la comtesse de L***...*; p. 10.

été, naguère, écroué (1). Quant à sa femme, Françoise-Caroline-Éléonore Couprie, c'était une mâtine dont la gentille industrie aura lieu, plus loin, d'être étudiée. En résumé, ces Denuelle n'étaient point gens de peu qui furent bénis dans leurs trafics et négoces, mais plaisantes canailles, faiseurs de dupes et de mauvais tours. Au milieu d'eux, leur fille aînée, Louise-Catherine-Éléonore, faisait un agréable contraste. La « Cléopâtre » était née le 13 septembre 1787, sur la paroisse Saint-Eustache. Un portrait d'elle, par Philiberte Ledoux (2), la montre, un peu mélancolique et alanguie, en robe blanche décorée d'un ruban mauve avec une ceinture vieil or, tenant une lettre où se lit : *Oui, je t'aimerai toujours*... C'était presque le vœu que faisait ce soir Revel ébloui à l'aspect de la nymphe. Qu'elle lui paraissait ravissante, aimable, sensible ! Il fut bien plus exalté encore et transporté de la perfection de ses charmes, quand, discrètement, la mère lui apprit que la délicieuse Éléonore était encore pensionnaire de Mme Campan, et qu'elle jouissait, en cet instant, de brèves vacances. Mme Cam-

(1) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation... ;* p. 197.

(2) Jeanne-Philiberte Ledoux, née à Paris en 1767, décédée à Belleville (Seine), le 12 octobre 1840. Élève et imitatrice de Greuze, elle exposa au Salon de 1793 *Une Jeune Fille repoussant l'amour;* à celui de 1796 : *Le Repos de la peinture;* à celui de 1799 : *L'Amour surpris*, et *La Boudeuse* et *Une Jeune Femme cachant l'amour*, à ceux de 1808 et 1814. En 1874 un de ses tableaux, *Tête de jeune fille*, se vendit 1.800 fr., et, en 1875, un *Portrait de Mlle X...*, 1.200 francs. — Cf. THÉODORE GUEDY, *Dictionnaire universel des peintres anciens et contemporains ;* Paris, MDCCCLXXXXII, in-8, p. 171, et *Dictionnaire général des artistes de l'école française depuis l'origine des arts jusqu'à nos jours*, ouvrage commencé par Emile Bellier de la Chavignerie, continué par Louis Auvray ; Paris, MDCCCLXXXII, in-8, t. I, p. 963.

pan, la protégée du Premier Consul, la maîtresse de pension quasi-officielle, éducatrice des sœurs de Bonaparte ! Revel n'y tint plus, et, du coup, tomba amoureux d'Éléonore. Une élève de Mme Campan ! Une pupille de cette pépinière de l'aristocratie ancienne ! Diable ! Qu'était-ce donc que ces Denuelle de la Plaigne ? Et Revel devint rêveur...

C'est qu'à cette époque le nom seul de Mme Campan était comme une manière de garantie de fortune, l'assurance d'honorabilité d'une famille. Née à Paris le 6 octobre 1752, de Genet, premier commis au ministère des Affaires étrangères, elle avait débuté par faire son éducation à elle-même comme première femme de chambre et lectrice de Marie-Antoinette en 1774. Mariée le 11 mai 1774, à Versailles, à François-Bertholet Campan, maître de la garde-robe de la comtesse d'Artois, elle s'était séparée de biens le 4 juin 1790, devant la Chambre du Conseil du Châtelet de Paris, et le 10 août 1792, elle avait, la Révolution commençant, quitté le service de la Reine. Pendant la Terreur, elle se cacha à Coubertin, dans la vallée de Chevreuse, avec ses nièces, dont l'une devait devenir la maréchale Ney. Peu après le 9 thermidor, n'ayant plus qu'un assignat de 400 livres, elle ouvrit, rue de Poissy, à Saint-Germain, aidée d'une religieuse de l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve, une pension dont la fortune devint brillante et fut rapide. Les familles nobles lui confièrent leurs enfants : une ancienne femme de chambre de la reine leur devait inspirer toute confiance. Ce fut au point que, bientôt à l'étroit, elle loua, le 6 prairial an III, l'ancien hôtel de Rohan, rue

de l'Unité, qu'elle décora du titre de *Institution nationale de Saint-Germain*. En fructidor suivant, la vicomtesse de Beauharnais amena sa fille Hortense (1). Le Consulat venu, la fortune de la pension était faite. On y trouvait Stéphanie Tascher de la Pagerie, future princesse d'Arenberg ; Charlotte Bonaparte, fille de Lucien ; Annette Murat, devenue princesse de Hohenzollern ; Clotilde Murat, plus tard duchesse de Corrigliano ; Eugénie Hulot, qui sera la maréchale Moreau ; Adèle Mac Donald, qui deviendra duchesse de Massa ; Aimée Leclerc, Nièves Hervas, Félicité de Faudoas, Sophie de Marbois, Victorine Masséna, promises à des duchés et à des maréchalats, Eckmühl, Frioul, Rovigo, Plaisance... Caroline, qui ceindra la couronne de Naples ; Pauline, qui sera princesse Borghèse ; Hortense, reine de Hollande, étaient venues là. « Je me suis trouvée être l'institutrice d'une nichée de rois et de reines, sans m'en douter, disait, plus tard, Mme Campan. J'avoue qu'il fut très heureux pour nous tous que nous n'en sussions rien. Leur éducation a été la même que celle des autres élèves (2). » A vrai dire, cette éducation était surtout faite de l'art de plaire, d'avoir la charité délicate et ingénieuse ainsi qu'il sied à de petites filles qui deviendront de grandes dames (3) ; on y apprenait à bien danser, à saluer avec

(1) C. d'Arjuzon, *Hortense de Beauharnais;* Paris, 1897, in-18, pp. 78, 79, 80.

(2) *Journal anecdotique de Mme Campan ou souvenirs recueillis dans ses entretiens*, par M. Maigne, médecin des hôpitaux de Nantes ; suivi d'une correspondance inédite de Mme Campan avec son fils; Paris, 1824, in-8, p. 8.

(3) « Les demoiselles de la pension de Mme Campan avaient réuni, dans le dessein de lui faire un présent, le jour de sa fête, une somme de

aisance, à toucher de la harpe; à jouer du clavecin ; à chanter, dessiner, musiquer et peindre ; et, quelquefois en guise de récréation, à écumer le pot-au-feu des pauvres de Saint-Germain. « Il ne semble pas que la morale ait été l'objet de soins particuliers dans l'éducation que donnait Mme Campan à ses brillantes élèves », a écrit certain auteur (1). Ce qui est démontré par ce qui se sait de la vie privée de certaines de ces élèves, telle Hortense, fameuse par ses aventures sentimentales ; Pauline, renommée par ses déportements ; Caroline, à la fois maîtresse de Junot et de Metternich ; Mlle de Faudoas, duchesse de Rovigo, connue par sa liaison avec Sébastiani ; Mlle Mac Donald, qui avait l'habitude de dire : « Je m'en moque ! » et qui, aux observations qui lui étaient faites, répliqua : « Soit. Je ne dirai plus : « Je m'en moque ! » Je dirai : « Je m'en fous (2) ! » Et Éléonore, elle-même... Mais c'est anticiper, et, pour le

30 louis. Ce jour étant arrivé, elles ont décidé entre elles que l'hommage le plus agréable à offrir à leur institutrice, serait de faire servir le produit de leur collecte à un acte de bienfaisance. Elles ont, en conséquence, fait remettre cette somme à M. le curé de Saint-Germain en l'invitant à en disposer l'année prochaine, à l'époque de la première communion, en faveur de deux jeunes filles les plus pauvres de la paroisse, qui se seront fait remarquer par leur assiduité au catéchisme, par la manière dont elles auront profité des leçons qui leur sont données, enfin par leur amour et leur respect pour leurs parents. » — *Gazette de France*, 3 thermidor an XII (22 juillet 1804). — A. Aulard, *Paris sous le premier Empire ;* recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris ; Paris, 1912, in-8, t. I, p. 125.

(1) Joseph Turquan, *Souveraines et grandes dames ; Une fille adoptive de Napoléon ; Stéphanie de Beauharnais, grande-duchesse de Bade (1789-1860)* ; d'après les témoignages des contemporains et des documents inédits ; Paris, s. d., in-18, p. 16.

(2) Comte d'Hérisson, *Souvenirs intimes et notes du baron Mounier, secrétaire de Napoléon Ier, pair de France, directeur général de la police ;* Paris, 1896, in-8, pp. 42, 43.

présent, devant elle, Revel ne songeait qu'à ce que ce nom de Mme Campan assurait aux parents de fortune présumée. S'il avait su que les Revel devaient alors deux années de pension à Mme Campan, laquelle « faisait beau tapage (1) » ! Mais il l'ignorait alors, et ce fut tant pis, car il mit délibérément le pied dans une aventure qui lui allait coûter gros et cher. Maintenant, reprenons.

Dans la loge, par ses propos, l'étalage des affaires qu'il méditait d'entreprendre, Revel avait manifestement ébloui les Denuelle. Il paraît que ces aigrefins cherchaient une dupe, tout comme Revel en cherchait une lui-même. Le hasard décida de leur conjonction. Il y a de l'intérêt à voir ces drilles sans pécune aux prises. On invita donc Revel à venir rendre visite au ménage, au nº 340 du boulevard des Italiens, où il campait. Le dragon, radieux, se frotta les mains d'aise. Il dit bien que, de l'ami qui l'avait présenté aux Denuelle, il apprit « avec une sorte de plaisir qu'Éléonore n'aurait pour dot que sa personne et ses talents (2) », mais cela s'accorde peu avec ce qu'il assure, quelques pages plus haut, en déclarant que ses « intérêts » nécessitaient un second mariage (3). Apparemment que la pauvreté d'Éléonore ne nuisait point à ces intérêts. A savoir. Joyeux, il courut le lendemain au rendez-vous. L'appartement des Denuelle ne le frappa pas particulièrement. Il

(1) *Nouvelles preuves du rapt de Mme Revel, ou réponse de M. Revel, capitaine pensionné, à M. M***, se disant officier d'artillerie* ; Paris, 1816, in-18, p. 62.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 70.

(3) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 3.

remarqua que le salon était décoré de dessins d'Éléonore. J'ai dit que chez Mme Campan on apprenait à tenir le fusain. Les Denuelle l'attendaient. Je ne sais comment il s'y prit pour leur faire croire qu'il avait en portefeuille plus de 100.000 francs, mais le fait est qu'ils en furent dupes et que Mme Denuelle mère fut fort aimable pour lui. Il en usa pour pousser sa pointe vers Éléonore. Il conta des fadeurs auxquelles elle fut fort sensible, au point qu'elle eut le visage envahi d'une « rougeur virginale », quand il se déclara. Elle le pria en outre de s'adresser à ses parents pour ce qui concernait sa main, que Revel jurait brûler du désir d'obtenir. On voit que ce militaire menait gaillardement ses affaires. En attendant ces pourparlers, Éléonore le convia à admirer les dessins du salon. Le maraud confesse que « le chef-d'œuvre vivant qui était à mes côtés m'occupait bien plus que la preuve de ses études (1) ». Il fallut, cependant, se séparer. A l'instant des adieux, Éléonore montra de l'ennui. Quant à lui, Revel, « je sortis enchanté (2) ». Il se disait que l'affaire était dans le sac et la fille empaumée. Le lendemain notre Artaban reparut. Discrètement on parla de mariage. Pour distraire la compagnie il lut à haute voix son plan sur l'entreprise de la fourniture générale des troupes. Mme Denuelle en fut ravie d'aise, et le mari déclara tout net, à l'auteur de ce plan admirable, que, pour y réussir, il lui fallait une femme. Ce fut au tour de Jean-Honoré-François de se décorer d'une « rougeur virginale ». On fit

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...;* p. 14.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...;* p. 15.

sortir Éléonore, on se rassembla en « comité secret », et Revel, tout chaud, fit sa demande. Elle fut bien accueillie et on l'autorisa à présenter ses « soins » à la sensible Éléonore pendant le reste de ses vacances, et enfin, on le pria de demeurer dîner. Le septième ciel béa pour lui. « Le repas fut délicieux », mais la soirée qui le suivit le fut bien davantage, car Revel put, à loisir, entretenir l'objet de sa flamme. Alors une vie paradisiaque commença : dîners, promenades, spectacles, doux entretiens, occupèrent la quinzaine. Puis, Éléonore dut regagner Saint-Germain. Émouvants adieux ! « Éléonore me renouvela ses premiers serments et je lui fis la promesse de n'appartenir jamais qu'à elle (1). » Ainsi Paul et Virginie se montrent sur les plages heureuses de l'île de France. Éléonore partie, Revel n'en continua pas moins à fréquenter l'appartement du boulevard des Italiens. Il était déjà à ce point de la famille que les Denuelle se disputaient à table, devant lui, se disant « les plus dures grossièretés ». Le gendre, aimablement, tenta d'intervenir. La belle-mère le pria de se mêler de ses affaires, — sans doute celles des fournitures générales des troupes. Mais, discrètement, au sortir de table, le beau-père lui glissa que le manque d'argent était le motif véritable de la querelle, en vertu du principe que, quand le foin est absent au râtelier, les chevaux se battent. Dans ce cas que doit faire un bon gendre ? Ouvrir sa bourse. Revel ouvrit son fameux portefeuille aux 100.000 francs. Il raconte cela avec dignité, mais, je présume que, si le fait est

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* : p. 22.

exact, il dut l'envisager avec une philosophie moins noblement résignée. Ce dut être bien mieux encore, après, quand par Lucille, la femme de chambre de Mme Denuelle, il apprit que cette scène avait été truquée et arrangée de toutes pièces (1). Stupeur ! Pareille comédie avait déjà été jouée, précédemment, devant divers gendres qui avaient été subitement éconduits le jour où ils n'avaient point été pipés ou que leur générosité avait été tarie. Mais l'âme de Revel était bien placée. Il aimait la fille : il fut magnanime pour les parents, et il paya. Néanmoins, il vint un jour où les dépenses montèrent au point que Revel conçut des inquiétudes sur le sort de son portefeuille, le portefeuille aux 100.000 francs. Timidement, il s'informa de la date du mariage. On lui fit des promesses vagues ; on traîna les choses en longueur. « Des amis de M. Revel prétendent qu'autrefois il assignait pour seconde cause à ces retardements, l'amitié trop ardente, ou du moins l'estime trop vive qu'il avait inspirée à sa future belle-mère (2). » Mais le dragon ne l'entendait point de cette oreille. Foin de la mère ! Il voulait la fille. Et voici qu'un jour, il le prit de haut. Là-dessus, sans plus, Mme Denuelle déclara qu'elle ne donnerait jamais son consentement à ce mariage. Revel fit un bond, saisit Denuelle au collet, l'entraîna dans son cabinet et lui réclama 4.000 francs avancés pour l'entretien du ménage. Denuelle le prit en plaisantant, mais

(1) « J'avais bien traité la femme de chambre de Mme La Plaigne. » — J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme... ;* p. 30.

(2) M. M***, ancien officier d'artillerie, *Histoire du prétendu rapt de Mme de L***... ;* pp. 14, 15.

la femme étant entrée signifia au dragon que si leur société ne lui convenait pas, la sortie n'était par interdite. Sous le sanglant outrage, le guerrier se raidit. « Je payai cette impertinence d'un regard de mépris et sortis sans mot dire (1). » Il courut demander conseil au général Davrange d'Haugeranville, qui l'employait aux écritures, et celui-ci le recommanda à Mme Campan. Pour la digne dame, le dragon n'était pas tout à fait inconnu. Des épîtres de Mme Denuelle le lui avaient dépeint et annoncé comme libertin, jaloux, irascible et altier. Revel, néanmoins, se présenta chez elle, et comme il était beau parleur et avantageux, il sut la faire revenir de ses préventions. Par quelques compliments il la ramena à sa cause, tâche aisée, car il est notoire que Mme Campan « aimait la flatterie, qui même n'avait pas besoin d'être délicatement exprimée pour lui plaire (2) ».

Délicat ou non, Revel plut à la dame, et elle le lui témoigna tout aussitôt, en lui confiant sa pensée secrète. Le dragon lui ayant exposé ses misères et ses déceptions et dépeint l'atrocité de la conduite de Mme Denuelle, elle l'éclaira, lui disant : « Je suis convaincue que Mme La Plaigne a l'intention de vendre cette pauvre Éléonore, et de me faire rougir de l'avoir comptée au nombre de mes élèves. J'ai pris la résolution d'intéresser les grands de l'Empire à

(1) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 29.

(2) Témoignage de Jenny Bastide, ancienne élève de Mme Campan. — LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY, *Mme Campan à Écouen ; étude historique et biographique d'après des lettres inédites et les documents conservés aux Archives nationales et à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur* ; Paris, 1879, in-8, p. 118.

son sort. Elle a été compagne de toutes les princesses de la dynastie impériale ; j'ai sur celles-ci, leurs époux et même l'Empereur, je ne dirai pas tout crédit, mais tout pouvoir et en dépit de Mme La Plaigne, je ferai le bonheur d'une enfant digne de tous mes soins. » A ce discours, Revel ne se tint plus de joie. Mme Campan acheva : « Le prince Murat a déjà pris part à la position d'Éléonore et manifesté le désir de contribuer à sa fortune; mais il faut d'abord la marier, c'est le point principal. Vous avez bien fait de chercher à l'épouser. Je reconnais en vous de l'esprit, et si vous joignez à ce don de la nature, du jugement, de la souplesse ; si, surtout, vous êtes confiant dans la vertu de votre femme, qui en est digne, comme le fut mon époux dans la mienne, quoiqu'il me vît entourée de pièges que l'âge et les grâces évitent rarement à la cour, vous serez comblé de biens et d'honneur (1). » De biens ?... D'honneur ?... Hum ! Revel ne saisit pas très bien la liaison de ces effets à sa cause, mais puisque Mme Campan se portait garante de ce mirifique avenir !... Il opina du bonnet, abonda dans ses vues et partit en emportant les assurances du concours de Mme Campan dans la protection d'Éléonore. Elle n'y faillit point, car, le lendemain de cette visite, Mme Denuelle vint à Saint-Germain pour retirer sa fille de la pension. Mme Campan refusa de la remettre et « l'Oreste femelle » s'en fut en proférant des cris de rage (2). Mais, boulevard des Italiens, l'avoine était toujours

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; pp. 35, 36, 37.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 39.



MURAT FUSILLÉ

(D'après une lithographie de Courtois.)

absente... Revel avait 100.000 francs dedans son miraculeux portefeuille... Les Denuelle mirent les pouces, sollicitèrent du dragon l'oubli des injures et le pardon du passé. Il revint, exigeant de suite la rédaction du contrat de mariage. Par-devant Me L'Alleman, notaire à Paris, on le dressa le 6 nivôse an XIII, et Mme Campan, Mlles Tascher de la Pagerie, Stéphanie de Beauharnais, firent à ce brelan de coquins, l'honneur de le signer. Dans ce contrat Revel reconnaissait à Éléonore une somme de 50.000 francs, — la moitié de son portefeuille (1); il lui offrait, de plus, « un riche trousseau (2) », et, à Saint-Germain, il alla lui faire faire la connaissance des enfants nés de son premier mariage (3). Tout aussitôt on s'occupa de la noce. Le 25 nivôse an XIII (15 janvier 1805) le mariage eut lieu à Saint-Germain devant l'adjoint au maire, Jean-Louis Mary. Revel s'y présenta flanqué de deux témoins en bel uniforme : Claude-Hippolyte Preval, colonel au 3e régiment des cuirassiers en station à Saint-Germain, et Louis-Joseph Sanctuari, chef d'escadron au même régiment. De plus, il amenait avec lui un ancien militaire, Paul-Charles-Marie Saint-Paul, gîtant à Paris, 14, rue du Hasard. Pour la mariée se présentaient Jean-Baptiste-Bruno Francey, habitant no 10, rue des Petits-Augustins, et Carrette, négociant, tenant bou-

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 142.

(2) Le capitaine Revel, *Prise à partie de la Cour de cassation...*; p. 177.

(3) *Plaidoyer de M. de Marchangy, substitut de M. le Procureur du roi au tribunal de première instance de Paris, prononcé le 5 janvier 1816 dans la cause entre le sieur Revel, ancien officier de cavalerie, et Mme la comtesse de Luxbourg ; recueilli par le sténographe* ; Paris, janvier 1816, in-8, p. 8.

tique au Marais, rue d'Orléans (1). Tout ce beau monde fut du repas offert par Revel chez l'aubergiste Sorel, lequel se monta à 2.000 francs (2), ce qui donne à penser qu'on y digéra des nourritures variées et abondantes. Mme Denuelle eut l'honneur d'être assise à côté du colonel des cuirassiers (3). C'était, peut-être, un tour que Revel, connaissant l'incandescence de sa belle-mère, jouait au colonel. L'absolution peut lui être accordée, eu égard à la monnaie que Mme Denuelle lui rendit sur cette pièce ou sur d'autres, car, on l'a vu, bien avant le mariage, ce gendre et cette belle-mère étaient dans des termes dénués d'urbanité familiale.

Dans le récit de cette curieuse union, j'ai suivi l'histoire que Revel lui-même a cru utile d'en publier. J'ai laissé, provisoirement, à son compte, les invraisemblances qu'il y a accumulées et je les lui laisserai encore pour la suite de cette aventure. Comme pour en écrire il n'est que son témoignage, force m'est bien de m'en servir, mais je prendrai le droit, en fin de tout cela, de dire ce qu'on peut raisonnablement en croire. Ce sera l'occasion de liquider, une fois pour toutes, les légendes et les mensonges de ce conte fantastique, de manière à ne plus avoir à y revenir dans la suite de ce livre. J'ai à travailler sur un terrain débarrassé de scories. Il faut donc que ce soit fait dès le début. Pour le présent, je reprends Revel comme guide dans le récit de sa miraculeuse aventure et le rêve tôt brisé de sa lune de miel péniblement méritée.

(1) Charles Nauroy, *Les Secrets de Bonaparte;* Paris, 1889, in-8, p. 204.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...;* p. 75.

(3) M. Revel, *Nouvelles preuves du rapt de Mme Revel...;* p. 26.

Heureux et marié, Revel médita d'entourer son Éléonore d'un luxe éblouissant. Il commença par louer une voiture au mois, au beau-frère de Sorel, l'aubergiste de sa noce à Saint-Germain (1). Puis il s'occupa de son installation. A Paris, rue des Moulins, il loua une maison qu'il rêva de décorer magnifiquement au goût de sa Clorinde. En en attendant l'achèvement, on quitta Saint-Germain où, provisoirement, on s'était installé, pour aller gîter rue de la Révolution, à l'Hôtel Britannique (2). L'ère des voluptés commença. Revel nageait dans un ravissement à quoi rien n'est comparable. Aidée d'une femme de chambre, laquelle était la fille du portier de Mme Campan, Éléonore, vive, gaie et alerte, se prodiguait à travers l'appartement de hasard. Délices ! Amour, sur le dragon retors en comptabilités, tu ouvrais tes ailes ! Et puis voici qu'Éléonore, se souvenant des leçons d'agrément de Saint-Germain, entreprit de faire le portrait de son époux. Il posa pour elle. Autre scène attendrissante. Cela alla bien quelques jours durant, puis de singuliers phénomènes se manifestèrent. La gaieté d'Éléonore faiblit, disparut. Elle laissa là ses crayons. Sa mélancolie devint évidente. Avec indifférence elle répondait aux amoureux transports de Jean-Honoré-François, lequel, tout comme Hippolyte à Aricie, mais en prose, s'évertuait à lui demander :

Quand je suis tout de feu, d'où vous vient cette glace ?

(1) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...;* p. 232.
(2) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation... ;* pp. 153, 154.

Il ne se l'expliquait guère. Mais voici qu'un jour il la surprit à écrire une lettre qu'à son entrée elle jeta au feu. Oh ! oh ! Revel observa que souventes fois Éléonore retournait voir Mme Campan. « Mes élèves, a dit la dame, étaient mes filles pendant tout le temps qu'elles restaient chez moi, et mes amies quand elles étaient rentrées chez leurs parents (1). » Oui, mais pourquoi de chez Mme Campan Éléonore revenait-elle toujours le visage « très enflammé »? Revel se le demandait. Et puis voici que la femme de chambre avait un air mystérieux. C'était, elle aussi, une créature de Mme Campan, puisque fille de son portier. Tout, dans l'appartement, avait un air de singulière préoccupation. Le dragon résolut de pénétrer ce mystère et aborda de front l'explication. Il parla haut de son amour, et, ce qui était moins délicat, de ses sacrifices. Éléonore en demeura suffoquée d'indignation, ne fit ni une ni deux, prit ses fusains, empoigna ses hardes, et décampa à Saint-Germain. Alors, très sérieusement, Revel se croisa les bras et s'interrogea : « Qu'est-ce qui se passe? Serai-je cocu ? » Mais ce n'était qu'un nuage. Déesse de la concorde, Mme Campan apparut, prêcha l'union, ramena l'outragée et raccommoda le ménage. Les bouderies furent oubliées. Amour, on te supplia de revenir ! Toutefois, des bizarreries subsistèrent. Le nocturne sommeil d'Éléonore était agité et fiévreux. « Elle poussait des soupirs douloureux (2). » Revel demeura troublé et interloqué. Singulière situation au

(1) M. Maigne, *Journal anecdotique de Mme Campan... ;* p. 10.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme... ;* p. 53.

bout de deux mois de mariage ! Mais le pis allait arriver. « Le soixante-deuxième jour de cette union en devint le tombeau (1). » Le 26 ventôse an XIII, au petit matin, on frappa à la porte de la chambre de Revel, à l'Hôtel Britannique. L'huis entrebâillé, on vit apparaître le citoyen Chazot, commissaire de police de la section des Tuileries, venu de son commissariat, rue de Malte, n° 382 (2), flanqué de quelques estafiers. Ces gens de mauvaise mine pénétrèrent dedans la chambre sans gêne aucune, bousculèrent les meubles, vidèrent les tiroirs, mirent l'embargo sur les papiers, tandis que le citoyen Chazot exhibait un méchant papier où, au nom de Sa Majesté l'Empereur, l'arrestation immédiate du sieur Jean-Honoré-François Revel était requise. Coup de foudre. Il n'y eut pas à dire : « Mon bel ami !... » A Éléonore stupide, son époux fut ravi et embarqué dans un cabriolet qu'un petit cheval vif mena, à travers la fraîcheur matinale, à la Préfecture de Police. Et là, incontinent, on mit sous les verrous l'avantageux dragon.

Qu'est-ce donc qu'on lui voulait ? Il eut le loisir de se le demander pendant quelques jours. Enfin on le conduisit devant un fonctionnaire, lequel, sans ambages, lui apprit qu'il était accusé de faux en écritures commerciales. Le fait était simple. A l'ordre de Sorel, l'aubergiste de Saint-Germain, et pour le couvrir des frais du repas de noces et de certains autres repas dégustés « avec le glouton La Plaigne

(1) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...*; p. 35.

(2) *Almanach national de France, an XIII de la République, présenté au Premier Consul de France*, par TESTU ; Paris, s. d., in-8, p. 593.

et sa friande moitié (1) », Revel avait remis une traite de 2.000 francs, avec l'acceptation d'un sieur La Feuille, quartier-maître au 10e régiment d'infanterie légère. De ce La Feuille, Revel avait mis en ordre la comptabilité, et entre eux ils s'étaient rendus certains services d'argent. Quoique Sorel eut promis de ne point mettre l'effet en circulation, il avait été présenté à l'échéance à La Feuille, lequel avait déclaré fausse l'acceptation. Plainte. Arrestation. Et Revel était sous le coup d'une affaire au criminel.

Ce fut là, en supposant qu'il l'ignorait, ce qu'on lui apprit à son premier interrogatoire. Quand il fut terminé, on autorisa sa belle-mère à entrer. « Une joie féroce s'exprimait par ses yeux (2) ». Son gendre sous le verrou ! Amer plaisir de la vengeance ! Indigné, Revel demanda à être reconduit en prison. Mais jusque-là Mme Denuelle le vint traquer, ce qui lui était facile, étant de l'intimité d'un juge au criminel. Elle vint recommander au concierge de ne rien fournir à crédit à Revel. Ce porte-clefs fut, paraît-il, « outré de tant de barbarie (3) ». A la belle-mère succéda la tante germaine d'Éléonore. Cette personne vint conseiller à Revel de se montrer docile et résigné pour éviter les coups dont on le menaçait. En gémissant le dragon lui répondit : « Où est Éléonore ? » Il le sut bientôt par deux amis qui vinrent le voir. « Il me fut bientôt impossible d'en douter. » Quoi ? Éléonore couchait avec l'Empereur.

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 79.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 59.

(3) Le capitaine Revel, *Prise à partie de la Cour de cassation...*; p. 197.

II

APOLOGIE POUR L'EMPEREUR

Napoléon est-il coupable dans l'aventure de Revel ? — Examen de la question. — Les suites des faux du dragon. — Revel traduit devant la Cour spéciale de Versailles. — Son avocat : M. Lebon. — Revel poète. — Sa condamnation. — Intervention de Caroline et de Murat en faveur de Revel. — Des documents. — Le problème de la traite. — Examen d'une double hypothèse. — Résumé du cas de Revel. — Son dossier accablant au Ministère de la Guerre. — Après la condamnation. — Captivité à Dourdan. — Sort d'Éléonore. — Le divorce. — Raisons et motifs du divorce. — Saisie de *La Matrimonimanie.* — Revel en liberté.

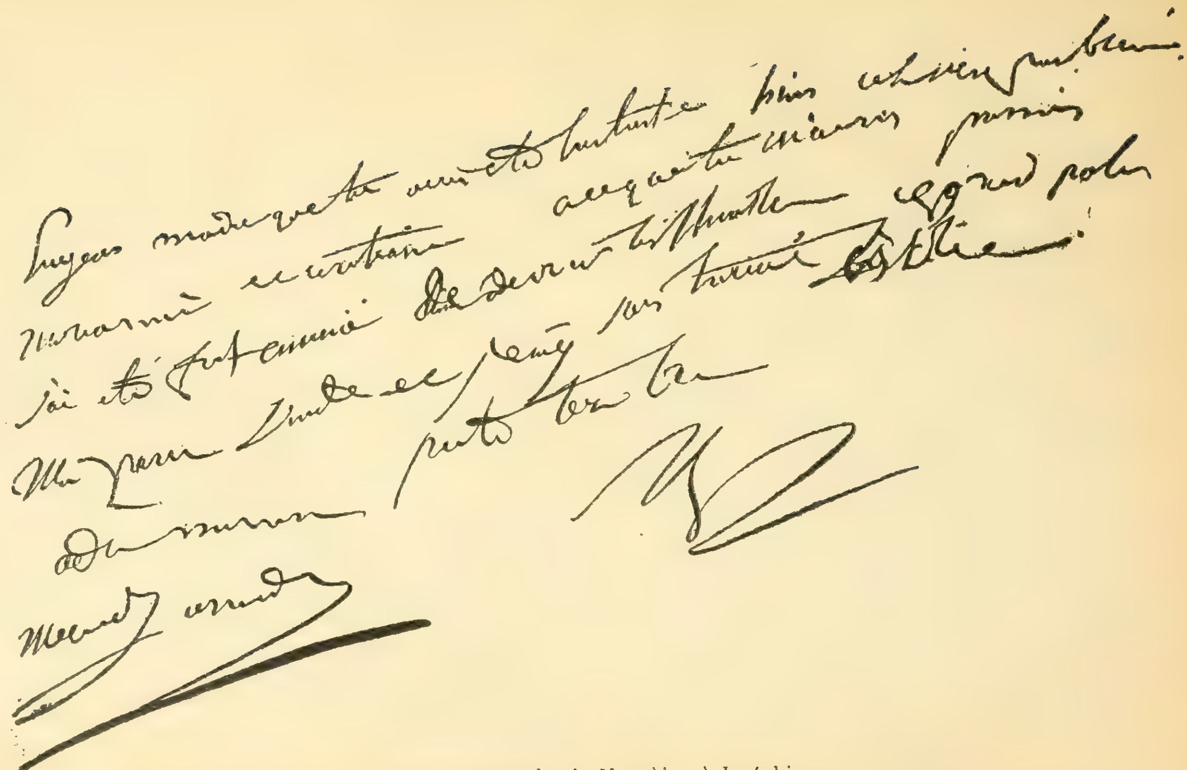
Donc l'Empereur avait pris Éléonore pour maîtresse, et c'est pour s'en assurer la pacifique et définitive possession qu'il « me voua à l'infamie », dit Revel (1). Cette question est d'importance et il y a lieu de l'examiner attentivement et avec d'autres témoignages que celui du dragon. L'Empereur a-t-il commis ce crime, cet attentat à la liberté individuelle sur un obscur citoyen, et le désir d'une femme a-t-il pu

(1) Le capitaine Revel, *Prise à partie de la Cour de cassation...* ; p. 202.

le pousser à souiller sa gloire d'un méfait si tyrannique? Nous n'avons pas affaire ici avec une vulgaire accusation de pamphlétaire et le cas est assez troublant, au premier abord, pour être étudié dans tous ses détails. Il l'est ici, pour la première fois, d'une manière, sinon complète, du moins attentive. Il y a intérêt à savoir si, dans ce procès, l'Empereur est coupable, car, dès lors, sa psychologie amoureuse prend un caractère particulier, puisque pour satisfaire à un élan de la chair, il a pu fouler aux pieds ces lois de la morale et de la justice dont il fut le restaurateur dans la France échappée à la Terreur. Jusqu'à présent, dans cette cause, Revel seul a plaidé devant la postérité. J'entreprends aujourd'hui de plaider pour Napoléon. Tout d'abord, je reprends la suite des événements au lendemain de l'arrestation du mari d'Éléonore.

Dès que l'événement fut connu de Denuelle, il s'empressa d'aller avec sa fille à Évreux, où La Feuille était en résidence. Cette démarche eut pour résultat que le quartier-maître promit de reconnaître sa signature sur l'effet de Sorel. Quant à celui-ci, que Denuelle et Éléonore virent en revenant d'Évreux, il consentit à se désister (1). Les plaignants disparaissaient donc. Mais la plainte avait suivi son cours et il n'était plus temps de l'arrêter. L'instruction de l'affaire était commencée. Elle avait, en ce temps, sous l'effet de la loi du 23 floréal an X, une autre importance que celle qui y est attachée aujourd'hui. Les pénalités pour les faux étaient sévères et les poursuites d'une rigueur excep-

(1) M. M***, ancien officier d'artillerie, *Histoire du prétendu rapt de Mme la comtesse de L***...*; pp. 28, 29.



Lettre autographe de Napoléon à Joséphine.

tionnelle. C'est ce qui explique comment, malgré les désistements promis par La Feuille et Sorel, l'affaire ne put être arrêtée. La Cour criminelle de Paris, d'abord saisie, se déclara incompétente, et étant donné le lieu et la date de la traite, renvoya l'affaire devant la Cour spéciale de Seine-et-Oise (1). Revel fut donc transféré à Versailles. L'avocat qu'il choisit fut un sieur Lebon, qui tenait à Mme Campan. Mlle Lebon, en effet, avait été mariée à un avoué du tribunal de première instance de la Seine, M. Masson (2), par l'intermédiaire de l'ancienne directrice d'Éléonore, « cet apôtre zélé de la population », raille amèrement Revel (3). C'est là un détail à signaler dans les dédales de ce qu'on a appelé une « intrigue des boudoirs (4) ». Ce fut le

(1) Aux termes des lois du 18 pluviôse an VIII et du 23 floréal an X, « les crimes de faux, d'incendie, d'attaque à main armée, les affaires comportant récidive étaient dévolus non plus à la Cour criminelle ordinaire de chaque département, mais à une Cour spéciale, composée de trois juges criminels et de trois juges du tribunal civil. Cette Cour spéciale jugeait sans l'assistance et le concours du jury. » — Baron DESPATYS, *Magistrats et criminels : 1795-1844 : d'après les mémoires de Gaillard, ancien président de la Cour de justice criminelle de Seine-et-Marne, conseiller à la Cour Impériale de Paris, conseiller en Cassation ;* Paris, 1913, in-8, p. 75.

(2) C'est évidemment de ce Masson dont il s'agit dans cette note : « M. Masson, avocat avoué près le tribunal de première instance de Rambouillet, a adressé à Mgr le chancelier de France, une lettre à laquelle il joint une offrande de 300 francs. « Mon vœu, dit-il, est que cette somme soit une partie du prix de la première action d'éclat qui sera faite dans cette campagne par un soldat des armées du Roi ; que d'autres fassent de pareilles offrandes pour la deuxième, la troisième, etc., actio n d'éclat, et le soldat, citoyen fidèle, se chargera de les multiplier. » — *Journal général de France*, samedi 18 mars 1815.

(3) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme... :* p. 99.

(4) M***, *Vie publique et privée de Joachim Murat, composée d'après des matériaux authentiques, la plupart inconnus, et contenant des particularités inédites sur ses premières années ;* Paris, 1816, in-8, p. 64.

24 thermidor an XIII que Revel comparut devant la Cour spéciale de Versailles. Le procureur général Giraudet requit contre lui. L'Empire tombé, Revel ne se déclara pas satisfait de la manière dont il avait été défendu par son avocat. « On ne remarqua dans le discours de M. Le Bon, dit-il, que des compliments amphatiques (*sic*) au procureur général Giraudet, et quelques mouvements oratoires plus propres à soutenir sa réputation qu'à me justifier (1). » Justifier ? Mais Revel avoua, lui-même, le faux ! Il est vrai qu'il assure que son avocat lui avait conseillé cet aveu afin d'obtenir l'acquittement (2). Ce dire ne supporte même pas l'examen. Cependant, à l'époque de son procès, Revel en jugeait autrement et Lebon était pour lui et Cicéron et Démosthène, auquel il dédiait des acrostiches et des louanges dont il suffira de donner un spécimen pour juger en dernier appel :

Acrostiche dédié à M. Lebon, jurisconsulte, par Jean-Honoré-François Revel, capitaine de dragons.

Les Dieux, en le créant, voulurent aux mortels
En lui faire trouver un protecteur, un père,
Bon, docte, grand, aux malheureux prospère.
On doit à ses vertus élever des autels :
Nos cœurs reconnaissants seront son sanctuaire.

MONSIEUR,

Alexandre défendit aux mauvais peintres de faire son portrait ; les poètes médiocres devraient s'interdire votre éloge, et je serais impar-

(1) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* : p. 91.
(2) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* : p. 88.

donnable de l'avoir entrepris dans ce faible acrostiche, si j'avais au moins la prétention de faire un ouvrage digne de vous, que de satisfaire mon cœur embrasé de la plus ardente reconnaissance.

J'ai l'honneur, etc.

REVEL (1).

Il se trouvait donc heureux et ravi d'avoir été tiré par Lebon d'un aussi mauvais pas. Et, de fait, à n'être pas charmé, il eût été difficile ! Il n'avait été condamné qu'à deux ans de prison. « La Cour spéciale de Versailles, dit-il, se fit un scrupule de perdre en moi un officier malheureux dont le plus grand crime était d'avoir épousé une trop belle fille (2). » A son cas devait être appliqué la loi temporaire et d'exception du 23 floréal an X, suspendant jusqu'à la paix l'instruction des affaires en faux par les jurés. L'article VI de cette loi ordonnait l'exposition publique du condamné et l'apposition de la lettre F au fer rouge sur son épaule, même s'il était condamné pour la première fois. Mais, eu égard aux circonstances atténuantes, la cour usa, envers Revel, de la faculté que lui laissait l'article 646 du Code criminel et correctionnalisa la peine. Il évitait ainsi la marque et l'exposition, outre la condamnation aux fers. « Cette peine n'a pas été infligée, donc je n'étais pas coupable ! » triomphera plus tard Revel (3). Raisonnement qui serait celui d'un chenapan bénéficiant aujourd'hui de la loi de sursis et s'exclamant : « Je n'ai pas été en prison, donc je suis innocent ! » Pauvre raison ! « Comment se

(1) *Plaidoyer de M. Marchangy...;* pp. 69, 70.

(2) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de Cassation...;* p. 209.

(3) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...;* p. 201.

fait-il que convaincu de faux en écritures commerciales, puni par nos lois des travaux forcés et de l'exposition, on vous ait épargné cette peine afflictive et infamante, pour user envers vous d'une indulgence inouïe? » lui demandait plus tard le substitut du procureur du Roi, M. de Marchangy. Et il répondait : « Cette indulgence, vous la devez à l'intervention secourable de ceux-là mêmes que vous accusez (1) ! » Voilà la question ramenée à son vrai point de vue et l'angle sous lequel il faut l'examiner.

Au lendemain de l'arrestation de Revel, Mme Campan s'était préoccupée du sort d'Éléonore et en avait appelé en sa faveur à la protection de son ancienne élève, Caroline Murat. Celle-ci était demeurée en les meilleurs termes avec la directrice de la pension. « Mais vraiment, lui disait un jour la reine de Naples, je suis étonnée que vous ne soyez pas plus intimidée devant nous; vous nous parlez aussi librement que lorsque nous étions vos élèves ! » A quoi Mme Campan ripostait : « Vous n'avez rien de mieux à faire que d'oublier vos titres lorsque vous êtes avec moi, car je ne saurais avoir peur des reines que j'ai mises en pénitence (2). » Le ton de cette intimité indique comment Mme Campan décida Caroline à placer momentanément Éléonore dans une maison d'éducation à Chantilly (3). Il indique aussi pourquoi l'avocat Lebon songea à user du crédit de Mme Campan pour faire intervenir Murat et Caroline en faveur de son client. Revel, à qui il en parla, n'en fut point fâché et l'y poussa,

(1) *Plaidoyer de M. de Marchangy... ;* p. 27.
(2) M. Maigne, *Journal anecdotique de Mme Campan... ;* p. 22.
(3) *Plaidoyer de M. de Marchangy... ;* p. 9.

lui écrivant : « C'est peut-être aussi le moment de mettre à profit les promesses qui vous ont été faites par le grand personnage. Vous jugerez alors si une première preuve d'intérêt serait suffisante, et si une seconde ne deviendrait pas nécessaire. Je suis à la veille, Monsieur, de vous devoir plus que la vie (1). » J'observe que le « grand personnage » n'est autre que ce Murat que Revel, plus tard, sorti de prison, accusera d'avoir coopéré à son infamie, à l'enlèvement de sa femme. Pour le présent je passe. Il est de toute évidence que les Murat s'intéressèrent au sort de Revel et firent le nécessaire pour lui éviter la honte de l'exposition et de la marque. Pendant le séjour de Caroline au camp de Boulogne, son secrétaire écrivait à l'avocat de Revel :

L'absence de Madame la Princesse est très fâcheuse dans cette circonstance, mais ne doit pas enlever tout espoir. S'il n'est plus possible de faire différer le jugement, il faut nécessairement en attendre l'issue, et réclamer un délai pour que ce jugement ne soit point exécuté sur-le-champ. M. A..., membre du Corps législatif, attaché depuis longtemps à Leurs Altesses, veut bien, en leur nom, faire auprès du ministre de la Justice et de la Police, les démarches que vous jugerez nécessaires ; Madame la Princesse, à son retour, solliciterait en faveur de votre client, l'indulgence de S. M. L'intérêt seul que vous mettez dans cette affaire, me fait espérer que vous voudrez bien vous entendre avec M. A... ou lui écrire. Je puis vous assurer d'avance que Madame la Princesse verra avec plaisir tout ce que vous ferez pour sauver, sinon de l'infamie, au moins de ce qu'elle a de plus rude, le mari d'une infortunée dont elle désire vivement adoucir les peines (2).

Cette protection, Revel ne l'ignorait pas, au point qu'en prison il avait rédigé à Murat l'épître dédicatoire d'un volume

(1) *Plaidoyer de M. de Marchangy...* ; p. 72.
(2) *Plaidoyer de M. de Marchangy...* ; pp. 73, 74.

sur l'administration des troupes, qu'il venait d'écrire (1). Mais Napoléon « me voua à l'infamie ! » s'écrie-t-il. Cri facile et que ces documents rendent un peu vain. Si, en vérité, l'Empereur eût décidé la perte de Revel, les Murat se seraient-ils ingéniés à le sauver malgré la volonté impériale ? Murat, complice de Napoléon dans le rapt d'Éléonore, n'avait-il pas tout intérêt à abandonner la victime à son sort funeste ? Quel besoin de délivrer celui qu'on avait voulu perdre ? Ces questions sont misérables à poser, mais n'y est-on point contraint par les dires de Revel se déguisant en martyr ? M. de Marchangy, au reste, disait déjà avec une sûre raison : « Un grade supérieur, un commandement éloigné, un poste périlleux, mais où, du moins, il fût tombé avec honneur, voilà par quels moyens le crime méditant un autre crime aurait enlevé le sieur Revel à son épouse (2). » Mais, en admettant que ce ne soit là qu'une hypothèse, demeure la question de la lettre de change. Comment fera-t-il croire qu'il y a une machination quelconque de l'Empereur ? Voici. A son dire, la comptabilité de La Feuille, qu'il avait remise au point, avait, à l'en croire, de condamnables lacunes (3). « La Feuille, qui n'avait que dissimulé sa haine contre moi depuis que je l'avais convaincu de mauvaise gestion, devint l'instrument de Buonaparte et de Murat, par une machination infernale dans laquelle il est impossible que Mme Campan n'ait pas

(1) *Plaidoyer de M. de Marchangy...* ; p. 30.

(2) *Plaidoyer de M. de Marchangy...* ; pp. 25, 26.

(3) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 69.



CAROLINE MURAT

(D'après une lithographie de Hopwood.)

trempé (1). » Laissons hors de ce débat Mme Campan et établissons pour l'éclaircissement de la cause deux hypothèses : ou la traite est fausse ou la traite est authentique. Fausse, Revel a l'intérêt le plus essentiel à la payer sur-le-champ. Pourquoi n'ouvrait-il pas ce fameux portefeuille aux 100.000 francs par lequel il a ébloui les Denuelle? Puisqu'il possède 100.000 francs, pourquoi donne-t-il des traites d'une aussi misérable importance en payement? Il ne paye pas les 2.000 francs. C'est donc qu'il ne possède point les 100.000 francs. Possède-t-il même quelque chose ? J'avais, dit-il, « une jolie fortune, de louable origine, que la dot de ma première épouse constituait en partie (2) ». Affirmation peu conciliable avec la note du général Canclaux du 25 messidor an XI, où Revel est montré comme « n'ayant aucune ressource pour exister et faire exister sa famille (3) ». Or, sa femme était morte avant l'an XI. Si elle avait eu une dot, elle aurait été en possession de Revel au moment de l'inspection du général Canclaux, et il n'aurait eu nul besoin d'être recommandé « à la pitié du gouvernement ». De là on peut conclure que les 100.000 francs de Revel en l'an XII sont un mythe, car s'il eût eu de l'argent, il n'eût point eu besoin de souscrire des lettres de change à titre alimentaire à l'aubergiste Sorel. La traite est-elle authentique ? Pourquoi Revel se laisse-t-il alors arrêter, juger et condamner, sans en appeler à une expertise en écriture ? Pourquoi consent-il à avouer que l'acceptation est fausse, devant la

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 83.

(2) Le capitaine Revel, *Prise à partie de la Cour de cassation...*; p. 229.

(3) *Archives administratives du ministère de la Guerre*; dossier Revel.

Cour spéciale de Versailles ? Il n'a point expliqué les raisons de son abstention et force est bien de conclure que si la traite est authentique, l'attitude de Revel est incompréhensible et démontre le mensonge de son fameux portefeuille aux 100.000 francs ; si elle est fausse, l'absence de ces 100.000 francs a pu le mener à se procurer des fonds frauduleusement, et, en tout état de cause, justifier la condamnation dont, si bénévolement, il a fait remonter la source à Napoléon. « Il me voua à l'infamie. » Parfait. Mais je déclare croire que Revel y était bien pour quelque chose.

Je vais lui faire la mesure large : je l'admets innocent, je l'accepte victime. Son passé va donc plaider pour lui ; son avenir va prouver que c'est un honnête militaire échappé à une funeste aventure, qui ne demande pas mieux que de continuer une vie honnête, digne suite de ce probe passé. Il se présente devant nous avec un seul certificat, celui du commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de Saône-et-Loire, lequel, en le recommandant au ministère de la Guerre, déclare : « Il est d'une probité à toute épreuve (1). » Voilà qui est bien. J'ouvre la suite de son dossier au Ministère de la Guerre et qu'y vois-je, tout d'abord ? C'est la note du général Canclaux, quatre ans plus tard, où il est dit de lui qu'il est « violemment soupçonné du côté de la probité (2) ». Le 22 vendémiaire an X, je le vois en prévention de conseil de guerre, à cause de sa gestion financière comme officier-payeur au 15e régiment

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(2) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

de dragons (1). En 1810, rentré à l'activité, je le trouve au 61e régiment de ligne avec 7.000 francs de dettes (2). En 1811, il est passé au 37e régiment d'infanterie : il a plus de 20.000 francs de dettes, et le conseil d'administration demande son renvoi du régiment (3). En 1812, le général de brigade du 37e signale au ministre l'inconduite, l'incapacité, l'immoralité de Revel (4). Peccadilles, si on veut. Voici mieux : en 1810, il a dissipé les fonds provenant du produit de la masse de linge et de chaussures de son régiment. Peine : un mois de prison, retenue du cinquième de sa solde (5). Même année : on constate que sa comptabilité est des plus embrouillées (6). Voilà l'homme. Voilà l'innocent de l'an XIII. On voit qu'il a tous les titres et tous les droits à crier au martyre et à la persécution. Au résumé, voici ce que je crois pouvoir retenir de lui et de toute cette aventure : beau garçon, sans ressources comme sans scrupules, à la recherche d'une fille à dot, il a cru trouver l'oiseau bleu en la personne d'Éléonore. Par ses belles paroles il pipa les Denuelle, aventuriers du même bord, désireux de tirer un avantageux parti de leur fille. Pour soutenir son rôle, Revel a dû emprunter de l'argent à La Feuille et à d'autres et mettre en circulation des billets de complaisance et des effets faux retirés avant l'échéance.

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(2) Lettre du major du 61e régiment au général de brigade. — *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(3) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(4) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(5) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(6) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

Une de ces combinaisons n'a pas réussi et il s'est fait prendre. Ancienne camarade d'Éléonore à Saint-Germain, Caroline Murat s'est intéressée au mauvais cas de ce chenapan et a sauvé la femme de la misère en la recueillant chez elle. Là, le hasard l'a fait rencontrer à l'Empereur ; elle est devenue sa maîtresse et Revel s'est trouvé à son aise, en 1814, pour arranger ce roman à sa guise et se poser en victime du « Corse » et de « l'odieux » Murat. Rien de plus. Rien de moins. Des dates et quelques pièces officielles dans le dossier de Revel remettent les choses au point et ruinent le roman. Désormais nous savons à quoi nous en tenir et nous n'avons plus qu'à conter les péripéties de la suite de cette aventureuse histoire. Il n'a point fallu en appeler à de hautes raisons de morale pour plaider la cause de Napoléon contre Revel. L'examen des faits a suffi à lui seul pour justifier l'apologie de sa conduite dans cette affaire.

⁂

Aussitôt après sa condamnation, l'ex-dragon avait été écroué à Versailles. Mais les fins repas chez les Denuelle et chez Sorel lui avaient aiguisé le bec qu'il avait délicat et fin. L'ordinaire de la prison, servi par la dame Mariotte, concierge de la geôle, ne lui agréait point. Il en redouta les conséquences pour son économie, et demanda son transfert à la prison de Dourdan, où le concierge Auffroy jouissait d'une meilleure réputation culinaire. On fit droit à sa requête, et avec six francs dans son gousset, Revel arriva à

Dourdan (1). Ses premiers jours, cependant, à son dire, y furent pénibles. Il méditait sur sa condamnation et déjà il y discernait des trames criminelles de « Buonaparte ». Ses rêveries le poussaient aux plus noirs desseins. « Je combinais des vengeances, je broyais l'acte d'accusation de mes oppresseurs (2). » Car que faire, sinon, en prison ? Il n'ajoute point qu'il rimait aussi des acrostiches à la gloire de son avocat et qu'il s'évertuait à dédier des ouvrages à Sa Majesté l'Empereur et Roi. Quelquefois aussi il songeait à son Éléonore. Qu'était-elle devenue ? Par M. Lebon il apprit qu'elle avait été, tout d'abord, placée, « je n'ai jamais su pourquoi », dans la maison d'éducation tenue par Mme Pingré, à Chantilly (3). Elle y prenait part à des processions, « armée de l'étendard de salut, que ses mains profanaient (4) ». C'est là que Caroline, touchée de son abandon et de son malheur, était allée la chercher pour en faire sa lectrice-dame-d'annonce, fonction évidemment toute platonique et déguisant la charité. Rugissement de fureur de Revel à la nouvelle : « On me laissa gémir sous les verrous et les grâces de ma femme continuèrent à briller dans les salons dorés (5). » Il en prit bientôt son parti. « Éléonore déshonorée n'était plus digne de moi (6). » Mais lui,

(1) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...* ; p. 253.
(2) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...* ; p. 213.
(3) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 114.
(4) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 114.
(5) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...* ; p. 210.
(6) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 105.

lui avec ses deux années de prison au casier judiciaire ?... La résignation lui vint. De la trahison de sa femme, il se consolait « avec les muses, » (1) et il s'évertuait à vivre « en philosophe qui brave les pervers (2) ». Les « pervers » n'en étaient pas au bout de leurs machinations. Dans le début d'avril 1806, près de sept mois après sa condamnation, il reçut un papier timbré qui l'abasourdit. Sa femme demandait le divorce! Le 13 février, elle avait formé cette demande à la mairie du Ier arrondissement. Le 11 avril, elle fut admise, mais le 15, le ministère public requit la nullité de la procédure, attendu qu'Éléonore était mineure. Le tribunal l'autorisa à se faire assister d'un conseil qu'il lui nomma (3). Le 28 mars, elle fit entendre des témoins qui déclarèrent que le « sieur Revel a injurié et maltraité son épouse », qu'il « lui a prodigué les épithètes les plus dégoûtantes », qu'il « lui a porté la main sur le visage », qu'il « l'a repoussée avec violence et frappée à coups de poing sans aucun motif, sans aucune provocation (4) ». Le dirai-je? Ces témoins m'inspirent une confiance limitée. A l'ordinaire, un mari qui se croit le droit de remettre par le poing et la botte son épouse dans le droit chemin, ne convoque pas à cet effet des assistants variés et choisis. Revel, aussi peu intéressant que l'olibrius me paraisse, ne me sembla pas avoir usé de ces moyens sévères et violents au

(1) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...*; p. 212.
(2) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 147.
(3) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...*; pp. 99, 100.
(4) *Plaidoyer de M. de Marchangy...*; p. 36.

bout de deux mois de mariage. Je crois donc que, sur ce point, il peut bénéficier du doute. Mais, pour elle, Éléonore avait d'autres meilleures raisons. La honte de la condamnation de Revel n'avait-elle point rejailli sur elle? Les murs de Versailles où l'arrêt avait été affiché (1), n'avaient-ils pas proclamé l'infamie dont son nom la rendait solidaire ? A la demande du divorce, par acte passé devant le notaire de Dourdan, Revel acquiesça le 20 avril. C'est, dit-il, parce que ses avoués lui mirent le couteau sur la gorge dans sa prison : « Le divorce ou la déportation à Cayenne (2) ! » Revel préféra se résigner que d'aller voyager aux colonies. Armée de cette pièce, Éléonore requit le divorce, et, le 29 avril 1806, Charles-Hugues Montaran, maire du Ier arrondissement, le prononça à son profit en présence de Jean-Claude Henry, jurisconsulte, habitant rue Feydeau; Jean Peborde, docteur en médecine, rue Neuve-des-Capucines; Georges Beuret, chef de bataillon, premier aide de camp du général Delaborde, demeurant n° 4, rue de la Vrillière, et de Charles-Michel Janvier, secrétaire des commandements de S. A. I. le prince Joachim Murat. Désormais, entre Revel et Éléonore tout lien était rompu. Les Denuelle étaient débarrassés de ce terrible gendre. Pour lui, il retourna aux Muses. Le souvenir amer de ses malheurs l'inspirait. Sur l'histoire de son mariage, il composa un long poème intitulé *La Matrimonimanie*, où, vraisemblablement, ses traits ironiques ne devaient pas être ménagés à Mme Campan. Revel en régala ses compagnons de cap-

(1) *Plaidoyer de M. de Marchangy...*; p. 10.
(2) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...*; p. 255.

tivité. Aussi l'un d'eux n'eut rien de plus pressé, quand il fut libéré, que d'aller dénoncer *La Matrimonimanie* et son auteur à Mme Campan. L'effet de la dénonciation ne se fit pas attendre. A la fin de janvier 1807, le maréchal de logis Guenin fit une descente dans les deux jolies chambres décorées et occupés par Revel à Dourdan (1). Il y saisit un grand nombre de papiers et dix-neuf dossiers manuscrits. Tout cela n'était pas bien compromettant pour le prisonnier. « J'avais eu assez de bon sens pour jouer avec mes chaînes », plaisante-t-il (2). Au reste, le temps de sa libération approchait. Au mois de mars 1807 les portes de la prison s'ouvrirent pour lui et le printemps lui sourit au seuil de la geôle. De sa méchante aventure il ne lui demeurait plus que le souvenir amer de la captivité, et, au cœur, la rage d'une revanche et d'une vengeance qu'il avait, sept ans encore, à mâcher et à remâcher parmi les avatars contradictoires que sa destinée bousculée lui réservait.

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 148.

(2) Le capitaine Revel, *Prise à partie de la Cour de cassation...*: p. 215.

III

NAPOLÉON ET ÉLÉONORE

Rencontre de l'Empereur et de la femme de Revel. — Rôle de Caroline et de Murat dans la liaison. — L'hôtel de la rue de la Victoire. — Les dessous de l'amoureuse et impériale aventure. — L'amoureuse pressée et histoire d'une pendule dans une alcôve. — Accouchement d'Éléonore. — La paternité de l'Empereur. — « Brutalité » de Napoléon en amour. — Les pamphlétaires. — Destinée de l'enfant. — On l'élève sous un pseudonyme. — Visites aux Tuileries. — Rôle de Meneval auprès de l'Empereur. — Constitution curieuse d'un conseil de famille. — Napoléon assure la fortune de Léon. — Ses adieux, en 1815, à ses fils naturels. — Souvenirs de l'Empereur captif pour Léon. — Les dispositions de son testament secret.

C'est maintenant d'Éléonore que nous avons à raconter l'amoureuse et impériale aventure. Revenue de Chantilly, nous l'avons vue entrer comme lectrice-dame-d'annonce chez Caroline. Au dire de Revel, elle ne tarda pas à y devenir la maîtresse de Murat. Naturellement, ce coupable manège n'échappa pas longtemps à la sœur de l'Empereur. Le scandale éclata tôt. « Furieuse de s'être donné une rivale,

elle courut chez Buonaparte, dénonça le couple criminel et demanda vengeance. » Je ne dirai pas que je trouve cette démarche vraisemblable, mais, enfin, c'est Revel qui parle. Napoléon promit de sévir et fit annoncer sa venue. Caroline organisa aussitôt une fête. Autre vraisemblance. C'est au milieu d'un bal et entre un souper que la foudre devait tomber sur l'infidèle Joachim et l'ingrate Éléonore. Donc, l'Empereur vint. Interdite, confuse, au premier rang des dames de la Maison, l'épouse Revel attendait son jugement. Le maître passa, la regarda, et, par maladresse, lui versa une tasse de café sur la robe. Là-dessus « elle pleura au milieu des ris et des sarcasmes, avec une grâce et une modestie enchanteresses. » Prodige ! Ému, troublé, transporté, l'Empereur « déclara sa flamme, en amant, à l'oreille d'Éléonore, il fit connaître son choix en souverain, par un regard à ses favoris (1) ». Parole ! C'est à croire que mons Revel assistait à la chose. On s'en doute, l'affaire n'eut point ces préliminaires. La vérité est plus simple. Le 26 janvier 1806, à dix heures du soir, revenant de la campagne d'Austerlitz, Napoléon toucha à Paris. Le lendemain il reçut le Conseil d'État ; le 28, les hauts fonctionnaires ; le 29, il tint, à une heure, audience diplomatique ; le 30, il visita les travaux du Louvre et assista, le soir, à la *Stratonice*, de Méhul, au théâtre Feydeau (2). Ce fut dans les deux ou trois derniers de ces jours, qu'il rendit visite à sa sœur Caroline, et que, par hasard, il y rencontra Éléo-

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; pp. 116, 117, 118.

(2) Albert Schuermans, *Itinéraire général de Napoléon Ier* ; Paris, 1908. in-8, p. 189.

nore (1). La figure lui plut; la jeune femme, échappée au cauchemar qu'elle venait de vivre, avait quelque chose de mélancolique et d'encore apeuré. La fraîcheur de ses dix-huit ans, la tristesse de ses malheurs, le charme de sa jeunesse, tout cela constituait l'ensemble d'une beauté à quoi ce qui se savait d'elle ajoutait son intérêt. De si jeunes maîtresses, à Napoléon enclin à donner, même avant Joséphine, dans les femmes mûres (2), n'avaient point encore

(1) Frédéric Masson, *Napoléon et les Femmes*; Paris, 1908, in-8, pp. 166, 167.

(2) Sur cette préférence de Napoléon, voici un témoignage peu connu tiré d'une lettre du Bourguignon Rathier, qui fut assez activement mêlé à la Révolution dans son département. « Lors de la suppression des ordres religieux, écrit-il, les moines de Cîteaux ne furent pas d'accord avec l'abbé au sujet de la dépouille de la maison. Le district de Dijon informé que quatre tonneaux remplis d'argenterie allaient être enlevés, y envoya des commissaires dont l'autorité fut méconnue par les moines. Les commissaires ayant demandé main-forte au département, j'y fis passer une compagnie du régiment d'artillerie alors en garnison à Auxonne, dont Bonaparte, alors lieutenant, avait le commandement. Pendant que les commissaires, soutenus de cette force militaire, faisaient l'inventaire du mobilier et évacuer la maison par les moines, Bonaparte, ennuyé de ce séjour maussade au milieu des bois, laissa le commandement à son sergent-major, et se rendit à Seurre, petite ville voisine. Le jeune officier y fut accueilli et bienvenu dans les meilleures maisons ; il s'attacha surtout à la société de Mme Prieur, dont le mari, âgé, avait été président du Grenier à Sel. On a la certitude que la dame, assez jeune et jolie, ne lui fut pas cruelle. Bonaparte, obligé de retourner à son corps, et laissé depuis dans les armées, semblait l'avoir oubliée : cependant, à son retour d'Italie, en l'an V, et ramenant avec lui Mme Murat, sa sœur, encore fille, et qu'il venait de retirer d'une maison d'éducation, il ne put s'empêcher de se détourner de sa route, et se rendit à Seurre dans une auberge, d'où il fit dire à Mme Prieur qu'un de ses amis intimes, fatigué du voyage et ne pouvant se transporter chez elle, désirait qu'elle vînt le voir. Mme Prieur hésita beaucoup à se rendre à l'invitation. Elle ne fut pas peu surprise de reconnaître Bonaparte, et surtout de le trouver dans la compagnie d'une jeune personne qu'elle croyait tout autre qu'une sœur. Bientôt elle fut mise au fait et une tendre reconnaissance eut lieu entre eux. Mme Prieur, devenue veuve, ne put que suivre en idée son héros dans son voyage d'Égypte, et ne put se trouver en position de le revoir que

souri. Nulle, d'entre elles, de la Grassini à George, qui ne fût aussi frêle, aussi délicate, aussi ingénument parée du charme d'une adolescence malheureuse. Fleur à peine touchée, neuve presque et qui le séduisit aussitôt. « Des propositions faites par un tiers furent sur-le-champ acceptées », dit un témoin de la chose, Constant, le valet de chambre de l'Empereur (1). A la passade de Napoléon, ni Murat ni Caroline n'avaient à mettre obstacle. Bien au contraire! Pour Caroline, « elle flattait ses goûts, lui prêtait sa maison, si quelque fantaisie subite la lui rendait nécessaire (2) ». Au reste, depuis longtemps déjà, et même dès l'époque du Consulat, Murat et sa femme « cherchaient à assurer leur crédit en excitant chez le Consul des fantaisies passagères dont ils favorisaient ensuite la secrète intrigue (3). » Nous

lors de son retour de Marengo, passant à Châlon-sur-Saône, où elle s'était retirée après avoir quitté Seurre. Elle crut pouvoir profiter de cette ancienne liaison pour faire la fortune de sa famille, et se placer elle-même auprès de Mme Bonaparte. Elle n'a pu réussir qu'à obtenir une conservation pour un de ses frères, et a échoué sur le reste, notamment à obtenir une place de receveur général pour L..., receveur particulier à Semur. » — *Revue Bleue*, 28 juin 1894, p. 799. — Il y a, au moins, une inexactitude dans ce récit : le départ d'Elisa, et non de Caroline, de la maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr, où elle était entrée le 22 juin 1784. Elle quitta la maison, non en l'an V, mais le 1er septembre 1792. Cf. *Pétition de Buonaparte et de sa sœur Marie-Anne-Elisa* (*Mme Bacciochi*); Caen, 1842, in-8. — Voici une autre note sur une maîtresse de Bonaparte, tout aussi inconnue que Mme Prieur : « *10 mars 1838*. — J'ai vu aussi une dame Martinetti qui a été la maîtresse de Napoléon pendant sa première campagne d'Italie. Elle a soixante-cinq ans, n'en porte pas plus de quarante et est encore fort belle. » — Lord MALMESBURY, *Mémoires d'un ancien ministre* (*1807-1869*); traduits de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, par N. A. B.; Paris, 1885, in-18, p. 51.

(1) *Mémoires de Constant...*; t. II. p. 47.

(2) *Mémoires de Mme de Rémusat*; *1802-1808*; publiés par son petit-fils PAUL DE RÉMUSAT; sénateur de la Haute-Garonne; Paris, 1880. in-8, t. II, p. 308.

(3) *Mémoires de Mme de Rémusat...*; t. I, p. 191.

savons, cependant, de Napoléon que « l'immoralité le froissait (1) ». En tout cas, il s'accommodait fort bien de celle des Murat et il souffrit le coup de pouce qu'ils donnèrent à l'aventure avec Éléonore. Mais, elle? Tomber de Revel en Napoléon! Miraculeux destin! Il paraît, toutefois, qu'elle ne sut pas se hausser à lui, et il faut bien en convenir à la suite et à la fin de l'aventure.

Toujours d'après Revel, « après la fête de Neuilly, Éléonore fut inaugurée dans le temple des plaisirs de Buonaparte, rue des Victoires, sous la garde de Regnault de Saint-Jean d'Angély, eunuque d'un nouveau genre qui, plus que le Sultan, jouissait des faveurs de l'odalisque (2) ». Je m'occuperai plus tard de Regnaud de Saint-Jean d'Angely, m'arrêtant dans l'instant à la courte histoire de ce fameux « temple des plaisirs de Buonaparte ». Il était situé dans la rue ci-devant Chantereine, devenue, le 8 nivôse an VI, rue de la Victoire en vertu d'une décision de l'administration centrale du département de Paris, désireuse de « consacrer le triomphe des armées françaises par un de ces monuments qui rappellent la simplicité des mœurs antiques (3) ». Revel dit que la maison était située au n° 29 (4). Ce n'était donc pas l'ancien hôtel Bonaparte où Napoléon était entré

(1) Lieutenant-colonel BASIL JACKSON, *Waterloo et Sainte-Hélène; notes et souvenirs d'un officier d'état-major*, édités par R.-C. Seaton, M. A.; traduit de l'anglais par Em. Brouwet; Paris, 1912, in-18, p. 218.

(2) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*: p. 119.

(3) Redevenue rue Chantereine en 1816, la rue de la Victoire reprit son nom en 1833. — FÉLIX et LOUIS LAZARE, *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments*: Paris, 1846, in-8, p. 668.

(4) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...*: p. 208.

au lendemain de son mariage, et qu'il donna, le 1e juillet 1806, à Lefebvre-Desnoëttes, dont la veuve le céda, en 1857, à M. Goubie, agent de change honoraire (1), et au sujet duquel, dès le 15 juin 1853, la note suivante était communiquée à Napoléon III :

M. Vor Vaton, propriétaire de l'ancien hôtel Bonaparte, sollicite l'autorisation d'établir un marché sur cet emplacement. Il expose les avantages qui en résulteraient. Il ne demande à la Ville aucune subvention et il consentirait à lui abandonner la propriété du marché à l'expiration d'un délai déterminé. Il s'engage à construire au milieu du marché un monument qui perpétuera le souvenir du 18 brumaire. Mme Vve Flandrin assure que la municipalité de Paris a déjà accueilli ces propositions et elle supplie l'Empereur de prononcer en faveur de M. Vaton, ancien ami de son mari (2).

Cet hôtel disparut sous le second Empire et il n'en demeure aujourd'hui que les murs de clôture entourant une propriété privée, dans la cour du no 60 de la rue de la Victoire (3). Il est donc de toute évidence que le fils d'Éléonore, le comte Léon, est dans la plus profonde erreur en écrivant, en 1856, que cet hôtel est celui dont « Napoléon Ier,

(1) Gustave Bord, *L'Hôtel de la rue Chantereine et ses habitants* (*1777-1857*) ; *Le Carnet*, mars 1903, p. 364.

(2) Collection d'autographes Hector Fleischmann.

(3) Gustave Pessard, *Nouveau Dictionnaire historique de Paris ;* Paris, 1904, in-8, p. 1586. — Sur cet hôtel, voici une lettre curieuse de M. Frédéric Masson, que je donne d'après l'original naguère acheté à un catalogue d'autographes : « Monsieur, l'hôtel que Joséphine avait acheté rue Chantereine s'étendait du 46 de cette rue, où il aboutissait par une sorte d'impasse, au no 61 de la rue Saint-Lazare, comprenant le 53. Le 59 se trouvait une enclave. Donné par l'Empereur au général Lefèbvre-Desnoëttes, lors du mariage de celui-ci avec une demoiselle Rolier, cousine de Madame, il fut vendu, vers 1857, par la veuve du général à M. Goubie, agent de change, qui démolit et construisit des maisons en vue de l'ouverture de la rue du Cardinal Fesch, actuellement de Châteaudun... Frédéric Masson. »

alors Consul (*sic!*) sortit pour accomplir le 18 brumaire », et que, lui-même, Léon, y est né (1). J'observe, en passant, que j'ignore les documents sur lesquels on peut se baser pour dire que, le 30 janvier 1806, Éléonore fut installée dans l'hôtel attenant à l'Élysée, depuis hôtel Sébastiani, habité, en 1848, par Miss Howard, maîtresse de Louis-Napoléon, et qui disparut, en 1860, dans le percement de la

(1) Comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, et J.-J.-B. Charbonnel, homme de lettres, Circulaire adressée à tous N. N. S. S. les cardinaux, archevêques et évêques de l'Empire français; Paris, 15 mai 1856, dans *M. le comte Léon à Son Eminence Mgr le cardinal Morlot, archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur;* Paris, mai. 1858, in-4, p 27. — Le général Espinasse, ministre de l'Intérieur et de la Sûreté générale, fit saisir cette brochure et la conserva sous scellés au ministère de l'Intérieur. Cf. *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle, garde des sceaux, ministre de la Justice;* s. l. [Paris], s. d. [1861], in-fol., p. 34. — François-Nicolas-Madeleine Morlot, né à Langres, le 28 décembre 1795, fut successivement évêque d'Orléans, archevêque de Tours, de Paris, et cardinal. En septembre 1857, il fut nommé grand aumônier de l'Empereur. Un contemporain écrit à ce propos : « *Le Moniteur* institue Mgr Morlot grand aumônier de France. C'est une charge de la couronne, et l'on a bien fait de la donner à l'archevêque de Paris, cela mettra fin aux conflits qui s'élevaient toujours entre ces hauts dignitaires de l'Eglise. L'Empereur a fort raison de rétablir ces grandes positions : elles sont une preuve de son goût pour l'ordre, pour l'éclat du trône, et les gens sensés le loueront de cette idée. » — *Mémoires anecdotiques sur les salons du Second Empire; Journal du docteur Prosper Menière*, publié par son fils le docteur E. Menière; Paris, 1903, in-8, p. 321. — Créé sénateur le 7 mars 1853, le cardinal Morlot mourut à Paris le 29 décembre 1862. A ce propos, Napoléon III reçut cette curieuse lettre, qui fait partie de ma collection d'autographes :

« Sire,

« Répandez vos larmes les plus amères : votre meilleur ami, Mgr Morlot n'est plus. Ha ! n'oubliez jamais dans votre vie l'entretien suprême que vous avez eu avec ce juste prêt à quitter la terre pour aller recevoir dans le sein de Dieu le prix de ses vertus et de son inépuisable charité. Votre Majesté, l'Église de Paris, le Sacré Collège et les malheureux ont fait dans la personne de Son Éminence une perte irréparable. Sire, celui qui prend la

rue de l'Élysée (1). Une simple indication fixe les choses. Le 22 nivôse an X, Murat avait acheté rue de Provence, l'ancien hôtel Thélusson, devenu hôtel du Gouvernement (2). C'est là que Caroline accoucha, le 25 avril 1802, de sa fille Letizia-Joséphine (3). C'est là aussi qu'Éléonore fut installée. Plus tard elle alla au n° 29 de la rue de la Victoire, dans une maison, qu'avec de l'argent donné par l'Empereur, elle acheta, le 29 août 1806, à un sieur Henry, qui était appelé à jouer un rôle actif et discret dans sa vie, et auquel elle la rétrocéda le 3 février 1808 (4). Je n'ignore pas que beaucoup de ces détails sont oiseux, mais il me faut bien les donner puisque de la vie d'Éléonore ne se sait que ce que Revel en a bien voulu dire et écrire, — et c'est du pis.

Maîtresse de l'Empereur, élevée par le hasard à ce haut destin, il la faut suivre dans cette nouvelle page de sa vie. Aussi complaisant que pussent être les Murat, Napoléon ne pouvait s'accommoder toujours de leur hôtel comme lieu de rendez-vous. Éléonore vint donc aux Tuileries.

liberté de joindre ses regrets à vos regrets, a connu tout ce qu'il y avait de bonté inneffable dans le cœur de cet homme de bien, ce cœur si plein de tendresse pour tous ses semblables et d'amour pour Dieu, s'est enfin brisé.

« J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, avec le plus parfait dévouement et la tristesse la plus profonde, votre très obéissant et très humble sujet.

« Pascal.

« Marseille, 1er janvier 1863. »

(1) Charles Nauroy, *Les Secrets des Bonaparte...*; p. 205.

(2) Frédéric Masson, *Napoléon et les Femmes...*; p. 168.

(3) *Mémoires de Mme de Rémusat...*; t. II, p. 132.

(4) [Revel], *Désaveu de paternité de Léon, fils naturel de Napoléon Bonaparte*; 1er cahier; Paris, mars 1822, in-8, p. 22.

« La belle É... vint au château, en secret, mais rarement, et elle n'y passait que deux ou trois heures », dit Constant (1). Il est donc inexact de croire, avec Fain, que l'Empereur n'eut jamais avec elle « qu'une rencontre de bal masqué (2) ». Et c'est un conte à dormir debout que celui de qui écrit : « Si l'on s'en rapporte aux mémoires du temps, Napoléon n'aurait passé qu'une nuit avec elle, mais en ayant soin d'en faire prendre la date sur un calepin. » Comment croire cet auteur, qui ajoute : « Celle qui fut la mère du comte Léon était une Allemande que son impérial amant a fait comtesse de Luxbourg (3) » ? Comme si, même dans cette histoire sommairement connue, on pouvait ignorer l'origine parisienne d'Éléonore et ne pas savoir qu'elle devint comtesse de Luxbourg par son troisième mariage, et sans que « l'impérial amant » y fût pour quelque chose ! Mais, en attendant qu'elle le devînt, elle vivait obscurément, sous le nom de Mme de Saint-Laurent, « nom de débauche que s'était donné ma femme lorsqu'elle déserta la couche nuptiale pour aller conquérir le titre de prostituée sur les brillants grabats impériaux », dit, avec dégoût, l'honnête et moral Revel (4). L'honneur de ces « grabats » lui était, en tout cas, assez indifférent. « Elle a dit elle-même que, dans la chambre où Napoléon

(1) *Mémoires de Constant... ;* t. II, p. 47.

(2) *Mémoires du baron Fain, premier secrétaire du cabinet de l'Empereur ;* publiés par ses arrière-petits-fils, avec une introduction et des notes par P. Fain, chef d'escadron d'artillerie ; Paris, 1908, in-8, p. 307.

(3) Philibert Audebrand, *Derniers Jours de la bohème ; souvenirs de la vie littéraire ;* Paris, s. d., in-18, p. 356.

(4) *Mémoires de Revel*, dans la *Nouvelle Revue rétrospective ;* 2e série ; 7e semestre ; janvier-juin 1903, pp. 13, 14.

la recevait, au fond de l'alcôve, était suspendu un cartel, et que, pendant que l'Empereur était occupé, elle trouvait moyen de pousser la grande aiguille et de l'avancer de trente minutes. Le temps que Napoléon donnait à ses divertissements était strictement mesuré : ainsi, lorsqu'il levait la tête, il regardait la pendule : « Déjà ! » disait-il, et *l'amoureuse* se trouvait libérée (1). » Mais, l'ex-mari étant écouté, ce n'était pas uniquement ce plaisant tour qu'elle jouait à son amant. Celui-ci, fort amoureux, exigeait d'elle une lettre chaque jour. Comme la pauvre était dépourvue de l'élan nécessaire à la chose, c'était sa mère qui s'en chargeait. Un jour, la correspondance cessa. Il y avait brouille entre la mère et la fille. L'Empereur manda l'oublieuse, l'interrogea, et peu satisfait des explications embarrassées qu'elle donna, du coup il faillit la disgracier. Mais Mme Campan, l'habile, la souple Mme Campan, veillait. Pour sauver la situation et la position, elle ne trouva qu'un moyen et qu'un conseil à donner à Éléonore : se dire enceinte : « Ne le fusses-tu pas, il faut l'être ! » Et elle le fut et elle ramena à elle l'amant (2).

Éléonore devint enceinte dans la première quinzaine de mars 1806, le 13, précise Revel (3). A cette date il n'est aucune impossibilité matérielle, l'Empereur ayant été du 1er au 31 mars à Paris, à Saint-Cloud ou à Malmaison. Le 13, cependant, après une visite aux deux Trianons, à Ver-

(1) Frédéric Masson, *Napoléon et les Femmes...*; p. 167.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; pp. 120, 121, 122.

(3) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*: p. 127.

sailles, dont il ordonna la mise en état, il rentra à Malmaison. Mais les 1er, 3, 8, 10, 11, 12, 17, 18, 23 et 24, il ne quitta pas Paris (1). L'accouchement eut lieu, rue de la Victoire, n° 29, le 13 décembre 1806, à deux heures du matin. L'opération fut faite par Pierre Marchais, accoucheur, demeurant n° 29, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. Il était assisté du fameux Guillaume Andral, de l'Académie de Médecine, alors médecin des Invalides. Ce furent les deux accoucheurs qui, accompagnés de Jacques-René-Marie Aymé, officier trésorier de la Légion d'Honneur, habitant proche d'Éléonore, n° 24, rue Saint-Georges, allèrent, le lundi 15 décembre, déclarer la naissance à la mairie du IIe arrondissement, cette même mairie, où, peu de mois auparavant, le divorce de Revel avait été prononcé. L'enfant fut appelé Léon, — la deuxième syllabe du grand nom paternel, — et le père fut dit *absent*. Absent, il l'était, en effet, et fort loin, là-bas dans la Pologne neigeuse, à Pulstuck, où un courrier, expédié par Caroline, lui apprit la nouvelle de l'accouchement le 31 décembre (2). Joyeuses étrennes ! Il était père, enfin ! Cette espérance, si longuement, si ardemment caressée avec Joséphine, et en vain, voici qu'elle se réalisait pour lui, que dans le lointain bivouac étranger, glacé de neige, battu d'aigres vents, elle promettait à sa race la victoire sur les temps et qu'elle assurait les destinées de sa dynastie. La plus tendre et la plus orgueilleuse des béné-

(1) ALBERT SCHUERMANS, *Itinéraire général de Napoléon Ier...*; pp. 168, 169.

(2) FRÉDÉRIC MASSON, *Napoléon et les Femmes...*; p. 168.

dictions alla vers le petit être vagissant rue de la Victoire et le bonheur paternel décida du bonheur futur de sa vie. « Ce n'est pas uniquement dans les hippodromes que l'auguste victoire t'a couronné ! » proclamaient les inscriptions des statues de l'hippodrome de Byzance, en hommage aux vainqueurs. La victoire guerrière s'associait pour l'Empereur à la joie paternelle, et, abondant et clément, le Destin de cette heure y mêlait les plus amoureuses illusions. Le 1[er] janvier, dans sa route sur Varsovie, au relai de Bronie, Napoléon avait, pour la première fois, aperçu Mme Walewska (1), celle-là même qui lui allait donner le second de ses fils. Chocs, rencontres et hasards de la plus inouïe des destinées! Apprendre sa paternité dans l'instant où on sourit à la femme qui continuera, elle aussi, la race, et viendra dispenser les amoureuses langueurs dans cette même rue de la Victoire, qui sera pour l'Empereur la rue de l'Amour, de Joséphine de Beauharnais à Marie Lonczinska, comtesse Walewska, en passant par Éléonore et combien d'autres, vite venues, bientôt parties, oubliées, effacées ! Mais il est père, père pour la première fois, et les plus radieuses espérances lui comblent le cœur. Que la mère en use! Et elle use. Revel assure que, pour la récompenser, l'or coula à flots rue de la Victoire. Elle demanda tout et obtint tout, même l'arrestation de sa mère, avec laquelle elle était en délicatesse (2). Éléonore régna. Mieux

(1) Albert Schuermans, *Itinéraire général de Napoléon Ier... ;* pp. 204, 205.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...;* pp. 124, 125.

encore. « Peu s'en fallut que Buonaparte ne partageât sa couronne avec elle (1). » C'est l'ex-dragon qui parle. Il le croit, car il le répète : « Napoléon avait le dessein de l'épouser (2). » Le dessein ?... Il en demeura au dessein. Mais, au vrai, y songea-t-il jamais ? Pendant la campagne de Russie, envoyant un des bataillons de sa Garde à l'ennemi, l'Empereur lui dit : « Allons, grenadiers, abordez ces bougres-là ! A la guerre comme en amour, il faut se voir de près (3). » C'est que, à présent, il avait vu Éléonore de près, et quelque chose qui est bien de l'indifférence avait succédé au tendre sentiment de janvier 1806. « Il s'était dégoûté de la belle parce qu'au moment des entretiens amoureux, elle s'était mise à lui parler politique (4). » A la vérité, non. La pauvre Éléonore n'y songeait, certes pas, à la politique ! Et pour lui, d'autres sentiments le commandaient. « Que lui importe la volupté, et la chair ? et les femmes ? » s'est demandé un auteur (5). Peu, en effet, et tout juste ce qu'il lui fallait pour satisfaire aux fringales de ses caprices. La femme : une passade. L'amour ? On lui a fait dire que c'était « une sottise faite à deux (6) ». Il le jura quelquefois, et il le prouva souvent à celles qui

(1) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 126.

(2) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...* ; p. 230.

(3) *Journal du général Fantin des Odoards : étapes d'un officier de la Grande Armée ; 1800-1830* ; Paris, 1895, in-8, p. 345.

(4) PHILIBERT AUDEBRAND, *Derniers Jours de la bohème...* ; p. 356.

(5) SUARÈS, *De Napoléon* ; Paris, 1912, in-18, p. 16.

(6) J.-L. GAUDY, jeune [Balzac], *Maximes et Pensées de Napoléon* ; Paris, 1838, in-18 ; *Napoléon par Balzac : récits et épisodes du premier Empire tirés de la « Comédie humaine »*, choisis, annotés et publiés par Hector Fleischmann ; Paris, s. d. [1913], in-18, p. 354.

attendaient de lui mieux que la passade à laquelle il bornait les horizons de son désir. Il le prouva, à d'aucunes, avec quelque brutalité, de manière à permettre à Mme de Rémusat d'assurer avec dédain, que « Bonaparte manque d'éducation et de formes (1) ». Au reste, elle le devine assez bien quand elle ajoute : « L'Empereur méprise les femmes; ce n'est pas le moyen d'apprendre à les aimer (2). » Le désirait-il? Était-ce de l'amour qu'il leur demandait? Point. Si on le conteste, il faut confesser qu'il avait, pour le solliciter, de singulières façons. Un contemporain a dit qu'il « n'était pas toujours d'une exquise galanterie avec les dames (3) ». C'est qu'il savait bien que, hors l'amour, ou le plaisir ou la volupté, elles comptent peu ou point. Sur ce chapitre il est plaisant d'entendre vaticiner ses pamphlétaires, ceux qui lui reprochent des « allures mauresques (4) », qui le disent « tigre dans ses amours », qui lui donnent « les manières et le brutal instinct de cette bête farouche (5) », et les autres! « Dans l'âge, dit l'un, où la galanterie française adoucit les mœurs et donne l'urbanité aux caractères les plus farouches, Buonaparte échappa à cet empire que les femmes savent acquérir sur tous les êtres

(1) *Mémoires de Mme de Rémusat... ;* t. I, p. 103.

(2) *Mémoires de Mme de Rémusat...;* t. I, p. 112.

(3) *Mémoires anecdotiques du général marquis de Bonneval (1786-1873)*; Paris, 1900, in-8, p. 40.

(4) M. Thomassy, auteur d'un ouvrage sur la loi salique et l'appel des femmes au trône, *De la sensation qu'a faite en France la mort de Buonaparte et des écrits publiés à ce sujet ;* Paris, 1821, in-8, p. 17.

(5) Le Hodey de Saultchevreuil, rédacteur du « Journal des États Généraux », *De la conduite du Sénat sous Buonaparte ou les causes de la journée du 31 mars 1814, avec des détails circonstanciés sur cette journée mémorable ;* Paris, MDCCCXIV, in-8, p. 32.

doués d'un peu de sensibilité. Le temps nous a démontré que cette âpre sagesse ne tenait pas à la pureté de ses mœurs, mais plutôt à une disposition particulière de son orgueil, qui l'empêchait de rendre hommage à la beauté. » Et de conclure : « Brutal dans ses manières, Napoléon ne connut jamais les égards qui savent adoucir les épines de la dépendance, et jusque dans ses plaisirs, il porta ce cynisme qui humilie les autres et cette dureté qui prouve l'égoïsme (1). » Oui, mais n'est-ce point Mme de Genlis qui, déjà, nous avait prévenus que « les rois n'ont aucun usage du monde »? Vertu discourtoise qui, appliquée à l'amour, fait l'amant maître de son plaisir et souverain de son caprice. C'est, en vain, et à faux, et par tort, qu'au chant III de *Pèlerinage de Childe Harold*, Byron apostrophe Napoléon : « Tu ne pus gouverner la moindre de tes passions ! » Tout doux ! Il les sut mener et dompter à merveille, bien au contraire. Il était celui qui, en 1811, disait à Kourakine : « Je gouverne par moi-même, je gouverne seul et on ne me gouverne pas (2). » Ce système de sa politique est aussi celui de ses plaisirs amoureux. A lord Ebrington, visiteur de l'île d'Elbe, l'Empereur confesse : « J'ai eu aussi des maîtresses qui m'ont bien aimé ; mais je n'ai pas eu une maîtresse en titre, et je ne me suis jamais laissé gouverner par une femme (3). » Pour tenter ce rôle, Éléonore

(1) *Supplément à l'ouvrage intitulé : « De Buonaparte et des Bourbons », par M. de Chateaubriand ;* Paris, 1814, in-8, pp. 8, 20.

(2) Napoléon au prince Kourakine, ambassadeur de Russie à Paris ; 1811. — *Feuilles d'histoire*, 1er août 1912, p. 145.

(3) *Conversations de l'île d'Elbe* ; deuxième entretien ; *Revue britannique ou choix d'articles traduits des meilleurs écrits périodiques de la Grande-*

n'était point de taille et ses ambitions ne l'y portaient pas. Instrument de plaisir, uniquement, elle fut rejetée dès l'instant où elle eut cessé de plaire et d'exciter le rapide désir du maître. Mais la brutalité ordinaire de l'amant fut pour elle de la sécheresse, elle fut répudiée comme militairement. C'est Constant qui conte qu'un jour, tandis que la cour était à Fontainebleau, elle se présenta au palais avec sa mère, demandant à être annoncée. « L'Empereur fut on ne peut plus mécontent de cette démarche, et me chargea d'aller dire de sa part à mademoiselle É... qu'il lui défendait de jamais se présenter devant lui sans sa permission et de séjourner un instant de plus à Fontainebleau. » C'était la chute. Le sultan abandonnait l'odalisque. Bref : « la liaison de l'Empereur avec mademoiselle É... ne dura pas longtemps (1) ». Le temps, toutefois, de lui faire un enfant, de l'enrichir et d'ajouter une page à sa légende secrète.

*
* *

L'enfant...

Tranquille et innocent, il demeurait aux langes luxueux de son berceau, dans le tranquille et clandestin hôtel de la rue de la Victoire. De loin, du cœur des Tuileries, entourées de fanfares, des bivouacs étrangers parmi l'Europe domptée, la pensée impériale veillait sur lui. Dès le second mois de sa naissance, il fut enlevé à la mère et confié suc-

Bretagne ; Paris, 1840, in-8, t. IV, p. 458. — *Memorandum of two conversations between the Emperor Napoleon and viscount Ebrington, at Porto Ferrajo, on the 6 th. and 8 th. of december 1814 ;* London, 1823, in-8, p. 30.

(1) *Mémoires de Constant... ;* t. II, p. 48.

cessivement à trois nourrices, dont la première, une dame Martin, « préserva ses jours menacés (1) ». Une dame Loir fut la dernière de ces nourrices. Il était secrètement élevé sous le nom de Mâcon, nom d'un général tué en 1805, dit le baron Fain, à la vérité décédé à Leipzig, où il commandait la place, d'une fièvre putride, le 18 octobre 1806. Dans le 26e bulletin de la Grande Armée, Napoléon avait décerné un bref et noble éloge à sa mémoire : « C'était un brave soldat et un parfait honnête homme. L'Empereur en faisait cas et il a été très affligé de sa mort (2). » Pour Léon ce pseudonyme avait été choisi, parce que Mâcon

(1) [REVEL], *Désaveu de paternité de Léon... ;* p. 23.

(2) 26e Bulletin de la Grande Armée; Berlin, 3 novembre 1806 ; *Correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III;* Paris, t. XIII, n° 11154. — Lieutenant-colonel ERNEST PICARD, *Préceptes et Jugements de Napoléon;* Paris, 1913, in-8, p. 473. — Voici les états de service de Pierre Mâcon, né le 13 janvier 1769, à Chasselay (Lyonnais) : Volontaire le 8 novembre 1787, au régiment de Vermandois-Infanterie (devenu le 61e régiment) ; caporal le 1er octobre 1788 ; fourrier le 1er octobre 1789 ; sergent-major le 1er janvier 1791 ; adjudant sous-officier le 11 janvier 1792 ; lieutenant le 28 avril 1792 ; capitaine le 15 mai 1793 ; nommé commissaire des guerres, le 1er juin 1793, par les représentants du peuple, et employé à l'armée des Pyrénées-Orientales; chef de bataillon le 19 février 1794 ; chef de brigade le 19 juin 1795, commandant la 122e demi-brigade ; attaché à la 57e demi-brigade le 19 février 1798 ; commandant la 6e demi-brigade légère le 27 juillet 1799; adjudant supérieur à l'état-major du Palais du gouvernement, le 6 mai 1803 ; général de brigade employé près le gouvernement, le 29 août 1803 ; employé près le corps des grenadiers de la réserve, le 13 décembre 1803 ; commandant provisoirement cette division, le 21 décembre 1803 ; sous-gouverneur des Tuileries, le 20 novembre 1804 ; commandant la place de Leipzig, le 18 octobre 1806 ; y décédé le même mois. Campagnes : 1793-1794-1795 : armée des Pyrénées-Orientales; 1796-1797 : armée d'Italie ; 1798 : armée d'Angleterre ; 1798 : armée d'Orient ; 1799 : armée de réserve; 1800 : armée d'Italie ; 1803-1804 : camp d'Arras ; 1805-1806 : Grande Armée. Blessé à la jambe gauche, le 19 mai 1793, au combat de Mas-d'Eu. Membre de la Légion d'Honneur, le 11 décembre 1803 ; commandant de la Légion d'Honneur, le 14 juin 1804. — *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Mâcon.

« ne laissait personne pour revendiquer son nom (1) ». Si telle fut, en effet, la pensée de l'Empereur, il faut observer qu'il était mal renseigné. Le mort de Leipzig avait des descendants. Le 3 janvier 1853, Mme Mâcon, nièce du général, demeurant à Paris, nº 7, rue Saint-Thomas-d'Enfer, sollicitait du ministre de la Guerre, une copie des états de service de son oncle. Le 25 octobre 1876 (elle habitait alors à Montrouge, nº 26, rue Boulard), elle renouvelait sa demande. Et, toutes deux, elle les signait : *Veuve Mâcon* (2). Ce nom fut donc celui de Léon jusqu'à son émancipation. A partir de ce jour il l'abandonne et c'est avec la moitié du nom paternel qu'il figure devant l'histoire. Il grandissait, entouré de l'intérêt affectueux de la famille impériale. Caroline, après la rupture de l'Empereur avec Éléonore, ne s'était pas désintéressée de l'enfant. C'était par ses soins et par ses ordres que Mme Loir, la nourrice, était conviée aux Tuileries. Comme lectrice, après le départ de la femme divorcée de Revel, elle avait pris Mme Michel (3), et c'était M. Michel qui écrivait à Mme Loir :

La reine de Naples, Madame, me charge de vous prier de venir demain à une heure après-midi avec l'enfant, et de passer par la grille du jardin. Vous aurez la complaisance de rester dans le boudoir d'argent (4).

Agréez, etc.

J. Michel (5).

(1) *Mémoires du baron Fain...*; p. 307.

(2) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Mâcon.

(3) *Almanach impérial pour l'an MDCCCCVII*, p. 77.

(4) « C'était à l'Élysée-Bourbon qu'était le boudoir d'argent ; il y est encore, seulement il ne sert plus de boudoir. » — Plaidoirie de Mᵉ Crémieux, pour le comte Léon ; Cour royale de Paris, audience du 28 décembre 1846. — *Gazette des tribunaux*, 28 et 29 décembre 1846.

(5) Document cité dans la plaidoirie de Mᵉ Crémieux pour le comte Léon ;

L'enfant avait alors près de quatre ans. Fréquemment l'Empereur le faisait venir. « Il le caressait, dit le valet de chambre, lui donnait cent friandises et s'amusait beaucoup de sa vivacité et de ses réparties, qui étaient très spirituelles (1). » Mais ce ne fut point aux friandises qu'il borna ses soins pour son fils. Quand il eut six ans, il songea à lui donner un tuteur. La fortune qu'il lui voulait constituer exigeait cette garantie légale. La question était délicate. En effet, à qui confier cette tutelle difficile, à laquelle le secret devait être assuré et dont une honorabilité et une discrétion exemplaires devaient répondre ? L'Empereur chercha autour de lui et trouva Meneval, son secrétaire. Claude-François de Meneval, né à Paris en 1778, tout d'abord secrétaire et confident de Joseph Bonaparte (2), était entré fort jeune, à vingt-quatre ans, au cabinet du Premier Consul, en remplacement de Bourrienne, suspect de tripotages financiers. Le 3 février 1806, il avait été nommé secrétaire du Portefeuille, et le 13 avril 1810, l'Empereur l'avait fait baron. Depuis trois ans, à cette époque, il était marié, ayant épousé, en 1807, Aimée-Virginie-Joséphine de Montvernot. Napoléon avait particulièrement favorisé ce mariage, payant les présents de noces, la corbeille, les bijoux, donnant 50.000 francs à son secré-

Cour royale de Paris, audience du 28 novembre 1846. — *Journal des Débats politiques et littéraires*, édit. des départements, 29 décembre 1846.

(1) *Mémoires de Constant...;* p. 48.

(2) Sur les relations de Joseph et de Meneval, cf. mon volume : *Le Roi Joseph-Bonaparte ; Lettres d'exil inédites* (*Angleterre-Amérique-Italie*) : *1825-1844;* publiées avec une introduction, des notes et des commentaires, d'après les documents originaux appartenant à M. le baron de Meneval, ministre plénipotentiaire ; Paris, 1912, in-18.

taire, « de sorte, écrivait celui-ci, de Fontainebleau, le 15 novembre 1807, à sa femme, de sorte que j'ai 150.000 fr. dont je suis très embarrassé (1) ». Cette union ne rendit pas Meneval moins assidu que par le passé à sa tâche écrasante. Il était au travail dès l'aube à la nuit, sans relâche et sans répit. Cherchant un jour des papiers sur la table de son secrétaire, l'Empereur y trouva ce billet commencé à l'adresse de Mme Meneval : « Depuis trente-six heures je n'ai pu m'écarter du cabinet de... » Et se tournant vers Mollien, présent, Napoléon ajouta : « Vous voyez qu'il trouve encore le temps d'écrire des douceurs, et il se plaint (2) ! » Au reste, il l'appréciait à sa valeur. C'était « un véritable trésor » et « doux, réservé, zélé, fort secret ». Conditions qui lui faisaient avouer : « Je ne pouvais avoir et je n'avais, en effet, nul secret pour Meneval (3). » Aussi Meneval avait-il « le secret du jour (4) ». Naturellement, il eut, tout aussitôt, celui de la naissance de Léon. Soit l'âge de Meneval, soit que son nom eût fait deviner l'origine de l'enfant, Napoléon ne se décida pas à le faire choisir comme tuteur de Léon. Il trouva un biais. Meneval, on l'a dit, avait épousé Mlle de Montvernot, dont la mère, en secondes

(1) *Archives de la famille Meneval.*— De Fontainebleau, le 10 octobre 1807, Meneval écrivait à sa femme : « L'Empereur a été on ne peut pas mieux pour nous. Je ne peux pas te dire avec quel intérêt il m'a fait conter l'histoire de notre mariage et quel désir il a de te voir. L'Impératrice, si je l'en croyais, t'enverrait chercher tout de suite. »

(2) Comte Mollien, *Mémoires d'un ministre du Trésor public : 1780-1815;* avec une notice par M. Ch. Gomel ; Paris, 1898, in-8, t. II, pp. 153, 154.

(3) Henry Houssaye, *La Patrie guerrière*, publiée avec une introduction et des notes par Louis Sonolet ; Paris, 1913, in-18, pp. 85, 90.

(4) *Mémoires du baron Fain...;* p. 33.

noces, s'était remariée avec Joseph-Ignace Mathieu, membre du collège électoral de l'Oise, créé, le 2 novembre 1810, baron de Mauvières, avec majorat (1). Ce fut lui qu'on appela. Par lui, par l'intermédiaire de son secrétaire, l'Empereur conservait toute liberté et toute action sur la tutelle. Il demeurait maître de la diriger à son gré, et, à la réalité, sous le nom de Mauvières, il l'administrait selon sa volonté. Donc, le mercredi 25 mars 1812, le baron de Mauvières comparut à la justice de paix du IIe arrondissement, devant Jean-Thomas Defresne, juge de paix, assisté de son huissier Joseph Prague. Il exposa qu'un enfant du sexe masculin, né d'un père absent et d'une dame Éléonore Denuelle, était actuellement en pension où « une personne inconnue » avait, jusqu'à présent, frayé à tous ses besoins. Il avait appris que des revenus devaient être, très prochainement, assurés à cet enfant. Il ajouta que la nomination d'un tuteur s'imposait « en l'absence de la mère et même dans le doute où l'on était sur son existence ». Il est certain que cette déclaration n'était, dans sa bouche, qu'un argument de procédure, car Éléonore n'avait point disparu et on savait pertinemment qu'elle vivait à Paris. Cependant, le juge de paix lui demanda à quel titre cette demande en tutelle était formulée, par lui, Mauvières, ni parent, ni allié, ni chargé de pouvoirs de la mère. Il répondit que « par diverses circonstances » il avait été appelé à porter intérêt à cet enfant. Quelles circonstances? Mais il y a apparence

(1) Emile Campardon, *Liste des membres de la noblesse impériale donnée d'après les registres des lettres patentes conservées aux Archives Nationales ;* Paris, 1889, in-8, p. 126.

que, dans cette affaire, le juge de paix comprit à demi-mot. Au reste, ne doutant aucunement du résultat de sa requête, Mauvières, à l'avance, avait convoqué les membres du futur conseil de famille. Ils étaient là. Qu'on note ceci : le beau-père de Meneval habitait à cette date au n° 337 de la rue Saint-Honoré, et sur les cinq personnes convoquées par lui, trois avaient leur domicile dans la même rue, à savoir Frédéric-Pierre Lecordier, maire du Ier arrondissement, au n° 327 ; Antoine-Louis Gillet, notaire, membre du collège électoral de l'Yonne, au n° 340, et Charles-Auguste-Bernard Fouquet, ancien avocat, au n° 346. C'étaient donc tous des voisins immédiats que Mauvières compléta par Charles-Denis-François Bonnomet, membre du Conseil général de la Seine et du collège électoral de Paris, administrateur de tontine, notaire honoraire et avocat près de la Cour Impériale, domicilié n° 43, rue du Mont-Blanc, et Jean-Baptiste-Louis-Anne-Adrien Leroy de Camilly, ancien conseiller à la Cour des Aides, demeurant n° 14, rue de la Madeleine. La situation officielle des uns, la position spéciale au barreau des autres, assurait au beau-père de Meneval leur discrétion. Ce n'étaient point des témoins de hasard. Le juge de paix les autorisa donc à se constituer en conseil de famille, et ainsi que cela était prévu, ils choisirent Mauvières comme tuteur et Leroy de Camilly comme subrogé tuteur (1). L'Empereur, maintenant, pouvait, avec toutes les garanties légales et toutes les précautions de la discrétion, assurer l'avenir de l'enfant.

(1) Cf. l'acte de tutelle dans [REVEL], *Désaveu de paternité de Léon...* ; pp. 23-27.

On l'avait placé à cette pension Hix, qui, sous la Terreur, située rue Meslay (1), avait, sous le Consulat, émigré au faubourg du Roule, avec, comme maître d'études, Geoffroy, le fameux critique dramatique du *Journal des Débats* (2). En 1812, elle était établie n° 6, rue Matignon (3). Léon la quitta, plus tard, pour les pensions Bourdon et Muron (4). Tandis qu'on lui y inculquait le rudiment d'une éducation qui fut assez brillante, son père lui constituait sa fortune. De 1812 à 1815, l'Empereur lui donna dix actions au porteur sur les canaux d'Orléans et du Loing, dix actions pareilles sur le canal du Midi, outre des inscriptions sur le Grand-Livre, lui assurant 14.600 francs de rente, capital dépassant le million (5). A la mère il avait donné, en plus de sommes liquides dont on ignore le total, mais qui, sans doute, furent considérables, l'hôtel de la rue de la Victoire, et, le 4 février 1808, une dot de 22.000 francs de rentes inaliénables et incessibles (6). Cet enfant, né en marge de sa vie, mais qui fut pour lui la première joie

(1) CHARLES MAURICE, *Histoire anecdotique du théâtre, de la littérature et de diverses impressions contemporaines tirée du coffre d'un journaliste avec sa vie à tort et à travers*; Paris, 1856, in-8, t. I, p. 231.

(2) CHARLES-MARC DES GRANGES, *Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire (1800-1814)*; Paris, 1897, in-8, p. 36.

(3) Docteur MAX BILLARD, *Un fils de Napoléon Ier...*; p. 14. — Un renseignement maçonnique donne l'adresse de Jacques-Antoine Hix, au n° 3 de la rue Matignon. Hix était maître des cérémonies de la loge Saint-Napoléon, en 1807. — *Tableau des membres composant de la R.·. L.·. Ec.·. du Rit Ancien accepté, Saint-Napoléon, de l'O.·. de Paris*; s. l. [Paris], s. d. [1807], in-8, p. 60.

(4) *Archives de la famille Meneval.*

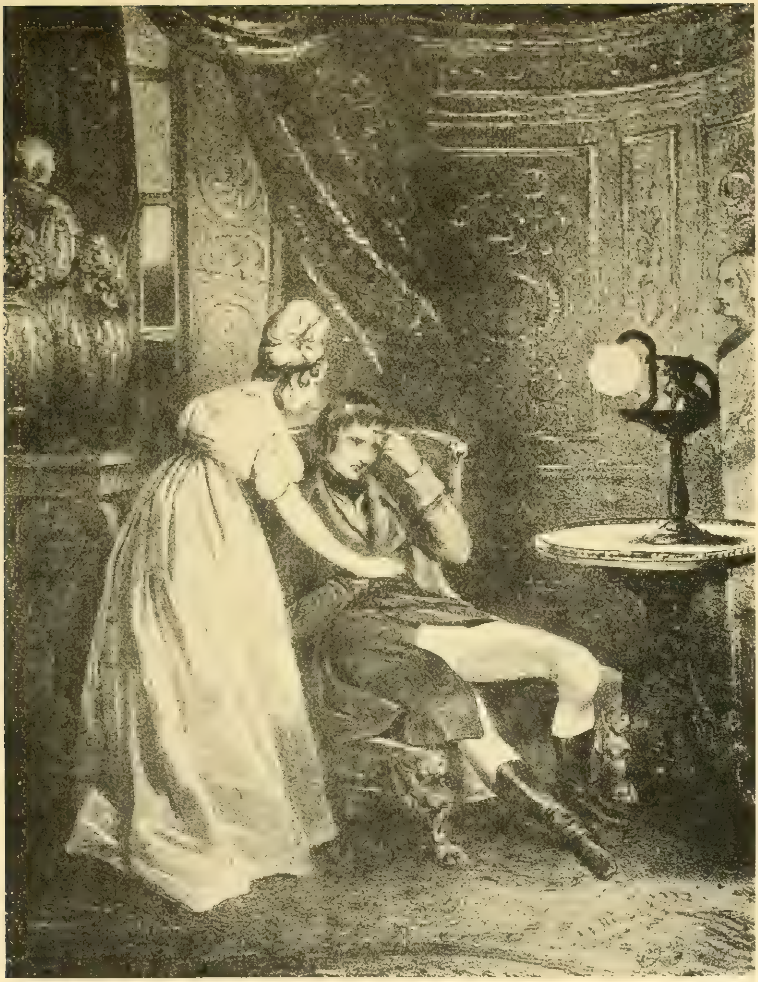
(5) *Arrêté de compte de tutelle de M. Léon, passé le 25 février 1826 par devant Me Louis-Claude Outrebon, notaire à Paris. — Archives de la famille Meneval.* — La rédaction de cet acte coûta 875 francs.

(6) FRÉDÉRIC MASSON, *Napoléon et les Femmes...*; p. 170.

paternelle, lui demeura une constante préoccupation. En 1814, dans les désastres qui le vont mener à l'abdication, il songe à lui et il ajoute à sa fortune 12.000 francs de rentes (1). Au lendemain de Waterloo, le 25 juin 1815, il lui signe à l'Élysée un acte de donation de 100.000 francs, et une heure après il quitte à tout jamais Paris pour aller, à Malmaison, décider de ses nouveaux destins. C'est là que Meneval le rejoint, accompagné de Léon (2), tandis que Mme Walewska s'y rend, avec cet autre fils naturel, le comte Walewski, — les deux frères aînés du Roi de Rome. Ah ! à cette heure tragique de la catastrophe, où est-il l'enfant né au tonnerre des batteries triomphales des Invalides, dans l'instant du Grand Empire à son apogée ? Dedans les Autriches, là-bas, les aigles noires et bicéphales gardent ce blanc et rose otage, et pour consoler le Père déchu de de sa toute-puissance, il n'est plus, dans ce triste Malmaison brûlé des ardeurs solaires de la chaude saison, que ces deux petits bâtards, qui demain seront doublement orphelins. Émouvante rencontre et comme elle touche la sensibilité ! On le voit ce salon vert et or, décoré de victoires et de cariatides élancées, ce décor somptueux, éclatant et sévère, où l'Empereur est assis vers le soir tombant. Et puis voici les enfants avec leurs longs cheveux, inquiets du silence et des attitudes de la mère grave et du secrétaire immobile... Jeunes fronts innocents et ignorants sur lesquels s'est posé le dernier baiser de l'Empereur...

(1) Frédéric Masson, *Napoléon et les Femmes...* ; p. 168.

(2) Le comte de Las Cases, *Le Mémorial de Sainte-Hélène ;* Paris, s. d., édit. Garnier, in-18, t. I, p. 267.



LA VEILLE DU 18 BRUMAIRE
DANS L'HOTEL DE LA RUE DE LA VICTOIRE

(D'après une lithographie de Delannois.)

Puis c'est Sainte-Hélène, les longues soirées pluvieuses de Longwood. L'Empereur parle quelquefois de ses enfants, de ces deux bâtards dont il n'a plus de nouvelles, dont les mères lui sont lointaines et perdues. Au dire de Viel-Castel, il doutait alors de la paternité de Léon. « J'ai beaucoup causé de l'Empereur avec M. de Lases Cases, note-t-il le 8 janvier 1854. Il m'a dit qu'à Sainte-Hélène Napoléon parlait quelquefois de sa *faiblesse* dans le déduit amoureux ; c'était fort peu de chose. Il ne regardait pas le comte Léon comme son fils ; il attribuait à Murat la paternité de cet enfant (1). » Sans doute, ainsi que cela a été observé avec justesse pour la reine Hortense, sans doute « il ne suffit pas d'établir qu'une femme a reçu un homme au moment de la conception d'un enfant pour prouver qu'il y a eu entre eux des relations adultères » et, bien certainement, « il n'est pas de femme qu'on ne pourrait calomnier » à ce compte-là (2), mais pour établir la paternité de Napoléon à l'égard de Léon, il est mieux que des suppositions, il y a le témoignage moral de l'Empereur lui-même à Sainte-Hélène. Jusqu'à son dernier moment, il ne cesse de s'occuper de l'enfant et il ne l'oublie pas dans ses *Instructions pour mes exécuteurs testamentaires*, où, à l'article 37, il dit :

> Je ne serais pas fâché que le petit Léon entrât dans la magistrature, si cela était de son goût. Je désire qu'Alexandre Walewski soit attiré au service de France dans l'armée (3).

(1) *Mémoires du comte Horace de Viel-Castel sur le règne de Napoléon III (1851-1864)*, publiés d'après le manuscrit original et ornés d'un portrait de l'auteur ; avec une préface de M. Leouzon Le Duc ; Paris, 1883, in-18, t. III, p. 2.

(2) H. Thirria, *Napoléon III avant l'Empire ;* Paris, 1895, in-8, t. I, p. 4.

(3) *Correspondance de Napoléon Ier... ;* t. XXXII, p. 604.

Et, recommandant à ses exécuteurs testamentaires la discrétion la plus rigoureuse sur ces dispositions (1), l'Empereur léguait 300.000 francs à Léon, spécifiant que « cette somme sera employée à lui acheter une terre dans l'année même de ma mort (2) ». A l'époque même, ce legs ne put être exécuté, par suite des circonstances qu'exposa, le 17 juin 1848, le général de Montholon, dans un acte passé devant le notaire Firmin-Virgile Tabourier :

L'empereur a, par testament secret, et dont la communication ne doit être donnée qu'aux parties intéressées et seulement en ce qui concerne chacune d'elles, fait, en faveur de M. Léon, ex-comte Léon (3), un legs d'argent à prélever sur les sommes qu'il demande par ses codiciles nos 4 et 5, en date du 25 avril 1841, à la reconnaissance et à l'honneur (ce sont les propres termes des codiciles) de l'Impératrice Marie-Louise et du prince Eugène. M. le général Montholon déclare, en outre, que les exécuteurs testamentaires ont fait consciencieusement et légalement toutes les démarches possibles auprès de l'impératrice, du prince Eugène et de sa succession. Ils ont poussé leurs instances jusqu'à obtenir du tribunal de la Seine, un jugement de saisie-arrêt

(1) « Napoléon a défendu à ses exécuteurs testamentaires de communiquer à qui que ce fut, ce codicille secret du 24 avril 1821, qui renferme, entre autres dispositions, celle qui vous concerne. » Lettre du général Bertrand au comte Léon ; Paris, 30 mai 1833. — *Le comte Léon au prince Louis-Napoléon Bonaparte ;* s. l. [Paris], s. d. [1848], in-fol., p. 2.

(2) Une lettre de Marchand à Léon confirme la recommandation de l'Empereur à l'égard de son fils : « Monsieur le comte, arrivé chez moi, j'ai consulté les instructions en date du 25 avril, Longwood, 1821, dictées le même jour par l'Empereur pour ses exécuteurs testamentaires. Je trouve, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire ce matin, un désir exprimé dans les termes suivants : « Art. 37 : Je ne serais pas fâché que le petit Léon entrât dans la magistrature si cela était de son goût. » Recevez, monsieur le comte, l'assurance de mes sentiments distingués. Votre très humble et très obéissant serviteur. Marchand. » — *Le comte Léon au prince Napoléon-Louis Bonaparte...;* p. 2.

(3) A la révolution de 1848, Léon abandonna son titre de comte qu'il ne reprit que sous le Second Empire.

sur le prix de la terre de Navarre, mais la succession du prince Eugène ayant opposé la loi sur les majorats, le jugement n'a plus été applicable qu'aux biens libres, et, pendant l'instance ils ont disparu. Quant à l'impératrice Marie-Louise, les exécuteurs testamentaires ont inutilement employé tous les moyens légaux et même la voie diplomatique (1).

Ces divers documents démentent le propos de Las Cases tenu à Viel-Castel. Ils garantissent la croyance de l'Empereur en sa paternité et la fidélité de son souvenir au sentiment qu'il en garda. Indirectement il y associait Meneval en dictant, le 15 avril 1821, à l'article II du paragraphe XXIX de son testament : « Je lègue au baron Meneval 100.000 fr. » Ainsi, sans le vouloir, il livrait à la postérité le témoignage le plus direct de son caprice de l'an XIV, et il associait à sa figure, l'image effacée de cette Éléonore gracile et juvénile, à laquelle, secrètement, il dédiait de par son fils le plus tendre souvenir.

(1) *Le comte Léon au prince Louis-Napoléon Bonaparte...* ; p. 2.

IV

LE RETOUR DU « VENGEUR DE LA MORALE »

Revel à sa sortie de prison. — Il est arrêté une seconde fois. — Saisie de ses papiers. — Envoyé en surveillance à Tours. — Réintégré dans l'armée. — Curieuse rencontre faite à Besançon. — Il est dénoncé par sa belle-mère. — Ses aventures militaires. — Les persécutions du « Corse » reprennent. — Les événements de 1814. — Revel prisonnier en Russie. — Il revient à Paris. — Le fidèle serviteur des Bourbons. — Ce qu'est devenue Éléonore. — Remariée deux fois. — Revel commence ses procès. — Son Waterloo. — Il publie son pamphlet contre Napoléon, Murat et Éléonore. — Nouveaux procès. — Son enquête sur la mort d'Augier. — Procès contre l'enfant de l'Empereur. — Revel et les tuteurs de Léon. — Il en accepte une pension. — La fin d'une canaille.

La levée d'écrou avait donc été faite, à Dourdan, pour Revel. Avec la modestie qui convient au véritable talent, ce filou s'était empressé de vider le chef-lieu et de regagner Paris. Il y avait, au reste, deux visites d'importance à faire. Dans le temps qu'il était sous le verrou, il s'était offert et payé des douceurs, grâce aux subsides de son avocat Lebon et de l'avoué de sa femme, le sieur Masson. Libéré, Revel s'était

trouvé fort dépourvu de pécule, et d'un pas léger, par ce beau soleil d'avril 1807, il s'était dirigé vers le n° 18 de la rue Saint-Louis-du-Palais, domicile de M. Lebon. Mais cet estimable avocat avait, en ce moment, d'autres clients à défendre et d'autres causes à plaider. Il le renvoya à son gendre, M. Masson. M. Masson, lui, fit de même la sourde oreille. Éléonore ne lui avait donné aucun mandat pour entretenir cet escroc de ci-devant époux. Toutefois, faute de monnaie, M. Masson donna à Revel un conseil et fameux. Puisque Mme Murat avait pris intérêt à son affaire, pourquoi n'irait-il pas solliciter sa protection et ses secours ? Fière idée ! Revel y vola, c'est au figuré que je parle, mais tomba sur M. de Longchamp, secrétaire des commandements de Caroline, lequel lui signifia, tout net, que la princesse ne désirait plus entendre parler de lui. Revel se trouva pris de court, et peu s'en fallut qu'il n'eût plus un abri. Dame Police, vigilante et bienfaisante, veillait sur ses destinées. Certain matin, c'était un jour de la première huitaine du séjour de Revel à Paris (1), elle se présenta à son domicile sous la figure d'un officier de paix. Ce fonctionnaire lui fit civilement connaître le désir qui avait, soudain, pris Son Excellence le Préfet de Police, de faire la connaissance du citoyen Revel. Je ne sais si Revel trouva ce désir très flatteur, mais force lui fut bien d'y souscrire, et il alla à la Préfecture, où, incontinent, il fut mis en présence de Veyrat, — M. Veyrat (Pierre-Hugues).

Ce Veyrat était Suisse, de Genève, où il était né en 1756.

(1) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...* : pp. 117, 118.

Son génie, aux temps tranquilles qui précédèrent la Révolution, l'avait porté vers un pacifique négoce : il trafiquait l'horlogerie et donnait de même dans la bijouterie. Mais la Révolution qui, chez les peuples voisins de la France, enflammait l'esprit de liberté et les poussait à l'émancipation, avait eu pour résultat de développer en Veyrat un indiscutable goût de la police. Paris, contrée bénie pour les mouchards, lui parut un champ propice à la pratique de cette ambition. En 1795, il y débutait comme officier de police, et il s'y signalait par une cruauté et une habileté qui le devaient pousser vers de plus reluisants destins (1). A l'époque du mariage de l'Empereur, il avait eu une fière idée : aux agents de la police municipale il avait fait adopter un uniforme, réforme qui nous a donné les agents de ville (2). Je ne puis dire si ce fut là la cause de la faveur en laquelle le tint l'Empereur, mais, en tout état de cause, il faut constater que ce fut par un décret spécial que Napoléon le nomma inspecteur du 4e arrondissement de la Police générale comprenant Paris. Il eut, en outre, la clef du dépôt des livres obscènes saisis, ce qui lui permettait de faire, à l'occasion, de badins cadeaux à ses amis, sinon d'en trafiquer avec profit (3). Dans cette tâche il avait pour colla-

(1) Cf. sur lui, à l'époque du Directoire, P. FR. DE RÉMUSAT, *Mémoire sur ma détention au Temple : 1797-1799*, publié pour la Société d'histoire contemporaine, avec introduction, notes et documents inédits, par Victor Pierre ; Paris, 1903, in-8, pp. 27, 31, 34, 39, 40, 44.

(2) RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN et SAINTE-PREUVE, *Biographie universelle et portative des contemporains ou dictionnaire historique des hommes vivants et des hommes morts depuis 1788 jusqu'à nos jours* ; Paris, 1834, in-8 ; t. IV, p. 1505.

(3) *Histoire de mon temps* ; *Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par M. le duc D'AUDIFFRET-PASQUIER ; Paris, 1893, in-8 ; t. I, p. 451.

borateur son fils Jean-François, qui, pendant seize ans, fut officier de police et inspecteur général adjoint. C'étaient, dit le chancelier Pasquier qui les pratiqua, « deux des plus mauvais sujets qui se soient jamais rencontrés (1) ». Ce qui explique quelque peu comment Veyrat fut destitué cinq fois, et, de même, cinq fois réintégré (2). Mystère qui trouve peut-être son explication dans le fait, que, par l'intermédiaire du valet de chambre Constant, Veyrat faisait chaque jour passer à l'Empereur un bulletin de police destiné à contrôler celui remis par le préfet de police (3). Au résumé, ainsi que cela peut se voir, une mouche émérite.

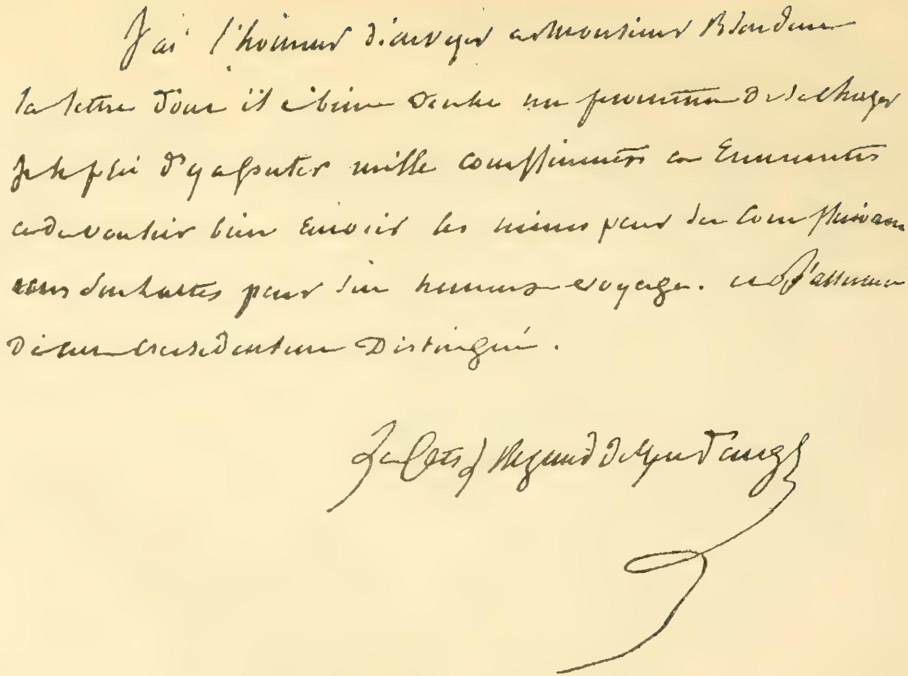
Ce fut dans ces pattes-là que Revel tomba. Avec politesse Veyrat lui apprit qu'il avait ordre de perquisitionner dans ses papiers. Ensuite de quoi, l'ex-dragon fut ramené chez lui, obligé d'assister à la rafle de ses paperasses, qu'on jeta dans un linge, et réintégré à la Préfecture de Police où on le boucla dans une salle, dite Saint-Martin. Pour lui permettre, sans aucun doute, de rafraîchir ses souvenirs, on l'y laissa onze jours au secret. Enfin, on le mena devant M. Boucheseiche, chef de division à la Préfecture. Ce M. Jean-Baptiste Boucheseiche avait été prêtre (4), c'est pourquoi il s'était fait mouchard. La Révolution l'avait

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier...;* t. I, p. 414.

(2) *Biographie des hommes vivants ou histoire par ordre alphabétique de la vie publique de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs écrits*; *ouvrage entièrement neuf,* rédigé par une société de gens de lettres ; Paris, janvier 1819, in-8, t. V, p. 503.

(3) *Mémoires du chancelier Pasquier...;* t. I, p. 414.

(4) Lewis Goldsmith, notaire, ex-interprète près les cours de justice et le conseil des Prises de Paris, *Histoire secrète du cabinet de Napoléon Buonaparte, et de la cour de Saint-Cloud:* Londres, Paris, 1814, in-18, p. 82.


J'ai l'honneur d'envoyer à Monsieur Blondin
la lettre dont il a bien voulu me permettre de se charger
Je le prie d'y ajouter mille compliments et [illegible]
et de vouloir bien recevoir les vœux pour [illegible]
[illegible] pour son heureux voyage. et l'assurance
d'une considération distinguée.

Le Cte Regnaud de St Jean d'Angely

Lettre autographe de Regnaud de Saint-Jean d'Angély.

trouvé professeur au collège de Lisieux, et la Terreur maître de pension, place de l'Estrapade. De marchand de soupe il était devenu journaliste avec aisance : le citoyen Boucheseiche écrivait dans la *Feuille du Salut Public*. Du 10 ventôse au 12 germinal an II, discret, actif, clandestin, il avait observé l'esprit public de Paris, aux frais du ministre de l'Intérieur. Le Directoire avait récompensé d'aussi rares talents en le nommant chef du bureau des mœurs et de l'opinion publique au Bureau Central. Les demoiselles galantes de Paris étaient sous la coupe de sa judiciaire. Sur cet aimable troupeau de vierges folles, il exerçait « son autorité avec la plus grande rigueur (1) ». C'était un auteur abondant auquel on devait : *Le Géographe national ou la France divisée en départements et en districts ;* Paris, 1790, in-8° (2). Et, comme son collègue, l'estimable M. Veyrat, mouche de valeur.

M. Boucheseiche reçut aimablement le prisonnier et lui proposa d'examiner avec lui les papiers saisis. Le linge défait, on trouva dans le paquet un manuscrit intitulé : *Six mois de ma vie ou les malheurs d'un choix irréfléchi*. C'était, selon toute apparence, le premier jet de ces mémoires que Revel devait publier avec abondance et prodigalité à partir de 1814. M. Boucheseiche prit la liberté de lire ce récit et d'en faire des compliments à son auteur. Puis il passa à l'examen des pièces fugitives et il les jugea en confrère et

(1) Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biographie universelle et portative des contemporains... ;* t. I, p. 563.

(2) Pierre Caron, *Paris sous la Terreur ; rapports des agents secrets du ministère de l'Intérieur, publiés pour la Société d'histoire contemporaine :* Paris, 1910, in-8, t. I, p. XXVIII.

homme de goût. « M. Boucheseiche riait tout haut (1). » L'ayant vu rire, Revel le crut désarmé. M. Boucheseiche eut la gracieuseté de ne point lui enlever cette consolante illusion, et prit congé de lui. Ce ne fut pas à la Préfecture, mais bien à la prison de la Force que Revel fut conduit. Il y trouva nombreuse compagnie de mouchards, espions et moutons, mais, réservé, il se tint coi et attendit. Il attendit même deux mois. Vers cette date, sur une demande venue on ne sait d'où, la police justifiait en ces termes sa détention :

Il avait composé un mémoire dans lequel, parmi des tracasseries domestiques, il avait mêlé d'une manière très inconvenante le nom de Leurs Altesses Impériales le Grand Duc [Murat] et la Grande-Duchesse de Berg. Cet homme d'une imagination exaltée menaçait hautement de faire imprimer cet écrit répréhensible. Arrêté pour ce dernier fait à Étampes (2) et transféré à la Préfecture de Police, il a été enfermé à la Force jusqu'à nouvel ordre (3).

Je ne refuse pas de croire aux dires de ce document. Il est de toute évidence que, dans le but de soutirer des fonds à Éléonore, qu'il savait maintenant impérialement rentée, voire de faire « chanter », — ô naïve et guerrière candeur ! — Murat et Caroline, Revel avait composé ces *Six mois de ma vie ou les malheurs d'un choix irréfléchi*. Dans des estaminets il avait dû se flatter de tenir ces personnages à sa merci par sa publication. Le propos, tombé dans une oreille attentive, avait été transmis à la Préfecture, et dès

(1) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation...* ; p. 217.
(2) Nulle part Revel parle de son arrestation à Étampes. Il dit, au contraire, expressément, qu'elle eut lieu à Paris.
(3) CHARLES NAUROY, *Les Secrets des Bonaparte...* ; pp. 212, 213.

lors il n'est point à chercher une nouvelle persécution de « Buonaparte » dans la seconde arrestation de Revel. Ses bavardages menaçants la justifiaient. M. Boucheseiche avait pu le féliciter et rire, le verrou n'en avait pas moins été tiré sur le libelliste à ses débuts.

Au bout de deux mois il reçut, à la Force, la visite de l'inspecteur des prisons David. Revel fut informé qu'on allait le rendre à la liberté, à condition qu'il se retirât à quarante lieues de la capitale. On ne lui demandait que cela ? Il se hâta d'accepter. A la Préfecture de Police il fut reconduit, et là, dit-il, « je reçus un passeport forcé pour la ville de Tours (1) ». Je le crains, mais M. Revel s'abuse. Dans son passeport rien ne fut forcé, car je lis dans une note de police :

La détention qu'il vient d'éprouver paraît avoir calmé l'effervescence de son cerveau ; il sollicite avec instance la faculté de se retirer à Tours.

Et, en marge, à cette sollicitation, il est répondu :

Accordé, à la charge pour lui de partir dans les vingt-quatre heures pour cette ville, où il sera soumis à la surveillance des autorités locales (2).

Mais, le « passeport forcé », c'est encore un trait atroce, n'est-ce pas, du despotisme de « Buonaparte » ? Il était donc libre, et libre, avant tout, de vider Paris sur-le-champ. Il commença par mettre en pension ses enfants, la fille et le fils nés de son premier mariage, et ce devoir paternel

(1) Le capitaine Revel, *Prise à partie de la Cour de cassation...* ; p. 220.
(2) Charles Nauroy, *Les Secrets des Bonaparte...* ; p. 213.

accompli, il se mit en route, sans argent. A sa première étape, à Bourg-la-Reine, il obtint du maire vingt-quatre heures de répit, dont il usa pour dépêcher un commissionnaire à l'avocat Lebon, dans le but de solliciter un secours. Il en reçut 15 francs, maigre obole, mais un ami lui ayant, de plus, retenu une place dans la diligence d'Orléans, il put sans mésaventure débarquer à Tours. Comment y allait-il vivre ? De quelles ressources y pouvait-il disposer ? Il a dit, d'abord, que dans cette ville il mena « une vie assez agréable (1). » Oui, mais avec quoi ? Et d'où l'argent nécessaire à ces agréments ? J'ose espérer qu'il ne recommença pas là le tour des acceptations sur de douteuses lettres de change. Plus tard il a confessé : « J'y vécus de la générosité d'amis qui me firent quelques morceaux de littérature et de poésie que je publiais par la voie du journal du département (2). » Drôle homme de lettres ! O miracle ! Il avait réalisé le prodige de vivre de la poésie ! Les Muses comblaient ce nourrisson au nom mal famé ! Mais, avec Revel, convient-il de s'étonner de quelque chose ? Non pas, car voici mieux encore. Condamné, placé sous la surveillance policière, doté d'une peine infamante, convaincu de vol et d'escroquerie, perdu de réputation et dépouillé de son honneur, il imagine de reprendre du service et il n'hésite pas à écrire à Clarcke, le ministre de la Guerre, pour lui réclamer le payement d'une solde arriérée et lui de-

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 159.

(2) *Mémoires de Revel...*; dans la *Nouvelle Revue rétrospective...*; janvier-juin 1903, p. 5.

mander son placement comme titulaire dans un régiment. Et cela dix mois après sa libération ! Chose plus extraordinaire encore que la requête, c'est la réponse du ministre : Revel est nommé comme lieutenant au 64e régiment de ligne à Besançon (1) ! La nomination est de mars 1808. Le 4 avril, Revel demande à venir voir ses enfants à Paris, avant de rejoindre son régiment. Mais Paris lui est interdit, et force lui est bien de partir pour Besançon, où il arrive à la fin d'avril. Ici ses aventures recommencent.

Dès qu'il eut revêtu l'uniforme et reconquis la parure brillante qui convenait à ses goûts, Revel s'empressa de visiter la ville de son affectation, et, tout naturellement, il débuta par les endroits où l'on mange. Il alla à la table d'hôte de l'Hôtel National. Une surprise l'attendait. Denuelle, sa femme et leur fille Zulma, tous trois, avaient pris place à la même table ! A la suite de circonstances où le roman d'Éléonore avec l'Empereur paraît avoir joué un certain rôle, le trio était exilé à Besançon, comme Revel l'avait été à Tours. Mme Revel semblait s'accommoder à merveille de la disgrâce. Un « jeune cavalier » placé près d'elle, à table, entretenait avec la dame galante conversation. Ce fut ce qui, tout d'abord, l'empêcha d'apercevoir son ex-gendre, — tel le Commandeur, dans la circonstance lieutenant, au festin de Pierre. Denuelle, le premier, tenta de donner l'alarme. « Il pencha le dos de sa chaise en arrière pour avertir sa femme, mais celle-ci, accoutumée à ne pas faire attention à lui, continuait une conversation

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre* : dossier Revel.

galante (1). » Zulma, enfin, glissa le nom honni aux oreilles de sa mère. « Un rouge vif colora les joues de Mme La Plaigne; nos yeux se rencontrèrent, elle s'évanouit ; il fallut l'emporter dans son appartement (2). » Belle affaire ! Elle allait compliquer la situation de Revel, et ce ne tarda guère. Quand sa ci-devant belle-mère eut reprit ses sens, dit-il, « son premier soin fut d'écrire à Paris notre rencontre (3) ». Il est pertinent que les assurances de Revel me laissent fort souvent sceptique, mais ici je lui rends hommage. Il n'a pas calomnié sa belle-mère. Il est certain qu'elle écrivit au ministre de la Police Générale, ignorant la nouvelle situation de Revel et imaginant qu'il était, à Besançon, en rupture de ban. Le ministre, sur-le-champ, invita Jean Debry, le préfet du Doubs, à signifier à Revel qu'il eut à s'éloigner de vingt lieues de la ville, à peine d'arrestation immédiate. Le nouveau lieutenant arriva chez le préfet en uniforme et exhiba des papiers, parfaitement en règle. Debry en référa donc au général de brigade commandant, par intérim, la 6e division militaire :

Son Excellence, le Ministre de la Police Générale, informé qu'il se trouve maintenant à Besançon un nommé Revel connu par son immoralité et fournissant des motifs particuliers pour exiger son éloignement de cette ville, me charge de le faire partir de suite, et de lui imposer l'obligation de s'en tenir à une distance d'au moins 20 lieues, sous peine d'être arrêté à l'instant. Je viens, en conséquence, de

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 161.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* pp. 161, 162.

(3) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* p. 162.



LE BARON CLAUDE-FRANÇOIS MENEVAL,
Secrétaire du Portefeuille de l'Empereur.

(D'après une miniature de la famille Meneval.)

BUONAPARTE
ET MURAT,

RAVISSEURS D'UNE JEUNE FEMME,

ET QUELQUES-UNS DE LEURS AGENTS COMPLICES DE CE RAPT, DEVANT LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

MÉMOIRE HISTORIQUE,

ÉCRIT PAR LE MARI OUTRAGÉ,

J. H. F. REVEL, CAPITAINE PENSIONNÉ.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE L. G. MICHAUD,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M DCCC XV.

Titre du premier pamphlet de Revel.

mander cet individu devant moi pour lui notifier cet ordre. Il s'y est présenté, mais avec l'uniforme du 64e régiment et porteur de l'ordre de S. Ex. le ministre de la Guerre qui le nomme lieutenant dans le corps et lui prescrit de se rendre ici, pour s'y faire reconnaître en cette qualité ; l'ordre est daté du 31 mars dernier. Cette position plaçant le sieur Revel sous votre police spéciale, je ne puis, Monsieur le général, sans votre intervention faire exécuter les intentions du ministre de la Police Générale.

Je vous invite donc et vous prie de permettre que je vous requiers au besoin de vouloir bien concourir à cette opération et de me mettre le plus tôt possible à même d'en informer Son Exc. Il est convenable que cette exécution ait lieu sans éclat, et de manière que jusqu'à son accomplissement, le Sr Revel ne puisse se livrer à aucun excès.

JEAN DEBRY (1).

Le commandant de la division, dans ce cas tout particulier, crut bon de prendre les ordres du ministre de la Guerre. Il avait, en outre, recueilli des renseignements sur Revel, et ces renseignements n'étaient pas défavorables. Comment, au reste, eussent-ils pu l'être, puisque l'ex-dragon n'était au corps que depuis un mois ? « J'ai questionné le commandant du bataillon sur cet officier, écrivait-il ; il m'a assuré que sa conduite depuis son arrivée avait été très bonne, il paraît même qu'il a des moyens, et qu'il s'occupe infiniment de son métier ; je n'ai eu d'ailleurs nulle plainte sur son compte (2). » Patience ! Quelques mois encore, et des certificats d'un autre genre allaient grossir le dossier de Revel au ministère. Pour le présent, en vertu

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(2) Lettre du général de brigade au ministre de la Guerre ; Besançon 7 mai 1808. — *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

du conflit permanent qui existait entre eux, le ministre de la Guerre ne fut pas fâché de faire pièce au ministre de la Police Générale. La nomination de Revel fut maintenue, mais le 21 juin, pour l'écarter du lieu où les Denuelle ne vivaient plus qu'avec terreur, on l'affecta comme lieutenant par mutation au 61e régiment d'infanterie, en dépôt à Worms. Cette fois il n'y eut qu'à obéir et Revel gagna le Rhin. Pendant un an on n'entendit pas parler de lui, mais, le 1er mars, il s'avisa de solliciter un congé pour aller voir, à Paris, ses enfants placés chez un sieur Bouchet, n° 42, rue Roche-Chouart. Son capitaine et le général Rivaud, commandant la 26e division militaire, appuyent favorablement la demande. Pendant un mois on attend la réponse. Le général Rivaud insiste au début d'avril 1809, et, le 10, le ministre répond sèchement :

Général,

J'ai reçu la demande que vous m'avez transmise d'un congé d'un mois avec solde, en faveur de M. Revel, lieutenant au 61e régiment d'infanterie de ligne, pour se rendre à Paris. J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Empereur à qui cette demande a été soumise n'a pas jugé à propos d'accorder à cet officier le congé qu'il sollicite. Veuillez informer M. Revel de cette disposition (1).

L'Empereur !... L'Empereur, lui-même ! Voici donc les persécutions du « Corse » qui recommencent. Mais voici un sanglant affront infligé au « tyran » : Revel est nommé capitaine, à cause de « la régularité de mon service » qui « m'y rendit recommandable (2) ». Il part pour la campagne de 1809 :

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre;* dossier Revel.
(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...;* p. 164.

Wagram et les aigles victorieuses aux champs de Vienne. Revel y trouve son emploi. Le sous-chef du grand état-major, le général Vignolles, lui donne la mission d'exécuter la capitulation de Vienne en ce qui regarde les prisonniers de guerre. Ces travaux achevés, le général Bron, chargé de la remonte de la cavalerie des armées d'Italie et d'Allemagne, « me demanda comme aide de camp (1) ». C'est le dire de Revel. A la vérité, cette nomination d'aide de camp fut bien signée le 28 mai 1809. Mais, le 23 juin suivant, le général Bron refusa d'accepter Revel en cette qualité dans son état-major (2). Il n'y a point là à discuter : je cite les documents du dossier militaire de Revel. Et peu de jours après ce refus, il est brusquement renvoyé au régiment, qu'il rejoint à Pentzing, près de Schoënbrunn. C'était un tour de Fouché, le ministre de la Police Générale, pour l'éloigner d'Éléonore, devenue la Saint-Laurent, « cette chaste moitié » et de « son illustre amant (3) ». Nouvelles aventures : au 61e régiment sa place, pendant son absence, avait été donnée. Apparemment que Revel n'y jouissait pas de beaucoup de sympathies, car il commence à avouer que ses collègues, les capitaines, firent cabale contre lui, que ses amis l'abandonnèrent et que son colonel le rejeta. Pour se faire réintégrer, il n'était porteur que d'un ordre du général Bron : on en exigeait un de l'état-major général. Après

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* : p. 166.

(2) *Archives administratives du ministère de la Guerre :* dossier Revel.

(3) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* : p. 167.

bien des démarches, courses et poursuites, il arriva, signé de Berthier :

Monsieur, vous êtes prévenu que, d'après les ordres de l'Empereur, vous devez rentrer au 61e régiment, pour reprendre votre service.

Il le reprit donc et fut renvoyé à Worms (1). En cours de route, à Mayence, il tomba malade. Le 18 août, il sollicitait du ministre un congé de quinze jours. Le 29, le ministre lui refusait le congé et lui enjoignait de se rendre sur-le-champ à Worms, dont défense lui était faite de « s'éloigner sous aucun prétexte (2) ». Il y toucha et entra à l'hôpital, où il composa douze pages de stances, *Plainte à l'art de la Guerre*, pour charmer ses loisirs. Derechef, le 4 octobre, il sollicite un congé, au nom des intérêts de ses enfants. Derechef, refus. Au reste, à Worms, la vie lui est devenue intenable. Son major, M. Marchal, « un vrai rhinocéros », le persécute à outrance. Généraux et officiers sont soulevés contre Revel ; il n'est personne qui ne lui cherche querelle (3). Déplorable victime ! Il a obtenu, cependant, un congé de semestre, mais le « féroce » Marchal n'entend point l'en laisser jouir. Revel en appelle au ministre : « J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence d'être entendu, et en personne... J'ai à faire à Votre Excellence des révélations importantes pour les intérêts du gouvernement (4). » Ruse ingénue et que Clarcke évente de suite ! Au nom de

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* : pp. 168, 172.

(2) *Archives administratives du ministère de la Guerre* ; dossier Revel.

(3) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* ; p. 174.

(4) *Archives administratives du ministère de la Guerre* ; dossier Revel.

ces révélations, Revel prétend s'offrir le voyage de Paris. Qu'il demeure à Worms ! Au reste, depuis quelques jours, le ministre a en mains certaine pièce dénonciatrice de la moralité de cet infatigable solliciteur. C'est un rapport dans lequel Revel est montré comme accablé de dettes, ayant dissipé les fonds provenant du produit de la masse de linge et de chaussures, et qui conclut au renvoi de Revel du corps. Mais le ministère sera clément; il ordonne d'infliger au coupable un mois de prison, de retenir le cinquième de la solde et de l'envoyer à l'armée d'Espagne ou à celle d'Illyrie (1). Cet ordre est du 2 octobre 1810. Le 30 octobre, nouvelle plainte. La comptabilité de Revel est embrouillée ; il a reçu des effets de linge et des chaussures dont il ne peut justifier l'emploi. Mais quand l'ordre d'un mois de prison arrive à Worms, Revel est à l'hôpital, atteint de rhumatismes aigus et de dartres. Il y demeure trois mois et un jour, pendant lesquels le major du 61e régiment demande au ministre de lui retenir sa solde. Guéri, il avance qu'il sollicita son changement de corps, et que le ministre le lui accorda pour le 37e régiment de ligne (2).

Mais on a vu que, dès le 2 octobre, le ministre ordonnait son renvoi à l'armée d'Espagne ou d'Illyrie. D'impérieuses raisons commandaient, au reste, ce départ. Le 14 décembre, le major du 61e régiment signalait au général de brigade, que le montant des dettes de Revel au corps était de 7.000 francs (3). Cependant, au lieu de rallier l'Espagne ou

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme... ;* p. 179.

(3) *Archives administratives du ministère de la Guerre;* dossier Revel.

l'Illyrie, il fut envoyé en Hollande, au 37e régiment de ligne, sur les côtes de l'Oost-Frise. Il y trouva un nouveau persécuteur dans la personne de son colonel, M. Mayot. Il n'en donne pas très clairement les raisons, mais son dossier les dévoile. Une fois de plus Revel s'était mis en délicatesse avec la caisse du régiment et la bourse de ses camarades. Il devait 48 francs à un capitaine retraité ; ses dettes s'élevèrent rapidement à 20.000 francs ; pour champagne et autres objets, il était redevable de 49 fr. 50. « Vous conviendrez, monsieur le capitaine, que quand on doit comme vous, on doit bien se passer de liqueur aussi chère », lui écrivait le chef de bataillon. Bref, employant tous les moyens pour se procurer de l'argent, il discréditait le corps des officiers. Et, le 20 août 1811, le conseil d'administration du régiment, sollicitait du ministre son renvoi (1). Il y demeura cependant encore, et assez pour avoir l'occasion de dire à Napoléon son fait. Car, bien entendu, cet honnête militaire était las des persécutions dictées par le « Corse » à son égard. Un jour on annonça que l'Empereur passerait, à Zwol, en revue une partie du 2e corps d'armée commandé par Oudinot. « Mon intention était de forcer Buonaparte à prendre un parti définitif à mon égard. J'étais décidé à lui dire, à la tête de ma compagnie, que l'époux de la Saint-Laurent était las de persécutions (2). » Ç'allait être une belle scène ! L'époux outragé demandant des comptes au ravisseur ! Le capitaine se dressant contre l'Empereur ! Malheu-

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.
(2) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme... ;* p. 180.

reusement, ce n'alla pas plus loin que l'idée. Napoléon passa la revue, mais se tint derrière la compagnie de Revel. Il trotta ensuite au long du peloton des officiers et leur dit : « Je vous verrai dans quatre mois. » Et Revel en fut pour son mirifique projet. « Il y avait certainement un calcul dans cette conduite », dit-il. Et il ajoute, presque avec une pointe d'orgueil : « Elle est sans exemple de la part d'un monarque envers un simple officier. » Et de se hausser : « Je n'étais pas un petit individu pour lui ! » Pourquoi n'a-t-il pas été sacrifié ? « C'est parce qu'il redoutait la vengeance de l'opinion publique (1). » Et voilà pourquoi votre fille est muette. Mais non, Revel n'était pas un « petit individu ». C'était un coquin avéré. Les plaintes sur lui continuaient à pleuvoir. Le 16 mai 1812, le général de brigade et le colonel du 37e régiment s'évertuaient encore à signaler son incapacité, son inconduite et son immoralité (2). Ce ne pouvait, évidemment, durer davantage. Le 23 mai suivant il était admis au minimum de la retraite de son grade, et, le 18 juin, on fixait cette retraite à 600 francs (3). Enfin ! Il dut respirer ; ses chefs et ses camarades de même. La brebis galeuse rentrait dans le vaste troupeau de la foule anonyme. Toutefois, on ne le perdait pas de vue. Le 17 juin, Clarcke écrivait à Savary, devenu ministre de la Police Générale :

Monsieur le Duc,

Le prédécesseur de V. Exc. m'avait fait connaître qu'il existait des

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; pp. 181, 182, 183.

(2) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(3) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

motifs particuliers pour tenir M. Revel, capitaine au 37e Régt d'Inft de ligne, éloigné de Paris et de la résidence de l'Empereur.

J'ai l'honneur de prévenir votre Exc. que cet officier, en ce moment au dépôt général du 2e corps de la Grande Armée à Mariembourg, vient d'être admis à la solde de retraite par décret du 23 mai dernier. J'ai cru devoir donner avis à votre Exc. pour que M. Revel soit surveillé lorsqu'il rentrera en France pour y jouir de sa retraite (1).

Rentrer en France, il ne demandait évidemment que cela, mais puisque Paris, depuis 1807, lui était interdit? Alors il choisit comme résidence Hambourg, ville qui, en cas de nouvelles persécutions, lui offrait « la facilité de fuir en terre hospitalière » par le Danemark ou le Mecklembourg (2). Ce fut donc là que le ministre l'avisa que sa pension de retraite lui serait payée.

Mais il est dit que, dans la vie de Revel, tout sera extraordinaire. Il n'y a pas de doute qu'il ait été retraité le 23 mai 1812 et rayé des cadres de l'armée active. Or, de Gênes, le 15 novembre 1813, il écrit au ministre pour demander de l'avancement, et il signe : « Major au 101e régiment d'infanterie, officier de la Légion d'Honneur (3). » Il a affirmé, cependant : « Je n'ai reçu ni croix, ni grades supérieurs (4)... » Alors ? Et ce n'est point tout : de Toulon, le 19 mai 1814, c'est un nouvel avancement qu'il sollicite (5). S'agit-il d'un autre Revel ? Non, puisque ces pièces sont dans le même dossier et qu'il y a identité d'écriture.

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme... :* p. 187.

(3) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(4) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme... ;* p. 202.

(5) *Archives administratives du ministère de la Guerre;* dossier Revel.

Il y a là un problème que je n'ai pu résoudre, une question que je pose sans y pouvoir répondre. A le croire, lui, il aurait ouvert à Hambourg un cabinet de consultations juridiques, devenu rapidement prospère. « J'eusse obtenu des diplômes d'avocat sans la révolution qui éclata dans l'Anséatique (1). » Cette « révolution » fut la reprise d'Hambourg par les alliés, malgré la défense de Davoust. Elle eut pour résultat de faire de Revel un prisonnier de guerre, et, comme tel, d'être conduit en Russie. Son internement n'y eut rien de cruel. En un gentilhomme de Courlande, M. Kœnigfels ; en Sivert, gouverneur de Mittau, et Duhamel, gouverneur civil de Livonie, il trouva des protecteurs efficaces. Il n'eut pas à jouir longtemps de leurs bienfaits. L'abdication de Napoléon, le retour de Louis XVIII, la paix, lui ouvraient les chemins de la Patrie. Le 23 octobre 1814, ou à la fin novembre, il ne sait pas au juste lui-même, il rentra en France (2). Des « contrées sarmates » revenait le Vengeur. Ses mains tenaient captives les foudres avec lesquelles il allait pulvériser le « Corse », et d'autant plus facilement que celui-ci était à l'île d'Elbe.

Tout d'abord, il commença par solliciter son emploi dans l'armée active. Il en tenait pour l'uniforme, la parure de ces jours bénis où par son éclat il avait captivé Éléonore.

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...* : pp. 188, 189.

(2) « Je mis le pied sur le territoire français, le 23 octobre 1814. » — J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 191. — « Je ne suis arrivé que dans les derniers jours de novembre 1814. » — Le capitaine Revel, *Prise à partie de la Cour de cassation...* ; p. 56. — L'exposé des services de Revel, aux *Archives administratives de la guerre*, le dit rentré des prisons de Russie le 23 octobre 1814.

Tous les titres, il disait les avoir pour reprendre du service, et le meilleur d'entre eux n'était-ce pas celui de « victime de Buonaparte » ? Maintenant qu'au ministère était arrivé Dupont, le Dupont de Baylen, le capitulard de 1808, quels motifs pouvaient s'opposer à sa réintégration, à lui, le filou de 1805, le « mangeur de grenouille » d'après ? Aussi, d'un cœur confiant écrivait-il :

Revel, Jean-Honoré-François, capitaine pensionné, prouve des persécutions sous le régime expiré. Sa fidélité et son dévouement au souverain légitime de la France et demande de l'emploi soit dans l'armée active, soit dans l'administration publique.

à Son Excellence Monseigneur le comte Dupont, ministre secrétaire d'État de la Guerre.

Monseigneur,

Un officier qui a célébré la renaissance du Lys, et qui s'est prononcé fortement pour les souverains légitimes dans un moment où les vœux du cœur pouvaient encore être trahis par le Destin ; un officier qui peut prouver huit années de persécutions sous le règne de fer qui vient d'expirer, ne peut être qu'un sujet fidèle et dévoué de l'auguste race des Bourbons.

Admis à la retraite par un coup d'état, je me croirais coupable si je n'offrais à mon souverain et mon bras et mon cœur qui n'ont cessé de lui appartenir. Votre Excellence peut ajouter foi à la sincérité de mon zèle qui ne se ralentira jamais. Qu'elle me permette, sous ce rapport, d'implorer d'elle la décoration de la Légion d'Honneur et la permission de suivre Sa Majesté soit dans l'armée active, soit dans l'Administration publique où j'ai fait preuve de quelque capacité.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, de Votre Excellence,

Monseigneur,

le très humble et très obéissant serviteur,

Revel,

capitaine pensionné,

Boulevard de la Magdelaine, n° 17.

Paris, le 16 novembre 1814.

Et ce chenapan, chassé de tous les régiments où il passa, complétait sa requête audacieuse et inouïe par cette observation :

L'état d'inaction dans lequel on a laissé cet officier à compter du 1er nivôse an 12 jusqu'en l'an 1808, et les coups d'état qu'il a éprouvés ne peuvent être expliqués que dans un précis de services. Mais l'officier est prêt à faire connaître à Son Excellence le Ministre de la Guerre, la cause et les effets des persécutions dont il a été accablé pendant nombre d'années (1).

La Restauration, au lendemain de sa première victoire, accumula les monstruosités dites réparatrices, telle la nomination de Dupont, au ministère de la Guerre, comme, plus tard, celle de Bourmont, sous Charles X, mais, ici, tout au moins, elle s'évita la honte de décorer un voleur et de rappeler à l'activité un tire-laine. La double demande de Revel demeura infructueuse et tout loisir lui fut laissé pour poursuivre contre l'Empereur et Éléonore sa double vengeance et prouver à l'infidèle que

Du côté de la barbe est la toute-puissance.

Mais, d'abord, où était Éléonore et qu'était-elle devenue ? Revel nous a dit qu'elle avait pris le nom de Mme de Saint-Laurent, et, ajoute-t-il, « la vie publique et scandaleuse d'Éléonore de La Plaigne n'a pas besoin d'enquête ; il suffit de prononcer un tel nom pour faire rougir (2) ». Oui, mais encore ? Ceci : « L'histoire de son boudoir remplirait des volumes ; mais, pour la rédiger, il faudrait avoir suivi les pas de la

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.
(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...;* p. 140.

courtisane, et passé avec elle, des palais des rois aux lieux de prostitution, témoins de ses débordements. J'abandonne cette gloire aux matrones qui l'ont dirigée, aux complaisants qui l'ont servie, aux libertins dont elle fut l'idole (1). » De ces libertins, Revel ne nomme que l'unique Regnaud de Saint-Jean d'Angély, qu'il accuse, sans plus, d'avoir joui d'Éléonore davantage que Napoléon lui-même (2). De Michel-Louis-Étienne Regnaud de Saint-Jean d'Angély, ancien député de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély à la Constituante, la situation sous l'Empire était considérable. Comte le 24 avril 1808, il était ministre d'État et secrétaire de l'état civil de la famille impériale. En chœur, avec Revel, les pamphlétaires l'accusent des pires méfaits. L'un d'eux le dit « insolent, lâche, crapuleux, criblé de dettes, ayant vendu sa femme au prince Kourakin pour un collier (3) ». Plus tard, en 1814, on devait lui reprocher de s'être sauvé au bruit du premier coup de canon tiré des hauteurs de Montmartre, qu'il avait juré de défendre, d'où l'épigramme :

J'ai fui, je l'avoue à ma honte,
Le boulet m'a fait frissonner ;
Comment veut-on que je l'affronte
Moi qui suis fait pour le traîner (4) ?

Ce que conte de lui Revel donnerait créance au dire

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...;* pp. 110, 111.

(2) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...;* p. 119.

(3) Lewis Goldsmith, *Histoire secrète du cabinet de Napoléon Buonaparte...;* p. 146.

(4) Charles Bigot, *Un témoin des deux Restaurations* (*Edmond Géraud*)*; fragments de journal intime;* Paris, s. d., in-18, p. 111.

de Lewis Goldsmith qui le montre chargeant, tous les soirs, sa voiture « de deux filles qu'il mène chez lui, qu'il fatigue de caresses et renvoie le matin (1) ». Mais les fières autorités que l'escroc militaire et le juif anglais ! Le fait de savoir Regnaud de Saint-Jean d'Angély voisin d'Éléonore — il habitait rue du Mont-Blanc (2) — ne suffit pas pour établir sa liaison avec elle. Au reste, si la liaison en vint là, elle ne fut pas de longue durée, car le 4 février 1808, Éléonore s'était remariée, par l'intermédiaire du ministre de la Police Générale, à ce qu'il paraît (3). En secondes noces elle épousait Pierre-Philippe Augier de la Sauzaie, né le 30 septembre 1784, dedans les Charentes, de Philippe Augier de la Sauzaie et de Marie-Anne-Félicité Hèbre (4). Le père, négociant avant la Révolution, avait été élu député du Tiers à la Constituante, et l'Empire en avait fait le sous-préfet de Rochefort et le député de la Charente-Inférieure au Corps législatif (5). Le fils, admis à l'École militaire, le 5 ventôse an XII, était passé sous-lieutenant au

(1) Lewis Goldsmith, *Histoire secrète du cabinet de Napoléon Buonaparte...*; p. 146.

(2) Alfred Marquiset, *Napoléon sténographié au Conseil d'État; 1804-1805*; Paris, 1913, in-8, p. 121. — « Il occupait alors une fort jolie maison à la Chaussée d'Antin. Cette maison, acquise nationalement de l'héritage de Mme Dupleix avait été patrimonialisée d'une façon très noble par M. Regnaud, et il avait pris prétexte d'un dépôt d'argent trouvé dans cette maison, pour supposer une somme considérable, dont les petits-enfants de Mme Dupleix reçurent la remise de ses mains. » *Mémoires de Mme de Chastenay; 1771-1815;* publiés par Alphonse Roserot; Paris, 1896, in-18, t. I, p. 451.

(3) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 126.

(4) *Extrait du registre des actes de naissance de la commune de Charente, arrondissement communal de Rochefort, département de la Charente-Inférieure.*

(5) Frédéric Masson, *Napoléon et les Femmes...*; pp. 170, 171.

15e régiment d'infanterie de ligne, le 1er brumaire an XIII, où sa nomination de lieutenant datait du 10 septembre 1807. C'était là sa situation à l'époque de son mariage avec Éléonore. La même année, sans qu'une action d'éclat la justifiât, il recevait la Légion d'Honneur (1er octobre). Le 7 juillet 1808, il était nommé aide de camp du général Reynaud; le 22 mars 1810, il passait, en cette même qualité, dans l'état-major du général Cacault, et il était promu au grade de capitaine dans le 7e cuirassiers. Au moment de la campagne de Russie, les bureaux de la Guerre demandèrent au ministre si Augier devait être affecté à la cavalerie, le capitaine avouant qu'il ne tenait pas beaucoup à cette arme. Le ministre fit une réponse bizarre :

L'employer dans la cavalerie et à la suite si on ne peut faire autrement. Des motifs connus du ministre exigent qu'il ne reste pas plus longtemps à Paris. Cela est urgent (1).

Éléonore était-elle pour quelque chose dans ces « motifs », elle qui, pour dot de ce mariage, avait reçu de Napoléon, par l'intermédiaire du sieur Henry, homme de confiance de Murat, une rente de 22.000 francs (2)? Là encore il y a quelque chose d'énigmatique et d'équivoque qu'on doit se contenter de signaler, faute de le pouvoir expliquer à l'aide des documents. Augier partit donc pour la campagne de Russie. Depuis on n'entendit plus parler de lui. Était-il mort au passage de la Bérésina? On le crut et Éléonore

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Augier.
(2) Plaidoirie de Me Crémieux pour le comte Léon ; Cour royale de Paris (2e chambre); audience du 12 février 1846. — *Gazette des Tribunaux*, lundi 16 et mardi 17 février 1846.



LE BATARD DE L'EMPEREUR

(D'après une lithographie anonyme.)

aussi. Elle en fut même convaincue, au point que, deux ans après, elle se remariait, prouvant que c'est à juste titre que, dans *Le Drapier*, de Scribe et Halévy, on chante :

On remplace un mari
Plus aisément qu'un père !

Le troisième mari d'Éléonore s'appelait : Charles-Auguste-Émile-Louis, comte de Luxbourg. Né le 20 juin 1783 à Zweibrücken (Deux-Ponts), il était de noblesse récente. Son grand-père, M. Girtanner, conseiller privé du duc des Deux-Ponts, Suisse d'origine, étant né au canton de Soleure, avait été créé baron de Luxbourg en 1769, du nom du château qu'il possédait sur les bords du Bodensee. Son fils Jean-Godefroy, marié à une baronne Vogt de Hunolstein, lui avait succédé dans sa charge de conseiller privé du duc des Deux-Ponts, mais, plus heureux que le père, il y avait trouvé une couronne de comte, le 24 septembre 1790 (1). Pour Charles-Auguste-Émile-Louis, après avoir fait son droit à Gottingen et à Heidelberg, son goût l'avait porté à la diplomatie, où, modestement, il débuta le 15 août 1803, comme attaché à la légation de Bavière, en Suisse. Trois ans il demeura dans cette fonction : le 5 septembre 1806, il était nommé, toujours en Suisse, secrétaire de légation ; le 5 juin 1807, il passait à Stuttgart ; le 6 juin 1800, à Saint-Pétersbourg ; le 10 octobre 1811, à Paris, d'où, relevé de ses fonctions en 1813, il alla comme ministre de Bavière à Cassel, au temps où Jérôme Napo-

(1) Communication de M. Joachim Kühn.

léon y administrait, on sait comment, la Westphalie (1). Entraîné dans la débâcle du royaume (2), il entra en disponibilité avec une pension annuelle de 4.333 florins (3).

Où Luxbourg avait-il connu Éléonore ? A Paris, pendant le séjour qu'il y fit de 1811 à 1813? C'est ce qu'on peut supposer avec vraisemblance. Des relations duren exister entre eux, assez fortes pour décider Éléonore à le suivre, dès 1814, en Bavière. C'est là que le 23 mars, et non le 25 mai, comme l'imprime Revel (4), et comme le répète un historien contemporain (5), ils se marièrent. La cérémonie fut pour le moins aussi curieuse que l'acte qui en fut dressé. Elle eut lieu au domicile de Luxbourg, en présence du père du fiancé, le comte Frédéric-Charles de Luxbourg, et d'un conseiller à la Cour du Palatinat du Rhin, Philippe Reinecker. Dans l'acte, Éléonore se qualifiait de veuve du général Augier de la Sauzaie, sans plus (6). Et, là-dessus, le pasteur donna sa bénédiction. Sept mois plus tard, Revel arrivait à Paris pour recueillir toutes ces nouveautés.

(1) Les dépêches diplomatiques du comte de Luxbourg pendant son sé, jour en Westphalie ont été publiées par le docteur ARTHUR KLEIN-SCHMIDT-*Bayern und Hessen; 1799-1816 ;* Berlin, 1900, in-8.

(2) Sur la fuite de Luxbourg de Cassel, en 1813, cf. la baronne de WIMPFFEN, née REINHARD, *Une Femme diplomate ; Lettres de Mme Reinhard à sa mère ; 1798-1815 ;* traduites de l'allemand et publiées pour la Société d'histoire contemporaine ; Paris, 1901, in-8, pp. 368 et suiv.

(3) Dossier personnel du comte de Luxbourg au ministère des Affaires étrangères de Bavière, et papiers de famille. — Communication de M. Joachim Kühn.

(4) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de cassation... ;* p. 46.

(5) FRÉDÉRIC MASSON, *Napoléon et les Femmes... ;* p. 171.

(6) *Copie du registre des actes de mariages de la paroisse évangélique réformée de Seckenheim ;* année 1814, n° 3. — Communication de M. Joachim Kühn.

Comme il avait étudié le droit (1), et, on l'a vu, failli obtenir des diplômes d'avocat, à Hambourg (2), il chercha immédiatement le moyen de tirer un parti juridique de la situation d'Éléonore, et ayant médité un long mois, il intenta, le 3 décembre 1814, une action en nullité de divorce, dont l'huissier Vergne signifia à Éléonore, en personne, l'exploit. Revel, par cet acte, faisait appel du jugement du 29 avril 1806, qui avait prononcé le divorce, et au nom des plus hautes raisons de la morale. Par le fait du divorce et des nouveaux mariages de sa femme, il affirmait : « La loi a été polluée, la morale avilie, les garanties de la famille compromises (3). » Il allait, lui, venger la loi, réhabiliter la morale et assurer les bases chancelantes de la famille. Mémoires, plaidoyers, sommaires, il préparait le tout fiévreusement quand éclata, coup de tonnerre, la nouvelle du débarquement de l'Empereur au golfe Juan. Que devait, dans ce cas, faire un royaliste, un bon royaliste comme Revel ? S'enrôler dans les volontaires royaux. Il le fit, et il y fut avec son fils, ce fils dont il écrivait, de Worms, le 18 septembre 1809, au ministre de la Guerre : « Son bras servira Sa Majesté à l'instant où la nature lui en donnera la force (4). » L' « ogre », qui, à Revel, avait ravi son épouse, revenait. Il avait une fille : ses malheurs passés le firent réfléchir. Il sollicita pour elle un abri « dans un

(1) *Mémoires de Revel... ; Nouvelle Revue rétrospective ;* janvier-juin 1903, p. 1.

(2) J.-H.-F. REVEL, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme... ;* p. 188.

(3) *Cause en nullité des époux Revel... ;* p. 4.

(4) *Archives administratives du ministère de la Guerre;* dossier Revel.

asyle religieux et cloîtré » à l'archevêque de Reims. Ce prélat ne daigna lui répondre que le 20 mars. La fille en sécurité, Revel vola aux Tuileries. Hélas ! Sa Majesté bourbonienne avait levé le pied vers Gand. Ignorant la route suivie par le royal fuyard, mons Revel demeura à Paris. « Il serait difficile de peindre mes terreurs quand le bruit des fanfares annonça l'entrée triomphale aux Tuileries, du monstre qui allait attirer tant de désastres sur la France (1). » Mais il en prit assez promptement son parti et se rassura bientôt. Il sollicita de suite une place de Carnot, nommé ministre de l'Intérieur. Il y avait droit : en l'an VIII n'avait-il pas été secrétaire général du département de Saône-et-Loire ? On avait besoin de bonnes volontés, et on n'y regardait pas de très près. Et l'organisateur des victoires jacobines savait-il d'où surgissait ce Revel qui arguait de sa fidélité « au glorieux monarque », au « grand Napoléon », pour demander un coin où ne pas mourir de faim, lui, ancien capitaine ? Il réussit dans sa requête. Carnot l'envoya en Eure-et-Loir, comme secrétaire général. Quelques semaines après, Revel revenait de Chartres, sans le sol et sans place. Napoléon venait d'avoir Waterloo ; l'ex-dragon avait eu son Waterloo, lui aussi, sous la forme de l'ordonnance royale du 24 juillet, annulant toutes les nominations de fonctionnaires faites par le gouvernement impérial pendant les Cent-Jours. Châtiment immérité d'un si bon royaliste ! Décidément, Revel ne faisait pas meilleur ménage avec la chance qu'il ne le fit avec Éléonore. « Plai-

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 195.

gnons ceux dont le cœur n'est jamais rassasié », a dit un aimable philosophe (1). Revel était à plaindre, car son cœur se remit à être avide de vengeances judiciaires, et, puisqu'on le rendait à de longs loisirs, il se reprit à les combler par de nouvelles poursuites.

Maintenant il est libre, « sous un gouvernement paternel », et il n'a plus à craindre ni Veyrat ni Boucheseiche. Veyrat, cependant, en 1815, avait travaillé secrètement pour les Bourbons, au point que, destitué par Pasquier, il fut presque réintégré par une manière de coup de force dû au comte d'Artois. Ce ne fut que devant la menace de la démission de Pasquier, que le frère de Louis XVIII céda et sacrifia Veyrat qui reçut un passeport et l'ordre de regagner, le même jour, sa patrie, la laborieuse Genève (2). Il laissait à Paris, son fils, Jean-François, mais Jean-François, prudent, quitta la mouche pour l'horlogerie, ce qui, en 1827, lui devait valoir une médaille d'encouragement (3). Quant à Boucheseiche, il avait été destitué sans autre forme de procès. Cette triple disparition de mouchards rassura Revel et il se mit à l'œuvre. Maintenant que Napoléon voguait vers Sainte-Hélène, il se sentait tranquille, et il publia son chef-d'œuvre : *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme*. Dans ce libelle plein de brocards insolents, il contait, et on a déjà vu comment, l'histoire de son mariage, et outre les injures déversées sur l'Empereur et

(1) CHARLES CHINCHOLLE, *Les Phrases courtes* ; Paris, 1891, in-32, p. 19.
(2) *Mémoires du chancelier Pasquier...* ; t. II, pp. 387, 389.
(3) RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN et SAINTE-PREUVE, *Biographie universelle et portative des contemporains...*; t. IV, p. 1506.

Murat, il faisait la part large à son ancien avocat Lebon, à l'avoué Masson et à Mme Campan. Cette dernière était accusée d'avoir eu la part large et belle « au gâteau préparé pour l'immoral festin du ravissement de mon épouse (1) ». A cette date, il n'y avait pas très grand danger à attaquer Mme Campan, déchue de toute faveur gouvernementale. Nommée le 5 septembre 1807 directrice de la maison de la Légion d'Honneur, instituée le 9 frimaire an XIV, elle avait perdu sa place le 19 juillet 1814, en vertu de l'ordonnance royale décidant la réorganisation, ou plus exactement la suppression de l'institution napoléonienne (2). Entrée à Écouen avec 60.000 francs de dettes (3), Mme Campan s'en était retirée avec une table de tric trac et de trou-madame, donnée par l'impératrice Joséphine, et un jeu de bagues, présent de la reine Hortense (4). Modestes épaves insuffisantes pour assurer son existence. Aussi cherchait-elle à rentrer en faveur. Le 21 juin 1814, sur un papier décoré dans son filigrane du portrait de l'Empereur et de l'aigle, elle assurait n'avoir jamais sollicité les faveurs de Bonaparte. C'était lui qui, à Saint-Germain (5), était venu la chercher,

(1) J.-H.-F. Revel, *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme...*; p. 205.

(2) Louis Bonneville de Marsangy, *Mme Campan à Ecouen...*; p. 291.

(3) Mme Campan à la reine Hortense; Ecouen, 15 décembre 1813. — Louis Bonneville de Marsangy, *Mme Campan à Ecouen...*; p. 266.

(4) Mme Campan au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur; Paris, 8 avril 1814. — Louis Bonneville de Marsangy, *Mme Campan à Ecouen...*; p. 291.

(5) La maison de Mme Campan existe encore à Saint-Germain, rue des Ursulines. Jusqu'à ces derniers temps, l'éducation y était donnée par les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. — C. d'Arjuzon, *Madame Louis Bonaparte*; Paris, s. d. [1897], in-8, p. 19.

et elle s'était vue obligée d'aller à Écouen pour ne point être ruinée. Là, elle qui était payée par l'Empereur et placée dans un poste de confiance, avait sans cesse occupé ses élèves du malheur des Bourbons ; aussi n'y avait-il pas, à l'entendre, une seule maison en France où le roi fût plus aimé qu'à Écouen (1). Louis XVIII récompensa cette trahison et cette apostasie par une pension de 6.000 francs. La reine Hortense y ajouta pareille somme. Connaissait-elle la lettre du 21 juin 1814 (2) ? Au reste, en attaquant Mme Campan, Revel donnait la réplique à Lewis Goldsmith, lequel assurait que Napoléon, « cet assassin voluptueux », avait établi à Écouen « un séminaire de jeunes personnes (3) ». Cela demeurait assez dans la thèse du faussaire de 1805. Son pamphlet fit, naturellement, du bruit et circula d'abord librement et sans obstacle. « Ce fut, sans doute, en haine des personnages qui figuraient dans cette intrigue dégoûtante que le gouvernement, gardien des mœurs publiques, permit la publication de l'écrit du sieur Revel, qui inspira le plus profond mépris aux honnêtes gens », observe un contemporain (4). Peut-être bien que Louis XVIII

(1) *Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon* ; Paris, 1878, in-4, séries V, VI, VII, VIII, p. 180, pièce n° 1137.

(2) Retirée, en avril 1816, à Mantes, Mme Campan y mourut, d'un cancer au sein, le 16 mars 1822.

(3) Lewis Goldsmith, *Histoire secrète du cabinet de Napoléon Buonaparte...* ; p. 72.

(4) *Galerie historique des contemporains ou nouvelle biographie dans laquelle se trouvent réunis les hommes morts ou vivans, de toutes les nations, qui se sont fait remarquer à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième par leurs écrits, leurs actions, leurs talens, leurs vertus ou leurs crimes* ; Mons, 1827, in-8, t. III, p. 125.

en jugeait comme Napoléon, qui, au cours d'une discussion sur la police de la librairie, au Conseil d'État, le 16 pluviôse an XIII (5 février 1805), avait dit : « Il existe des moyens d'arrêter un ouvrage capable de faire du mal, mais il n'existe pas de droit, il faut se jeter dans un arbitraire affreux. Cela va bien en administration, mais l'administration n'est pas fondée sur la loi (1). » Mais la loi allait, bientôt, donner ces moyens au gouvernement.

Revel avait, en effet, repris son instance en nullité de divorce, se basant sur le fait que n'ayant été condamné qu'à une peine correctionnelle, la loi autorisant le divorce pour cause de condamnation infamante, ne lui était pas applicable. Il assurait que les délais légaux pour la prononciation du divorce n'avaient pas été observés, et que, de plus, entre l'Éléonore de Plaigne, en faveur de qui le divorce avait été prononcé, et sa femme Louise-Catherine-Éléonore Denuelle La Plaigne, il n'y avait pas identité. Ces moyens étaient misérables. La condamnation pour faux prononcée par la Cour spéciale de Versailles n'était-elle pas, de toute évidence, infamante ? Pour la question des délais, Revel, lui-même, n'y avait-il pas renoncé par acte bien en règle, passé devant le notaire de Dourdan ? Et pouvait-on raisonnablement soutenir que l'Éléonore de 1806 n'était point la même que celle de 1815 ? Cependant, cet absurde raisonnement, Revel, en personne, quoiqu'il eût « perdu dans les camps l'habitude du droit public dont je m'étais nourri en sortant du collège (2) », vint le soutenir à la

(1) ALFRED MARQUISET, *Napoléon sténographié au Conseil d'État...*; p. 67.
(2) *Cause en nullité de divorce entre M. Revel, capitaine pensionné, et*

barre du Tribunal de première instance, le 15 décembre 1815 (1). Ce fut, le 5 janvier 1816, M. de Marchangy qui lui donna la réplique. Adversaire de taille, Louis-Antoine-François, dit *de* Marchangy, fils d'un huissier de Clamecy, était alors à l'aurore d'une carrière où il devait avoir de retentissants succès. Avocat en 1802, il avait été appelé, en 1810, au parquet de la Seine, en qualité de substitut du procureur impérial. C'était un esprit curieux de littérature (2), motif pour lequel on lui fit, selon toute vraisem-

dame Louise-Catherine-Éléonore Denuelle-Laplaigne, son épouse ; premier plaidoyer de M. Revel, prononcé par lui-même à l'audience de première instance du département de la Seine, du vendredi 15 décembre 1815 ; Paris, 1815, in-8, p. 6.

(1) Quelques jours avant l'audience, Revel avait écrit en ces termes au ministre de la Guerre :

« *A Son Excellence Monseigneur le duc de Feltre, ministre de la Guerre,*

« Monseigneur,

« J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence qu'ayant été fait prisonnier de guerre à Hambourg contre le droit des gens, j'ai perdu en cette ville et mon avoir et mes papiers. Ma femme (cette maîtresse de Buonaparte contre qui je suis en procès devant le tribunal de première instance de la Seine) m'a reproché d'avoir été destitué au 15e régiment de dragons ; j'ai besoin de prouver la calomnie que renferme cette accusation et je le ferais facilement si j'avais les papiers que j'ai perdus à Hambourg. Je supplie Votre Excellence de me faire expédier duplicata des ordres de service que j'ai obtenus depuis l'an 8, et certificat constatant que je n'ai jamais éprouvé de destitution. Ma cause se plaidera vendredi. Je supplie votre Excellence de donner des ordres pour que les duplicata que je sollicite me soient expédiés le plus promptement possible.

REVEL,
Capitaine pensionné,
« Rue d'Artois, n° 34, boulevard des Italiens. »

Le ministre fit envoyer à Revel les pièces demandées. — *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Revel.

(2) On a de lui : *La Gaule poétique ou l'histoire de la France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts ;* Paris, 1819, 8 vol. in-8.

blance, requérir, le 8 décembre 1821, contre Béranger coupable d'avoir mis deux lignes de points dans sa chanson de l'*Enrhumé* :

Mais la charte encor nous défend,
Du roi c'est l'immortel enfant,
Il l'aime ; on le présume.
. . . .
. . . .

Mais au moins, M. de Marchangy apporta-t-il « beaucoup de finesse et de littérature à couvrir l'excessive intolérance des poursuites (1) ». Il en mit moins, l'année suivante, dans l'affaire des quatre sergents de La Rochelle (2), où il rendit son nom fameux et exécré par un réquisitoire presque féroce (3). Au demeurant, il était « remarquable dans les affaires civiles, par l'habileté de l'exposition, le bel ordre des preuves, la hauteur des vues, l'élégance de la forme (4) », et, dans l'affaire Revel, il le prouva avec dextérité. Depuis le 15 octobre 1815, par ordonnance royale, M. de Marchangy était substitut du Procureur du Roi au

(1) JEAN PERRIN, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, *Les Procès de Béranger; 1821-1828 ;* Paris, 1908, in-8, pp. 12, 13.

(2) *Plaidoyer de M. de Marchangy, avocat général de la Cour royale de Paris, prononcé le 29 août 1822, devant la cour d'assises de la Seine, dans la conspiration de La Rochelle ;* Paris, 1822, in-8.

(3) « Les procès politiques sont dangereux pour les gouvernements qui les font et pour les magistrats qu'on y emploie. La Restauration l'a éprouvé, et avec elle Bellart, Mangin et Marchangy. Bellart s'est tristement signalé dans le procès du maréchal Ney. Mangin a dû au procès Berton une fâcheuse célébrité. Le nom de Marchangy est inséparable du procès des sergents de La Rochelle. » — E. GUILLON, *Les Complots militaires de la Restauration*, d'après les documents des archives; Paris, 1895, in-18, p. 197.

(4) EDMOND BIRÉ, *L'Année 1817 ;* Paris, 1895, in-8, p. 140.

Tribunal de première instance de la Seine (1). Ce fut en cette qualité qu'il prit la parole pour conclure à la non-recevabilité de la demande de Revel sur tous les points. Des moyens du poursuivant il démontra la pauvreté, et il conclut à la suppression de *Buonaparte et Murat, ravisseurs d'une jeune femme*, comme libelle injurieux et diffamatoire. La Cour le suivit dans ses conclusions, et, par jugement du 12 janvier 1816, rejeta la demande de Revel, supprima son pamphlet et le condamna aux dépens. Les Bourbons ne jouèrent donc pas à Napoléon le méchant tour de donner raison à un faussaire cocu. Mais, cocu, il ne se tint pas pour battu. Tout aussitôt il interjetait appel à ce jugement. Pendant dix ans encore, on le verra fiévreusement, hargneusement, s'occuper de cette affaire, la porter devant toutes les juridictions et ne désarmer presque que la veille de sa mort. C'est en 1819 seulement que son appel vient devant la Cour, mais, dès 1817, il se préoccupe d'apporter des faits nouveaux et d'étayer la thèse de bigamie contre Éléonore. Il a eu, en effet, ce trait de génie de la crapulerie juridique. Partant du principe qu'Éléonore n'a pas été légalement divorcée en 1806, il conclut qu'elle a été bigame en épousant Augier de la Sauzaie. Il va plus loin encore : il prétend qu'Augier n'est pas mort et que, dans ce cas, le troisième mariage avec Luxbourg constitue le cas de trigamie. Pour soutenir cette prétention, il en

(1) *Gazette officielle*, lundi 16 octobre 1815, p. 5. — Né en 1782, Marchangy mourut en 1826, après avoir été successivement avocat général à la Cour d'appel, avocat général à la Cour de cassation, et député du Haut-Rhin, en 1824.

appelle au ministre de la Guerre lui-même et c'est à ses bureaux qu'il en demande les preuves. Exemple :

A Son Excellence Monsieur le Ministre
secrétaire d'État du département de la Guerre.

MONSEIGNEUR,

J'épousai en l'an 13, la demoiselle Louise-Catherine-Éléonore Denuelle dite La Plaigne. Elle fit prononcer son divorce avec moi en 1806. Depuis, j'ai demandé la nullité de ce divorce et la cause est pendante devant la Cour Royale de Paris. On soutient au procès que mon épouse s'est remariée en secondes noces avec un sieur Augier de la Saussaye, ancien lieutenant d'infanterie qui a été depuis aide de camp de M. le général Renaud, mort en Russie, puis en troisièmes noces avec un comte de Luxbourg, Allemand. Il m'importe de faire constater : 1° si Son Excellence le ministre de la Guerre a autorisé le mariage en secondes noces préalablement à sa célébration ; 2° si M. Augier est mort, dans quel grade, en quel lieu, pour quelle cause, quel jour et quelle année; à cet effet d'obtenir des bontés de Votre Excellence un certificat affirmatif ou négatif de l'autorisation de mariage et un extrait de mort régulier, dans le cas où la mort serait réelle. En cas contraire, certificat négatif de cette mort.

Je suis avec le plus profond respect,
Monseigneur,
de votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur,

REVEL,
capitaine pensionné,
rue de Seine, n° 89 (1).

Paris, le 3 décembre 1817.

Docilement les bureaux de la Guerre firent les recherches demandées par Revel, et il en résulta qu'Augier n'avait pas obtenu de permission de mariage, pour la bonne raison

(1) *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Augier.

que ces permissions n'avaient été accordées que depuis le 16 juin 1808, et qu'il s'était marié le 4 février précédent; que, disparu dans la retraite de Russie, sa mort n'avait pas été officiellement constatée. On en dressa ce certificat :

Par ordre de Son Excellence le ministre de la Guerre.

Le secrétaire général du ministère, certifie à tous qu'il appartiendra qu'il résulte des contrôles déposés au bureau de la cavalerie, que M. Augier de la Saussaye, capitaine, aide-de-camp du général Cacault, précédemment aide-de-camp de M. le général Reynaud, a été placé comme capitaine dans l'ex-septième régiment de cuirassiers; qu'il a fait avec ce régiment la campagne de Russie, a été fait prisonnier de guerre pendant la retraite et n'a pas donné de ses nouvelles depuis cette époque. Certifie, en outre, que vérification faite des registres de l'état-civil, cet officier n'a pas obtenu de permission de mariage depuis le 16 juin 1808, époque à laquelle ces permissions ont été accordées par le ministre de la Guerre, jusqu'au moment de sa captivité en Russie. En foi de quoi il a délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison. Fait à Paris, le 19 janvier 1818.

ALLENT.

Certifié véritable par le chef de la 1re division : GENTIL D'AINNONE. — *Visé par le chef de bureau :* LEVESQUE (1).

(1) *Cause en nullité de divorce des époux Revel ; Premier plaidoyer prononcé en personne par M. Revel, capitaine pensionné, à l'audience solennelle de la cour royale de Paris, le samedi 1er mai 1819* ; Paris, 1819, in-8, p. 41. — En 1819, Eléonore fit faire au ministère de la Guerre la même démarche que Revel. Voici les deux pièces de cette seconde enquête :

A Son Excellence Monseigneur le ministre de la Guerre,
Lemaître, notaire royal, à Paris, place Vendôme, n° 23.

Monseigneur,

Comme notaire de Mme la comtesse de Luxbourg, veuve de M. Pierre-Philippe Augier, capitaine au 7e régiment de cuirassiers, mort à l'armée française en Russie, au passage de la Bérézina, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien me faire délivrer le plus promptement possible

Revel ne s'en tint pas à ces renseignements, et, l'année suivante, ayant retrouvé la trace de M. Augier père, il lui adressa un petit questionnaire spécifiant : M. Pierre-Philippe Augier est-il mort ? De quelle espèce de mort a-t-il été atteint ? En quel lieu ? Quel jour ? A quelle heure a-t-il cessé de vivre ? En quelle année cet événement est-il arrivé ? Il ajoutait : « Votre caractère honorable me garantit une réponse franche et loyale. » Il la reçut, et elle fut conforme à ses vœux. M. Augier père, homme trop courtois pour accuser sa belle-fille de trigamie, ou simplement de bigamie, ne donnait pas moins un argument sérieux à la thèse de l'ex-dragon. Au mois de février 1819, il lui écrivait :

un certificat constatant le décès de cet officier, dont Mme de Luxbourg a besoin de justifier pour une affaire pressante.

M. Augier avait été précédemment lieutenant au 15e régiment d'infanterie de ligne, et il est mort en activité de service, comme capitaine au 7e régiment de cuirassiers.

Je suis avec respect, Monseigneur,
de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur,

LEMAITRE.

Paris, ce 21 avril 1819.

A cette demande, les bureaux répondirent le 28 avril :

« Vous avez demandé, Monsieur, qu'il vous fut délivré un certificat constatant le décès de M. Augier, capitaine à l'ex-7e régiment de cuirassiers, que vous annoncez avoir péri en Russie, lors du passage de la Bérézina. Il résulte des états de situation adressés par le conseil d'administration du corps, que cet officier a été fait prisonnier en Russie, vers la fin de la campagne de 1812, mais rien n'indique d'une manière certaine qu'il y soit mort, quoique l'absence prolongée de M. Augier et le silence qu'il a gardé depuis plus de dix ans doivent faire présumer qu'il a cessé de vivre, le défaut de renseignements positifs ne me permet pas de vous délivrer la pièce que vous réclamez. » — *Archives administratives du ministère de la Guerre ;* dossier Augier.

Mon fils peut être mort, mais je n'en ai pas la certitude. Des bruits, peut-être intéressés, me l'ont annoncée. Des rapports dictés par la peur se sont contredits. Celui-ci, par exemple : à la bataille de la Bérésina, bataille dans laquelle le 7e s'est couvert de gloire, et a enfoncé quatre carrés russes, mon fils conduisait un escadron; il reçut une balle à l'épaule et fut laissé pour mort par son domestique, qui rapporta au régiment sa cuirasse et rendit ses chevaux. Depuis, quelques-uns de ses compagnons d'armes l'ont vu à Wilna; l'un d'eux, le colonel Bonafous, a soupé avec lui, et plus tard, un cuisinier du régiment l'a laissé à l'hôpital de Mariembourg, le disant mourant, et lui, cuirassier, obligé de s'éloigner parce que les Cosaques entraient dans la ville. Qu'en dois-je raisonnablement croire ? Je ne puis le déterminer; le fait est que mon cœur n'est pas totalement fermé à l'espérance; que je n'ai jamais obtenu d'acte de décès, et que les tribunaux n'ont pas été provoqués à prononcer une enquête. Or, mon fils n'est pas réputé mort, et je le considère comme étant toujours l'époux de la dame Louise-Catherine-Éléonore de la Plaigne, divorcée d'avec vous (1).

Avec quelle joie Revel dut serrer cette pièce dans son dossier ! Quel témoin de poids à produire dans sa cause ! Hélas ! il fut bien inutile ! Le 19 juin 1819, la Cour de Paris rejetait l'appel de Revel. Il alla plus loin et demanda la Cassation ; mieux encore, il en appela à la Chambre des Pairs, et ce qui bien plus est, il s'adressa directement au trône, au Roi (2). Tout fut inutile : il demeura divorcé malgré lui. Enfin, il médita de paraître à la barre de l'Histoire, et, en 1822, il préparait, avec gravures, les *Mémoires du capitaine Revel, contenant la relation historique du rapt de son épouse par Napoléon Bonaparte ; des per-*

(1) *Cause en nullité de divorce des époux Revel...*; pp. 43, 44.

(2) *Mémoire au roi, expositif des principes sur lesquels le capitaine Revel a fondé son action de prise à partie de la Cour de Cassation, section des requêtes et contenant des vues d'ordre et d'utilité publique sur ce grand corps de magistrature*; Paris, 1821, in-8.

sécutions auxquelles il a été en butte sous le gouvernement impérial, et du sort bisarre (sic) *et inexplicable qu'il a éprouvé depuis 1815 jusqu'à ce jour*. Mais ce bel et important ouvrage ne parut point. C'est grand dommage. On eût bien aimé voir les gravures annoncées. Sensible perte !

Peu de temps avant d'être battu en appel, Revel avait engagé une seconde instance, celle-ci contre l'enfant d'Éléonore et de l'Empereur, le petit Léon. Le 9 avril 1819, il intentait contre l'enfant une action en désaveu de paternité, craignant, disait-il, que cet enfant ne s'appuyant sur les articles 312 et 315 du Code civil, ne réclamât sa légitimité. Mais la loi n'autorisant pas une action contre un mineur, Revel convoqua un conseil de famille, à l'effet de nomination d'un tuteur contre lequel la demande en désaveu pût être dirigée. Le samedi 21 avril 1819, il fit appeler devant le juge de paix du III[e] arrondissement, son ex-beau-père, Denuelle, qui alors gîtait n° 6, rue de la Michodière ; Jean-Simon Denuelle, chef de bataillon retraité de la marine ; François-Claude Denuelle, cousin d'Éléonore ; un autre cousin : Jean-Joseph Giraud, propriétaire, n° 3, rue du Cloître-Saint-Merry ; Auguste-Roland Drely, propriétaire, n° 73, rue du Mesnil-Montant ; Magloire Le Jeune, employé, n° 3, rue Neuve-des-Petits-Pères ; et Antoine-Marie Briot, jurisconsulte, qui, empêché, ne se présenta pas. A tout ce monde le juge de paix déclara ne rien comprendre à l'objet de leur convocation, et, en attendant des éclaircissements, il renvoya les témoins à son audience du 24 août. Alors, enfin, on se mit d'accord, et Jean-Simon



LOUIS-NAPOLÉON A LONDRES, EN 1840

(D'après une aquarelle de John Doyle.)

Collection de M. A.-M. Broadley.

Denuelle fut nommé tuteur à l'effet de défendre à la demande de désaveu de Revel (1). C'est d'un clapier où il s'était terré, au n° 20 de la rue de Cléri, que le condamné de 1805 dirigeait toutes ces manœuvres judiciaires. Elles durèrent longtemps. En 1821, le procès relatif au désaveu de paternité n'était point encore solutionné. Mauvières était toujours, à cette époque, le tuteur de Léon. Sans le sol, à bout de ressources, Revel songea à lui proposer un compromis. Il lui demanda, sur les revenus du mineur, une pension de 3.600 francs en échange du service qu'il lui rendait en défendant sa fortune contre les cupidités des Denuelle et d'Éléonore. En échange, il s'engageait à suspendre sa demande en désaveu de paternité jusqu'à la majorité de Léon. Toutes ces procédures n'avaient rien pour plaire à Mauvières, homme pacifique retiré dans son domaine de la vallée de Chevreuse. Il transigea avec Revel et consentit à lui verser une pension de 1.200 francs. Fatale imprudence ! Dès cet instant il eut Revel suspendu chaque jour à sa sonnette, Revel désireux d'acomptes et d'avances sur la pension. Un jour, à propos d'une avance de 300 francs, Mauvières refusa tout net. Revel le prit de haut, coupa court à tout propos, et reprit son procès (2). Il le perdit d'ailleurs, et par deux jugements rendus par la première Chambre du tribunal de première instance de la Seine, le 21 mai et le 16 août 1822. Ce procès coûta 3.273 fr. 14 à la tutelle de Léon (3). Depuis quelques mois,

(1) [REVEL], *Désaveu de paternité de Léon...;* pp. 30-34.

(2) Lettre de Revel à MM. le comte de Lavalette, le comte de Las Cases et le baron Denon ; Paris, 13 juin 1823. — *Archives de la famille Meneval.*

(3) *Archives de la famille Meneval.*

Meneval lui-même en avait assumé la charge. Mauvières enfin lassé définitivement de cette gérance accablée d'ennuis, en butte aux « scènes de mélodrames » dont s'en venaient le régaler la mère et Zulma, la sœur, d'Éléonore (1), passa la main à son gendre à qui, par-devant le juge de paix du IIe arrondissement, la tutelle de Léon fut confiée par un nouveau conseil de famille composé de Leroy de Camilly, du comte de Lavalette, de Las Cases et du baron Denon, le 22 octobre 1821 (2). Mais l'action de Revel était susceptible encore d'appel. En juin 1823, « las de plaider sans fruit » et de s'enfoncer « dans le bourbier de la misère, en proportion des efforts que je faisais pour en sortir », il s'adressa à Meneval, lui offrant d'abandonner définitivement son instance contre Léon, en échange du rétablissement de la pension accordée par Mauvières. Avec une inconscience cynique, il lui écrivait, le 10 juin : « En dotant l'enfant, l'Empereur a sous-entendu qu'on donnerait du pain au mari de la mère. Vous êtes l'exécuteur de cette disposition mentale. Permettez-moi d'appeler à votre conscience de son observation. » Il habitait alors dans la maison d'un boulanger, n° 318, rue Saint-Honoré, auquel il devait plusieurs termes de loyer, ce qui mettait son « assez joli mobilier » sous le coup d'une prochaine saisie. Son fils, qui, après avoir servi six ans dans la cavalerie légère (3), était devenu géomètre, venait de mourir. « Il me reste ma fille, jeune personne intéressante, d'une éducation solide, de

(1) [REVEL], *Désaveu de paternité de Léon...*; pp. 35, 36.
(2) [REVEL], *Désaveu de paternité de Léon...*; p. 40.
(3) Le capitaine REVEL, *Prise à partie de la Cour de Cassation...* ; p. 316.

mœurs pures, estimée partout où j'habite. Mon industrie, immense peut-être, s'arrête à chaque pas, faute d'argent. J'avais formé un établissement d'affaires à Neuilly ; il prospérait ; il périt... Quelques dettes de ménage m'assassinent (1). » De ces dettes il fournissait ce minable relevé :

Propriétaire	600
Bois à brûler	100
Boulanger	70
Boucher	55
Vin	160
Épicerie, comestibles	90
Menus articles	25
Blanchisseur	85
	1.185

Meneval eut pitié de ce malheureux tombé si bas, et consentit au rétablissement de la pension. Il lui accorda même une somme de 350 francs sur ses arrérages, ensuite de quoi Revel signa un désistement formel en toute action judiciaire. Mais 350 francs, c'était un pauvre denier ! Il voulait davantage et ne pouvant rien obtenir de plus du tuteur, il s'adressa au conseil de famille. Cette augmentation de pension il la sollicitait de Lavalette, Las Cases et Denon, dans une lettre qui est une manière de chef-d'œuvre. « Les mânes de l'Empereur, disait-il, réclament des libéralités envers moi : j'ai fidèlement servi Napoléon. Malgré mes peines domestiques que j'avais à lui reprocher, ma droiture me méritait autre chose qu'un oubli. Il vous

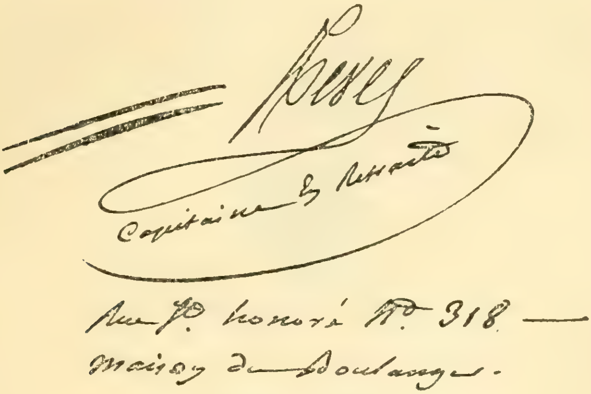
(1) Lettre de Revel au baron de Meneval ; Paris, 10 juin 1823.— *Archives de la famille Meneval.*

appartient de contribuer à la réparation de celui que j'éprouve en coopérant à donner suffisamment du pain à un vieil officier, père de famille, victime d'une injustice qu'il vient de couvrir d'un voile. » Et, à M. Lerat de Magnitot, juge de paix du IIe arrondissement, « président du conseil d'administration » du mineur Léon, il écrivait le 21 juin : « Soyons justes. Je suis digne d'attention. Napoléon commit un crime en s'emparant de ma femme. Il fit une faute en m'oubliant à sa mort. C'est à ses amis à réparer en même temps et le crime et la faute. » Comble! Revel se plaignant d'avoir été oublié sur le testament de Sainte-Hélène ! Le « mangeur de grenouilles » de tous les régiments serviteur fidèle de l'Empereur ! Dix ans, cependant, n'étaient point passés sur certaine lettre à Dupont, ministre de la Guerre ! Courte mémoire ! Actuellement, Revel demandait à M. Lerat de Magnitot de convoquer d'office, à l'amiable, le conseil de famille, afin de lui faire prendre « une délibération morale, non écrite », lui garantissant la pension allouée par Meneval. Cette délibération fut inutile. Sans sa garantie, Revel continua à toucher la pension. En 1826 il avait reçu sur les revenus de Léon la somme de 5.250 francs (1). Sommes dues qu'il touchait avec superbe, lui le héros de la « cruelle avanture (*sic*) » dans laquelle « du même coup ma femme et ma fortune » furent perdues « par un trait de despotisme inouï dans l'histoire (2) ». Malgré tout, on le voit, il ne désarmait pas.

(1) *Arrêté du compte de tutelle du comte Léon...;* fol. 42 à 45. — *Archives de la famille Meneval.*

(2) Lettre de Revel à M. Lerat de Magnitot, juge de paix du IIe arrondissement; Paris, 15 juin 1823. — *Archives de la famille Meneval.*

En 1826, il eut de nouvelles alarmes. Le conseil de famille émancipait Léon, et lui rendait la libre disposition de sa fortune. Qu'allait devenir la rente de Revel ? Cet enfant contre lequel il avait intenté une action au scandale retentissant n'allait-il pas laisser retomber à la misère le « fidèle serviteur » de Napoléon ? Ces craintes furent vaines et Léon fut généreux : il porta à 2.400 francs la pension du



Signature de Revel.

premier mari de sa mère (1). Neuf ans encore, Revel la toucha, sans vergogne, pris, cette fois, par l'oubli et le mépris. Il s'intéressait encore à d'équivoques affaires, hanté de cette science juridique dont il avait fait si bruyant étalage, mêlé à de petits et louches tripotages financiers, jusqu'à ce qu'il mourût. C'était en 1835 (2). Cette canaille avait soixante et un ans. Éléonore respira.

(1) Charles Nauroy, *Les Secrets des Bonaparte...* ; p. 225.

(2) Plaidoirie de Me Crémieux pour le comte Léon ; Cour Royale de Paris audience du 28 décembre 1846. — *Journal des Débats politiques et littéraires*, édit. des départements, 29 décembre 1846.



LIVRE II

L'Épopée du Bâtard

I

JEUNESSE DORÉE ET IMPÉRIALE

La tutelle « orageuse » de Meneval. — Installation de Léon à Paris. — Une aventure de théâtre. — Il décampe rejoindre sa mère. — Quelques lettres inédites de l'ancien secrétaire de l'Empereur. — On émancipe Léon. — Sa ressemblance avec Napoléon. — Le bâtard joueur. — Deux filous : Hesse et le baron de Rosenfeld. — Duel avec Hesse. — Le bâtard cavalier. — Procès avec les marchands de chevaux et les bijoutiers. — Léon en prison pour dettes. — Son ami et usurier : Louis Delpech. — A Clichy il joue du cor de chasse. — « On peut baiser le cul du Pape ! » — Léon donne dans le mysticisme. — La mission divine et prophétique de Coëssin. — Le bâtard est son disciple. — L'œuvre des Enfants de Dieu.

En acceptant, le 22 octobre 1821, de devenir le tuteur du comte Léon, le baron de Meneval n'imaginait pas la longue série d'ennuis et de désagréments que cette tutelle « orageuse », ainsi que le disait Revel, lui allait attirer (1). La question argent n'y jouait pas le moindre rôle, étant donnée la fortune du jeune homme et ses appétits de luxe et ses goûts de plaisir. Sur

(1) Lettre de Revel au baron de Meneval ; Paris, 10 juin 1823. — *Archives de la famille Meneval.*

ses revenus, le conseil de famille lui accordait 12.000 francs par an pour ses menus plaisirs. Il n'en avait qu'à bon escient, s'il faut en croire certains comptes demeurés dans les papiers de Meneval. Ainsi on voit, au mois de janvier 1822, Léon dépenser 34 francs pour spectacles et cabriolets ; le 8 février, il s'offre pour 15 francs de parfumerie ; il achète 300 francs une miniature de l'Empereur et 25 francs un portefeuille pour l'enfermer. Au portrait de son père il ajoute celui de sa mère : 6 francs pour la boîte qui le doit contenir. Le jour du mardi gras, il loue un cheval : 20 francs. Il est soigneux de sa personne : 391 francs à Béchut et Laffitte, tailleurs ; de son pied : 91 francs au bottier. Puis ce sont de petits cadeaux à son précepteur, car il a un précepteur. C'est de Rome, où il était attaché au prince Louis-Napoléon — le futur Napoléon III — que Meneval a fait venir l'ex-capitaine d'artillerie Vieillard, pour inculquer à Léon les connaissances auxquelles l'oblige sa condition. Tous deux ont été installés dans un appartement, nº 3, rue de Crébillon, au mois d'avril 1822. Ce ménage de garçon a été bien monté : il a pour 395 francs de couverts et d'argenterie venus de Lemoine, orfèvre. Leplé, faïencier, a fourni pour 50 francs de vaisselle ; il y a pour 359 fr. 95 de draps et de serviettes dans les armoires ; pour la table on a six couteaux, qui, avec leur étui, ont coûté 12 francs ; à l'office, Joséphine, la cuisinière, a pour 4 fr. 10 de couteaux et de couverts de cuisine ; le papier peint et les tentures aux murs ont coûté 76 fr. 55 ; les gros meubles valent 570 francs ; M. Vieillard et son élève couchent dans des lits d'acajou et se reposent dans

des fauteuils payés 340 francs ; aux fenêtres il y a pour 18 fr. 45 de rideaux de mousseline, façonnés et fournis par Mme Roux, qui a touché 72 fr. 35 pour ses peines ; les meubles qui garnissent l'appartement sont d'une valeur de 1.920 fr. 46, et sur la cheminée, il y a deux vases d'albâtre, une pendule réglée, au plus juste prix par M. de Meneval, 210 francs. L'installation coûta environ 4.000 francs, y compris l'achat d'un exemplaire de *Paul et Virginie*, pour 12 francs, et celui d'un exemplaire du *Mémorial de Sainte-Hélène*, payé 56 francs et relié pour 12 francs. Pour un jeune homme de seize ans, ce pouvait et devait être le Paradis. Oui, mais il avait un fruit défendu : la mère. Elle était là-bas, en Bavière, à Mannheim, dans le grand-duché de Bade, où M. de Luxbourg dirigeait le théâtre de la Cour, et de là cette mère, presque inconnue, si peu vue, paraissait à Léon auréolée de tout le mystère de l'inconnu. Elle-même n'avait pas oublié ce fils, ce fils si riche aujourd'hui, et par un de ses hommes de confiance à Paris, le sieur Miel, elle le faisait entretenir dans l'espérance d'une possible et, peut-être prochaine, réunion. J'aime à croire que c'était l'amour maternel qui dictait alors à Éléonore vieillissante ces intrigues et l'incitait à y pousser, mais je constate que, plus tard, elle sut faire à ce fils des emprunts assez considérables et qu'elle daigna accepter de lui certains colliers de perles d'un prix assez élevé. Pour le présent, elle en était arrivée à séduire Léon par l'idée d'un voyage à Mannheim. Le 11 janvier 1823, étant avec M. Vieillard au théâtre du Gymnase, Léon éprouva le besoin, à l'entr'acte, d'aller se rafraîchir. M. Vieillard le laissa aller,

et d'autant plus confiamment qu'il avait laissé son chapeau sur son fauteuil. Donc, sans exciter le moindre soupçon, Léon quitta le théâtre, gagna la sortie, où l'attendait le sieur Miel, et sauta dans une voiture qui partit pour Strasbourg (1). Son élève n'étant point revenu avant la fin du spectacle, M. Vieillard prit de l'inquiétude et se mit à sa recherche. Vainement il explora le théâtre, questionna le personnel, et force lui fut bien d'aller conter l'aventure à Meneval. Le tuteur, aussitôt, s'adressa au préfet de Police qui fit une enquête. Elle eut pour résultat d'apprendre, huit jours plus tard, à Meneval de quelle manière son pupille s'était éclipsé. L'ancien secrétaire de l'Empereur n'accepta pas bénévolement la plaisanterie, et il écrivit au troisième mari d'Éléonore, une lettre fort digne et de termes énergiques, pour l'aviser de la conduite qu'il entendait tenir dans cette affaire :

Monsieur le Comte,

Après huit jours passés dans une pénible anxiété, le résultat des recherches faites en conséquence des déclarations que j'ai dû déposer à la Préfecture de Police et à la Direction de la Police Générale, m'apprend que Léon qui avait conduit et exécuté son projet de fuite avec une dissimulation consommée, s'est dirigé sur Strasbourg, où on doit venir le chercher de Manheim. Je m'abstiendrai de toute réflexion personnelle sur l'ingratitude et l'insensibilité qu'a montré ce jeune homme dans cette circonstance, et sur la conduite répréhensible de M. Miel dont les conseils et l'assistance viennent de lui être de nouveau si nuisibles. Je m'adresse avec confiance à vous, Monsieur, parce que je suis persuadé que c'est à votre insu que cela a été machiné et exécuté. Il ne m'appartient pas de vous indiquer ce que vous avez à

(1) *Gazette des Tribunaux*, 23 octobre 1845.

faire. Quant à moi, ma conduite est tracée invariablement. Je connais les devoirs que m'impose ma charge de tuteur; je les remplirai tous, parce que, quelque lourd que soit le fardeau dont je suis chargé, je n'ai ni le droit ni la faculté de m'y soustraire.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de la parfaite considération avec laquelle je suis...

Paris, ce 19 janvier 1823 (1).

Presque à la même heure, Éléonore se chargeait, elle-même, de répondre à Meneval. Le 20 janvier, elle lui expliquait que ce n'était pas son tuteur qu'avait fui Léon, mais bien son précepteur, qui le traitait « presque en étranger ». Elle priait, en outre, M. de Meneval de lui adresser annuellement 10.000 francs pour l'éducation de Léon, qui allait être confiée à des maîtres aussi réputés qu'évidemment distingués (2). J'ignore la réponse faite par M. de Meneval à cette curieuse et inattendue requête, mais, à Paris, il prit des mesures définitives. Constatant qu'il n'avait pas à attendre le retour de Léon, il remercia M. Vieillard, donna congé de l'appartement de la rue de Crébillon, et, le 28 avril 1823, par le ministère de Me Fournel, commissaire priseur, il faisait vendre le mobilier qui le garnissait. Cette vente donna 2.644 fr. 60, moins 333 fr. 50 de frais, soit, nette, la somme de 2.311 fr. 10. Le mobilier du salon n'ayant trouvé acquéreur qu'à 410 francs fut racheté par Meneval qui le remit, par la suite, en vente, mais il n'y fut adjugé qu'à 412 francs. Il liquida, enfin, pour 18 francs de vieux habits, et toutes ces sommes furent portées à l'actif de Léon. Lui, dans ce temps, demeurait en Bavière. On

(1) En minute dans les archives de la famille Meneval.

(2) *Gazette des Tribunaux*, 23 octobre 1845.

ignore tout sur cette période assez courte de son existence, sinon qu'il rêva de prendre du service auprès du grand-duc de Bade. Il en écrivit à plusieurs reprises à Meneval qui, justement froissé, garda le silence jusqu'au moment où une lettre plus pressante le décida à répondre avec une sévère sobriété :

Paris, le 16 juin 1825.

Mon Ami,

J'étais décidé à ne pas répondre à vos lettres jusqu'à ce que vous ayez réparé votre faute. La manière dont de mauvais conseils vous ont engagé à payer mes soins et ma sollicitude, et ce que je dois à moi-même, m'en ont imposé l'obligation. Je ne vous parlerai point des contrariétés et des désagréments de toute espèce que m'a valu votre imprudente conduite : vous n'avez en cela blessé que moi. Aujourd'hui que vous allez embrasser un état, mes sentiments personnels se taisent devant l'intérêt de votre avenir. Je n'ai point d'objection à faire contre le parti que vous prenez. Vous me trouverez disposé à vous seconder par tous les moyens que ma qualité de tuteur met en mon pouvoir. J'attends les ouvertures que vous m'annoncez et de connaître le corps dans lequel vous entrerez, ainsi que la personne revêtue d'un caractère, avec laquelle j'aurai à me mettre en rapport. Je désire vivement que dans la carrière que vous allez suivre, vous obteniez les succès qui ne sont dus qu'à la bonne conduite et aux sentiments louables. Je vous renouvelle l'assurance de mes anciens sentiments.

Meneval (1).

Ces ouvertures qu'attendait Meneval, lui furent faites par le chef d'escadron Jean-Henri-David de Hennenofer, aide de camp du grand-duc Léopold de Bade et chef de son bureau diplomatique. Ce Hennenofer était mieux encore, et d'aucuns l'affirment, le « maquereau » de son maître.

(1) En minute dans les archives de la famille Meneval.

Fort influent à la Cour, il était peu sympathique, quoique souple, bénin et complaisant. « Il fait semblant d'être affectueux et cordial, mais c'est un coquin (*hump*) et il le restera », dit de lui Varnhagen d'Ense, ancien ministre de Prusse à Carlsbad (1). Or donc, M. Hennenofer sollicitait de l'ancien secrétaire du Portefeuille des éclaircissements sur l'état civil et la fortune de Léon. Ces éclaircissements lui furent donnés, tout aussitôt, par Meneval :

Paris, le 29 juillet 1825.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre datée de Carlsruhe le 11 juillet courant, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Permettez que je vous remercie en mon particulier de l'intérêt et de la bienveillance que vous voulez bien porter à mon pupille, car quelque mécontentement qu'il m'ait donné, jamais cette impression n'influera en rien sur ma conduite à son égard. Des considérations plus élevées et des motifs puisés dans un sentiment que vous apprécierez, seront ma boussole. Pour arriver au but que je désire voir atteint, comme vous paraissez le désirer avec moi, vous pensez avec raison qu'il faut que la situation de Léon soit éclairée et que l'état de sa naissance, de sa fortune et de son nom, soit légalement constaté.

Pour arriver à constater l'état de sa personne, il n'existe que l'acte de naissance que j'ai l'honneur de vous communiquer. Quant à l'état de sa fortune, elle consiste, 1° en 10 actions immobilisées sur le Canal du Midi et en 10 actions pareilles sur le Canal d'Orléans et du Loing. Le produit de ces 20 actions achetées en mars 1812, moyennant la somme de 240.000 francs, remise à cette époque au tuteur, était dans l'origine de 12.000 francs par an. Depuis la paix, ce produit s'est beaucoup amélioré. 2° En 13.000 francs de rentes 5 p. 100 inscrites au Grand

(1) K. A. Varnhagen von Ense, *Blätter aus den preussischen Geschichte;* Leipzig, 1868, in-8°, t. III, p. 367.

Livre de la Dette publique de France, lesquelles ont été achetées avec le produit des économies faites sur son revenu, après les dépenses de son éducation et de son entretien prélevées. Tel est l'état de l'avoir de Léon au jour où je vous écris. Tels sont, en résumé, les documents qui existent pour éclaircir les questions posées dans votre lettre. Je n'hésite point à vous les donner, Monsieur, avec la confiance que m'inspirent votre caractère et le rôle que vous voulez bien prendre dans cette affaire. Je désire qu'ils puissent servir à asseoir votre jugement et à éclairer votre intérêt pour Léon.

En me félicitant des relations que je pourrai être dans le cas d'avoir avec vous, je vous prie d'agréer les assurances de la considération la plus distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur (1).

Ces renseignemets furent-ils jugés insuffisants? La fortune de Léon ne parut-elle pas assez considérable? Changea-t-il lui-même d'idée? La hantise de Paris le reprit-elle (2)? Choses possibles, mais voici ce qui est certain : c'est qu'au début de 1826 il avait regagné Paris, où il prit domicile rue de la Paix. Meneval profita de ce retour pour liquider une situation qui commençait à lui peser. Il vieillissait dans la retraite, et depuis cinq ans sa tutelle lui avait fait subir

(1) En minute dans les archives de la famille Meneval. — L'original de cette lettre, retrouvée par M. Joachim Kühn, est aujourd'hui à la Bibliothèque Royale de Berlin, Fonds Radowitz, n° 8658.

(2) A la date du 10 août 1825, Varnhagen von Ense note : « Le comte Léon, fils de Napoléon, étudiait jusqu'à ce moment à Heidelberg, où il était membre de la Burschenschaft, toujours florissante. Sa mère, actuellement mariée au comte Luxbourg, vit à Mannheim. Au point de vue physique et moral, le jeune homme ressemble, dit-on, beaucoup à son père. Une fortune, produisant environ 6.000 écus de rente, lui est restée. » — K. A. Varnhagen von Ense, *Blätter aus den preussischen Geschichte... ;* t. III, p. 107. — La « Burschenschaft », dont parle Varnhagen, était une association politique d'étudiants répandue en Allemagne depuis 1816. Ses tendances étaient, à cette époque, essentiellement révolutionnaires. Sand, l'assassin de Kotzebüe, en fit partie. Aujourd'hui elle a perdu son caractère politique.

DÉSAVEU DE PATERNITÉ
DE LÉON,
FILS NATUREL
DE
NAPOLÉON BONAPARTE.

Ier CAHIER.

ON TROUVE L'OUVRAGE, ET L'ON SOUSCRIT,

A PARIS,
CHEZ M. SAINT-EUGÈNE,
RUE N. D. DES VICTOIRES, Nº 38.

Les demandes par la poste doivent être affranchies.

MARS 1822.

Titre d'un pamphlet de Revel.

des assauts de procédure multipliés et des ennuis divers entre Revel, venu à la curée, et Léon impatient de secouer le joug nécessaire et salutaire qui lui pesait. Le 2 février 1826, le conseil de famille s'assembla et décida d'émanciper Léon. Quelques jours plus tard, le 26 février, Meneval, par-devant le notaire Outrebon, rendait à Léon ses comptes de tutelle se soldant par 142.952 fr. 75 de recettes, et 137.478 fr. 44 de dépenses. Le reliquat de 4.474 fr. 31 fut versé sur-le-champ à Léon par Meneval qui en tira reçu. Et Alexandre-Henry Fournel père, commissaire-priseur honoraire, habitant n° 18, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, nommé curateur, prit la liquidation des affaires.

Désormais Léon était livré à lui-même. Il avait vingt ans et l'auréole d'une illustre origine augmentée d'une saisissante ressemblance avec l'Empereur. « Très haut de taille, cinq pieds six pouces pour le moins, se tenant droit, portant beau (1) », il était la vivante image ressuscitée, plus jeune, plus affinée, de celui qui venait de disparaître à l'horizon de feu et de pluie de Sainte-Hélène. « His origin was stamped upon his face, he was physically the living portrait of the great captain (2). » On n'était pas sans la remarquer et ce lui garantissait une flatteuse curiosité. En 1834, il disait à son oncle, le roi Joseph, qu'il possédait « une popularité faible que je dois à une glorieuse ressem-

(1) PHILIBERT AUDEBRAND, *Derniers Jours de la bohème...*; p. 350.

(2) LE PETIT HOMME ROUGE, *The Court of the Tuileries ; 1852-1870 ; its organization, chief personnages, splendour, frivolity, and down fall :* London, 1907, in-8, p. 180.

blance (1) ». Et Joseph, lui-même, assurait à Meneval : « Il a de la ressemblance avec les traits de l'Empereur (2). » Fain, un des anciens secrétaires de Napoléon, en avait été frappé lorsqu'il le rencontra, en 1822, chez Meneval : « Je ne saurais dire, a-t-il raconté, combien j'ai été ému en voyant revivre sous les traits de cet enfant le jeune général Bonaparte lui-même, tel, à peu près, que je l'avais vu pour la première fois en 1796, se présentant à l'état-major de la rue des Capucines pour y prendre le commandement de l'armée de l'Intérieur (3). » Sur ce point, les témoignages contemporains, complémentaires et confirmatifs, ne manquent point. Un de ses amis confesse que c'était « un des hommes qui ressemblaient le plus à Napoléon Ier (4) ». A la même date, on observe que « ses traits, vus surtout de profil, offrent une ressemblance frappante avec ceux de l'Empereur Napoléon (5) ». Vieillissant, la ressemblance ne s'effaça pas : « Il était comme une photographie vivante de Napoléon exagérée par le grossissement. On pouvait dire de lui et on disait partout, en effet, qu'il montrait son acte de naissance sur sa figure (6). » Il la garda jusqu'à la

(1) Lettre du comte Léon au roi Joseph; Paris, 1er décembre 1834. — *Complément de toutes les éditions françaises et belges des papiers et correspondance de la famille impériale ; papiers secrets brûlés dans l'incendie des Tuileries ;* Paris, 1871, in-8, p. 21.

(2) Lettre du roi Joseph au baron de Meneval : Denham, près Uxbridge, 15 septembre 1834. — HECTOR FLEICHSMANN, *Le Roi Joseph Bonaparte; Lettres d'exil inédites... ;* p. 200.

(3) *Mémoires du baron Fain...;* p. 307.

(4) Comte D'ALTON-SHÉE, ancien pair de France, *Mes Mémoires* (1826-1848) ; Première partie : 1826-1839 ; Paris, 1869, in-18, t. I, p. 87.

(5) *Gazette des Tribunaux*, lundi 16 et mardi 17 février 1846.

(6) PHILIBERT AUDEBRAND, *Derniers Jours de la bohème... ;* pp. 350-351.

fin, et qui le vit sur son lit de mort a observé : « Sa ressemblance avec Napoléon, déjà frappante, s'était encore accentuée. Son visage rasé rappelait exactement le masque célèbre de l'Empereur (1). » Ce ne fut, du reste, qu'au physique que cette ressemblance avec un père illustre s'arrêta.

A vingt-cinq ans, lancé dans le monde, maître de sa fortune et possesseur de gros revenus, le comte Léon faisait grande figure de viveur. Il était la proie des parasites et des joueurs, fier joueur lui-même, mais quelquefois mauvais payeur. De ses aventures il en est qui se peuvent retenir, par l'éclat qu'elles eurent, et notamment celle avec le capitaine Hesse. Ce Hesse avait eu une vie aventureuse. Fils d'un marchand prussien, enrichi dans les fournitures de vêtements à l'armée russe, il avait été élevé en Angleterre par les soins du margrave d'Anspach (2). Son père, dans ce temps, installé banquier à Berlin, y était ruiné par les campagnes de Napoléon contre la Prusse. Le jeune Hesse entra dans un régiment de dragons anglais, protégé particulièrement par la duchesse d'York, qui, comme chacun sait, était Prussienne. C'était un gaillard fort gai, bon tireur, excellent cavalier, aisé, élégant, et pour qui les belles avaient des faveurs. Il eut une intrigue avec la princesse Charlotte de Galles, en reçut des billets et des portraits,

(1) PAUL GINISTY, *Une petite-fille de Napoléon*, dans *La Marquise de Sade* ; Paris, 1901, in-18, p. 226.

(2) C'est à la femme de ce seigneur qu'on doit les *Mémoires de la margrave d'Anspach, écrits par elle-même, contenant les observations recueillies par cette princesse dans les diverses cours de l'Europe, ainsi que des anecdotes sur la plupart des princes et d'autres personnages de la fin du XVIIIe siècle* : Paris, 1826, 2 vol. in-8.

que, fort galamment, il rendit quand il apprit que la princesse allait se marier, ce qui ne l'empêcha point d'être expédié en Espagne avec son régiment. Il en revint pour être attaché à la maison de la reine Caroline, qu'il ne quitta qu'en 1820 (1). En Italie il avait fait la connaissance d'un personnage de son bord et qui y faisait fureur, notamment en 1829, à Florence. C'était le baron de Rosenberg. Ce baron avait une écurie de courses et était, au demeurant, un joueur effréné. Ce fut pour une querelle de jeu qu'en duel il tua M. Romanowitch. Au printemps de 1831, il débarqua à Paris et loua, boulevard Montmartre, le premier étage de l'hôtel Montmorency. « Une jeune ourse se promenait sur son balcon. » Il eut réputation d'original. Ce baron menait grand train, ayant chevaux, domestiques et maîtresse, — une cantatrice célèbre, à ce qu'il paraît. Ses soirées étaient fort courues. On y servait du « cardinal », mélange de plusieurs vins avec des ananas, qui foudroyait les plus intrépides vide-bouteilles. Et, naturellement, on y jouait de terribles parties. D'Alton-Shee, une nuit, y perdit 36.000 francs. Félix de Lavalette et Léon étaient les piliers de ce brelan, dont le tenancier, le baron de Rosenberg, n'était qu'un grec et un filou (2). S'était-il associé avec Hesse? Je n'oserais le dire et l'affirmer, mais il est pertinent qu'un soir Léon y perdit contre Hesse 16.000 francs. N'ayant point les fonds sur lui, il engagea sa parole (3).

(1) R.-R. Madden, *The literary life and correspondence of the countes of Blessington;* Londres, 1855, in-8, t. II, pp. 119-123.

(2) Comte d'Alton-Shee, *Mes Mémoires...;* t. I, pp. 42-45, 84-86.

(3) Cf. *Relation de ce qui s'est passé entre M. le baron de Rosenberg et*



Coll.



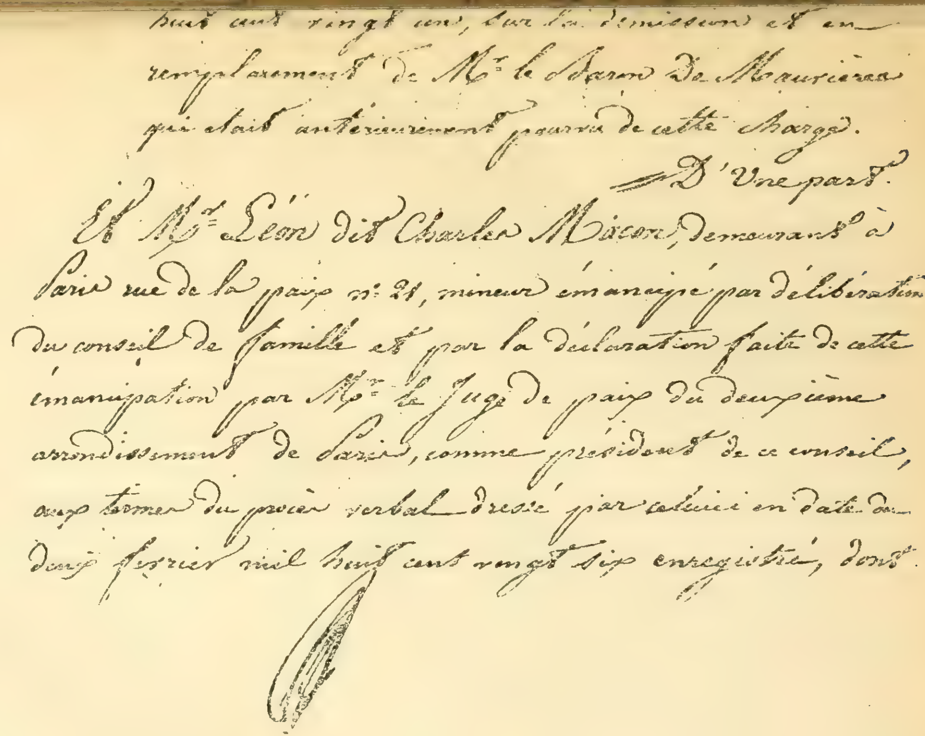
N° 36 –

En présence de Mᵉ Louis Claude Outrebon et son collègue notaires à Paris soussignés,

sont comparus,

Mr Claude François Baron De Meneval, officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la couronne de fer, et ancien maître des requêtes, demeurant à Paris rue royale St honoré n° 6.

Ayant eu l'administration des biens de Mr Leon ci-après nommé, pendant sa minorité, comme ayant été élu son tuteur par délibération d'amis, faute de parens connus, réunis en conseil de famille sous la présidence de Mr le juge de paix



huit cent vingt un, sur sa démission et en
remplacement de Mr le Baron de [illegible]
qui était antérieurement pourvu de cette charge.

D'une part.

Et Mr Léon dit Charles Mâcon, demeurant à
Paris rue de la paix n° 21, mineur émancipé par délibération
du conseil de famille et par la déclaration faite de cette
émancipation par Mr le Juge de paix du deuxième
arrondissement de Paris, comme président de ce conseil,
aux termes du procès verbal dressé par celui-ci en date du
deux février mil huit cent vingt six enregistré, dont.

Fac-similé de la première page du compte rendu de la tutelle du comte Léon

(*Archives de la famille Meneval.*)

Ne l'ayant pas tenue, il eut avec Hesse des propos vifs, qui, tous deux, les mena sur le terrain au bois de Vincennes. Les témoins du capitaine anglais étaient un de ses camarades de l'armée, et un Allemand, le comte d'Esterno. Léon se présenta sur le terrain avec le colonel Fournier et un officier français, M. May. Le général Gourgaud et Larrey, l'ancien chirurgien en chef des Invalides, les accompagnaient. Une balle fut tirée à trente pas, et Hesse fut tué (1). L'affaire se dénoua, en 1832, devant la Cour d'assises de la Seine, quoique le ministère public eût conclu au renvoi du comte Léon de la poursuite pour homicide volontaire (2). A l'audience, le général Gourgaud déclara que c'était par respect pour la mémoire de l'Empereur qu'il avait donné son concours au fils naturel du prisonnier de Sainte-Hélène (3). Le jury acquitta Léon. Toutefois, le baron de Rosenberg ne s'en tint pas à ce jugement. Pour se libérer

M. le comte de Wallwitz, d'une part, et M. Léon, de l'autre; s. l. [Paris], s. d. [1832], in-4.

(1) *Duel remarquable entre M. le comte Léon, fils naturel de l'Empereur Napoléon, et M. Hesse, aide de camp du duc de Wellington, ancien général* (sic) *des armées anglaises ;* Bordeaux, 1832, cit. par le docteur MAX BILLARD, *Un fils de Napoléon Ier... ;* pp. 76-81.

(2) « Paris, 15 mai. — On se rappelle le duel qui eut lieu, par suite d'une querelle de jeu, entre M. Léon, fils naturel de Bonaparte, et M. Hesse, anglais, et dans lequel ce dernier fut tué. Une instruction judiciaire fut provoquée à l'occasion de cet événement, et la chambre des mises en accusation vient de renvoyer M. Léon devant la Cour d'Assises, sous l'accusation d'homicide volontaire. Cet arrêt de renvoi a été rendu contrairement aux conclusions du ministère public. » — *Gazette des Tribunaux,* 17 mai 1832.

(3) « En 1833 (*sic :* 1832) lors de mon duel avec le capitaine Hesse, vous m'avez assisté ; plus tard, vous avez déclaré à la Cour d'Assises, que vous m'aviez ainsi donné votre concours, par respect pour la mémoire de l'Empereur. » Lettre du comte Léon au général Gourgaud ; Paris, 23 juillet 1849. — *Communication de M. Joachim Kühn.*

de sa dette envers Hesse, Léon avait souscrit à Rosenberg une lettre de change à un an. Ce règlement fut entouré de bien curieuses difficultés. Traqué par Rosenberg, Léon avisa la police, qui prit à cœur de le protéger. Il suivait, en cela, l'exemple donné avec un éclat tapageur, quelques années auparavant, par le chevalier James Crauford, qui, provoqué par le duc de Guiche et le comte Grimod d'Orsay, se tira de l'affaire en portant plainte contre eux à la police (1). Le résultat de tous ces incidents fut que Rosenberg quitta Paris, toutes ses mèches éventées (2). Néanmoins la leçon ne profita pas à Léon, puisque peu de temps après son acquittement en Cour d'assises, le 28 août 1832, il promettait au cardinal Fesch, son oncle, de ne plus perdre 45.000 francs au jeu. Par la même occasion, il exprimait ses regrets de la mort du duc de Reichstadt, « auquel était transmis le nom glorieux de l'Empereur Napoléon, mon père (3) ».

Ce damné joueur était aussi un brillant cavalier, grand amateur de chevaux, et Jules Janin n'eût pas pu dire de lui qu'il « portait des éperons, quoiqu'il eût un cheval ». Les chevaux lui créèrent bien des difficultés, et c'est à propos d'eux que se manifestent chez Léon ces symptômes de

(1) Cf. *Mémoires, lettres et pièces diverses publiés par sir James Crauford, contre M. le duc de Grammont, capitaine des gardes-du-corps, M. le duc de Guiche, son fils, premier écuyer de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulème, et le comte Grimod (d'Orsay), général aux gardes, avec quelques lettres de M. le duc de Guiche et de M. le comte Grimod ;* Paris, 6 mars 1820, in-8.

(2) Comte d'Alton-Shee, *Mes Mémoires...;* t. II, p. 86.

(3) *Catalogue d'une précieuse collection de lettres autographes et de pièces historiques ;* vente du 10 mai 1886 ; Paris, 1886, in-8 ; p. 32, pièce n° 143.

fureur procédurière dont il semble avoir hérité de Revel. Ainsi, en juin 1834, on le voit poursuivre devant le Tribunal de commerce un marchand de chevaux, Letulle, jeune, auquel il avait acheté deux chevaux sous poil bai pour 6.000 francs. Il avait payé comptant 2.500 francs, et donné, en complément, une fort belle bête qui ne lui convenait plus. L'achat de Letulle dans ses écuries, il s'aperçut qu'il y avait tromperie sur la marchandise, réclama, rendit les deux chevaux à Letulle, qui, sans autre forme de procès, garda le tout et ne restitua rien. Le tribunal ordonna la comparution des parties à son audience du 24 juin suivant (1). Seul Letulle se présenta, et obtint, naturellement, défaut-congé de la demande dirigée contre lui par « le jeune comte (2). » Sur appel, ils revinrent tous deux à l'audience du 9 juillet ; Léon parla et on l'écouta « avec un vif intérêt ». Letulle plaida, et « des sourires d'incrédulité ont plus d'une fois accueilli sa déclaration ». C'est qu'il affirmait que Léon lui avait renvoyé ses chevaux pour les vendre. Le tribunal remit le prononcé du jugement à quinzaine (3), et, le 22 juillet, annula le marché et condamna Letulle à restituer à son client 1.700 francs en espèces métalliques et le cheval donné en échange, ou sa valeur, soit 3.500 francs (4). Mais, dans les procès de Léon, il ne s'agit point toujours de chevaux, et il est question quelquefois de tableaux. Un de ceux-ci, valant 6.000 francs,

(1) *Gazette des Tribunaux*, dimanche 15 juin 1834.
(2) *Gazette des Tribunaux*, 25 juin 1834.
(3) *Gazette des Tribunaux*, 9 juillet 1834.
(4) *Gazette des Tribunaux*, mercredi 23 juillet 1834.

avait été confié par Léon à un sieur Dubois, à l'effet de le vendre. Il en toucha, comme acompte, 3.000 francs en une lettre de change. Le tableau ayant disparu, Léon ne vit arriver que la lettre de change dont un bijoutier, M. Fadé, était tiers-porteur. Le 2 juin, il était condamné à la rembourser, mais, immédiatement, il se retournait contre M. Fadé, l'assignant en reprise d'une bague et de deux boutons, achetés 1.800 francs, et pesant moins que le poids indiqué dans la facture (1). C'était une bague chevalière en or émaillé et des brillants avaient été montés en boutons (2). A la vérité, à voir ainsi Léon bondir d'assignation en référé, d'opposition en appel, on se demande si ce n'est pas un chapitre attardé de l'histoire de Revel qu'on a à écrire. Tout cela, au reste, est peu clair, plein de complications, bondé d'incidents, hérissé d'explications confuses. Le plus clair de tout cela fut de le mener, dès 1838, à la prison pour dettes, à Clichy. Le 10 juin 1826, la ville de Paris avait acheté, pour 399.200 francs, deux hôtels au baron Saillard, rue de Clichy (3). Les immeubles avaient été transformés en lieu de détention pour prisonniers retenus pour dettes, et comprenaient deux cents cellules pour hommes ; dix-huit pour femmes (4). La prison, néanmoins, recevait de 400 à 500 prisonniers. Armé d'un jugement, le débiteur pouvait faire saisir, par un des sept gardes du commerce que Paris possédait alors, son créancier, et, en

(1) *Gazette des Tribunaux*, 3 juin 1837.

(2) *Gazette des Tribunaux*, 8 juillet 1837.

(3) Félix et Louis Lazare, *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris...*; p. 144.

(4) Gustave Pessard, *Nouveau Dictionnaire historique de Paris...*; p. 360.

déposant 45 francs par mois pour sa nourriture, le maintenir à Clichy jusqu'au complet payement de la dette constatée par le tribunal. On connaît les ruses imaginées par les créanciers pour échapper aux gardes; celles de Balzac sont devenues fameuses. « Que ne ferait-on pas pour éviter Clichy ! » disait Lamartine ruiné (1). On y vivait cependant, strictement, il est vrai, avec 45 francs, mais comme en famille. Vers 1848, les prisonniers se constituèrent en société de secours mutuels, laquelle, moyennant un sou par jour demandé à ses membres, installa un fourneau économique, des bains à prix réduits, un billard, un échiquier, un damier, un jeu de boules et de quilles. Villemessant, directeur du *Figaro*, y fonda même une bibliothèque et une salle de lecture (2). Ce paradis de la dette disparut, en 1860, à la suppression de la contrainte par corps. Léon y entra pour la première fois en 1837, à la requête d'un sieur Charrier, qu'il ignorait. Lui ayant fait sommation d'exhiber sa créance, il se trouva que ce Charrier n'avait aucun droit personnel à la créance en vertu de laquelle Léon avait été incarcéré. Léon, par jugement du 30 mars 1838, fut donc libéré (3). Mais il avait un autre créancier qui veillait, en la personne d'un sieur Louis Delpech. C'était un agent d'affaires, dont le cabinet était situé boulevard des Capucines, n° 9 (4). Léon, qui, aux premiers temps

(1) *Journal du docteur Prosper Menière...;* p. 206.

(2) Anthony B. North-Peat, *Paris sous le Second Empire ; les Femmes, la Mode, la Cour* (*1864-1869*), traduit par Ève-Paul Margueritte ; Paris, 1911, in-18, pp. 55-56.

(3) *Gazette des Tribunaux*, 31 mars 1838.

(4) *Réponse de M. le comte Léon, demeurant à Paris, rue de Provence, 53, au gérant du journal « Le Capitole » ;* Paris, 1840, in-4, p. 2.

de son opulence, s'était offert le luxe impérial d'accorder des pensions à sa grand'mère, Mme Denuelle, à sa tante Zulma, la sœur d'Éléonore, à Revel, de verser à sa mère des sommes montant à 25.000 francs (1), Léon n'avait pas tardé à se trouver fort dépourvu. Il entra alors en relations avec Delpech, qui se chargea de lui trouver de l'argent et lui trouva, en effet, environ 20 ou 25.000 francs, augmentés par la suite et arrivant, en 1838, à 40.000 francs. Pour Léon, ce n'était pas un agent d'affaires, moins encore un usurier, c'était un ami, et quel ami ! « Songez, mon ami, que vous m'êtes devenu bien nécessaire, lui écrivait-il. Quand je ne vous vois pas, je ne suis plus gai, j'éprouve du vide dans l'âme. Je me suis accoutumé à votre caractère franc, loyal, brusque, emporté, mais si généreux et si dévoué... Vous me servez de père ; je vous aime comme j'aimais le mien. D'en haut, mon ami, son regard vous suit. Vous aimez son fils, vous lui rendez d'importants services : vous devez trouver dans votre cœur une bien grande jouissance (2) ! » Delpech, apparemment, ne se contenta pas de cette jouissance, car il ne fut point long à se brouiller avec Léon. Celui-ci assure que, tandis qu'il était détenu pour la première fois à Clichy, Delpech s'était approprié un blanc-seing de lui, Léon, grâce auquel il avait pu grever de 40.000 francs ses biens à Mannheim. Cette histoire est obscure et difficilement vérifiable, de même que celle où on voit Delpech déménager l'appartement de Léon et y enlever tableaux, meubles, linge et papiers. On

(1) *Gazette des Tribunaux*, 23 octobre 1845.
(2) *Gazette des Tribunaux*, 6 février 1840.



LE COMTE LÉON,
Chef de bataillon de la Garde Nationale de Saint-Denis.

(D'après une lithographie anonyme.)

Collection Émile Brouwet.

ne peut retenir que ceci : c'est que Léon ayant poursuivi Delpech, d'abord en police correctionnelle, ensuite au tribunal civil, pour usure, escroquerie et abus de confiance, se vit débouter successivement (1), de même que dans une demande de dommages-intérêts de 100.000 francs formée contre Delpech pour le même motif (2). Mais, en attendant ces divers jugements, Delpech retenait Léon sous les verrous de Clichy. Il ne paraît pas y avoir mené trop triste vie. Par permission spéciale il était autorisé à y jouer du cor de chasse (3). Il y eut aussi des démêlés avec un sieur Marcilly, qui le poursuivit pour propos outrageants. A l'audience du tribunal où l'affaire fut appelée, Léon se contenta de dire : « Le tribunal comprend combien il est pénible pour moi d'être obligé de venir en justice répondre à des faits dont l'absurdité vous a été démontrée par leur simple exposé. Aussi je ne dirai plus rien. » Et, sans que son défenseur eût besoin de prendre la parole, il fut renvoyé des fins de la plainte (4). Et il regagna Clichy. Ce fut pendant le séjour qu'il y fit, que de singulières démarches furent tentées auprès de lui. Le 22 avril 1821, Napoléon disait à Sainte-Hélène : « La famille aura probablement des papes. » Et, le 24 avril, il ajoutait : « On peut baiser le cul du pape, ce n'est baiser le cul de personne ni d'aucune famille (5). » J'ignore si Mgr de Quélen, ancien secrétaire

(1) *Gazette des Tribunaux*, 1er janvier 1840.

(2) *Gazette des Tribunaux*, 6 février 1840.

(3) Barthélemy Maurice, élève de l'ancienne École Normale, *Histoire politique et anecdotique des prisons de la Seine, contenant des renseignements inédits sur la période révolutionnaire* ; Paris, 1840, in-8, p. 114.

(4) *Gazette des Tribunaux*, 2 mars 1838.

(5) Lettre du général Bertrand au roi Joseph ; Londres, 6 octobre 1821. —

du cardinal Fesch, devenu archevêque de Paris, avait connaissance de ces propos, quand il alla à Clichy voir Léon. Il avait le projet de faire entrer le fils de l'Empereur dans les ordres et de le pousser au cardinalat. C'était tenter de catéchiser un bien étrange néophyte. Mgr de Quélen n'y perdit point de longs sermons, et, sans le vouloir, il prépara Léon, quand il sortit, le 23 octobre 1839, de Clichy, avec le consentement de tous ses créanciers (1), à donner dans un mysticisme d'un caractère bien curieux.

En ce temps-là l'esprit de Dieu était descendu sur la terre en la personne de François-Guillaume Coëssin, prophète, philosophe, et inventeur de la lampe à fond tournant, qui se fabriquait n° 290, rue Saint-Honoré, en face de la rue des Pyramides, près de l'église Saint-Roch, dans l'ancien hôtel de Montmorency (2). Il avait été envoyé pour conti-

Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph; publiés, annotés et mis en ordre par A. du Casse, aide de camp de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon ; Paris, 1857, in-8, t. X, pp. 244-245. — En 1854, Napoléon III ayant accordé une audience au baron du Casse, éditeur des *Mémoires du roi Joseph*, celui-ci lui avoua qu'il avait cru bon d'y modifier « seulement un mot ». — Lequel ? demanda l'Empereur. — Votre Majesté, répondit le baron du Casse, sait que son oncle avait le langage un peu cru. Dans la conversation [de Sainte-Hélène] du 24 avril 1821, il dit « qu'on pouvait baiser le *cu* du Pape, que ce n'était baiser le *cu* de personne ni d'aucune famille, mais que sa famille ne pouvait baiser le *cu* du roi d'Angleterre ni du roi d'Espagne, etc. — Eh bien ? — Sire, acheva le baron du Casse, mon intention est de remplacer le mot *cu* par *pieds*. — Oh ! non ! non ! répondit l'Empereur, vous auriez tort, ne faites pas cela. Il ne faut pas ôter son cachet à la pensée de l'Empereur, mettez : le... avec des points ou le c... on comprendra. » — Baron A. du Casse, *Souvenirs d'un aide de camp du roi Jérôme*; Paris, 1890, in-18, pp. 149, 150

(1) *Réponse de M. le comte Léon, demeurant à Paris, rue de Provence, 53, au gérant du journal « Le Capitole »...*; p. 4.

(2) *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde Nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle...*; p. 37.

nuer de par le monde la grande œuvre du fameux théosophe Monfrabœuf de Thenorgues, connu de tous et en tous lieux. Venu de Montgomery-Saint-Germain, l'hiérophante Coëssin avait, en 1810, à l'âge de trente et un ans, fondé la *Maison grise*, où le jeûne menait les adeptes à la perfection chrétienne. Mais, bientôt, ses soins s'étaient portés vers les « Enfants de Dieu ». On n'ignore pas que ces enfants, dont il est parlé dans les Écritures, notamment au 2e chapitre du livre de Job et au 1er chapitre de l'Évangile de Saint-Jean, ont été prédestinés de toute éternité pour accomplir l'œuvre du Seigneur sur la terre, et ce, depuis l'origine du monde, jusqu'à la consommation des siècles. Le prophète Coëssin conçut l'idée de réglementer cette œuvre et de réunir ces enfants de Dieu en familles spirituelles. Le 29 septembre 1829, il publia le premier appel à ces enfants (1), et l'année suivante commença l'œuvre de Dieu par de vastes opérations agricoles. Entre temps, à la mort de Pie VII, il avait brigué le Saint-Siège et posé sa candidature à la Papauté ; mais le Sacré-Collège n'avait point donné dans le doux de ses compliments. Dommage que ce beau projet échoua ! Coëssin pape ! Sous quel habit aurions-nous vu, à sa droite, Léon ? Car Léon, intrépidemment, était devenu le fervent de Coëssin. Il le connut vers 1838 (2), et sur-le-champ, il fut touché de la grâce. « J'ai fait, dit-il, providentiellement la connaissance

(1) *Premier Bulletin des enfants de Dieu réunis en familles spirituelles, adressé aux enfants de Dieu dispersés sur toute la terre;* Paris, 1829, in-8.

(2) *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde Nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle... ;* p. 1.

de M. François-Guillaume Coëssin, le plus grand philosophe chrétien des temps modernes : j'ai compris toute la portée des travaux d'avenir qui ont consumé sa vie, et j'y ai consacré le reste de la mienne (1). » Coëssin l'avait ébloui et lui avait prédit la révolution de 1848. Léon le constatait, après coup, avec émerveillement : « Les conversations élevées de cet homme de génie et la lecture de ses livres ne me laissèrent aucun doute sur les événements qui viennent de s'accomplir et sur l'avenir (2). » Quel avenir ? Hum ! Coëssin était un peu fumeux à cet égard, et puis, il mourut dans la fleur de son âge de prophète, en 1843. Il s'en alla tranquille sur le sort de ses grandes pensées : Léon se chargea de les propager. Le 10 avril 1850, il alla déposer les livres et les appels de son maître à Rome, au couvent des Saints-Apôtres, et, pratiquement, il continua son œuvre, en ouvrant, le 25 mai 1853, une fabrique d'encre à l'île Saint-Denis. Ce produit des Enfants de Dieu n'eut pas un grand succès. Léon poussa leur activité, en 1857, vers le déboisement et le défrichement général de toutes les terres incultes de France, mais ce n'alla pas plus loin que l'intention. J'ai anticipé là sur la vie du bâtard impérial, et c'est la faute à Coëssin. Quand il rencontre Léon et le lance dans ce mysticisme nébuleux et néo-socialiste, c'en est fini du viveur de 1825, de l'élégant joueur de badine, honneur et gloire de la jeunesse dorée de la fin

(1) Comte Léon, *Œuvre des Enfants de Dieu réunis en familles spirituelles, fondée à Paris, par M. François-Guillaume Coëssin, le 29 septembre 1829 ;* s. l. [Paris], s. d. [1857], in-fol., p. 1.

(2) *Le Comte Léon au prince Napoléon Louis-Bonaparte...;* p. 2.

de la Restauration. Désormais Léon se sent un rôle, une vocation : il sera le fils chrétien et socialiste de l'Empereur libéral, de celui qui, à Sainte-Hélène, avait dit : « Je ne serais pas fâché que le petit Léon entrât dans la magistrature... », sans penser et imaginer que, de cette magistrature, « le petit Léon » ne connaîtrait que les juges appelés à l'envoyer à Clichy...

II

LÉON ET LES NAPOLÉONS

Situation de Léon à l'égard de la famille impériale. — Le bâtard commandant de la Garde nationale. — Une comédie de banlieue. — Résultat d'un conflit avec un colonel jaloux de ses prérogatives. — Vie intime de Léon en 1840. — Le fils de Napoléon escroc et souteneur. — Deux documents accablants. — Défilé de dettes. — Léon part à Londres comme placier de lampes « à fond tournant ». — Correspondance à son sujet entre le roi Joseph et Meneval. — Son oncle lui refuse sa porte. — Léon agent provocateur? — Sa querelle avec le prince Louis-Napoléon. — Lettres insolentes. — Le fils d'Hortense et le fils de Napoléon se battent en duel. — La rencontre manquée par l'intervention policière. — Esclandre de l'affaire. — Un témoin de Léon devient fou. — Il est exclu de la famille Bonaparte. — Son retour en France.

QUELLE fut la situation de Léon à l'égard de la famille impériale ? Cette question mérite d'être étudiée de près, et, fort heureusement, les documents ne manquent pas pour se prononcer. Quelle attitude adoptèrent les Napoléons envers le bâtard, qui, en 1834, aspirait à représenter la dynastie à Paris (1)?

(1) Lettre de Léon au roi Joseph ; Paris, 1er décembre 1834. — *Complément*

Avant 1834, je suis bien forcé de le constater, Léon ne fait, en ce sens, aucune tentative, mais à partir de cette date il se jette dans une politique assez active où il débute par une lettre publique fort violente pour le ministère Guizot (1). Que s'est-il passé ? Peu de chose : une aventure de garde nationale où on ne lui a pas laissé jouer le beau rôle. Cela a suffi : le gouvernement de Louis-Philippe a un ennemi de plus. Puisque cette minime cause a révélé Léon à lui-même et à ses destinées, il est bon, sans doute, de la conter dans son menu.

En 1834, déménageant du n° 370 de la rue Saint-Honoré, où il logeait depuis 1832 (2), Léon s'installa à Saint-Denis, n° 64, rue de Paris. J'ignore les motifs de ce nouveau des très nombreux déplacements du bâtard. Naturellement, à Saint-Denis, il entra dans la garde nationale, et comme, depuis 1830, il se parait publiquement de son titre de « fils naturel de l'Empereur Napoléon », et qu'il avait encore quelques ressources, il ne tarda pas à jouer un petit rôle. Le 20 avril 1834, en qualité de chef de bataillon, il prêtait serment de fidélité entre les mains du maire Boyé (3). Le colonel de la Légion était M. Benoist, avec qui Léon n'avait pas tardé à être en délicatesse. A un

de toutes les éditions françaises et belges des papiers et correspondance de la famille impériale...; p. 21.

(1) Cf. *Lettre de M. le comte Léon à M. le général comte Excelmans, pair de France*; Paris, décembre 1834, in-8.

(2) *Relation de ce qui s'est passé entre M. le baron de Rosenberg et M. le comte de Wallwitz...*; p. 8.

(3) M. Boyé, installé maire en septembre 1830, demeura en fonctions jusqu'en 1837. — Ces renseignements, ainsi que tous ceux qui vont suivre sur la querelle de Léon et du colonel Benoist, sont tirés du curieux dossier que je dois à l'obligeance de M. Monin.

dîner où ils se trouvaient tous deux, le colonel imposa silence au chef de bataillon « d'un ton oriental », ce qui, à Léon, parut constituer la plus sanglante des injures (1). Peu de semaines après l'élection de Léon, les hostilités éclatèrent. Le 4 juin, il écrivit au maire pour solliciter de lui l'autorisation de commander 41 hommes destinés au service du Roi au château de Neuilly. Sans en référer au colonel, le maire accorda directement cette autorisation. Aussi, le 9 juin, le colonel faisait-il observer au maire qu'une décision du 4 octobre 1832, lui ordonnait de correspondre avec le colonel et non avec le chef de bataillon du corps. Le lendemain, M. Boyé répondit que, n'ayant jamais reçu ladite décision ministérielle, il n'en avait pas à tenir compte, et, en même temps, il en référait à M. Mazères, sous-préfet de Saint-Denis. Celui-ci mit trois jours à feuilleter le *Journal des Gardes Nationales*, y découvrit la décision et invita le maire à s'y conformer. Ce n'était qu'une première escarmouche. La vraie bataille s'engagea le 23 juin sur une lettre de M. Benoist proposant au maire des modifications dans un règlement sur le service de la garde. Le 25, M. Boyé répliqua qu'il ne voyait pas l'utilité de ces modifications, et communiqua la lettre au sous-préfet. Riposte sèche du colonel, le 26 : le maire n'avait pas le droit de montrer cette lettre au sous-préfet : « Je dois, au surplus, vous prévenir que j'ai donné l'ordre au commandant (le comte Léon) de correspondre pour le service

(1) *Le Comte Léon, chef du bataillon communal de Saint-Denis, au Conseil d'État et à la garde nationale de France ;* Saint-Denis, décembre 1834, in-8, p. 12.

uniquement avec moi, comme chef immédiat, et qu'il ne devrait reconnaître d'autres ordres que ceux émanés de moi, conformément à l'article 87 de la loi du 22 mars. » Sur quoi le maire informa le sous-préfet du tour sérieux pris par la discussion et lui en soumit les pièces. On eut alors quelques jours de répit, mais, le 6 juillet, un détachement commandé par le comte Léon prit les armes pour aller faire le service au château de Neuilly, sans que le maire en eût été prévenu. C'était la violation formelle de l'article 7 de la loi du 22 mars 1831. Le maire en fit sa plainte au sous-préfet, qui, le 7 juillet, invita le colonel à donner, à l'avenir, avis au maire des prises d'armes. Mais, le surlendemain, Léon entra directement dans le débat en priant le maire de rejeter tout règlement relatif au service ordinaire qui ne lui aurait pas été soumis par lui, et cela aux termes de la loi du 22 mars 1831, article 78. Le maire communiqua cette lettre, « écrite dans le véritable esprit de la loi », au sous-préfet , en observant qu'elle ne faisait que compliquer le conflit avec le colonel. On échangea encore quelques missives jusqu'au 16 juillet, jour où Léon signifia au sous-préfet qu'il était seul en droit de proposer un règlement. M. Mazères et le colonel trouvèrent cette lettre « inconvenante » et décidèrent de lui donner une sanction. Pour le 16 juillet, Léon fut convoqué au conseil de préfecture à l'effet de fournir ses explications. Le sous-préfet demandait contre lui deux mois de suspension. Le 26 juillet, le chef de bataillon y fut condamné. Aussitôt grande rumeur dans Saint-Denis. Les cabarets furent en effervescence. Des estaminets partaient les cris : « Vive le comte

Léon ! A bas Benoist ! » De toutes parts éclatèrent des manifestations qui mirent sur les dents Prache, le garde champêtre. Les enfants eux-mêmes s'en mêlèrent, tirant des pétards sur la place d'Armes et poussant des cris aigus. Tout cela dura fort avant dans la nuit. Saint-Denis sentait passer dans sa paix ordinaire un vent d'émeute. Le colonel ne désarma pas. Le 19 août il fit distribuer un placard fort violent contre le maire, auquel le maire riposta par un autre placard. « M. Boyé, outragé par ce libelle et indigné de la fausseté des faits y contenus, a publié une réfutation qui a couvert de honte M. le colonel Benoist (1). » Quant à Léon, dès le 29 juillet il avait quitté Saint-Denis. C'est alors qu'il passa en Angleterre où vivait Joseph Bonaparte en exil. Il se présenta chez lui, et le vieux roi s'étonna de le voir arriver, sans lettre d'introduction de Meneval. « Il a été chez moi deux jours. » Il ne déplut pas trop à Joseph à qui il confia qu'il allait s'occuper à faire rapporter par les Chambres la loi d'exil frappant les Bonapartes depuis 1815. « Il a de l'éloquence naturelle et il m'a paru avoir l'amour de l'étude », écrivait Joseph à son ancien secrétaire (2). Il ne devait point, de longues années, garder ces consolantes illusions. Le même mois, Léon rentra en France et regagna Saint-Denis. Le temps de sa suspension était passé, et le 29 septembre, ayant repris son service, il débuta par publier un ordre du jour protestant contre sa

(1) *Le Comte Léon, chef du bataillon communal de Saint-Denis, au Conseil d'État...*; p. 7.

(2) Lettre du roi Joseph au baron de Meneval ; Denham, près Uxbridge, 15 septembre 1834. — HECTOR FLEISCHMANN, *Le Roi Joseph Bonaparte; Lettres d'exil inédites...* ; pp. 200, 201.

suspension « illégale et injuste » et annulant le règlement de service établi pendant son absence par le colonel (1). A cet éclat, la sanction de l'autorité ne tarda pas. Le 11 octobre 1834, il était derechef suspendu pour deux mois, et, le 28 octobre suivant, une ordonnance royale le suspendait définitivement. Il avait espéré, pour son ordre du jour, être traduit en Cour d'assises, mais, à ce qu'il dit, le gouvernement recula devant un procès à faire « à un homme qui tient par un lien à la famille de Napoléon », et préféra l'exécuter dans le huis clos du conseil de préfecture de la Seine (2). Telle fut l'histoire de Léon, comme chef de bataillon (3) de la Garde nationale. C'est du vaudeville de banlieue (4).

Le rôle qu'il y attribuait au gouvernement de Louis-Philippe le brouilla complètement avec la monarchie de Juillet, du moins en apparence, car nous aurons, plus loin, à examiner certain point délicat sur ses possibles relations avec la police politique du régime dont il proclamait, pour le présent, l'exécration. Dans l'instant, c'est au sortir de Clichy que nous avons à le prendre. Nous l'avons vu libéré le 23 octobre, et rendu au pavé de Paris sans grandes res-

(1) *Le Comte Léon, chef du bataillon communal de Saint-Denis, au Conseil d'Etat...;* pp. 81, 82.

(2) Lettre de Léon au roi Joseph ; Paris, 1er décembre 1834. — *Complément de toutes les éditions françaises et belges des papiers et correspondance de la famille impériale...;* p. 19.

(3) Et non de « colonel » comme l'imprime, à diverses reprises, Philibert Audebrand, *Derniers Jours de la bohème... ;* p. 356.

(4) Le 27 décembre 1835, un M. Cosnard fut élu à la place de Léon. Celui-ci rentra, cependant, dans la Garde nationale de Saint-Denis. Le 29 mars 1836, il y était élu sous-lieutenant dans la 2e compagnie des chasseurs, et, le 10 août suivant, il prêtait serment.

sources. Il alla s'installer n° 35, rue du Mail, à l'Hôtel de Bruxelles, tenu par le sieur Fournol. Un rapport de police du 22 janvier 1840, nous donne sur lui des détails édifiants. On l'y voit l'amant d'une cartomancienne, qui l'entretient, et qui, déjà, était venue à son secours pendant sa captivité à Clichy. C'est le premier pas de la descente vers cette boueuse renommée de scandales qui l'apparente si directement avec Revel. Le rapport de police ne le ménage pas :

Le comte Léon demeure hôtel de Bruxelles, rue du Mail. Il a pour maîtresse une femme de mauvaise vie, demeurant et vivant avec un homme marié, nommé Lesieur, employé à la Guerre, qui a abandonné sa femme légitime pour cette concubine, qui le traite de la manière la plus indécente. Cette prétendue femme Lesieur exerce l'état de magnétisme dont le produit est dévoré, ainsi que le traitement de Lesieur, par le comte Léon ; ils habitent rue du Petit-Carreau, 21, au deuxième, 200 francs de loyer, ne possédant pas pour 50 francs de meubles et d'effets (1). Tout a été vendu pour soutenir Léon en prison... N'ayant plus rien à vendre, cette femme a fait des emprunts pour payer les frais d'un procès que soutient, dans ce moment, Léon. Sa maîtresse assure qu'il doit le gagner et qu'aussitôt Léon ira voir Louis-Bonaparte à Londres et qu'elle l'accompagnera. Dans ce moment, la femme vend de très belles serviettes marquées au chiffre du comte. On assure que les meubles et hardes de cette femme ne valent pas 50 francs. Tous les habitants de la maison sont indignés de la conduite scandaleuse du comte Léon et de la femme (2).

Des renseignements plus détaillés encore, et plus accablants, si possible, sont donnés par ce Delpech, l'agent

(1) Docteur MAX BILLARD, *Un Fils de Napoléon Ier...*; pp. 31, 32.

(2) « Lorsque toutes ses ressources furent épuisées, il tomba si bas qu'il vécut, dit-on, de l'argent reçu de femmes prostituées. » — *Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, 20 mars 1840.

d'affaires qui l'avait fait enfermer à Clichy. C'est dans une note de lui, datée de 1840, qu'on les trouve et ils serviront à fixer définitivement la physionomie morale de Léon à l'époque de sa libération et de son ardeur pour les systèmes de Coëssin. Or, Delpech écrit :

Il est né en puissance de mari de Mme Éléonore Laplaigne, mariée au s[r] Revel, capitaine d'infanterie (1), condamné à une grave pénalité. L'Empereur lui avait constitué plus de 40.000 francs de rente sur les canaux, les Petites Affiches et 22.000 francs 5 p. 100 sur le Grand Livre, dont sa mère doit avoir l'usufruit, et qui doivent lui revenir après sa mort. M. de Meneval, qui ne le voit et ne le reçoit plus, était son tuteur. Depuis longtemps, il vit d'escroqueries, logeant au n° 39, rue Neuve-Saint-Augustin, au premier. Les meubles étaient saisis, il fit à Mme Buelle, femme d'un magistrat de Corbeil, qui logeait à l'entresol, la galanterie de lui proposer de changer d'appartement, et les meubles furent déménagés. Lorsqu'on vint pour exécuter la saisie au premier, on trouva les meubles de Mme Buelle ; les autres avaient filé à l'entresol d'une manière plus commode, avec une lampe très belle de Mme Buelle et quelques autres petits meubles. Dans sa galanterie, le noble comte avait voulu aussi s'emparer de la montre et des diamants de Mme Buelle, qui cria au secours. Ce noble comte a proposé à sa nièce (2) d'empoisonner son mari, le comte de Luxbourg ; il a menacé sa nièce de l'assassiner, si elle ne lui donnait pas de l'argent. Elle s'est mise sous la protection du préfet de police, qui a chargé le commissaire de police Wolff de veiller à sa nièce. Il a assigné sa nièce et le comte de Luxbourg, son mari, en police correctionnelle, accusé sa nièce de bigamie et trigamie. A Sainte-Pélagie, il était cité comme le plus mauvais sujet de la prison ; il a escroqué tous les restaurateurs, a volé la montre du directeur, a fait bruit et scandale. On l'a

(1) On a pu voir, au début de ce livre, qu'au moment de sa condamnation, Revel était quartier-maître au 15[e] régiment de dragons, en non-activité.

(2) En marge de la pièce est observé : « Il y a, sans doute, erreur dans cette note employant le mot *nièce*, c'est, probablement, celui de *mère*. » Non point « probablement », mais évidemment.

mis au cachot; il a accusé le directeur de coucher avec sa nièce; or, il ne l'a jamais vue. Je n'ai pas sous les yeux la note des dettes du bandit Léon Revel, montant à plus de 100.000 francs, où je figure pour environ 47.000. Les principaux créanciers sont:

M. de Roycourt, tapissier, rue de Miromesnil, environ	12.000	francs.
Touchard, carrossier, aux Champs-Élysées	5.000	—
Au capitaine Toufay	4.000	—
A Guichard	5.000	—
Une multitude d'autres grosses ou petites dettes, entre autres à un juif de la rue de Port-Mahon	18.000	—
Mme Maillé, à Montreuil, pour pension alimentaire .	6.000	—
Au mari de la femme de chambre	500	—
Mme Pierson, pour logement et aliments.	4.000	—
A sa cuisinière, pour aliments.	200	—
Mont-de-Piété, rue Bourbon-Villeneuve, 30, escroqué récemment	1.200	—

Une ribambelle de tailleurs, cordonniers, traiteurs, fournisseurs de toute espèce, etc.; tous les avocats, avoués, huissiers, auxquels il a tout promis et n'a jamais donné un écu; un marchand de vin auquel il a acheté dernièrement pour 12.000 francs de vin qu'il a revendu pour 4 ou 5.000 francs; plusieurs horlogers, bijoutiers, etc. (1).

Tel était le fils de l'Empereur, quand il résolut de prendre plus intimement contact avec sa famille. Le 30 janvier 1840, devant 686 francs au propriétaire, il était expulsé de l'Hôtel de Bruxelles et allait prendre gîte chez Coëssin. Le prophète recueillit le néophyte et l'initia au secret des lampes à fond tournant. Précisément, à Londres, un sieur Parkes était disposé à s'occuper de l'affaire pour l'Angleterre. Léon jugea que ce tombait à merveille puisqu'il avait le projet d'aller voir ses oncles Joseph et Jérôme pour

(1) Docteur MAX BILLARD, *Un Fils de Napoléon Ier...;* pp. 33-38.

leur réclamer une bagatelle : 500.000 francs. Madame Mère et le cardinal Fesch lui avaient légué, assure-t-il, cette somme, à condition qu'il entrât dans les ordres (1). Il ne devait, cependant, pas ignorer que Fesch avait fait de Joseph son légataire universel, et que les autres héritiers devaient être déchus de leurs droits s'ils réclamaient le partage de la succession (2). Mais, avec Léon, les incohérences ne sont point à compter. Quant à Madame Mère, à laquelle le baron de Meneval l'avait recommandé, en 1826 (3), elle n'avait fait aucune disposition particulière en faveur de ce petit-fils. Pour s'en assurer, et aussi pour placer quelques lampes à fond tournant, il partit le 12 février pour Londres, accompagné de Martial Kien, un ami

(1) *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle...*; p. 1.

(2) *La Quotidienne*, 31 juillet 1839.

(3) Voici la lettre de Meneval, demeurée, en minute, dans ses papiers :

« Paris, 27 mars 1826.

« Madame,

« Je prie Votre Altesse Impériale d'accueillir avec bienveillance le porteur de cette lettre. C'est le jeune Léon auquel l'Empereur portait un intérêt de père, et dont il avait confié la tutelle, d'abord à mon beau-père, et en dernier lieu à moi. Il a achevé ses études à l'Université d'Heidelberg et demeure en ce moment en Allemagne. Étant entré dans sa vingtième année, il a obtenu son émancipation dont j'ai tout sujet d'espérer qu'il se rendra digne par une conduite sage et mesurée. Mon devoir de tuteur et ma confiance dans les bontés de Votre Altesse Impériale me font vivement désirer qu'il soit connu d'Elle, et je remplis le vœu de son père, en mettant ce jeune homme sous la haute protection de Votre Altesse et de son auguste famille auprès de laquelle j'ose la supplier d'être son introductrice et son appui. Je regrette beaucoup de ne pouvoir présenter moi-même mon pupille à Votre Altesse Impériale en lui offrant l'hommage des sentiments de vénération et de dévouement sans bornes avec lesquels je ne cesserai d'être, Madame, de V. A. I. le très humble et très obéissant serviteur. »



ÉLÉONORE EN 1838

(D'après une miniature de la collection Hector Fleischmann.)

Londres 3. xbre 1834.

Depuis votre lettre du 16. 8bre Mon cher Meneval je n'ai plus eu de vos nouvelles que par M. Presle, il part aujourd'hui, il vous dira tout ce que votre amitié pour moi vous fera désirer de savoir — je n'ai plus entendu parler de votre pupille; vous saurez que M. Lafitte m'a écrit sur la succession de l'Empereur, M. Presle vous parlera de ma manière de voir sur cet article — je suis persuadé qu'en tout et pour tout vous partagez ma manière de voir. —

en relisant votre lettre du 16. 8bre je m'apperçois que j'oubliais de vous parler du projet dont J. avait parlé à votre pupille. je le lui ai demandé et il m'assure qu'il n'y avait rien eu de sérieux à cet égard; quant à moi, votre lettre seule m'en a donné la première nouvelle — il ne faudrait pas qu'il fit un si long voyage. Ce ne serait porter. [illegible]

vous connaissez mon inaltérable amitié.

J.

Lettre autographe du roi Joseph au baron de Meneval relative au comte Léon.
(*Archives de la famille Meneval.*)

de Coëssin (1) et muni de 300 francs prêtés par M. Alexandre Contzen, n° 41, rue Neuve-Saint-Augustin. Il descendit, à Londres, à l'Hôtel Fenton (2), où, en 1838, quittant la Suisse, son cousin Louis-Napoléon était venu s'installer (3). A cette date, le roi Joseph était prévenu de l'arrivée de son neveu par Meneval, qui, de Paris, le 5 février, lui écrivait :

Léon se rend à Londres, et me prie de lui donner une lettre pour vous. Je le fais d'autant plus volontiers qu'il me fournit ainsi l'occasion de me rappeler à votre souvenir, et de savoir de vos nouvelles par un témoin oculaire. Il a éprouvé des revers de fortune que je ne connais qu'imparfaitement; si vous daignez l'entendre, il vous le racontera lui-même. Ils ont pour cause l'indépendance où il s'est mis des conseils de ceux qui lui veulent du bien et sa propre inexpérience. Il paraît avoir beaucoup de projets et s'exagérer ses ressources, ainsi que la valeur d'une prétendue protection de feu l'archevêque de Paris auprès du cardinal Fesch. C'est un homme aventureux que la prudence et l'esprit de conduite ne gouvernent pas toujours. Il parle d'aller à Pétersbourg chercher auprès du duc de Leuchtenberg le paiement du legs que l'Empereur lui a laissé sur des fonds demeurés entre les mains du prince Eugène. Il est également en discussion avec sa mère, qui veut morceler une rente de 20.000 francs sur le Grand Livre, qu'elle doit à la générosité de l'Empereur, et dont Léon a, naturellement, la survivance. L'Empereur lui avait aussi laissé pour 300.000 francs de Délégations de coupes de bois qui ont été frappées de nullité par une ordonnance de Louis XVIII, et sur laquelle il n'y a point d'espoir qu'on puisse revenir. Je vous expose en peu de mots sa

(1) *Le Comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle...* ; p. 3.

(2) *Réponse de M. le comte Léon, demeurant à Paris, rue de Provence, 53, au gérant du journal « Le Capitole »...*; pp. 4, 5.

(3) Hector Fleischmann, *Les Secrets du Second Empire ; Napoléon III et les Femmes*, d'après les mémoires des contemporains, les pamphlets, les journaux satiriques, des documents nouveaux et inédits ; Paris, MCMXIII, in-8, p. 118.

situation. Je ne me permets pas de le recommander à votre bienveillance, car il vaudrait mieux qu'il se montrât un peu plus digne de la conquérir lui-même. Dans tous les cas, l'intérêt qui s'attache à son origine, avouée en quelque sorte par l'Empereur, et le bien qu'il lui voulait, ne peuvent s'oublier (1).

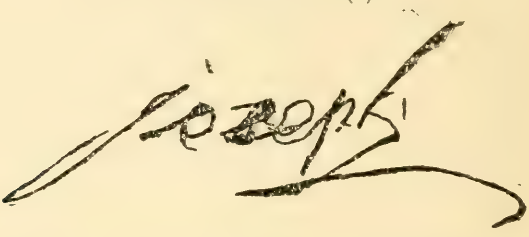
Joseph, certes, ne demandait pas mieux, mais Léon avait déjà trouvé le moyen de tenir chez le docteur O'Meara des propos qui, rapportés au vieux roi, le décidèrent à ne point recevoir le bâtard de son frère. Il en avisa aussitôt Meneval :

Londres, 15 février 1840.

J'ai reçu seulement aujourd'hui votre lettre du 5. Vous trouverez ci-dessous le duplicata de la lettre que je vous ai écrite et qui doit être remise sous cachet volant à votre pupile (*sic*) par mon portier. Si jamais nous nous revoions, je vous communiquerai la lettre du bon O' Meara et vous jugerez que j'ai dû en finir comme je fais par cette lettre.

Agréez ma constante et vieille amitié,

Votre affectionné (2)



Ayant donc, à l'hôtel de son oncle, Cavendish Square,

(1) HECTOR FLEISCHMANN, *Le Roi Joseph Bonaparte ; Lettres d'exil inédites...* ; pp. 245, 246, 247.

(2) HECTOR FLEISCHMANN, *Le Roi Joseph Bonaparte ; Lettres d'exil inédites...* ; pp. 249, 250.

déposé sa carte, et une demande d'audience, Léon y trouva, en retour, cette lettre adressée à Meneval :

MONSIEUR LE BARON,

Votre lettre du 5 ne m'est remise qu'aujourd'hui. Je suis très peiné d'avoir quelque chose à refuser à vous, mon cher monsieur Meneval, que j'aime comme un fils depuis que je vous connais. Mais les discours de votre pupille tenus chez M. le docteur O'Meara, qui dut m'en rendre compte, sont de telle nature qu'ils ont rompu tous rapports entre nous. Je fais des vœux pour son bonheur, mais je ne m'occuperai jamais de lui, et je désire qu'il m'oublie autant que je mettrai mon bonheur à l'oublier, car vous savez, mon cher Meneval, que mon cœur ne se plaît pas dans le fiel.

Je conçois combien les choses sont plus fortes que les hommes, et j'apprécie tout ce qu'il y a d'honorable dans les efforts que vous faites pour venir, tant que vous le pouvez, en aide à vos vieux amis. Vous vous rappelez que je suis le plus ancien et je vous en renouvelle avec plaisir l'assurance ici.

J. (1).

« Tous les membres de la famille impériale ont comblé le comte Léon de marques d'intérêt et de tendresse », disait, en 1846, un avocat du bâtard (2). On voit que, dès 1840, Léon s'ingéniait à ruiner ces excellentes dispositions, et à mettre un terme à ces marques « d'intérêt ». Son oncle Lucien, seul, l'accueillit à Londres, avec bonté (3). Quant aux autres!... Que leur avait fait Léon ? Que lui reprochait-on ? Sans insister autrement, il a dit qu'avant même d'avoir

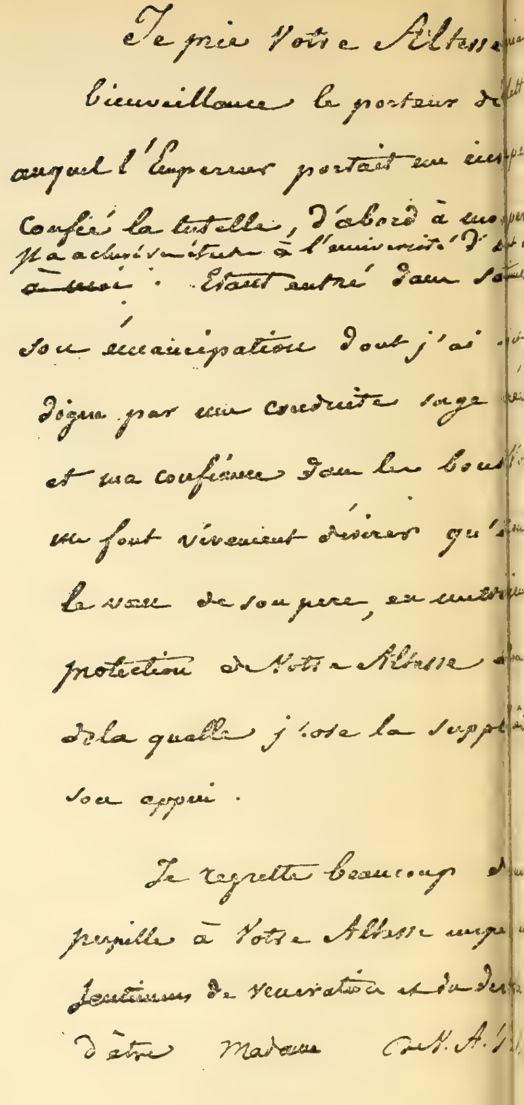
(1) HECTOR FLEISCHMANN, *Le Roi Joseph Bonaparte ; Lettres d'exil inédites...* ; pp. 251, 252.

(2) Plaidoirie de Mᵉ Crémieux, pour le comte Léon ; Cour royale de Paris, audience du 28 décembre 1846. — *Journal des Débats politiques et littéraires*, édit. des départements, 29 décembre 1846.

(3) *Le Comte Léon au prince Napoléon-Louis Bonaparte...* ; p. 1.

débarqué en Angleterre, « la calomnie m'y avait devancé (1) ». Quelle calomnie ? On l'accusait, tout simplement, d'être un mouchard à la solde du gouvernement de Louis-Philippe. Pour bien comprendre le sens particulièrement grave de cette déclaration, il faut se souvenir que, depuis deux ans, le prince Louis-Napoléon, fils du roi Louis et de la reine Hortense, le conspirateur de Strasbourg, s'était réfugié en Angleterre, après que la France eut menacé la Suisse de lui déclarer la guerre si elle ne l'expulsait du territoire de la Confédération Helvétique. Cependant, à Londres, protégé par l'hospitalité britannique, large et généreuse, accordée sans contrôle comme sans contrainte, le prince Louis-Napoléon constituait un danger autrement grave pour le gouvernement français, qu'en Suisse où, aisément, ses pas et démarches pouvaient être surveillés, sinon contrariés. En Angleterre, il en était autrement. Aussi le ministère de Soult dépêchait-il, volontiers, à Londres, des observateurs, des espions et des mouchards. Je raconterai un jour comment il y expédia M. le général de Montholon, — celui de Sainte-Hélène et de l'affaire de la rue des Prouvaires. Le comte Léon reçut et accepta-t-il une mission de ce bord ? On sait à quel point dans ce genre d'affaires il est difficile d'administrer une preuve, j'observe simplement qu'à l'époque c'était chose à laquelle une aveugle créance était presque accordée. « Sous le gouvernement déchu, a écrit Léon en parlant de la monarchie de Juillet, je n'ai jamais voulu rien accepter ; son principe cor-

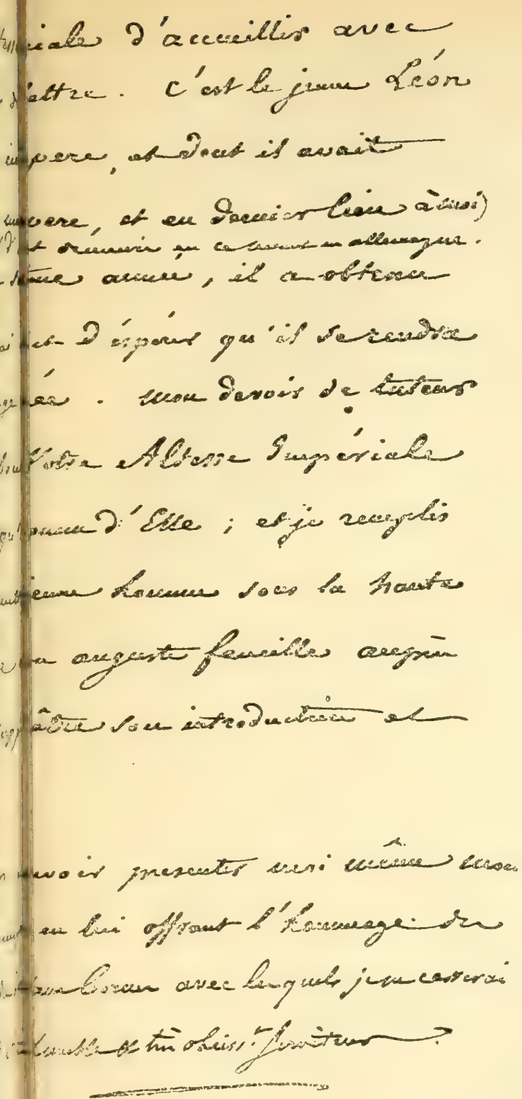
(1) *Le Comte Léon au prince Napoléon-Louis Bonaparte... ;* p. 1.



Je prie Votre Altesse
bienveillance le porteur de
auquel l'Empereur portait un
confié la tutelle, d'abord à mo
[illegible] à l'université d'
à moi. Étant entré dans so
son émancipation dont j'ai
digne par une conduite sage
et ma confiance dans les bon
me font vivement désirer qu'
le nom de son père, en entr
protection de Votre Altesse
de laquelle j'ose la suppl
son appui.

Je regrette beaucoup d
pupille à Votre Altesse
sentiments de vénération et de de
d'être Madame de V. A.

Lettre autographe du baron de Meneval recom
(*Archives*



…iale d'accueillir avec
…lettre. C'est le jeune Léon
…père, et dont il avait
…père, et en dernier lieu à Lui)
…t réunir que [illegible] en allemagne.
…tre année, il a obtenu
…d'espoir qu'il se rendra
…é. Mon devoir de tuteur
…Votre Altesse Impériale
…d'Elle ; et je remplis
…eune homme sous la haute
…a auguste famille auprès
…être son introduction et

…avoir présenter ceci même [illegible]
…en lui offrant l'hommage du
…[illegible] avec lequel je me serai
…humble et très obéiss. serviteur

…té comte Léon à Madame, mère de l'Empereur.
(…e *Meneval.*)

rupteur et corrompu m'indignait (1). » Parfait, mais on remarquera que Léon était parti à Londres avec une lettre de M. le comte Molé, laquelle lettre lui devait ouvrir l'accès de la haute société anglaise, fait avoué par un de ses avocats en 1846 (2). On signalait, en outre, cette anomalie : c'est que sorti de la prison pour dettes, le comte Léon arrivait s'installer à Londres, dans un hôtel somptueux où il donnait de fastueux dîners en menant grand train. De plus, *L'Argus*, journal anglais, imprimait peu après : « Le prince Louis reçut plusieurs lettres de la capitale de la France, dans lesquelles on l'informait qu'un complot se tramait contre sa vie, et on le prévenait en même temps que le comte Léon était désigné pour aller le provoquer en Angleterre à un combat mortel. Peu de temps après, les dettes du comte Léon se trouvaient payées ; on lui fournit un passeport et le comte se rendit à Londres (3). » Un Anglais célèbre, lord Malmesbury, notait à la même époque que Léon avait été envoyé à Londres « par la police française » pour « tuer ou pour faire expulser comme ayant enfreint les lois du royaume sur le duel » le prince Louis-Napoléon (4). A Paris, dans ses numéros des 6, 9, 10 et 12 mars 1840, *Le Capitole*, journal, il est vrai, du prince Louis,

(1) *Léon, fils naturel de l'Empereur Napoléon, aux citoyens de l'arrondissement de Saint-Denis ;* Paris, 20 mars 1848 ; dans *Le Comte Léon au prince Napoléon-Louis Bonaparte... ;* p. 2.

(2) Plaidoirie de Me Crémieux, pour le comte Léon ; Cour royale de Paris, audience du 28 décembre 1846. — *Journal des Débats politiques et littéraires*, édit. des départements, 29 décembre 1846.

(3) Cit. par *Le Commerce, feuille politique et littéraire*, vendredi 13 mars 1840, p. 3.

(4) Lord MALMESBURY, *Mémoires d'un ancien ministre... ;* p. 63.

accusait Léon d'être un duelliste de profession, un spadassin, un mouchard gouvernemental, dont les dettes avaient été payées pour le pouvoir lâcher, de Clichy, sur le prince à Londres, ce qui fit, le 3 septembre suivant, condamner Bellemois, gérant du *Capitole*, à 1.000 francs d'amende et à 5.000 francs de dommages-intérêts (Léon en demandait 300.000), par la 6e chambre correctionnelle, malgré l'amère et cinglante défense de Me Moulin (1). Enfin, trait qui complète la connaissance de l'affaire, le prince Louis déclarait publiquement, à Londres, que Léon n'était qu'un mouchard.

C'est là ce qui mit le feu aux poudres, car cette histoire faillit bien se terminer par un duel au pistolet. A quatre reprises différentes, le comte Léon s'était présenté chez le prince Louis, alors domicilié no 7, Carlton Garden. « Je voulais vous instruire des grandes choses dont je m'occupais, pensant qu'elles devaient avoir accès dans votre esprit », lui expliqua plus tard Léon (2). Ces « grandes choses », on le devine bien, n'étaient autres que les fameuses théories de Coëssin. Le fils de la reine Hortense ne se sentait nul goût à s'en faire expliquer le sens confidentiel, et, à chacune des visites de Léon, il lui fit répondre par son suisse qu'il ne pouvait le recevoir (3). De fait, bien d'autres soucis préoccupaient le prince : il préparait le coup d'État de Boulogne. Il en fut distrait par l'épître, qu'au lendemain de la quatrième visite, lui dépêcha son cousin :

(1) *Gazette des Tribunaux*, 4 septembre 1840.

(2) *Le comte Léon au prince Napoléon-Louis Bonaparte...* ; p. 1.

(3) *Réponse de M. le comte Léon, demeurant à Paris, rue de Provence no 53, au gérant du journal « Le Capitole »...* ; p. 12.

A Son Altesse le prince Louis-Bonaparte.

MON PETIT COUSIN,

Il faut avouer que si j'ai mis bien de la patience à chercher à vous voir, vous avez mis, par contre, une impolitesse bien basse à ne pas me recevoir. Vous vous êtes permis d'interpréter *en mauvais termes*, à mon désavantage et sans m'avoir entendu, le refus de mon oncle Joseph de me voir. Je vous ai plusieurs fois laissé ma carte, et vous avez cru pouvoir vous abstenir de m'envoyer la vôtre. Ne pensez-vous pas, monsieur mon cousin, que votre conduite à mon égard soit offensante pour moi ? J'ai pu regarder les mauvais procédés et les écrits de messieurs mes oncles Joseph et Jérôme comme malicieux, perfides et méchants; à leur âge, on se croit tout permis; mais au vôtre, mon petit cousin, croyez-vous qu'il puisse en être de même ? Comme vous vous dites Français, vous devez sentir que mon honneur se trouve offensé de tant de déloyauté, et qu'il m'en faut une juste réparation. J'attendrai tant que vous voudrez, ou tant qu'il le faudra; mais je vous jure sur les cendres de l'Empereur Napoléon, mon père, que vos mauvais procédés envers moi auront un jour leur châtiment. Si je me trompais, si vous n'aviez pas une goutte de sang français dans les veines, par respect humain, vous devez me faire le renvoi de cette lettre, ou en abuser à votre fantaisie; je me résigne à tout.

Sur ce, monsieur mon petit cousin, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

Comte LÉON.

Londres, ce 29 février 1840.

Et, dans le post-scriptum, il glissait sa venimeuse flèche du Parthe :

Je garde copie de cette lettre et l'imprimerai avec beaucoup d'autres, en temps utile (1).

Le prince réfléchit vingt-quatre heures et envoya porter

(1) *Réponse de M. le comte Léon, demeurant à Paris, rue de Provence n° 53, au gérant du journal « Le Capitole »... ;* pp. 13, 14.

sa réponse à Fenton's Hotel par le colonel Parquin. Ce Charles Parquin, magnifique sabreur de l'Empire, s'était depuis quelques années attaché à la fortune de Louis-Napoléon. Mari de Mlle Cochelet, lectrice de la reine Hortense, il avait été de la conspiration de Strasbourg, hier, et il allait être du coup d'État de Boulogne, demain. C'était le partisan, l'ami, le plus fidèle soutien du prince (1). Militairement parlant, Parquin déclara à Léon que son cousin ne répondrait pas à sa lettre injurieuse, et, qu'au surplus, il n'entendait avoir rien de commun avec lui. Le fils d'Éléonore bondit sur une feuille de papier et riposta :

MONSIEUR MON COUSIN,

Un gros et grand monsieur du nom de Parquin, sort de mon hôtel après m'avoir dit, de votre part, que la lettre que je vous avais écrite avant-hier motivait bien votre refus de ne pas me voir. Vous com-

(1) Denis-Charles Parquin, né à Paris, le 20 décembre 1786, d'un père épicier, s'engagea, le 1er janvier 1803, au 20e chasseurs. — Passé en 1813 aux Chasseurs de la Garde, il y demeura jusqu'au licenciement de l'armée. Le 5 août 1813 il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur, et il devint, le 19 juin 1832, officier. Il avait alors repris, pour peu de temps, du service, comme chef d'escadron de gendarmerie. En congé en 1831, il fut fait, en 1835, chef d'escadron de la Garde municipale. Acquitté à la suite du Coup d'État de Strasbourg, il fut condamné à vingt ans de détention, par la Chambre des Pairs, le 6 octobre 1840, pour sa participation à celui de Boulogne-sur-Mer. Détenu à la citadelle de Doullens, il y succomba le 19 décembre 1845, à une crise cardiaque. Pendant sa captivité il avait rédigé les *Souvenirs et Campagnes d'un vieux soldat de l'Empire, par un capitaine de la Garde Impériale, ex-officier de la Légion d'Honneur, aujourd'hui détenu politique à la citadelle de Doullens*; Paris, 1843, 2 vol. in-8. — Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois et notamment par le capitaine A. AUBIER, *Souvenirs et Campagnes d'un vieux soldat de l'Empire; 1802-1812*; Paris-Nancy, 1903, in-8; par M. CASTANIÉ, *Souvenirs de gloire et d'amour du lieutenant-colonel Parquin;* Paris, s. d. [1911], in-8; par M. ALBERT SAVINE, *Amours et Coup de sabre d'un chasseur à cheval; 1800-1809;* Paris, s. d. [1912], in-8.

prenez que je ne devais rien répondre à un semblable langage, ce qui fit beaucoup rire les personnes qui étaient avec et à côté de moi. Vous abusez étrangement de ma lettre; j'avais prévu cela; aussi je suis obligé de vous répéter que la conséquence naturelle de cette bouffonne visite, est que vous n'avez pas une goutte de sang français dans les veines. Si un semblable messager se représente, je prierai M. Guizot, ambassadeur de France, de m'accompagner chez le magistrat.

Je vous salue,

Comte Léon (1).

Londres, le 2 mars 1840.

Au restaurant de l'hôtel, Léon avait fait la connaissance d'un lieutenant-colonel de l'armée anglaise, Ratcliffe, employé au 6e régiment de dragons. Ratcliffe avait une certaine réputation dans les « cercles de femmes » où il brillait comme chanteur amateur. On le disait du dernier bien avec la duchesse de Canizzaro et la douairière Farghar (2). Il consentit à rendre à son ami de fraîche date le service de porter cette seconde lettre au prince Louis, et, ayant été reçu par lui, il crut bon d'ajouter : « M. le comte Léon dit que, si vous persistez à soutenir qu'il est un agent de police envoyé pour vous espionner, il vous provoque en duel au pistolet. Cette ignoble pensée n'est pas dans votre cœur, mais dans votre esprit ; c'est une tache qu'il voit sur votre front et qu'une balle seule peut enlever. » Cette visite décida le prince. Parquin a conté qu'il était disposé à laisser sans réponse les lettres insultantes de Léon, mais que le fait de la remise de l'une d'elles par un officier anglais,

(1) *Réponse de M. le comte Léon, demeurant à Paris, rue de Provence, n° 53, au gérant du journal « Le Capitole »...*; p. 15.

(2) *The Atlas*, de Londres, cité par l'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, 20 mars 1840.

lui parut donner un autre caractère à la querelle, qu'en conséquence, il accepta le duel. « La divine Providence n'a pas permis que ce duel s'accomplît ! » s'est, plus tard, félicité Léon (1). Il a oublié d'expliquer les circonstances qui l'empêchèrent, et auxquelles il paraît bien avoir donné un coup de pouce discret.

Le lieu de la rencontre avait été choisi à Wimbledon Common, dans un creux du terrain, près du moulin à vent (2). A sept heures du matin, le prince s'y présenta accompagné du lieutenant-colonel Parquin, et d'un de ses meilleurs amis, fameux dandy de ce temps, le comte d'Orsay (3). Léon s'y trouvait avec le lieutenant-colonel Ratcliffe et un sieur Kien, qui n'était autre chose qu'un factotum et l'ami de Coëssin. On avait apporté des pistolets et des épées. Le prince se décida pour l'épée, car, dit, avec un étonnement qui ne se dissimule pas, le journal *L'Argus*, « en France les habitudes du duel donnent à celui qui est provoqué le choix des armes (4) ». Mais Léon, refusant de reconnaître à son cousin la qualité d'offensé, émit la prétention de se servir des pistolets. Hein ? Quoi ? Les pistolets, il ne voulait que les pistolets. Ils ne lui avaient pas trop mal réussi dans la rencontre avec le capitaine Hesse. On discuta ; des pourparlers s'engagèrent. Singulière rencontre et singuliers témoins qui se prêtent à

(1) *Le Comte Léon au prince Napoléon-Louis Bonaparte...* ; p. 1.

(2) *Morning Chronicle*, de Londres, citée par l'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, 11 mars 1840. — Communication de M. Joachim Kühn.

(3) Sur ses relations avec le prince Louis-Napoléon, cf. mon volume *Napoléon III et les Femmes...* ; pp. 125 et suiv.

(4) *L'Argus*, de Londres, cité par *Le Commerce...* ; vendredi 13 mars 1840.



NAPOLÉON III

(D'après une photographie contemporaine.)

Collection de M. le baron Pierre de Bourgoing.

de telles disputes ! Ils allèrent même jusqu'à proposer à Léon de tirer les armes aux dés (1) ! Mais, brusquement, une troupe de policiers envahit le terrain. Un bâton de constable fut levé et les armes, posées à terre, roulées dans un papier, furent saisies. Qu'était-ce ? Le comte d'Orsay s'avança et demanda des explications. Le constable se nomma : c'était l'agent Nicolas Pierce, du bureau de Bow Street, et il était accompagné de l'inspecteur Partridge et du sergent Otway. Ils exhibèrent leurs pouvoirs, et le comte d'Orsay leur demanda avec insistance de qui ils tenaient l'heure et le lieu de la rencontre. Ce fut au bureau de police qu'il apprit que Pierce avait été prévenu, le matin même, par l'officier de police Baker, du duel et qu'en voiture, de Carlton Garden, il avait suivi le prince et ses témoins jusqu'à Wimbledon Common (2). Le lieutenant-colonel Ratcliffe profita de ces débats pour s'esquiver avec ses pistolets, mais les agents l'arrêtèrent. Tout le monde monta en voiture, on retourna à Londres, et, à Bow Street on comparut devant le juge Jardine. Le fait du duel était constant ; sous serment Pierce en conta les détails, et, en conclusion, le juge invita les belligérants à vivre désormais en paix avec tous les sujets de Sa Majesté britannique, et, particulièrement, entre eux. Comme garantie de la promesse qu'ils lui en firent, il les condamna à verser, en guise de caution : le prince et Léon, 750 £, soit 18.750 francs ; le comte d'Orsay, les lieutenants-colonels Parquin et Ratcliffe, 150 £, ou

(1) *The Atlas*, de Londres, cité par l'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, 20 mars 1840.

(2) *Morning Chronicle*, de Londres, citée par l'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, 11 mars 1840.

3.700 francs (1) ; quant au complaisant Kien, il s'en tira avec 100 £ (2). L'accord ne se fit pas immédiatement sur ces garanties et leurs répondants. C'était à la question argent que le bât blessait cruellement le comte d'Orsay et le comte Léon. 750 £ ! Ce juge y allait bon train ! Enfin, d'Orsay proposa un compromis qui fut accepté : pour le prince et pour le colonel Parquin, le juge décida qu'un seul garant suffisait : il consentit au choix de M. Joshua Bates. C'était l'associé de la fameuse maison de banque dirigée par les Baring (3), et l'ami personnel du prince Napoléon auquel il avait consenti des ouvertures de crédit assez considérables (4). Pour le comte d'Orsay et Ratcliffe, le banquier Baring, lui-même, membre du Parlement et gendre du duc de Bassano, consentit à répondre (5). Enfin le comte

(1) *Gazette des Tribunaux*, 6 mars 1840.

(2) *Morning Chronicle*, de Londres, citée par l'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, 11 mars 1840.

(3) Cf. la lettre du roi Joseph au baron de Meneval ; Florence, 5 juillet 1832. — HECTOR FLEISCHMANN, *Le Roi Joseph Bonaparte ; Lettres d'exil inédites... ;* p. 268.

(4) « Ms. Bates was one of the Prince's most devote friends, and he not only offered him hospitality at East Sheen, but always kept a credit of 2.000 £ open to himat his bank. » — BLANCHARD JAROLD, *The life of Napoleon the Third;* London, 1875, in-8, t. II, p. 177. — Sur Bates on consultera, de plus, une rarissime brochure : *A Tribute of Boston merchants to the memory of Joshua Bates :* Boston, printed for private circulation; octobre 1864, in-8.

(5) Les Baring, comme banquiers, ont joué un grand rôle dans la vie des Napoléons en exil. Faute de renseignements, ce nom ne dit pas grand'chose en France. Voici, d'après M. Edward Walford, une notice qui, à cet égard, sera très certainement lue avec intérêt : « Comme les Rothschild, les Baring sont d'origine allemande. Le premier connu de cette famille est un certain Henry-François Baring, pasteur luthérien à Brême, qui, sur la fin de sa vie, passa en Angleterre, au commencement du siécle dernier. Son fils John Baring fut fabricant de drap dans un des faubourgs d'Exeter. Deux d'entre eux, John et Francis, vinrent à Londres où ils fondèrent de grandes

Léon trouva son garant dans la personne de M. Fenton, propriétaire de l'hôtel où il était descendu. Ainsi la querelle se trouva close, les armes rendues et les prévenus mis en liberté.

teintureries, qui les enrichirent davantage. L'aîné, John, quitta l'industrie et se fit banquier. Lord Shelburne, qui l'appelait déjà en ce temps-là *le prince marchand*, lui empruntait de l'argent pour le compte du gouvernement anglais, et peut-être aussi pour le sien. John Baring était très en faveur auprès des ministres, et William Pitt, qui succéda à lord Shelburne, le créa baronnet, en 1793. Quant à Francis Baring, qui avait conservé les teintureries, il épousa la cousine et la cohéritière d'un archevêque de Cantorbéry, et en eut cinq fils. C'est de cette branche cadette que la famille devait tirer le plus d'éclat. Par suite de circonstances trop longues à raconter, la fortune de Francis Baring, le grand teinturier, se trouva centralisée dans les mains du second de son fils, qui s'appelait Alexandre. Celui-ci épousa la fille de William Bingham, le plus riche Américain de son temps, qui lui apporta vingt-cinq millions en dot. Cette fortune, jointe à la sienne propre, fructifia dans ses mains, de telle sorte qu'il put, pendant l'occupation étrangère, en 1814, prêter à la France une somme considérable. Il le fit au taux modeste pour les circonstances, de 5 p. 100, et le duc de Richelieu disait : « Il y a en Europe, à cette heure, six grandes puissances : l'Angleterre, la France, la Russie, l'Autriche et la maison Baring frères. » Dans sa famille et dans la cité de Londres, on avait surnommé le chef de cette maison : *Alexandre le Grand*. En 1835, il fut créé lord, baron Ashburton, et mourut, en 1848, comblé d'honneurs et de prospérités. Son second fils, un autre Francis Baring, avait épousé, vers 1830, une Française, Mlle Claire-Hortense Maret, fille du premier duc de Bassano; il vivait une grande partie de l'année, à Paris, dans un hôtel de la place Vendôme. Il est mort en 1868, et c'est son petit-fils qui est le présent lord Ashburton. La grande maison de banque a eu à sa tête, jusqu'en 1873, M. Thomas Baring, membre du Parlement et frère du premier lord Northbrook, mieux connu sous le nom de sir Francis Thornhill Baring, premier lord de l'amirauté dans le ministère Melbourne. Le second lord Northbrook a été gouverneur général des Indes avant lord Dufferin, si nous avons bonne mémoire. Un de ses frères a été évêque de Durham, et un autre créé lord Revelstoke. Les Baring occupent donc aujourd'hui trois sièges dans la Chambre des lords. S'ils disparaissent du monde de la finance, ce ne sera pas sans avoir contribué, pour leur part, à introduire dans le monde politique anglais quelque chose de cet esprit pratique dont le succès commercial est la marque indéniable, et qui fait la prospérité des nations, comme il fait celle des particuliers. » — *Revue bleue*, 6 décembre 1890, pp. 734, 735.

Le soir même, pour montrer à quel point ils se solidarisaient avec leur neveu dans cette affaire, qui avait eu tout aussitôt du retentissement, Joseph et Jérôme vinrent s'asseoir à côté de Louis-Napoléon dans une loge de l'Opéra Italien (1).

La presse, au surplus, se montrait peu clémente à l'égard de Léon. *The Atlas* l'appelait, tout simplement, « ce coquin et boucher d'hommes professionnel ». Le lieutenant-colonel Ratcliffe, de son côté, n'échappait pas à la réprobation soulevée par cette affaire. « Le lieutenant-colonel Ratcliffe, qui était en garnison à Enniskillen, en Irlande, paraît avoir ambitionné d'être un fanfaron », imprimait-on (2). Mais un plus grand malheur que ce blâme public lui arriva peu après : il devint fou (3). Les journaux attribuèrent sa démence aux reproches qu'il eut à essuyer « de toute la société de Londres ». Ils ajoutaient, comme *Le Capitole :* « On assure que certaines particularités que le colonel aurait apprises sur M. Léon, et le soupçon d'avoir trempé involontairement dans d'infâmes spéculations politiques, ont porté un tel coup à cet honorable colonel que sa raison s'est égarée (4). » Il n'avait pas tardé à être revêtu de la camisole de force. Léon, tout naturellement, s'est défendu d'avoir eu une part de responsabilité dans cette brusque

(1) *The Courrier*, 8 mars 1840.

(2) *The Atlas*, de Londres, cité par l'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, 20 mars 1840.

(3) « Nous lisons dans une lettre particulière de Londres que le colonel Ratcliffe, qui a servi de témoin à M. le comte Léon, dans le duel avec le prince Louis-Napoléon, est devenu fou et qu'on a été obligé de l'enfermer. » — *Gazette de France*, édit. des départements et de l'extérieur, 12 mars 1840.

(4) *Le Capitole*, cité par *Le Commerce...;* 13 mars 1840.

démence. Il a expliqué, peu après : « Le véritable motif de cette folie, qui est connu de toute sa famille, est que le colonel Ratcliffe, ayant de fortes raisons d'espérer d'être nommé grand écuyer du prince Albert, donna, dans l'Hôtel Fenton, un grand dîner à sa famille et à plusieurs de ses amis : après ce dîner, où il fut beaucoup bu de xérès et de porto, le colonel se rendit au théâtre où il eut une querelle à l'orchestre avec les musiciens ; on le transporta à son hôtel dans un état d'exaspération tel qu'il en devint fou (1). » Ce duel manqué fut, en tout cas, le dernier duel de Léon.

De jour en jour pénétré davantage de la grâce de l'esprit de Coëssin survivant en lui, il en vint à condamner publiquement, lui, le bretteur de 1832, le spadassin de 1840, la rencontre à main armée. Légiférant le code de la société future des Enfants de Dieu, il en arrivait à promulguer : « Si deux citoyens ont une contestation, au lieu de se battre, ils parcourent les diverses juridictions qui sont instituées pour statuer sur leur différend, et lorsque les magistrats sont divisés sur l'application de la loi, des formes tracées d'avance indiquent les moyens de faire cesser ce conflit, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours au hasard d'une lutte violente (2). » Beau prêche et moutarde après souper ! Présentement, l'éclat de l'affaire l'obligeait à quitter Fenton's Hotel et à prendre pension dans

(1) *Réponse de M. le comte Léon, demeurant à Paris, rue de Provence, n° 53, au gérant du journal « Le Capitole »... ;* p. 16.

(2) *Le citoyen Léon, ex-comte Léon, fils de l'Empereur Napoléon, directeur de la Société Pacifique, au peuple français ;* Paris, 22 juillet 1849, in-fol., p. 1.

une famille bourgeoise. Il n'en sortait guère, n'ayant même plus d'habit pour aller en ville. Qui, au reste, l'eût encore reçu ? Cet esclandre l'avait mis au ban d'une société, peut-être curieuse de son origine impériale et intéressée à en connaître les causes, mais ennemie des bruits scandaleux et des aventures retentissantes où il se complaisait avec ostentation. La famille se retirait définitivement de lui. Joseph et Jérôme lui fermaient, à tout jamais, leurs portes, et Meneval, lui-même, Meneval, toute indulgence, toute bonté, en arrivait à souhaiter son exil, au loin, quelque part, n'importe où. Le 16 mars il écrivait à Joseph : « J'ai appris les excès auxquels ce malheureux s'est porté. Je n'avais pas besoin de ce nouvel exemple de sa perversité, il faut dire le mot, pour comprendre les justes motifs qui vous commandent de ne plus avoir aucuns rapports avec lui. Ce que je désirais, lorsque j'ai pris la liberté de vous écrire à son sujet, c'est qu'il pût être mis en état de quitter la France et l'Europe, où je crains qu'il ne fasse quelque fâcheux éclat (1). » Quitter l'Europe, il n'y songeait certes point ! Passe encore pour Londres, où il n'avait été abreuvé que de dégoûts, mais s'en aller loin de ce Paris, paradis des dupeurs ! Il se hâta de le regagner au plus tôt, empruntant à un négociant français de Londres, M. Vouillon, trente louis pour ses frais de voyage (2). La fièvre de courir à de nouvelles aventures le prit. Il passa la Manche, aban-

(1) Hector Fleischmann, *Le Roi Joseph Bonaparte ; Lettres d'exil inédites...* ; p. 254.

(2) *Lettre de M. le comte Léon, demeurant à Paris, rue de Provence, n° 53, au gérant du journal « Le Capitole »...* ; pp. 17, 18.

donnant chez les sieurs Joy, à Bloombsbury Square, n° 44, entrance Hart Street, les lampes à « fond tournant » que lui avait confié ce sublime imbécile de Coëssin (1)... On lui garda ses lumignons. Ils n'en avaient pas en Angleterre.

(1) *M. le comte Léon, ancien commandant de la garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle. .* ; p. 37.

III

DE L'ESCROQUERIE AU MYSTICISME, EN PASSANT PAR LA POLITIQUE

Léon au retour de l'équipée anglaise. — Un conflit avec Virginie Déjazet. — « Un vilain homme ! » — Nouvelle destinée d'Éléonore. — M. de Luxbourg, ministre de Bavière, à Paris. — Ses soirées musicales. — Procès autour d'une libéralité amoureuse de l'Empereur. — Léon contre sa mère. — Où les procédés de Revel sont employés par Léon et Éléonore. — Mme de Luxbourg condamnée et M. de Luxbourg mis à la retraite. — Léon et le général Gourgaud. — Trois lettres d'emprunts inédites. — Le bâtard aux abois. — La chambre d'hôtel à vingt sous la nuit. — Léon et la politique. — La Société Pacifique. — Manifestations publiques de l'entreprise. — Léon brigue la trône d'Italie. — Ses insuccès devant les électeurs. — Autre aventure. — Débats autour d'un lit en fer. — Nouvelles affaires correctionnelles. — L'orgueil de la bâtardise.

Or donc, sans le sol et fort miteux, Léon débarqua sur le continent après son équipée anglaise. Il lui fallait vivre, et vivre sur un certain pied, car il avait des besoins et des appétits. Peut-être retrouva-t-il « la prétendue femme Lesieur » de la rue des Petits-Carreaux et l'ineffable Coëssin. Mais leurs secours lui étaient certes bien insuffisants, car il ne tarda pas à se

lancer dans certaines combinaisons dont on peut dire, sans en calomnier, qu'il en était de plus honnêtes. Il s'occupe de courtages marrons, de commissions peu claires, d'entremises équivoques, où, naturellement, il joue un rôle peu reluisant. Qu'est-il dans l'affaire de l'achat que fait Déjazet à Bossio, le sculpteur du *Napoléon* de la colonne de la Grande-Armée à Boulogne-sur-Mer, d'une maison de campagne à Seine-Port? On n'en peut juger que par deux épaves demeurées des papiers de Déjazet et de son amant Arthur Bertrand, le fils du Bertrand de Sainte-Hélène (1). C'est Arthur Bertrand qui écrit au propriétaire du vide-bouteilles suburbain :

MONSIEUR,

J'ai écrit hier à M. le comte Léon; dans la soirée je suis passé chez lui pour y déposer moi-même votre note en le priant de vouloir bien vous faire donner une réponse aujourd'hui avant midi. Je ne sais si vous l'avez vu ou si son homme d'affaires est passé chez vous, mais je vous avoue que la promesse faite par lui à Mlle Dejazet (selon moi, du moins), ne s'accomplit pas. J'ai vu son homme d'affaires hier qui m'a fait des phrases pendant une heure pour accoucher d'un refus. J'espère que M. Quin (?) ou vous, monsieur, pouvez peut-être arranger cette affaire. C'est une faute, je crois, que l'acquisition de cette propriété et qui causera peut-être de longs ennuis à Mlle Dejazet. J'aurai le plaisir de passer chez vous aujourd'hui, Monsieur, ou de vous laisser un mot. Recevez l'expression de mes sentiments distingués, et croyez-moi, je vous prie, votre bien dévoué.

ARTHUR BERTRAND (2).

Vendredi, 29 juillet 1841.

(1) Sur Bertrand, cf. HECTOR FLEISCHMANN, *Rachel intime*, d'après des lettres d'amour; Paris, 1910, in-8, p. 171.

(2) Collection d'autographes de M. L.-Henry Lecomte.

Et, presque au même instant, de Boulogne-sur-Mer, où elle était en représentation, Déjazet mandait à Bertrand :

Ce que tu me dis du comte Léon m'étonne et m'indigne, car, enfin, ce n'est pas moi qui lui ai demandé ce service, il me l'a, pour ainsi dire, jeté à la tête, et voilà qu'aujourd'hui il veut une garantie ! Offre-lui une délégation à quatre mois sur la caisse du théâtre, mais si tu peux trouver ailleurs, n'hésite pas à me débarrasser de ce monsieur, qui m'a déjà causé tant d'ennuis que je ne puis lui devoir la plus petite reconnaissance. Du reste, ce qu'on m'a dit de lui explique son peu de loyauté; il n'est aimé nulle part et sa naissance même n'attire pas l'indulgence; partout j'entends dire : « Ah ! le comte Léon, c'est un vilain homme! » Tu m'engages à conserver mon bon côté, que veux-tu donc que je fasse pour le perdre ? Si je lui écrivais, je serais trop franche pour lui cacher mon mécontentement, c'est pour cela que je suis partie sans le faire ; s'il me tire d'embarras, il me faudra le remercier et ce remerciement me coûtera plus que tu ne peux le croire : Dieu veuille que tu réussisses autre part, et je serai bien heureuse de lui écrire ce que je pense (1).

Cet incident, sans doute, est de bien mince importance, et à le faire connaître on n'ajoute rien à l'histoire du comte Léon, mais, encore un coup, il fixe sa psychologie et ajoute un trait à ce qu'on sait d'elle. « Je voudrais être bâtard ! » avait dit, un jour, à Hortense, l'Empereur accablé par les conflits de sa famille (2). Ce bâtard, Léon l'était et ce ne le tirait guère d'affaire, bien au contraire ! Livré à lui-même, il était devenu cette épave scandaleuse d'un grand naufrage, tombé aux pires besognes, en chasse de ressources avouables ou non : un déclassé. Il en était quasi tombé à

(1) L. Henry Lecomte, *Un Amour de Déjazet ; histoire et correspondance inédites ; 1834-1844 ;* Paris, MDCCCCVII, in-8, p. 86.

(2) Émile Ollivier, *L'Empire libéral ; études ; récits ; souvenirs ;* Paris, s. d., in-18, t. II, p. 53.

la mendicité. Alors le souvenir de sa mère lui revint, de cette mère à laquelle, naguère, il payait des diamants de 10.000 francs (1). A Paris, M. de Luxbourg, en sa qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire du roi de Bavière, tenait maison de grand seigneur. C'est que le petit diplomate de naguère avait fait, depuis, un brillant chemin. Le 1er février 1816, il avait été nommé ministre de Bavière à Dresde; le 9 novembre 1820, conseiller privé; le 1er février 1826, ministre à Berlin, avec cumul de poste à Dresde (2), et, le 12 juillet 1829, conseiller d'État en service extraordinaire. Dix ans plus tard, il était envoyé à Paris, le 8 novembre 1839. En 1823, il y avait déjà séjourné, et Revel l'avait, à cette époque, appelé maquignon, sans plus. « Cet époux à faux titre de Mme Revel, écrivait-il alors, se fait à Paris une réputation de prince; on prône qu'il a douze chevaux dans ses écuries!... Il peut avoir douze chevaux, vingt même et plus, car il en est marchand (3). » Je donne ce détail pour ce qu'il me paraît valoir sous la plume de ce malandrin, mais ceux des contemporains allemands me paraissent d'une autorité plus sérieuse. C'est d'eux qu'on tient que la maison de M. de Luxbourg était fort fréquentée, à cause de l'excellente musique qu'on y pouvait goûter. Jenny Lind, « la Philomène Suédoise », son maître

(1) Plaidoirie de Me Cremieux pour le comte Léon; Cour royale de Paris, audience du 28 déeembre 1846. — *Journal des Débats politiques et littéraires*; édit. des départements, 29 décembre 1846.

(2) « *25 mars 1826*. — Le nouvel ambassadeur bavarois, M. le comte de Luxbourg, est arrivé ici [à Berlin]; il a eu son audience chez le roi. » — K. A. Varnhagen von Ense, *Blätter aus den preussischen geschichte...*; p. 38.

(3) Le capitaine Revel, *Prise à partie de la Cour de cassation...*; p. 48.

de chant, Manuel Garcia, et le jeune Ferdinand von Strantz, plus tard directeur de l'Opéra Royal de Berlin, y firent les délices des amateurs (1). Les soirées y étaient du meilleur ton. Éléonore, fort digne, le cheveu blanchissant, — ne dépassait-elle pas maintenant la douloureuse cinquantaine ? — présidait à ces soirées que les dandys couraient. Léon, au début, y était venu, lui aussi. Entre la mère et le fils, la plus tendre harmonie régnait alors, et l'une était menée par l'autre, au Bois, aux fêtes, aux cérémonies, comme à celle de l'inauguration de l'Arc de Triomphe, pour laquelle il sollicitait, le 22 juillet 1836, des places de l'Intendant Général de la Liste civile. « L'inauguration de l'Arc de Triomphe me rappelle des souvenirs trop chers pour que je ne m'empresse pas de vous demander en même tems une entrée pour ma mère et ses amis dans les tribunes particulières », écrivait-il (2). Mais, avec Léon, quel accord pouvait durer longtemps ? Celui-ci n'eut point une longue carrière. Naturellement, ce fut la question de l'argent qui décida de la rupture. On se souvient que, lors de son mariage avec Augier, Éléonore avait été dotée par l'Empe-

(1) Ferdinand von Strantz, Königsoperadirektor, *Erinnerungen aus meinen Leben ;* Hambourg, s. d. in-8, p. 36. — Communication de M. Joachim Kühn.

(2) Collection d'autographes Hector Fleischmann. — Ordonné par décret impérial du 18 février 1806, l'Arc de Triomphe fut commencé en mai 1806, mais, en 1814, à la chute de Napoléon, les travaux furent interrompus et repris seulement en 1823, en exécution d'une ordonnance royale du 9 octobre de cette année. Achevé en 1836, l'Arc de Triomphe fut inauguré le 29 juillet. — Cf. J. Thierry et G. Coulon, *Notice historique de l'Arc de triomphe de l'Etoile ;* Paris, 1844, in-8. — La construction de l'édifice coûta 9.651.115 fr. 62. — Gaston Duchesne, *La Place de l'Étoile et l'Arc de Triomphe ;* Paris, MDCCCCVIII, in-8.

reur d'une rente de 22.000 francs. inscrite sur le Grand-Livre. L'intermédiaire dans cette donation avait été Jean-Claude Henry, jurisconsulte, habitant à Paris, rue Feydeau, et qui figura précédemment à l'acte de divorce d'Éléonore. Cette affaire eut, en 1827, une conséquence inattendue. Au décès d'Henry, ses héritiers revendiquèrent devant le tribunal de Château-Thierry la propriété de la prétendue donation de 1808. Le tribunal, le 30 août 1828, les débouta de leur audacieuse demande. Mais, durant le procès, Léon avait avancé, pour soutenir la défense de sa mère, des sommes qui ne tardèrent pas à s'élever à 25.000 francs. Pour l'en rembourser, Éléonore, autorisée par son mari, passa, le 17 juin 1831, un acte par-devant Me Outrebon, notaire, à Paris, transportant la nue propriété des 22.000 fr. de rente, jusqu'à concurrence de 16.000 francs, sur la tête de Léon. Immédiatement il en céda 3.000 francs de rente à un M. Daublaine. Mais le Trésor se refusa à admettre ces deux transferts; Éléonore, de son côté, mit du retard à régulariser l'affaire, et tout aussitôt son fils l'assigna pour escroquerie en police correctionnelle. Les époux Luxbourg répondirent par une plainte en dénonciation calomnieuse, et rétractèrent la donation de la nue propriété faite le 17 juin 1831. Toutefois, cette double affaire scandaleuse ne se plaida pas: les parties se désistèrent. Elles se retrouvèrent, peu après, en présence. Léon, changeant de juridiction, forma une demande civile en attribution d'une partie de la rente de 22.000 francs. Cette cause ne fut définitivement tranchée qu'en 1846: le 16 février, la deuxième chambre de la Cour royale de Paris rejetait la demande

de Léon (1). En garantie, il avait appelé qui ? Augier, Augier de la Saussaie, lui-même, qui, à l'en croire, était garde-chiourme dans les mines de Tobolsk ! C'était recommencer le procédé qui n'avait pas réussi à Revel, et qui, s'il eût été admis, eût renvoyé Éléonore devant la Cour d'assises pour bigamie. Mais, en attendant d'être battu, Léon avait, contre sa mère, formé une nouvelle instance. Le 8 octobre 1845, il la poursuivait en condamnation à une pension alimentaire (2). L'affaire fut, deux fois, remise (3). Pour se défendre, Éléonore usa d'un singulier moyen : elle nia être la mère du bâtard, et, empruntant, elle aussi, des ruses procédurières à Revel, elle soutint sa prétention sur le fait de la différence de l'orthographe de son nom sur l'acte de baptême de Léon. Elle y était dite : Éléonore Denuel, ce qui, n'est-ce pas, n'avait rien de commun avec la Louise-Catherine-Éléonore Denuelle de la Plaigne, qu'elle était. Ce subtil raisonnement ne l'empêcha point d'être condamnée, le 22 octobre 1845, par le tribunal civil de la Seine, à payer à son fils 6.000 francs de pension alimentaire (4). Comme elle avait fait défaut, une nouvelle procédure surgit. Elle fit soutenir qu'il n'était point de la compétence du premier tribunal de la déclarer mère de l'enfant, ce qui, en

(1) *Gazette des Tribunaux*, 16 et 17 février 1846.

(2) Peut-être Léon engagea-t-il cette poursuite en vertu du principe émis par Napoléon à la séance du Conseil d'Etat du 5 vendémiaire an X, à savoir : « Un père riche et aisé doit toujours à ses enfants la gamelle paternelle. » — JULIEN BOTTET, substitut du procureur général [à la Cour d'appel d'Amiens], *Le Premier Consul au Conseil d'État lors de la discussion du projet de Code civil;* Amiens, 1898, in-8, p. 39.

(3) *Gazette des Tribunaux*, 9 et 16 octobre 1845.

(4) *Gazette des Tribunaux*, 23 octobre 1845.

effet, fut admis, le 17 avril 1846, par la Cour royale qui cassa le jugement. Léon, sur-le-champ, se retourna vers la cinquième chambre du tribunal civil, et demanda à faire la preuve de la maternité d'Éléonore. M. Mahon, le procureur du roi, conclut, le 25 juin, en sa faveur, et le 2 décembre suivant, la Cour royale lui donna raison et confirma la condamnation d'Éléonore, réduite, toutefois, à 4.000 francs de pension alimentaire (1). Mais ces nombreux procès n'avaient pas été sans incidents. Léon y eut, notamment, une querelle avec un clerc d'avoué, le sieur Delorme, qui le rossa au sortir de l'audience. Nouveau procès, évidemment. Le 13 mars 1847, Delorme était condamné à quinze jours de prison et 100 francs d'amende. Appel : Delorme ajouta à sa condamnation celle de 1.000 francs de dommages-intérêts envers Léon (2). Cette fois, je crois, le saute-ruisseau se tint pour satisfait. Mais ces esclandres multipliés eurent pour M. de Luxbourg un résultat fâcheux. Le gouvernement de Bavière estima impossible d'avoir à Paris un représentant mêlé à des affaires aussi retentissantes. Le 1er octobre 1847, il relevait son ministre de ses fonctions et le mettait, momentanément, à la retraite. « M. le comte de Luxbourg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière, a remis au Roi, en audience particulière, les lettres de rappel qui mettent fin à la mission qu'il remplissait auprès de S. M. », imprime, le 5 octobre 1846, une gazette (3). Le prince

(1) *Gazette des Tribunaux*, 25 avril et 26 juin 1846.
(2) *Gazette des Tribunaux*, 14 mars et 27 août 1847.
(3) *Journal des Débats*, 5 octobre 1846.

PL. XII



LE BARON MENEVAL,
tuteur du comte Léon.

(D'après une lithographie d'Auguste Bry.)

Louis d'Œttingen-Wallerstein vint le remplacer, tandis qu'il gagnait la Bavière avec une renommée peu enviable.

Mais si, au sortir des audiences, Léon recevait des coups il n'était pas aussi sans en donner et sans être condamné lui-même pour violences. Un incident de ce genre nous mène à dire un mot de ses relations avec le général Gourgaud. Revenu de Sainte-Hélène dans des conditions qui demeurent équivoques (1), tenu à l'écart par la Restauration, Gourgaud n'était rentré en faveur que sous la monarchie de Juillet. Il avait l'auréole des missionnaires de l'Ile Sacrée, la gloire mélancolique d'avoir été des derniers amis de l'Empereur prisonnier. Publiquement il en affichait le culte, au point d'avoir accepté, « par respect pour la mémoire de l'Empereur », d'être le témoin de Léon dans son tragique duel avec le capitaine Hesse (2). Léon l'en remercia en devenant, en 1834, son agent électoral dans cet arrondissement de Saint-Denis qui retentissait encore du bruit de la fameuse querelle avec le colonel de la Garde nationale. « Faites-moi l'amitié, mon cher Léon, de me donner quelques nouvelles de *notre élection* », lui écrivait alors Gourgaud. Il ajoutait : « Avec votre puissante intervention j'ai beaucoup de chances... Souvenez-vous qu'en travaillant pour moi c'est aussi travailler pour vous, car je serais bien heureux de quitter la Chambre pour vous y faire

(1) Sur le cas de Gourgaud, cf. Frédéric Masson, *Autour de Sainte-Hélène;* Paris, 1909, in-18 ; t. I, pp. 43 et suiv.

(2) Lettre du comte Léon au général Gourgaud ; Paris, le 23 juillet 1849.— Communication de M. Joachim Kühn.

place (1)... » Léon député?... Hum!... Il fit, plus tard, son profit de l'idée, mais, pour le présent, son conflit avec la Garde nationale l'occupait tout entier. Mais l'heure vint des difficultés et des querelles plus pénibles, des procès contre Éléonore, et le moment arriva où l'argent se fit rare. A la rentrée des cendres de Napoléon en France, cérémonie pour laquelle Léon eut une invitation spéciale (2), il était réduit à tendre la main. De 1840 à 1845, en trois fois, Gourgaud lui prêta 650 francs, et c'était pour solliciter de lui un nouveau prêt, que le bâtard lui écrivait :

(1) Lettre du comte Léon au général Gourgaud; Paris, le 23 juillet 1849. — Communication de M. Joachim Kühn.

(2) Voici ce document, cité par Mᵉ Crémieux, avocat de Léon, dans sa plaidoirie contre Mme de Luxbourg, devant la Cour royale de Paris, à l'audience du 28 décembre 1846 :

CABINET DU ROI — Aux Tuileries, le 13 décembre 1840.

« M. le Comte,

« La lettre que vous avez écrite au Roi vient de lui être remise. S. M. n'a pu que la renvoyer à M. le ministre de l'Intérieur, qui dirige tous les détails du cortège et de la cérémonie; mais elle a fait ce renvoi immédiatement et par un billet particulier de sa main.

« Veuillez agréer, Monsieur... « *Le secrétaire du cabinet.*

« Camille Fain. »

On trouve cette lettre dans la *Gazette des Tribunaux*, 28 et 29 décembre 1846. — Sur cette cérémonie aux Invalides, voici, de plus, une curieuse note publiée par le journal *Le Constitutionnel*, 25 décembre 1840 : « La foule était si grande, mardi, à l'Hôtel des Invalides, que plus de vingt-cinq mille personnes n'ont pu pénétrer dans l'intérieur de la chapelle, et que les hommes de garde, refoulés jusque dans la seconde cour, n'ont pu prévenir les nombreux accidents qui sont arrivés. Une dame, violemment séparée de son mari, est tombée sous les pieds de la foule, on l'a retirée avec peine, couvertes de meurtrissures et dans l'état le plus pitoyable. Une autre femme dans un état de grossesse fort avancé, s'est trouvée tellement pressée que, prise subitement des douleurs de l'enfantement, elle a, dans le jardin même, donné le jour à un gros garçon. Sur le désir formel exprimé par la mère, cet enfant recevra les noms de Napoléon-Sauveur-Bienvenu. »

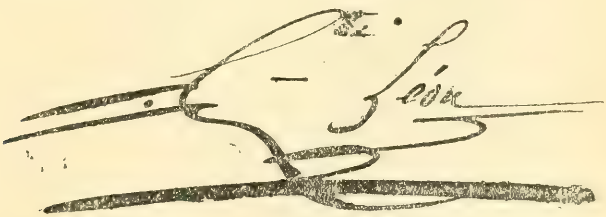
Mon cher général,

Je suis venu plusieurs fois chez vous et aujourd'hui seulement j'apprends que vous êtes malade; je crois que votre état n'a rien de bien alarmant, cependant veuillez me rassurer par un mot. Vous avez été obligeant pour moi; vous m'avez, depuis la rentrée en France des restes de l'Empereur, avancé en trois fois six cents cinquante francs, je vous en serai toujours reconnaissant, car, dans ce siècle d'égoïsme et de dépravation, vous avez été noble et bon à mon égard; je vous en remercie de tout mon cœur. Ma mère se conduit on ne peut plus mal pour moi; par la chicane et les mauvais procédés, elle traîne tout en longueur; elle connaît ma position et veut me prendre par la famine, mais, grâce à Dieu, si vous ne m'abandonnez pas, je triompherai de tous les obstacles, et sortirai victorieux de cette lutte qui dure depuis 1840.

Pour rentrer dans des pièces de procédure que me détenait illégalement un homme d'affaires du nom de Justou, j'ai dû employer la violence; pour ce fait, j'ai été assigné en police correctionnelle, je n'ai pas pu nier l'évidence et j'ai été condamné à 110 francs d'amende. Je n'ai pas ces 110 francs, mon cher général; j'ai compté sur vous; j'espère que vous m'aiderez encore cette fois; vous remarquerez par le papier, que je vous remets ci-joint, que ma liberté est compromise.

Accordez-moi, demain samedi, un moment d'entretien, que je puisse vous serrer la main: car si j'ai besoin d'argent, ce qui est malheureusement vrai, vous ne pouvez pas ne pas me voir et m'empêcher de vous témoigner toute ma gratitude pour vos bons services.

Tout à vous, mon cher général, de cœur et d'âme.



rue Joubert, n° 3 (1).

Vendredi, 25 juillet 1845.

(1) Collection d'autographes Hector Fleischmann.

Gourgaud fut-il indulgent à cette supplique? Tout le porte à le croire, puisque, par la suite, Léon se reprit à le solliciter, et avec succès. Mais, dans ce temps, ce n'était pas uniquement la charité du compagnon de Napoléon prisonnier qu'il exploitait avantageusement. En 1846 il était à demeure chez une dame, épouse d'un vieux général, qui l'hébergeait et le nourrissait, car elle n'avait « pas oublié ce qu'elle et son mari doivent à la mémoire de l'Empereur (1) ». Suivant toute apparence, ce ne dura point fort longtemps. Quoique assuré de la pension alimentaire à laquelle il avait fait condamner sa mère, il était, dès 1848, dans la plus profonde détresse. Ce fils d'Empereur logeait en de louches clapiers, dans des chambres à vingt sous la nuit, ou près. De l'enfer quotidien où il plonge, taré, avili, méprisé, et rebelle à la misère qui l'assaille, il se retourne alors vers Gourgaud. Il supporte malaisément d'être éconduit et il ne dissimule pas ses sentiments sur le manque des égards auxquels il estime pouvoir prétendre. Gourgaud devient à la fois l'objet et le confident de ces plaintes amères :

Général,

La réponse que vous avez faite, par votre domestique, à ma lettre du 25 janvier dernier, que je vous ai envoyée par M. Charbonnel, et à laquelle je ne devais pas m'attendre, après les espérances que vous m'aviez données lorsque je suis allé vous faire part de vive voix de mes difficultés, m'a placé dans un grand embarras. M. Cail-lieux a exigé de moi que je le paye ou que je sorte de chez lui

(1) Plaidoirie de Me Crémieux pour le comte Léon ; Cour royale de Paris ; audience du 28 décembre 1846. — *Journal des Débats politiques et littéraires,* édition des départements, 29 décembre 1846.

immédiatement; il m'a fallu déloger quelques instants après, avec le seul vêtement dont j'étais couvert. Il a retenu impitoyablement ma malle où j'ai serré tous mes effets et mes papiers, et un tableau de prix représentant l'Empereur à Waterloo.

Grâce à Dieu, j'ai loué une chambre dans la rue Joubert, au nº 9, mais il m'a été impossible d'y placer encore un lit pour y coucher, faute d'argent. Je couche provisoirement dans une mauvaise chambre meublée à 20 sous par jour, où je suis très mal. Je viens vous prier, mon cher général, de vouloir bien m'avancer un peu d'argent pour acheter un lit, et je vous le rendrai le plutôt (*sic*) que je pourrai. Je vous en serai très reconnaissant.

Veuillez agréer, mon cher général, l'expression sincère de mes sentiments affectueux et de ma haute considération.

Comte Léon.

Paris, le 7 février 1848.

P. S.— Je serais bien content de vous voir, et je vous prie de me dire à quelle heure je pourrai me présenter chez vous (1).

Gourgaud a été à Waterloo, dans l'état-major de l'Empereur. Est-ce l'histoire de ce tableau où il figure, peut-être, aussi, comme aide de camp, parmi les fumées de la bataille et l'explosion des artilleries, qui l'attendrit et l'incite au nouveau prêt qu'on lui demande? Peut-il laisser le fils de l'homme avec qui il a vécu à Sainte-Hélène, qui l'a appelé son « enfant », croupir dans cette noire misère? Oui... oui... mais Léon est un bien terrible et bien tenace emprunteur! Cela modère l'indulgence du général, et dans le coin de la lettre il note: *Remis 40 francs, le 7 février.* — G. — Fatale imprudence! Le voilà pris dans l'engrenage. Il n'en pourra point sortir, si Léon ne s'évade point de la débine où il se remue avec frénésie. Quelques semaines se passent et les demandes recommencent.

(1) Collection d'autographes Hector Fleischmann.

A Monsieur le général Gourgaud,
rue Joubert, n° 30, à Paris.

Paris, 20 août 1848.

Mon cher Général,

Comme je vous l'ai marqué dans ma dernière lettre du 28 février, j'ai dû quitter l'hôtel de M. Caillieux et me loger au n° 9 de la rue Joubert, dans une chambre avec quelques meubles. Je n'ai pas pu payer le terme d'avril et on a disposé de ma chambre et retenu le peu de meubles que j'avais jusqu'à ce que je puisse payer les deux termes qui se montent à 125 francs. J'ai été obligé alors de me mettre dans une petite chambre meublée, rue de Provence, n° 63, citée (*sic*) d'Antin, ainsi que me l'avait conseillé le général Fournier, qui est mort.

Depuis les journées de février, espérant dans l'arrivée du prince Napoléon Louis, je n'ai rien voulu accepter de la République; je n'ai pu toucher aucune somme de personne. Je ne puis même pas payer deux mois de ma chambre meublée, et dans cette position malheureuse, j'ai encore recours à vous, mon cher général, pour que vous veniez à mon aide; je vous en serai bien reconnaissant. Si vous voulez recevoir M. Charbonnel, qui vous porte cette lettre, il pourra vous expliquer mes affaires et ma position. Je suis malade, je ne puis pas sortir.

Agréez, mon cher général, l'hommage de toute mon affection.

Comte Léon (1).

Je l'ai dit, je le répète, Gourgaud est dans l'engrenage. Mélancoliquement, en marge de la lettre, il écrit : *Donné 30 francs le 20 août* 1848. — *Donné...*, oui, il donne. Il ne prête plus. Et puis 1848... les journées de Février... Le gouvernement de Louis-Philippe est tombé. Voici la République. Fi ! Fi ! Léon, gentilhomme dégoûté, n'entend pas manger le pain de la citoyenne au bonnet rouge. Il le dit : il espère le retour du prince Louis-Napoléon. Quoi ? Lui ? Parfaitement. Il a bien tenté, en 1840, de lui couper la

(1) Collection d'autographes Hector Fleischmann.

LE CITOYEN LÉON, EX-COMTE LEON,

FILS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON,

DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ PACIFIQUE,

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Sur l'urgente nécessité d'accorder un sursis d'un an aux Poursuites de Saisies immobilières.

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Je crois devoir appeler votre attention sur l'urgente nécessité de rendre une loi qui accorde, pendant un an au moins, **un sursis à toutes poursuites de saisies immobilières.**

qu'un retard dans leur remboursement jusqu'à l'expiration du sursis.

Si au contraire on laisse continuer ces poursuites, tous les créanciers inscrits qui ne viendront pas en rang utile, perdront les capitaux qui leur sont dus ; et de plus, tous les débiteurs dont les biens auront été ainsi vendus à vil prix, éprouveront un énorme préjudice que rien ne pourra réparer.

son aide, pour lui rendre plus légères les charges qu'il lui impose.

Un sursis d'un an suffirait peut-être pour permettre à la propriété foncière de se remettre de la secousse qu'elle a reçue.

On admettra certainement la possibilité légale de ce sursis, en considérant qu'il y a des précédents d'une semblable mesure en France et à l'étranger

adjugés qu'à un prix insuffisant pour les payer.

Depuis l'élection du 10 décembre, la confiance s'est un peu ranimée, mais les capitaux n'ont pas encore été tout-à-fait exempts de la crainte de nouvelles perturbations.

Les créanciers inscrits dans un très bon rang ont profité de cette amélioration, dans la position financière du pays, pour faire procéder à des expropriations, par suite desquelles un grand nombre de propriétés foncières ont été adjugées à des prix inférieurs de plus de moitié à la valeur qu'elles avaient avant la révolution de février.

Il en est résulté d'énormes pertes pour beaucoup de créanciers et de débiteurs.

Des pères de familles, qui avaient placé leurs économies sur des hypothèques prenant rang sur la première moitié de la valeur des biens qui leur avaient été affectés, ont perdu des sommes qu'ils s'étaient réservées pour leurs vieux jours ou qu'ils avaient destinées à établir leurs enfants.

Des familles entières, qui menaient une existence honorable sur des propriétés qu'ils tenaient de leurs ancêtres, en ont été évincées par les expropriations intempestives dont elles ont été victimes, et elles ont été précipitées dans les horreurs de la misère.

Les magistrats gémissent de la dure nécessité où ils sont de donner leur concours à des exécutions qui consomment la ruine de tant de citoyens.

Si le législateur ne met pas obstacle à ces désastres, la perspective des énormes bénéfices qui pourront être faits en achetant des immeubles aux criées, attirera beaucoup de capitaux dans cette direction; et l'industrie, privée de ces capitaux, languira encore longtemps dans la crise qu'elle subit.

Cette absorption des capitaux nuira certainement aussi beaucoup à l'État, lorsqu'il voudra faire les emprunts qui lui sont nécessaires, pour réduire l'énorme dette flottante à laquelle le trésor est obligé de faire face.

En délibérant sur cette grave question, l'Assemblée nationale aura à choisir entre deux inconvénients dont l'un est beaucoup moindre que l'autre.

Si on surseoit à toutes les poursuites d'expropriation, les créanciers inscrits en très bon rang, qui eussent pu être payés immédiatement, en faisant vendre de suite les biens qui leur sont affectés, n'auront à subir d'autre inconvénient [...] dépossédés.

Il y a un grand nombre de prêteurs qui, avant la révolution de Février, n'ont avancé des capitaux sur des immeubles que parce qu'ils les considéraient alors comme valant le double des sommes qu'ils ont fournies.

Parce que ces mêmes immeubles sont momentanément dépréciés de moitié, y a-t-il justice à laisser ces prêteurs en devenir propriétaires, en se les faisant adjuger à un prix inférieur de moitié à la valeur qu'ils ont eux-mêmes attribuée à ces immeubles dans des temps meilleurs.

La plupart de ces créanciers peuvent se rendre adjudicataires avec d'autant plus de facilité que le montant de l'adjudication étant souvent inférieur à ce qui leur est dû, ils peuvent devenir propriétaires presque sans bourse déliée.

Comment se déterminer à laisser consommer cette spoliation légale, si l'on considère qu'il est très probable que les immeubles recouvreront très prochainement leur valeur primitive, car tout fait espérer que le calme sera bientôt complètement rétabli dans le pays.

Nous sommes dans des circonstances extraordinaires qui commandent de venir surtout au secours de ceux sur lesquels ces circonstances pèsent le plus lourdement.

Après la révolution de Février, on a accordé de grandes faveurs à l'industrie.

Le décret du 19 mars 1848 a autorisé un sursis de trois mois en faveur des commerçants.

Un autre décret du 22 août 1848, sur les concordats amiables, a établi, en faveur des commerçants, un sursis qui est presque indéfini, puisqu'en vertu de ce décret, les poursuites individuelles des créanciers sont suspendues.

Par les décrets des 21, 28 mars et 25 août 1848, on a permis aux commerçants de consigner leurs marchandises dans des dépôts publics, et d'en faire la base d'emprunts, qui sont exempts de droits proportionnels d'enregistrement, et dont les titres sont transmissibles par endossements et sans frais.

Mais on n'a rien fait pour venir au secours de la propriété foncière; on a, au contraire, aggravé sa position en la surchargeant du fameux impôt des 45 centimes.

Puisque l'État s'appuie sur la propriété foncière dans les temps malheureux, il est juste qu'il vienne aussi un peu à [...]

Le roi Louis XIII, voulant reconnaître les services que les gentilshommes et les nobles lui avaient rendus et pouvaient lui rendre encore pour la défense de la patrie, rendit, le 29 avril 1639, une déclaration qui ordonna de surseoir, pendant un an, à toutes poursuites judiciaires ayant pour but de parvenir à la vente de leurs biens meubles et immeubles.

De tout temps, il a été sursis à toutes poursuites de vente forcée de biens meubles et immeubles contre les citoyens attachés aux armées de terre et de mer, pendant la durée de leur service. C'est ce qui résulte des ordonnances et déclarations de juillet 1387, 1er février 1698 et 24 juillet 1716, et de la loi du 27 octobre 1791 (1).

Après les troubles qui ont successivement agité les colonies françaises, il a toujours été sursis à toutes poursuites d'expropriation contre les colons.

Une déclaration du roi, du 24 août 1726, constate qu'à cette époque, les poursuites de saisies réelles pouvaient s'exercer dans les colonies françaises.

Mais à la suite de notre première Révolution de 1789, il a été accordé aux colons, en 1802, un sursis de poursuites, pour raison des engagements qu'ils avaient contractés avant les événements de 1794.

Ce sursis a été, à différentes époques, levé ou rétabli.

Dans les derniers temps, on s'est borné à surseoir aux poursuites de saisies réelles.

C'est ce qui résulte des ordonnances des 23 décembre 1816 et 19 octobre 1826, art. 36.

Ce n'est que par le décret du dernier gouvernement provisoire, du 27 avril 1848, que le sursis aux poursuites d'expropriation a été levé dans toutes nos colonies.

Sur le continent français, un sursis aux poursuites d'expropriation a été accordé par l'article 4 de la loi du 7 mars 1801, en faveur des émigrés, lorsqu'ils ont été autorisés à rentrer en France.

Sous la Restauration, lorsque les biens non vendus des émigrés leur ont été rendus, il a été sursis à toutes poursuites d'expropriation sur ces biens, depuis le 5 décembre 1814 [...]

(1) Tous les actes législatifs antérieurs à 1789, cités dans cette pétition se trouvent dans le Recueil des anciennes Lois françaises, publié par MM. Isambert, Taillandier et Decrusy.

Un placard du comte Léon.

(Collection Hector Fleischmann.)

gorge à Londres, mais c'est là une vieille histoire. Son cousin aura tout oublié, puisque lui se souvient à peine, et si peu ! En attendant, il fera de la politique, et comme début il pose sa candidature à la présidence de la République. Mais, peut-être, est-ce bien là un gros morceau? « Je serais bien heureux de quitter la Chambre pour vous y faire place », lui avait écrit, en 1834, Gourgaud. Fière idée dont le moment était venu d'être mise à exécution. De la Présidence espérée il en tomba à un siège à la Chambre et il organisa sa campagne dans la circonscription de Saint-Denis, où son souvenir n'était pas effacé. « Enfant de Paris, proclamait-il à ses électeurs, ma naissance vous est connue : elle est glorieuse, et j'ai préféré lutter corps à corps contre les scandaleuses et incessantes tracasseries de toute nature de mes adversaires que de la souiller, en me ralliant à un gouvernement qui n'inspirait chez l'homme de cœur que dégoût et mépris (1). » Cet « homme de cœur » il l'était, lui. Les électeurs lui en préférèrent un autre, mais, sans amertume, Léon sortit de la défaite. La grâce de Dieu, le rayon de Coëssin, l'illuminaient. Le zèle apostolique le reprenait, et pour en témoigner, le 26 mars 1849, il fondait la Société Pacifique et en déposait les statuts organiques dans l'étude de Me Aumont-Thiéville. C'était une manière de filiale de l'œuvre des Enfants de Dieu. Son but était « d'organiser successivement des travaux productifs qui puissent procurer au Peuple Français les moyens de vivre en travaillant ». L'installation des cuisines écono-

(1) *Léon, fils naturel de l'Empereur Napoléon, aux citoyens de l'arrondissement de Saint-Denis ;* Paris, le 20 mars 1846.

miques était de son programme. Pour attirer les adhérents, on devait employer de candides moyens. « La persuasion est le seul moyen d'action de la société, à l'exclusion de toute agitation ou démonstration extérieure (1). » Ses ressources devaient être tirées de la générosité bénévole du public. Ses actions étaient au prix modeste de 5 francs, payables, — innovation sans précédent ! — en nature ou en travail. De plus : « le directeur de la société compte sur le concours de tous les hommes de bien pour l'aider à continuer ses publications, en lui faisant l'envoi d'un don de 5 francs en un bon de la poste ». L'alléchant prospectus ajoutait : « On recevra cependant les adhésions qui ne contiendront aucune offrande pour la société. » Sage précaution ! Le programme de l'affaire s'inspirait d'un assez curieux mysticisme socialiste résumé par Léon en ces termes : « Si j'ai quelque ambition, c'est de prouver par les faits, que la religion catholique, apostolique et romaine bien comprise, est la seule qui donne les moyens de réaliser la sublime devise écrite sur le drapeau de la République : Liberté, Égalité, Fraternité (2). » Cela devait conduire, tout droit, le peuple français au bonheur. De compagnie avec M. Deniau, vice-président du comité des vœux ; M. André Marius, représentant du peuple, questeur du même comité ; Mme de Saurimont, trésorière ; M. Darnault, chef de la comptabilité, et M. Decourdemanche, jurisconsulte, président du collège des professeurs, Léon avait, comme prési-

(1) *Société Pacifique fondée et dirigée par M. Léon (ex-comte Léon), ayant pour but de procurer au peuple français les moyens de vivre en travaillant ;* Paris, 17 avril 1849, in-fol.

(2) *Le Comte Léon au prince Napoléon-Louis Bonaparte... ;* p. 2.

dent-fondateur, assumé cette tâche généreuse. On verra plus loin qu'il ne la poussa pas fort avant. Toutefois, pendant quelques mois, il s'ingénia à faire de l'agitation. Le 28 juin 1849, il demandait à l'Assemblée nationale une subvention d'un million pour la Société Pacifique. Il faisait promesse de consacrer cette somme à l'extinction du paupérisme et à la publication d'un bulletin ouvert aux polémiques destinées à améliorer la constitution de la République (1). L'Assemblée demanda à réfléchir. Léon, alors, s'adressa, le 6 août suivant, aux Romains, « mes frères », pour les exhorter à dépouiller l'esprit de révolte que la France leur avait inspiré, afin de se rendre dignes « de recevoir le véritable esprit de paix ». Il les encourageait : « Répandez-vous dans vos temples pour demander à Dieu ce nouvel esprit (2). » Il donna lui-même l'exemple de sa leçon en briguant le trône d'Italie. Le pape reçut de lui, à cette occasion, des lettres fort extraordinaires (3). Les archives du Vatican gardent avec une discrétion jalouse ces papiers. Toutefois le bâtard ne cessa de continuer ses prêches en France, et il me faut confesser qu'il n'oubliait point de prêcher pour ses saints. Ainsi, en septembre 1849, il déclara, par placard, à l'Assemblée législative, qu'il y avait urgence à accorder un sursis d'un an aux poursuites des

(1) *Le Citoyen Léon, ex-comte Léon, fils de l'Empereur Napoléon, directeur de la Société Pacifique, à l'Assemblée Législative ;* Paris, 1849, in-fol.

(2) *Le Citoyen Léon, ex-comte Léon, fils de l'Empereur Napoléon, directeur de la Société Pacifique, au peuple romain ;* Paris, 6 août 1849, in-fol.

(3) Communication de M. le marquis Adrien-Americ Colocci, lieutenant-colonel de l'armée italienne, ancien député.

saisies immobilières (1). Il devait méditer là un mauvais tour à son propriétaire récalcitrant de la rue Joubert ! Le gouvernement ne consentit pas à jouer sa partie dans ce badinage. Léon pensa que, dans la place, il aurait plus de chances pour mener à bien ses grands et divers projets. En juillet 1849, il avait derechef sollicité le suffrage des électeurs de Saint-Denis. Il aspirait à jouer le député Job, car il affichait avec une orgueilleuse ostentation son délabrement pécuniaire.« Je vis dans la pauvreté depuis plus de quinze ans, disait-il, je connais les douleurs du pauvre, je serai fidèle à sa cause (2). » Mais, Jean, va-t'en voir s'ils viennent ! Et Job-Léon demeura sur le fumier de ses dettes et le lit des exploits d'huissiers. Car, avec ces officiers ministériels, il n'avait pas cessé toutes relations. Cette même année 1849, il avait avec eux repris un contact à peine interrompu depuis 1847, et ce à propos d'une affaire où, une fois encore, on le montre d'une ingéniosité amie d'une morale élastique. Je veux conter cette histoire.

En 1849, Léon avait fait la connaissance, à la Bourse, d'un sieur Jean Bernard, âgé de quarante-sept ans, domicilié, à l'ordinaire, à Lyon, mais pour lors gîté à Paris, avenue des Champs-Élysées. Bernard fut fort flatté d'entrer en relations avec un aussi illustre personnage. Il le fut bien davantage quand Léon, confidentiellement, lui

(1) *Le Citoyen Léon, ex-comte Léon, fils de l'Empereur Napoléon, directeur de la Société Pacifique, à l'Assemblée Législative, sur l'urgente nécessité d'accorder un sursis d'un an aux poursuites de saisies immobilières ;* Paris, 24 septembre 1849, in-fol.

(2) *Le Citoyen Léon, ex-comte Léon, fils de l'Empereur Napoléon, directeur de la Société Pacifique, à tous les électeurs de France, pour les prochaines élections ;* Paris, 22 juillet 1849, in-fol.

conta qu'il allait être nommé ambassadeur en Russie, que le gouvernement, ayant peur de lui, désirait l'éloigner, et qu'il cherchait, précisément, en ce moment, un secrétaire d'ambassade, poste pour lequel lui, Bernard, semblait convenir à merveille (1). Bernard s'enflamma. Être secrétaire d'ambassade ! Il ne quitta plus les talons de Léon, qu'il prisait d'autant plus qu'il avait pour feu l'Empereur une admiration désordonnée. Tous les soirs, de compagnie, ils allaient chopiner en certain estaminet du passage Jouffroy, où, quand le chaleureux Bernard élevait la voix, Léon disait : « Paix, Duroc ! » Bernard-Duroc de Léon-Napoléon ! Conclusion imprévue de l'épopée. Naturellement, à chaque coup, soucoupes, demi-tasses et petits verres étaient réglés par l'enthousiaste Bernard. Il poussa même plus loin ses libéralités. Certain jour, chez un sieur Henry, il fit pour Léon l'emplette d'un lit en fer, dont le règlement amena entre eux les discussions les plus désagréables. Ce fut la discorde. La querelle secoua ses torches sur eux. Bernard-Duroc rencontrant Léon-Napoléon au boulevard l'apostropha avec vigueur : « Rendez-moi mon lit à la fin ! Voulez-vous me le rendre ? » Léon l'invita à décamper, mais l'autre récidiva, ce à quoi Léon coupa court en lui disant charitablement : « Si vous ne vous retirez pas, je vais vous donner des gifles ! » Méchante pensée ! Duroc aussitôt se mit à pousser d'horribles cris et de hautes clameurs : « Au voleur ! A l'assassin ! Voilà le voleur ! Voilà l'assassin ! » La foule s'attroupa, intéressée, autour de ce bruyant

(1) *Gazette des Tribunaux*, 22 février 1849.

débat. Éperdu, gémissant, Bernard se jeta dans ses rangs, hurlant : « A moi, peuple souverain ! Je me mets sous l'assistance du peuple ! C'est le comte Léon ! C'est mon voleur ! C'est mon assassin ! » Cela tournait au boulevard du crime. Dignement Léon trancha le débat en sautant dans un cabriolet, lequel vola chez le commissaire le plus proche. Le cas de Bernard était grave. Ce quidam hargneux ne s'était-il pas, en outre, avisé d'aller jeter au domicile de Léon, n° 9, boulevard des Italiens, des lettres ouvertes contenant les plus noires choses, disant à la concierge : « Tenez, voilà pour votre escroc ? » La correctionnelle seule était capable de venger Léon-Napoléon des infamies de Duroc-Bernard. Ce ne traîna pas. Le 21 février Bernard était condamné par la huitième chambre à dix jours de prison pour injures et diffamations envers Léon. Mais, à son tour, toujours par rapport à ce lit de fer, cause du conflit, il assigna Léon comme auteur de l'escroquerie. Ce ne lui servit qu'à recueillir quinze autres jours de prison pour dénonciation calomnieuse. Il y ajouta 50 francs d'amende, mais ayant fait appel du tout, il eut, de plus, à verser 1.000 francs de dommages-intérêts à Léon, partie civile (1). C'était terminer une impériale mésaventure par une impériale condamnation. Bernard y dut regarder, par la suite, à deux fois, avant de fréquenter avec assiduité des bâtards de haute souche.

De telles aventures, autour desquelles joyeusement clabaudaient les gazettes, le nom de Léon n'était pas sans

(1) *Gazette des Tribunaux*, 22 février et 27 juillet 1849.



LE TOMBEAU DU COMTE DE LUXBOURG A AMERANG

(D'après une photographie prise en 1912 et communiquée par M. Joachim Kuhn.)

sortir avec un éclat modéré. C'était aux barres des correctionnelles et dans les prétoires des tribunaux civils que se formait sa fâcheuse renommée. Avide de gloire, il la demandait à la politique et à la révélation des théories de Coëssin ; il se parait magnifiquement de ce titre de fils de Napoléon qu'il traînait dans la boue de ses scandaleuses procédures. « Léon, ex-comte Léon, fils de l'Empereur Napoléon !... » Hautement, sur les murailles de Paris, il affichait sa bâtardise, désireux de cette célébrité dont il paraît avoir été un maniaque. « Les bâtards des héros n'ont pas besoin d'être légitimés pour hériter de leur gloire ; cela dépend d'eux », disait un secrétaire de Napoléon (1). C'était d'une manière imprévue, que Léon prétendait hériter de celle de son père. Il complétait Austerlitz par Sainte-Pélagie ; Sainte-Hélène par la correctionnelle. Il y a une épigramme célèbre, laquelle, si elle ne fut point faite pour Léon, lui convient à merveille, à savoir que, si son père prenait les capitales, lui, escroquait les capitaux.

(1) *Mémoires du baron Fain...*; p. 308.

IV

DANS LES OMBRES DU SCANDALE ET DE L'OUBLI

Léon et son cousin le Président de la République. — Souvenir gardé par Louis-Napoléon du duel manqué de Londres. — Exécution du testament secret de Napoléon en faveur de Léon. — Encore les affaires d'argent. — Les besoins du bâtard. — Le chapitre de ses emprunts. — Histoire d'un Corrège sur agate. — Léon veut se marier. — Il épouse la fille de son jardinier. — Fin de la vie d'Éléonore. — Son veuvage. — Réconciliation avec son fils. — Elle meurt. — Léon après l'Empire. — Commencement de la suprême misère. — Il se fixe à Pontoise. — Sa mort obscure et misérable. — Sa famille après son décès. — Disparition de sa fosse. — Inutile pèlerinage dans un cimetière départemental.

SUR les murs de Saint-Denis, en mars 1848, le fils de Napoléon proclamait avec ostentation : « Jamais vous ne me verrez voter le rétablissement d'aucune dynastie en France. » C'était une promesse politique. On sait ce que, dans ce pays, valent les promesses de ce bord. Il est familièrement admis que de pareils engagements ne tirent guère à conséquence. Que nous en avons vu se flétrir de ces sacrés engagements ! Léon, lui, ne se singularisa point par une inutile et absurde fidélité à

ce serment. Deux ans après, presque jour pour jour, il s'empressait de féliciter son cousin Louis-Napoléon de son avènement à la présidence de la République. Sans doute, ce n'était point encore le rétablissement d'une dynastie, de la dynastie de son père, mais ce y tâchait. En attendant que ce fut chose faite, Léon se tenait à honneur de présenter ses félicitations au nouvel élu. Entre eux, il y avait bien cette vieille histoire du duel de Londres, l'incident des deux lettres insolentes de 1840, mais, quoi, n'était-ce point là la menue monnaie d'une peccadille de jeunesse ? Il eut le loisir d'y méditer, quand, quelques jours plus tard, il reçut à sa demande d'audience, cette réponse sans ambages :

Palais de l'Élysée, le 30 mars 1850.

CABINET PARTICULIER DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

MONSIEUR,

Le Président de la République aurait souhaité vous donner audience et recevoir de vous-même les assurances de dévouement que vous lui offrez par écrit; mais le nombre et la gravité des affaires l'en ont empêché. Il ne veut pas, toutefois, que vous ignoriez combien il est sensible à votre démarche et aux motifs qui l'ont inspirée. Il me charge de vous l'exprimer avec ses regrets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le chef du cabinet,

MOCQUARD (1).

(1) *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle...* ; p. 6. — Jean-François-Constant Mocquard, dont le rôle confidentiel auprès de Napoléon III a été considérable, était né, à Bordeaux, le 11 novembre 1791. Tout d'abord secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires en Bavière, avocat à Paris, de 1830 à 1839, sous-préfet à Bagnères-de-Bigorre, il se lia intimement avec Louis-

C'était une fin de non-recevoir, enveloppée de courtoisie. L'interdiction de l'Élysée, qui était faite à Léon en 1850, devait, l'Empire rétabli, être continuée aux Tuileries. Il s'apercevait, maintenant, du souvenir que l'affaire de Londres avait laissée dans la mémoire de Napoléon III, car il était incontestable pour lui que ce n'était point sa vie de scandales retentissants, mais bien le duel de 1840, qui lui fermait ces portes, que tout enfant, alors que l'Autre, le premier Empereur, était aux Tuileries, il avait franchi aux bras de sa nourrice. Châtiment cruel et punition imméritée! Quoi! le nouvel Empereur avait la rancune si tenace et pour lui, pour lui surtout qui ne demandait qu'à le

Napoléon à Arenenberg, et dirigea pour lui, en 1839, *Le Commerce*, feuille entièrement dévouée aux intérêts du Prince. Appelé, lors de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République, au secrétariat général de l'Élysée, il fut créé sénateur le 27 mai 1863. Élégant, spirituel, latiniste, « il faisait à l'œil l'effet d'un feu d'artifice continuel », dit une familière de la cour. Au physique, Mocquard était grand, maigre et glabre. Tout ce qui touchait au théâtre l'intéressait. Il fut des collaborateurs de d'Ennery et de Victor Séjour, notamment dans le drame *La Tireuse de cartes*. Viel-Castel l'accusait d'être « important et prêt à toutes les platitudes ». Il faut reconnaître, en effet, qu'il fut d'un grand secours à Napoléon III dans la liquidation de la liaison avec Miss Howard (cf, mon volume *Napoléon III et les Femmes...* ; pp. 171 et suiv.). Mocquard qui, le 27 novembre 1826, avait épousé à Eauze (Gers), Marie-Anne-Eugénie-Alida Gounon (née à Eauze, le 26 mai 1807, décédée à Paris le 18 décembre 1855), mourut le 9 décembre 1864, à Paris. Il fut remplacé dans ses fonctions de secrétaire du cabinet de l'Empereur, par Étienne Conti, né à Ajaccio le 31 octobre 1812, sénateur le 14 août 1868, mort à Paris, le 13 janvier 1872. — Sur Mocquard, cf. *Mémoires du comte Horace de Viel-Castel... ;* t I, p. 87 ; comtesse Stéphanie de Tascher de la Pagerie, *Mon Séjour aux Tuileries* ; *1852-1858* ; Paris, 1900, in-18, t. II, p. 178 ; t. II, p. 242 ; Marie Colombier, *Mémoires ; Fin d'Empire ;* Paris, s. d. [1898], in-18, p. 97 ; Gustave Claudin, *Mes Souvenirs ; les Boulevards de 1840-1871 ;* Paris, 1884, in-18, p. 72 ; *Journal des Goncourt : Mémoires de la vie littéraire ;* Première série ; Paris, 1910, in-18, t. I p. 297 ; Taxile Delord, *Histoire du Second Empire; 1848-1869 ;* Paris, 1869, in-8, t. I, p. 36.

servir, comme préfet, conseiller d'État, où sous tout autre uniforme à glorieuses chamarrures? « Électeurs, jamais vous ne me verrez voter le rétablissement d'aucune dynastie en France!... » Oui, mais, des murs de banlieue qu'elles décoraient, les affiches avaient, à présent, disparu. Ah! si l'affaire de Londres avait pu, elle aussi, tomber dans le gouffre des promesses électorales! Léon, de longtemps, s'en lamenta. A son frère, le comte Walewski, autre bâtard de Napoléon, il en écrivait, songeant toujours à ce duel raté : « J'ai bien cruellement expié ce tort par la privation, depuis tant d'années, d'être admis à l'honneur de la présence de Sa Majesté. J'espère, mon cher Walewski, que la générosité de l'Empereur me pardonnera cette faute que je voudrais réparer en mettant ma vie à son service. Mon devoir est de servir l'Empereur. Ce cri de ma conscience ne me laisse pas de repos. L'inaction à laquelle on me condamne, par le silence, est une vraie torture. Je veux supplier Sa Majesté de mettre un terme à ce long exil. J'ai assez de force et d'énergie pour remplir dignement la fonction qui me serait confiée; mon dévouement à l'Empereur et à sa dynastie ne se démentira jamais (1). » Le regret était tardif. Me laissera-t-on dire que je le crois intéressé? En tout cas, l'Empereur demeura inexorable. Mocquard, que la comtesse de Luxbourg rencontra un jour au Bois de Boulogne, lui confessa que c'était, en effet, le souvenir du duel de 1840, qui dictait à Napoléon III sa résolution de

(1) Le comte Léon au comte Walewski ; Ile-Saint-Denis, 12 juin 1859. — *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle...* ; p. 17.

ne pas recevoir Léon. Il ajouta : « Sa Majesté ne le recevra jamais ; prévenez-en Monsieur votre fils. » Enfin, l'Empereur lui-même se prononça devant un général qui, de la part de la mère de Léon, lui parla de l'affaire : « Dites à Mme la comteese de Luxbourg que je ne ferai aucun obstacle aux justes réclamations de son fils vis-à-vis de l'État ; mais laissons cela, général, je ne puis oublier l'affaire de Londres (1). » Ce fut irrévocable. Des Tuileries aucun pardon ne vint ; il n'en vint que de l'argent. L'argent ! Plus que jamais Léon était aux abois. Il lui fallait de l'argent, et beaucoup. Ne lui en devait-on pas, et de fortes sommes ? Exemple : les 300.000 francs du codicille secret du testament de l'Empereur. Dès 1849, il se mit à en réclamer le remboursement avec énergie. Au président de la République il adressait une lettre ouverte où il disait : « La patience est une grande vertu, j'ai prouvé depuis vingt ans que je la possède. Tout ceci est grave, monsieur le Président ; vous ne l'oublierez pas ! Le sang glorieux de l'Empereur Napoléon coule dans mes veines, son neveu est chef de l'État ; obtiendrai-je réparation et justice (2) ? » La chose était grave surtout pour sa bourse, et d'autant plus que les calculs qu'il avait faits chiffraient la donation paternelle et

(1) Le comte Léon à l'impératrice Eugénie ; Paris, 28 juillet 1858. — *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle... ;* p. 33.

(2) Le comte Léon à M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française ; Paris, le 14 février 1849. — *Le citoyen Léon, ex-comte Léon, fils naturel de l'Empereur Napoléon, directeur de la Société Pacifique, à M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française, sur la nécessité de faire déposer aux Archives nationales tous les testaments et codicilles publics et secrets de Sa Majesté l'Empereur Napoléon ;* Paris, 25 octobre 1849, in-fol.

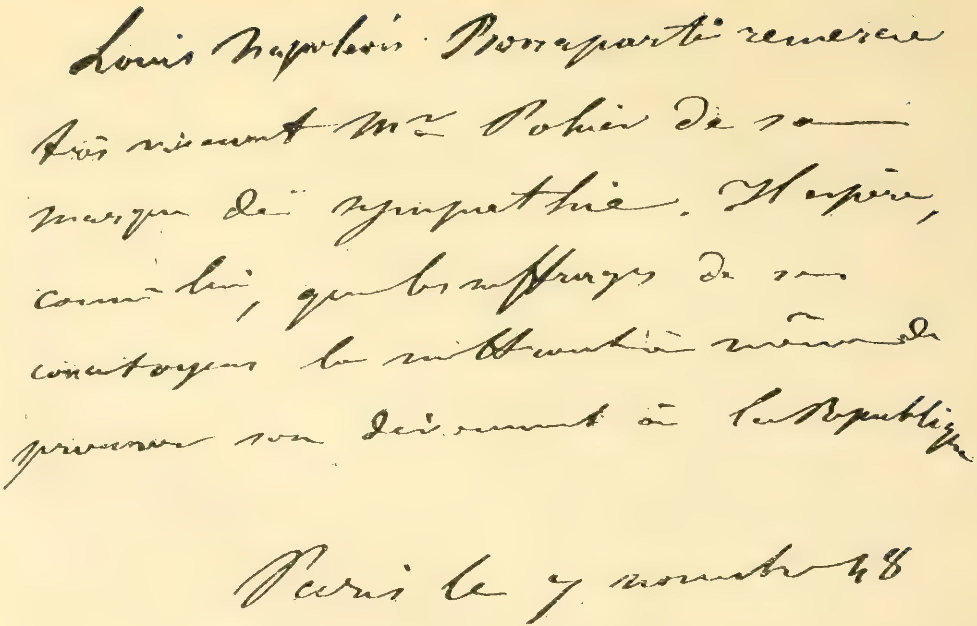
impériale par des capitaux d'importance. Au 7 juillet 1853, Léon estimait que l'État lui était redevable de la somme de 872.670 francs représentant le capital et les intérêts de la somme que lui accorda l'Empereur, par ses décrets du 30 avril, 8 et 31 mai 1815, sur la vente des bois de l'État dans la Moselle (1). L'année suivante, il eut presque satisfaction. Par un décret du 5 août, Napoléon III décidait l'exécution du legs du testament de Napoléon Ier. La part de Léon, primitivement fixée par le père à 300.000 francs, fut réduite par le neveu à 255.319 francs, en rentes à 3 p. 100, dont la nue propriété fut donnée à Walewski. Pour annoncer cette libéralité, *Le Moniteur* eut des pudeurs. Léon y fut désigné par une périphrase dont témoigne cet extrait du décret du 5 mai 1855, fixant les attributions des legs de Sainte-Hélène :

NOMS des LÉGATAIRES	MONTANT des LEGS	SOMMES REÇUES en capital et intérêts	DIFFÉRENCE entre les SOMMES REÇUES et le montant des legs	SOMMES A RECEVOIR d'après le décret
Au pupille du beau-père de Meneval	300.000	»	300.000	255.319

Le pupille du beau-père de Meneval ! C'était, avec finesse, se tirer d'un pas délicat (2). On n'y mit, non seulement de

(1) *Papiers et Correspondance de la famille impériale* ; édition collationnée sur le texte de l'Imprimerie nationale ; Paris, édit. Garnier ; MDCCCLXXI, in-18, t. II, p. 138.

(2) *Le Moniteur Universel*, 6 mai 1855.



Louis Napoléon Bonaparte remercie très vivement Mr Potier de sa marque de sympathie. Il espère, comme lui, que les suffrages de ses concitoyens le mettront même de prouver son dévouement à la République

Paris le 7 novembre 48

Lettre autographe de Louis-Napoléon.
(Collection d'autographes Georges Cain.)

la finesse, mais encore de la sagesse. Sur ce capital de 255.319 francs, on prit 45.000 francs pour désintéresser divers créanciers de Léon, et le reste servit à lui constituer une pension de 10.000 francs, avec spécification qu'à son décès, sans enfants, les 210.000 francs feraient retour au comte Walewski. Une rente de 10.000 francs! Maigre chère aux dents vorace du bâtard, quoiqu'au mois de juin précédent, les Tuileries eussent déjà payé quelques-unes de ses dettes, 7.202 fr. 50 (1). Vivre avec cela? Ce problème lui paraissait insoluble, d'autant plus qu'il avait de fort grands besoins. Aux libéralités de Napoléon III, il avait débuté par demander, le 11 juin 1852, 20.000 francs pour aller à Rome. Faire un voyage d'agrément? Point. Pour accomplir « de grands desseins ». Ces « desseins », il en avait déjà réalisé une partie, le 10 avril 1850, en allant déposer à Rome, au couvent des Saints-Apôtres, les livres de Coëssin. Naturellement, on fit, cette fois, la sourde oreille (2). C'était au temps où la Société Pacifique était en pleine floraison. Le 1er février 1855, en l'étude de Me Bergeon, dépositaire des illustres testaments de Coëssin, Léon passait, en association avec un homme de lettres du nom de Joseph-Jean-Baptiste Charbonnel, l'acte constitutif de la société commerciale des Enfants de Dieu. De concert avec la Société Pacifique, elle devait acheter, pour y établir son siège, l'ancien hôtel Bonaparte, rue de la Victoire, où Napoléon Ier, « alors Consul (*sic!*) sortit pour accomplir le 18 Bru-

(1) *Papiers et Correspondance de la famille impériale...*; t. II, p. 139.

(2) *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle...*; p. 4.

maire (1) ». C'est ainsi que le fils écrivait, alors, l'histoire du père. Ce projet avorta, avec bien d'autres, car, explique Léon, « le temps n'était pas venu » et « j'arrêtai cette combinaison (2) ». N'attendez point que je l'en blâme. Provisoirement, cette liquidation lui laissa des loisirs. Vite il en usa pour ouvrir, le 25 mai 1853, une fabrique d'encre à l'Ile-Saint-Denis, quai de la Seine, n° 27 (3). Il en cumulait la direction avec celle d'un reboisement et d'un défrichement général des départements aux cantons incultes. De plus, de chez lui, il solutionnait la question italienne, perfectionnait la navigation sous-marine, et ce qui est plus, il faisait breveter la fameuse lampe « à fond tournant » du merveilleux Coëssin. La catastrophe ne tarda point. Notre homme, bientôt, se trouva sans le sou, et l'intrépide tireur de pieds de biches, se remit en campagne. L'ère des emprunts recommença. Comme Gourgaud, comme tous les autres, Walewski se laissa emprunter. Mais il tenait à en demeurer là, car à des demandes d'audience, il se contentait de répondre :

Paris, le 30 septembre 1855.

Je regrette que mes occupations ne me permettent pas de vous recevoir en ce moment. Quant aux très petites sommes que j'ai été assez

(1) Comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis et J.-J.-B. Charbonnel, homme de lettres. Circulaire adressée à N. N. S. S. les cardinaux, archevêques et évêques de l'Empire français ; Paris, 15 mai 1856. — *M. le comte Léon à Son Eminence Monseigneur le cardinal Morlot... ;* p. 27.

(2) *Œuvre des Enfants de Dieu réunis en familles spirituelles, fondée à Paris par M. François-Guillaume Coëssin, le 29 septembre 1829, et autorisée sous la direction de N. S. les évêques par une lettre du Saint-Siège apostolique, datée de Rome, le 26 juin 1850, et déposée au rang des minutes de Me Bergeon, notaire, à Paris par acte passé en son étude le 30 mai 1851 ;* s. l. [Paris], s. d. [juillet 1857], in-4, p. 3.

(3) *Œuvre des Enfants de Dieu réunis en familles spirituelles... ;* p. 3.

heureux pour pouvoir vous faire, n'y songez pas, je vous prie ; il sera toujours temps de les régler plus tard.

Agréez l'expression de tous mes sentiments.

A. WALEWSKI (1).

Le plus étonnant de tout, c'est assurément de voir Léon, lui-même, publier ces cinglants billets où se devine la lassitude, l'ennui et le mépris. Mais il n'en a guère cure, et, de Walewski, refusant, il se tourne vers l'Empereur, qui, lui aussi, n'a pas été rebelle à toutes les demandes d'argent. En août 1857, Léon cherche à lui emprunter 3.000 francs (2). Refus. Volte-face. Le 17 novembre suivant, il demande au prince Napoléon un prêt de 10.000 francs, pour le règlement de ses dettes. Nouveau refus, et d'audience et d'argent (3). Walewski, immédiatement, reçoit la même requête. Autre refus. Même demande à Morny. Morny répond avec politesse : « J'ai malheureusement moi-même bien des obligations à remplir qui me mettent dans l'impossibilité de faire une avance quelle qu'elle soit (4). » Mais voici que, pour le tirer, peut-être, d'ennui, surgit une nouvelle affaire pour Léon. En 1831, un sieur Cartier, ingénieur, avait constitué une société pour l'établissement d'une ligne ferrée vers la Belgique, par Beauvais, Amiens, Arras et Lille. La concession lui en avait été promise par

(1) *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle...* ; p. 16.

(2) *M. le comte Léon à Son Eminence Monseigneur le cardinal Morlot...* ; p. 31.

(3) *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle...* ; p. 21.

(4) *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle...* ; p. 22.

le ministère Thiers, et Léon, alléché, avait fourni tous les fonds pour les premières études. En 1838, Cartier décéda, et, en 1845, Rothschild obtint la concession qui avait été garantie à l'ingénieur. Bond et grandes clameurs de Léon qui n'accusa le ministre des Travaux publics de rien moins que d'avoir dérobé ses plans. En 1857, il l'assigne, à cet effet, en payement de 500.000 francs de dommages-intérêts (1). En attendant que se plaide ce nouveau procès, il faut vivre. Il se défait alors de ses souvenirs de famille. En 1834, au sortir de sa messe épiscopale, le cardinal et oncle Fesch, lui avait fait cadeau d'un tableau tiré de sa fameuse galerie. C'était un Corrège, peint sur agate, encadré de cuivre doré et enfermé dans un bel étui en maroquin vert. Il représentait un ange offrant, aux Oliviers, le calice au Christ. Longtemps Fesch avait eu la terreur de se voir enlever ce chef-d'œuvre, par l'Empereur, pour le Louvre. Il l'avait placé sur un chevalet, dans sa chambre à coucher, et à qui l'admirait, il disait : « Il ne me quitte jamais. Je l'ai toujours sous les yeux. Sans cela j'aurais trop peur qu'*il* ne me le prît (2). » *Il* ne l'ayant pas pris, ce fut le bâtard qui le reçut. Dès 1838, « en présence de difficultés pécuniaires », il avait essayé de le vendre, et, pour 40.000 fr. il l'avait offert à la reine Amélie. On trouva qu'à ce prix on se pouvait passer d'un Corrège, et force fut à Léon de le garder. En 1840, un prêteur lui donna 600 francs sur l'objet, lequel fut repris en 1855, par les soins de l'avoué

(1) *Papiers et Correspondance de la famille impériale...* ; t. II, p. 139.

(2) Comte D'HÉRISSON, *Souvenirs intimes et Notes du baron Mounier, secrétaire de Napoléon Ier, pair de France, directeur général de la police* ; Paris, 1896, in-8, p. 254.

Boudin, chargé de la liquidation des comptes de Léon lors de l'exécution des legs du testament de l'Empereur. Le 1er mai 1858, Léon se décida à le proposer au prince Napoléon, et lui écrivait :

Ayant un pressant besoin d'argent aujourd'hui pour satisfaire quelques créanciers qui me poursuivent impitoyablement, et pour faire face aux dépenses de mon mariage, qu'il importe d'accomplir au plus tôt pour légitimer mes deux garçons, je voudrais vendre ce tableau, bien qu'il soit pour moi d'un prix inestimable, à cause du donateur, et que je m'en désaisisse à regret. Je viens donc vous l'offrir, Prince, et pour vous en faciliter l'acquisition, j'en fixe le prix à 25.000 francs.

Parole ! A 25.000 francs, c'était donné. Mais ce rabais séduisant ne toucha pas le « Philippe-Égalité de la famille, (1) » et, le 3 mai, il déclinait poliment l'offre de son cousin, malgré les honorables motifs qui la dictaient (2).

Léon, en effet, cherchait à se marier. Depuis quelques mois, déjà, il caressait cet aimable projet, car toujours pour les frais de la noce, il sollicitait, dès le 22 décembre 1857, un p[illegible]t de 5.000 francs de Napoléon III (en réclamant par la même occasion ses étrennes) (3), et, le 17 décembre, la même somme de Rothschild (4). Les deux potentats firent la sourde oreille, ce qui fit que le mariage fut retardé. La fiancée, une dame Jonet, Françoise-Fanny, était née à Bruxelles le

(1) Audivi, *Le Prince Napoléon ; Notes et souvenirs ;* Paris, 1891, in-8, p. 32.

(2) Le comte Léon à S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte ; Paris, 1er mai 1858. — *M. le comte Léon à Son Eminence Monseigneur le cardinal Morlot... ;* pp. 62, 63.

(3) *M. le comte Léon, ancien commandant de la Garde nationale de Saint-Denis, à Son Excellence M. Delangle... ;* p. 27.

(4) *M. le comte Léon à Son Eminence Monseigneur le cardinal Morlot... ;* p. 43.

14 janvier 1831, de Maximilien Jonet et de Marie Wirin-Jacquemau (1). Son père, à l'Ile-Saint-Denis, avait été le jardinier du comte Léon, ce qui, tout naturellement, l'avait amené à avoir des bontés pour la jeune jardinière (2). En 1853, il vivait avec elle dans un appartement loué sous le nom de Mme Jonet, ce qui fit qu'un jour que les meubles furent saisis, la dite Mme Jonet dut aller, au tribunal des référés, en revendiquer la propriété (3). Ce sont là tours de méchants créanciers et aussi de mauvais débiteurs. Des relations de Léon et de cette dame étaient nés, le bâtard le confesse sans gêne aucune, deux fils. L'aîné, Charles, avait vu le jour à Saint-Denis, le 25 octobre 1855 ; le cadet, Gaston, à Paris (XIIe arrondissement), le 1er juin 1857. L'Empereur, sollicité en leur faveur, leur accorda à chacun 1.100 francs de pension (4). Quelques années encore, ils durent attendre la régularisation de leur état civil. Leur mère ne fut légalement épousée par leur père qu'en 1865, à la mairie du XVIIIe arrondissement (5). Napoléon III s'était, enfin, laissé fléchir : de janvier à juillet 1864, il avait donné ordre de verser à son ci-devant égorgeur la somme de 60.000 francs, — une paille, une goutte d'eau, images qui semblent faites à dessein pour Léon (6). Le cadeau ne fit que le mettre en goût, et, chose plaisante,

(1) Communication de M. le maire de Vitz-sur-Authie (Somme).

(2) Paul Ginisty, *Une petite-fille de Napoléon*, dans *La Marquise de Sade...;* p. 212.

(3) *M. le comte Léon à Son Eminence Monseigneur le cardinal Morlot...;* p. 31.

(4) *Papiers et Correspondance de la famille impériale...;* t. II, p. 139.

(5) *Intermédiaire des Chercheurs et curieux*, 25 septembre 1891, col. 742, 743.

(6) *Papiers et Correspondance de la famille impériale...;* t. II, p. 139.



TOMBEAU D'ÉLÉONORE DENUELLE DE LA PLAIGNE,
au cimetière du Père La Chaise.

(Photographie prise en 1913.)

il inculqua ce goût à la nouvelle Mme Léon, au point qu'elle aussi se mit à solliciter, et des secours de 5 à 6.000 francs, et des commandes pour une mine belge où elle avait des intérêts, et des pensions pour ses fils au collège Sainte-Barbe et... Mais, en peut-on finir ? Il le faut pourtant, et par un dernier trait : en 1869, Léon demandait la concession du chemin de fer de Tours à Montluçon (1). L'affaire des chemins de fer du Nord ne l'avait point dégoûté des exploitations de voies ferrées.

1869 !... Depuis un an, il avait, à cette date, perdu sa mère, la vive Éléonore du Consulat, l'oiseau charmant de la volière de Mme Campan. Au lendemain de la mise à la retraite de son mari, le 1er octobre 1846, elle l'avait suivi en Autriche. Leurs ressources, à en croire une voix, intéressée, il est vrai, étaient modestes. Ils n'avaient, pour tout revenu, que cette rente de 22.000 francs due au souvenir amoureux et généreux de Napoléon (2). On peut toutefois y ajouter quelque créance, car Luxbourg, quoique ayant dépassé la soixantaine, sollicita un emploi dans la diplomatie, et il l'eut. En avait-il donc vraiment besoin pour soutenir le grand train auquel il était habitué ? Aussi, le 1er mai 1847, fut-il nommé ministre de Bavière à Vienne. C'est qu'il avait dû songer à l'avenir, à l'établissement de la fille qui lui était née d'Éléonore. La vieillesse des Luxbourg se consolait des grâces neuves de cette enfant. Amélie, née à Dresde le 3 novembre 1825, fut mariée peu avant

(1) *Papiers et Correspondance de la famille impériale...*; t. II, p. 139.

(2) Plaidoirie de Me Marie pour la comtesse de Luxbourg ; Cour royale de Paris (4e chambre); audience du 22 janvier 1847. — *Gazette des Tribunaux*, 23 janvier 1847.

l'envoi de Luxbourg à Vienne. Le 11 février 1847, à Munich, elle épousait le baron Krafft-Maximilien-Ernest-François-Chrétien-Désiré-Guillaume-Louis de Crailsheim, seigneur d'Amerang et d'Alten-Hohenhau, âgé alors de vingt-six ans, et qui devait devenir chambellan du roi de Bavière et chevalier d'honneur de l'ordre de Saint-Jean (1). Les Crailsheim étaient de Franconie ; on en trouve fait mention dès 1235, et depuis 1713, ils portaient le titre de baron. Amélie ne fut mariée que peu d'années : le 3 août 1856 elle mourait à Amerang, laissant trois enfants, actuellement tous vivants (2). Elle suivait dans la tombe son père, à moins d'un mois de distance. Le comte de Luxbourg, qui, le 1er octobre 1849, avait pris sa retraite définitive, était allé, en juillet 1856, faire une cure aux bains d'Achselmaunstein, en Bavière. Il y fut atteint d'une pleurésie, qui, rapidement, l'emporta, le 10 juillet, à la nuit tombante. Son cercueil fut transporté à Amerang, dans le tombeau de famille, d'un fort beau style gothique.

Éléonore, rapidement, quitta les lieux de son double malheur, la tombe où, en quelques jours, son mari et sa fille retournaient à la paix de la terre. De tout ce qu'elle avait aimé que lui demeurait-il maintenant dans cette

(1) Né à Rügland, le 22 mars 1821, le mari d'Amélie de Luxbourg mourut le 4 juillet 1892, à Ansbach. — Communication de M. Joachim Kühn.

(2) Ce sont : Marie, née à Amerang, le 20 décembre 1847, mariée à Munich, le 4 juin 1872, au chevalier François de Wille, aujourd'hui général de brigade en retraite, demeurant à Wurtzbourg; Clémentine, née à Amerang, le 17 novembre 1848, actuellement fille de la Charité à Beyrouth (Syrie), et Krafft-Antoine-Maximilien, né à Amerang, le 10 mai 1852, seigneur d'Amerang, domaine de 420 hectares, dans la Haute-Bavière, chef actuel de la branche Rügland de Crailsheim, père de quatre enfants. — Communication de M. Joachim Kühn.

Bavière étrangère où elle avait su décider de ses nouveaux destins ? Rien qui la pût retenir et consoler. A Paris, tout au moins, sa sœur, Zulma, lui restait, et aussi son fils, ce Léon qui avait publiquement diffamé son nom, mais qui était son fils, son enfant, le dernier. C'était là tout ce qui restait désormais de son passé. Son père était mort le 26 mars 1821 ; sa mère avait disparu ; Revel n'était plus, et elle se sentait horriblement seule. Elle revint en France et se rapprocha de son fils. Le 15 juillet 1858, après des procès qui avaient duré sept ans (1), et une lutte douloureuse qui s'était prolongée dix-sept années, elle se réconcilia avec lui (2). Elle était vieille à cette heure, courbée, cassée, fanée, toute beauté abolie, et soixante et onze ans ! Dix ans encore, elle avait à vivre, à vivre avec ses souvenirs, et quels souvenirs ! Auprès d'un mari qui mangeait le pain de ces 22.000 francs de rente donnés par un amant impérial, elle, l'ancienne maîtresse de Napoléon, la divorcée de Revel, la veuve d'Augier, avait vieilli. Quel spectre son souvenir levait-il dans sa mémoire fidèle ? Et l'Empereur ? Elle ne l'avait point aimé ; elle avait subi la passade avec ses profits, et sans doute, comme pour certain vaudevilliste de l'Empire, demeurait-il pour elle « un petit gros qui avait l'air commun (3). » Cet amour d'un jour, cette tendresse d'une heure, avaient été le malheur de sa vie, mais aussi la fortune. Que de scandales, de Revel à Léon, nés de cette furtive et fugitive liaison ! Que d'amer-

(1) *Le Comte Léon au prince Napoléon-Louis Bonaparte...* ; p. 2.

(2) *M. le comte Léon à Son Eminence Monseigneur le cardinal Morlot...* ; p. 6.

(3) LUDOVIC HALÉVY, de l'Académie française, *Notes et Souvenirs; 1871-1872* ; Paris, 1889, in-18, p. 126.

tumes bues dans une coupe dorée ! De tout cela, de tout ce passé, elle n'était plus elle-même que le misérable et branlant fantôme ruiné. Là-haut, dans le cimetière du Père-Lachaise, près de la pyramide moussue sous laquelle gisait Volney, sa fosse l'attendait. Longue et lourde dalle, depuis bien des années on y avait gravé dans la pierre :

†

ICI REPOSENT
DOMINIQUE
DENUELLE DELAPLAIGNE
DÉCÉDÉ LE 26 MARS 1821
A L'AGE DE 72 ANS.

Ici reposent... Il était seul, là, cependant, mais c'était elle, elle qui s'acharnait à vivre et à survivre, que cette terre humide attendait. Enfin, son jour vint. Au nº 20 du boulevard Malesherbes, le 30 janvier 1868, elle mourut (1). Elle fut portée, là-bas, près des cendres de son père. Sa sœur Zulma veilla à faire inscrire sur la dalle verdissante :

LOUISE-CATHERINE-ÉLÉONORE
DENUELLE DELAPLAIGNE
VEUVE DE CHARLES-AUGUSTE, COMTE DE LUXBOURG,
DÉCÉDÉE LE 30 JANVIER 1868
A L'AGE DE 79 ANS (2).

Mais quelques lignes demeuraient encore à remplir sur

(1) CHARLES NAUROY, *Les Secrets des Bonaparte...*; p. 213.
(2) Née en 1787, Éléonore avait, en réalité, à sa mort, quatre-vingt et un an.

la pierre; une place restait à prendre sous elle. Zulma n'attendit guère pour remplir les unes et occuper l'autre. Deux ans plus tard, la double épitaphe se complétait :

ALEXANDRINE-LOUISE-ZULMA
DENUELLE DELAPLAIGNE
DÉCÉDÉE LE 27 AVRIL 1880
A L'AGE DE 72 ANS.

Et le ciseau du marbrier acheva :

DE PROFUNDIS

*
* *

CONCESSION A PERPÉTUITÉ.

Léon demeura donc seul, en face des procès que la succession de sa mère engendrait (1). Dans le temps qu'ils se solutionnaient et que se réglait l'héritage de Zulma, l'Empire tombait et la Commune levait son drapeau rouge dans Paris en flammes. Léon abandonna son appartement de Paris et se réfugia en Angleterre. Il gîtait là dans une modeste chambre de Camden Town, à Londres, et, pour vivre, il vendait les dernières reliques impériales en sa possession. C'est ainsi qu'au musée Tussaud il céda un buste de Madame Mère (2). Avec la paix il revint en France, et alla habiter Toulouse. C'était en 1875 (3). Plus d'Empire, plus

(1) Sur ces procès, cf. *Gazette des Tribunaux*, 7 décembre 1872.

(2) W. Wheeler, *Catalogue of Napoleonic relics, pictures and other works of art and curiosities* ; s. l. [Londres], s. d., pet. in-4, p. 36.

(3) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 décembre 1871, col. 971.

d'Empereur, partant plus de rentes. Il avait encore par devers lui de petites peintures enfermées en de beaux écrins. C'étaient des sujets obscènes, qu'il attribuait, je ne sais avec quel degré de vraisemblance, au Titien et au Corrège. Il les disait venir de Napoléon, et quoique leurs écrins fussent aux armes impériales, il ne put trouver un collectionneur pour les enfermer dedans un cabinet secret (1). Vieux, malade, il dégringolait définitivement à la misère. Ses créanciers ne l'appelaient plus devant les tribunaux que pour se faire solder d'anciens comptes pour le moins périmés. Ainsi, le 13 mai 1874, son nom retentit pour la dernière fois au tribunal civil, où une dame Tourillon, couturière, l'assignait en règlement d'un reliquat de facture de 6.373 francs (2). Il s'était claquemuré, maintenant, à Pontoise et y avait élu l'avant-dernier de ses nombreux domiciles. De ces logis de son ancienne splendeur, de ces clapiers de ses détresses, il est à peu près impossible de dresser la liste et de 1832, où il habite rue Saint-Honoré, n° 370 ; de 1836, où on le trouve rue Taitbout, n° 15 ; de 1845, où il est rue Joubert, n° 3 ; de 1848, où du n° 9 de la rue Joubert il va au n° 63 de la rue de Provence, dans la cité d'Antin ; de 1849, où il date ses lettres du n° 10 de la rue Saint-Thomas-du-Louvre et du n° 9, boulevard des Italiens ; de 1850, où il joue au châtelain dans sa propriété de l'Ile-Saint-Denis, quai de Sèvres, n° 18 (3) ; de 1857, où

(1) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 25 septembre 1891, col. 743.
(2) *Gazette des Tribunaux*, 14 mai 1874.
(3) « Cette propriété fut vendue par autorité de justice en 1872. » — *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 décembre 1891, col. 972.

LE COMTE LÉON

AU PRINCE

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE

Prince,

A l'approche des nouvelles élections qui, sans doute, vont de nouveau vous ouvrir les portes de l'Assemblée nationale, dans ce moment où les nouvelles institutions républicaines de la France paraissent se consolider, et convier tous les citoyens à coopérer, par leur intelligence et leur travail, à la grande solution du bien-être moral et matériel de toutes les classes de la société, je dois vous dire mon opinion sur l'ordre de choses fondé par les immortelles journées de Février dernier, et sur le parti que vous avez à prendre, en vous faisant connaître les raisons qui m'ont éloigné, jusqu'à ce jour, de prendre une position quelconque, et l'ordre d'idées sur lequel j'ai posé les bases de mon travail personnel, afin de payer aussi ma dette à l'humanité.

Au mois de mars 1840, je me rendis à Londres, afin de connaître, des rois Joseph et Jérôme Bonaparte, les dispositions testamentaires que son éminence le cardinal Fesch avait pu faire en ma faveur. Je voulais aussi vous instruire des grandes choses dont je m'occupais, pensant qu'elles devaient avoir accès dans votre esprit, mais la calomnie m'y avait devancé; je ne réussis à rien : vous me considérâtes comme votre ennemi, et peu s'en est fallu qu'un duel fatal n'eût lieu entre vous et moi. Combien je l'aurais regretté! Il eût fait le chagrin de toute ma vie, car j'ai vu depuis, par votre malheureuse affaire de Boulogne, que vous vous trompiez, et que les projets dont vous vous occupiez à Londres, lorsque j'y arrivai, [illegible]

Aujourd'hui les temps sont changés, la République a été proclamée en France; votre devoir est de la servir sans arrière-pensée. Deux fois vous avez été appelé à la représentation nationale par le vœu de vos concitoyens; deux fois vous avez refusé de vous rendre à votre poste. L'opinion générale est que vous avez eu tort; cependant, le petit nombre des gens qui réfléchissent n'ont vu dans votre refus que des motifs de prudence et de sagesse, conseillés par l'état d'exaspération où se trouvaient alors les partis. Si les nouvelles élections qui se préparent vous rappellent, mon opinion est que vous ne devez point hésiter de venir au milieu de vos concitoyens. C'est en vous faisant connaître par de grandes actions, par votre dévouement aux intérêts vrais du peuple et de la France, que vous devez naturellement prétendre aux fonctions les plus élevées de la République, et arriver même à la présidence qui, selon moi, doit être le but le plus noble de votre ambition.

Le mot République, qui signifie littéralement chose publique, intérêt général, renferme à lui seul tous les devoirs du vrai républicain, qui se résument dans l'abnégation individuelle pour le bonheur de tous. La présidence n'est, en définitive, que la royauté élective, accessible au plus digne; et les emplois ne sont que des fractions du pouvoir déléguées aux plus honnêtes, aux plus justes et aux plus capables, quelles que soient leur naissance et leur fortune. Le travail organisé sur de nouvelles bases doit en être la richesse, et l'économie ne peut se réaliser que par la [illegible]

ciale les principes et soutient les droits du gouvernement démocratique républicain.

Je suis philosophe, moi aussi, et je reconnais que, dans une société quelconque, un homme ne peut être ni honnête ni juste s'il ne sait d'où il vient et où il va.

La raison ne suffit point pour lui procurer cette lumière; sans la religion, tout homme est obligé de marcher toujours dans les ténèbres. La seule religion catholique est celle qui, à la clarté infaillible de son flambeau, découvre à l'homme son origine et son terme. Une société quelconque ne peut subsister sans morale; il ne peut y avoir de bonne morale là où la religion n'existe pas : ce n'est donc que de la religion que toute société peut tirer son appui.

Une société sans religion est semblable à un vaisseau sans boussole; et comme un vaisseau sans boussole est toujours incertain sur la route qu'il tient et est privé de l'espérance d'entrer dans le port, ainsi une société sans religion est toujours agitée et secouée par le tourbillon des passions les plus furieuses, et se trouve perpétuellement en proie aux fureurs d'une guerre intestine qui la précipite dans un abîme de maux qui, tôt ou tard, la conduisent nécessairement à périr.

La France, instruite par ses propres calamités, a finalement ouvert les yeux; et, s'attachant à cette ancre qui seule pouvait la sauver au milieu de la tempête, elle a rappelé de nouveau dans son sein la religion catholique.

Je dois avouer que, de mon côté, j'ai pour beaucoup contribué à cette belle œuvre; je vous assure qu'en France les églises sont de nouveau ouvertes, que la religion catholique y reprend son ancienne splendeur, que le peuple français regarde avec respect ces sacrés pasteurs qui, pleins de zèle, retournent au milieu de leur troupeau qu'ils avaient été [illegible]

intérêt, puisqu'elle prouve que j'employais avec ma vie autre-

Paris, le 15 mai 1840

Voici un bien gros paquet, monsieur le Comte. Je pense que vous avez soin de lire le *Capitole*, qui est la feuille de la famille Bonaparte ; néanmoins, à tout hasard, je joins un article de ce journal, qui vous concerne.

J'ai d'abord eu le désir de répondre aux odieuses et ignobles insinuations que contient cet article ; mais j'ai réfléchi que cela pouvait contrarier vos pensées et manquer d'opportunité. Je me suis donc borné à aller moi-même chez le maître d'hôtel Fournol, et à lui demander la lettre ci-jointe, qu'il a écrite de sa propre spontanéité, et sans la plus petite insinuation de ma part.

Vous savez, monsieur le Comte, que moi seul et les honorables amis qui vivent dans mon intimité, sommes en mesure de démontrer mathématiquement tout ce qu'il y a d'odieux et d'infâme dans les lâches insinuations du *Capitole*, et que ni les miens, ni moi surtout, ne vous manquerons au besoin.

En ce qui concerne votre duel avec le prince Louis, si vous m'eussiez demandé mon avis, je vous l'aurais conseillé moi-même, en supposant, bien entendu, que les hauts et nobles sentiments que vous manifestiez, lors de votre départ, sont fondamentalement enracinés en vous, et que vous avez pris un soin consciencieux d'en faire la règle de vos plus grandes comme de vos plus minimes actions. S'il en était autrement, *que le mal reprenne et dévore ce qui lui appartient*.

Je voudrais bien savoir quel est celui de vos oncles et grand-oncles, tantes et même grand'mère, qui oserait se dire sans les fautes de jeunesse qu'ils vous reprochent, *et vous jeter la première pierre*.

Je souhaite, monsieur le Comte, que vous ayez persévéré avec droiture, en présence de Dieu, qu'on ne trompe point, dans les hauts et nobles sentiments que vous manifestiez avant de partir, c'est là tout mon désir.

Signé F. G. Coessin.

Le prince Lucien Bonaparte qui, président de l'Assemblée des cinq-cents, se couvrit au moment où l'Empereur allait être mis hors la loi, leva la séance, et par cette action lui sauva la vie, resta fidèle aux principes républicains, ne voulut jamais accepter aucune charge de l'empire et fut le seul de la famille de l'Empereur qui m'accueillit à Londres avec bonté. Il m'écouta et comprit les grandes choses dont je m'occupais ; il me prodigua toute sorte de témoignages d'intérêt et d'amitié, m'encouragea dans mon dessein, me fit concevoir les plus douces espérances, et, au moment de mon départ de Londres, me remit, pour une de ses cousines, cette petite lettre

Londres, 19 mars 1840.

Ma chère Cousine,

Je donne à mon neveu le comte Léon ces deux mots pour vous, afin de lui procurer l'avantage de connaître une personne qui nous est chère, vous pouvez avoir toute confiance en lui. Ma femme va mieux. Je lui ai écrit sur son silence à votre égard, et j'espère qu'il cessera.

Croyez, ma chère Cousine, à mes amitiés.

Votre tout dévoué,

Signé Prince de Canino.

qui puisse en affermir les bases, en fécondant et développant ensemble toutes les vertus.

Vous trouverez cette opinion tout entière dans le discours prononcé par l'Empereur, lorsqu'il était premier consul, aux curés de Milan réunis. J'en joins ici la copie, persuadé qu'il sera d'une grande autorité auprès de vous. Les grands sentiments qui y sont exprimés et les vérités éternelles qu'il contient, doivent servir de règle de conduite à tous ceux qui prétendent au gouvernement des peuples. J'y ai trouvé pour moi un grand enseignement, et il convient, dans les circonstances actuelles, de lui donner la plus grande publicité possible.

Discours de Bonaparte, premier consul, aux Curés de Milan.

J'ai désiré de vous voir ici tous rassemblés, uniquement pour avoir le plaisir de vous faire connaître, moi-même, mes sentiments au sujet de la religion catholique, apostolique et romaine.

Persuadé qu'elle est la seule qui puisse former une société quelconque bien ordonnée, et consolider les bases de tout bon gouvernement, je vous assure que, dans tous les temps et par tous les moyens, j'en serai toujours le protecteur et le défenseur. Je vous regarde, vous qui êtes les ministres de cette religion, qui est aussi la mienne, comme mes plus chers amis ; je vous déclare que je saurai punir exemplairement avec les peines les plus rigoureuses et, s'il en est besoin, même par la mort, comme perturbateurs du repos public, tous ceux qui feront la moindre insulte à votre religion et à la mienne, et qui oseront, de quelque manière que ce soit, mépriser vos sacrées personnes.

Mon intention expresse est que la religion chrétienne, catholique et romaine, soit conservée dans sa pleine vigueur et dans la possession totale de cet exercice libre et public, où elle se trouvait lorsque je parus pour la première fois dans ces heureuses contrées. Quelque atteinte qu'on y ait donnée dans le temps de mon premier séjour en Italie, surtout par rapport à la discipline, le tout est arrivé malgré moi et contre mon inclination.

Simple agent d'un gouvernement qui ne se mettait nullement en peine de la religion catholique, je ne pouvais alors empêcher tous ces désordres que l'on voulait absolument introduire à son désavantage. Revêtu à présent d'une plénitude de pouvoirs, je suis résolu à mettre en œuvre tous les moyens que je connaîtrai les plus propres à défendre et à soutenir cette même religion.

Les modernes philosophes se sont efforcés de persuader à la France que la religion catholique est ennemie implacable de tout système démocratique, de tout gouvernement républicain, de là a pris son origine cette fière persécution que la République française fit à la religion et à ses ministres, et de là vinrent de même toutes les horreurs auxquelles cette nation malheureuse ne s'est trouvée que trop en proie.

La diversité d'opinions n'eut pas peu de part à ces désordres. A l'époque de la révolution, elle dominait dans la France, qui n'était d'ailleurs que trop divisée en différentes sectes sur le point de la religion.

L'expérience a détrompé les Français et les a convaincus que la religion catholique est celle qui, plus que toute autre, s'adapte à un genre de gouvernement quelconque, et qu'elle développe d'une manière spé-

vos personnes, je vous le répète, seront à l'avenir respectées et sacrées. Quant à vos biens, aussitôt que la chose sera possible, je ne manquerai point de donner les ordres convenables pour qu'ils vous soient rendus, du moins en partie, et je ferai en sorte que vous soyez assurés, d'une manière stable, d'un traitement convenable et décent pour votre entretien.

Tels sont les sentimens que je voulais vous manifester personnellement à vous aussi, par rapport à la religion chrétienne, catholique et romaine.

Je désire que ces sentiments soient recueillis par vous, arrangés et publiés avec mon approbation par le moyen de l'impression, de manière qu'ils soient connus non seulement à l'Italie, à la France, mais en même temps à l'Europe tout entière.

Tels sont les principes qui doivent faire la base de votre conduite à venir. C'est à la lumière de cette philosophie la plus élevée, la plus pure de toutes et la seule vraie, que vous parviendrez à vous préserver des dangers de la séduction, et que vous serez vraiment utile à la France, votre patrie. Toute autre voie serait pour vous dangereuse ; elle vous perdrait sans retour.

Telle est ma manière de voir sur le nouvel ordre de choses établi en France, et sur le plan de conduite que vous devez vous tracer.

Si je me trompais, si je n'avais pas le bonheur d'être compris de vous, et si vous étiez assez malheureux pour rejeter les grandes choses dont je vous entretiens, et celles dont je m'occupe, je ne pourrais que vous plaindre de toute mon âme ; je n'en persévérerais pas moins dans la voie où je suis entré, et je dirais avec M. Coessin : QUE LE MAL REPRENNE ET DÉVORE CE QUI LUI APPARTIENT.

Quant à ce qui me regarde, depuis que j'ai quitté St-Denis, où j'ai été persécuté par le gouvernement de Louis-Philippe, jusque dans mes fonctions de commandant de la garde nationale, la calomnie n'a pas cessé de me présenter partout sous un faux jour.

Le 8 janvier 1839, M. de Menneval, le tuteur que l'empereur m'avait nommé à Sainte-Hélène, m'écrivit la lettre suivante (1),

---

(1) Paris, ce 8 janvier 1839

Mon cher Léon, j'étais absent quand on a remis chez moi votre lettre. Je la trouve à mon retour de la campagne ; sa vue et sa lecture ont renouvelé la peine que j'ai ressentie en apprenant votre triste situation, et quand j'ai envisagé l'impuissance où je suis d'y porter remède. C'est un de mes chagrins les plus poignants. Je n'aurais pas eu besoin de la recommandation laissée par l'empereur à ses exécuteurs testamentaires et à moi naturellement, de vous protéger, mais quelle protection puis-je vous offrir ? Le culte des souvenirs peut être honorable aujourd'hui, mais il est entièrement inefficace et plus nuisible qu'utile : en quoi pourrais-je donc vous servir ?

N'avez-vous point eu recours à votre mère ; car ne serait-ce pas sa-

Un placard politique du comte Léon.

(Collection Hector Fleischmann.)

il s'est réfugié n° 163, rue Saint-Antoine ; de 1861, où il monte à Montmartre, rue de l'Empereur, n° 31 ; il est bien difficile de le suivre et de le poursuivre jusqu'au jour où il se fixe à Pontoise, rue de l'Hermitage, à la villa Davenport (1). Il n'y demeure guère, au reste, et bientôt il prend domicile rue de Beaujon, dans la maison appartenant à M. Fleury, lequel habite à Vallangoujard (2). C'est là sa dernière étape. La chambre dont il fait son refuge, il la décore de quatre portraits de Napoléon, — « mon glorieux père ! » — d'une peinture qui montre Éléonore dans tout le jeune éclat de sa beauté, et d'un tableau où il est figuré, lui, Léon, le manteau aux épaules, l'œil impertinent, romantique et romanesque (3). Et, devant la cheminée, il place un paravent en tapisserie fait par Éléonore, tout ce qui lui demeure de l'héritage maternel. Voilà le domicile où, pendant quelques mois encore, il est condamné à expier par le souvenir. « When I was a fashionable to the buckled hair... » — « Quand j'étais un beau aux cheveux bouclés !... » soupirait Byron déchu (4). Ainsi il peut soupirer, lui aussi, devant l'image cavalière et alerte de ce qu'il fut autrefois. Il est vieux et vaincu ; ses soixante-quinze ans lui pèsent lourdement aux épaules, et c'est cette heure que la nature choisit pour lui accuser au visage pâli et fané les traits du captif de Sainte-Hélène. Le pouce

(1) Communication de M. F. Depoin, de Pontoise.

(2) Communication de M. Soulière, secrétaire de la mairie de Pontoise.

(3) Paul Ginisty, *Une petite-fille de Napoléon*, dans *La Marquise de Sade...*; pp. 219, 220.

(4) Alfred Delvau, *Les Lions du jour; physionomies du jour*; Paris, 1867, in-18, p. 27.

de la vieillesse lui précise la ressemblance impériale, et, à l'heure où il va disparaître, le masque napoléonien se fixe par lui. Cette épave devient quasi-majestueuse sous le cheveu blanc ; tout de lui et de son passé s'efface, ses folies, ses manœuvres louches, ses équivoques combinaisons : il est le fils de l'Empereur. Mais quelle déchéance ! Les chemises du vieillard sont élimées ; plus de linge et pas de tabac ! Tout de même, c'est cruellement qu'il expie les aventures de l'autrefois ! Au coin de son feu éteint et en cendres, quels souvenirs il a à tisonner ! Pas longtemps ! Pas longtemps ! L'heure est venue pour lui aussi, de s'en aller, de rejoindre les morts de sa race, de clore par l'effacement l'épopée de la bâtardise illustre.

Le 14 avril 1881, à dix heures du matin, d'une maladie d'intestins, il meurt (1). A la mairie, où son fils Gaston et Fleury, le propriétaire, vont déclarer le décès, le scribe le qualifie « rentier » et l'appelle le « sieur Le Comte (Léon) ». Il avait déjà un acte de naissance bien étrange. Son acte de décès a, lui aussi, sa curiosité. Et, obscurément, on le glissa dans la terre des pauvres et la fosse des indigents. Peu de temps sur son tertre herbeux la petite croix de bois noir demeura. Elle pourrit et tomba. Puis un jour vint où à ces ossements sans mémoire la terre fut reprise et donnée à des morts plus fortunés. Depuis douze ans, la fosse du comte Léon a disparu (2). Qui se fut avisé d'y aller pèleriner ? Sa famille ? A peine. Au lende-

(1) PAUL GINISTY, *Une petite-fille de Napoléon*, dans *La Marquise de Sade... ;* p. 222.

(2) Communication de M. Soulière, secrétaire de la mairie de Pontoise.

main de son décès, sa femme, réduite à l'extrême de la misère, se fit garde-malade (1) et femme de ménage chez une dame Dulauri, ancienne cuisinière du préfet de police de l'Empire, Piétri (2). La pitié d'une voisine, Mme Greffe, femme d'un agent d'assurances, la garantit des horreurs de la faim. Pour les fils, Charles et Gaston, ils avaient depuis longtemps orienté leur fortune par ailleurs. Charles, brigadier au 16e régiment des chasseurs à cheval, à Vendôme, en 1875, épousa sept ans plus tard, le 27 décembre 1888, à Saint-Germain-en-Laye, la baronne d'Elegert (3). Concessionnaire de mines de fer au Vénézuéla, il mourut à Caracas en août 1894 (4). Gaston, représentant de commerce à la Rochelle, brigua, en 1890, les suffrages des électeurs parisiens, sous le patronage de M. Maurice Barrès. « Pour notre part, dit l'auteur d'*Un Ennemi des lois*, nous nous rappelons avoir vivement insisté auprès du général Boulanger en faveur d'un candidat que recommandait, entre autres mérites, la fabuleuse beauté de son origine (5). » Mais M. Gaston Léon, auprès des électeurs de Paris, ne fut pas plus heureux que son père, naguère, auprès des électeurs de Saint-Denis. Léon ? Cela disait-il quelque chose au Paris de 1890 ? Outre ces deux fils nés avant son mariage avec Mlle Jonet, le comte Léon avait

(1) Communication de M. Brisset, de Pontoise.

(2) PAUL GINISTY, *Une petite-fille de Napoléon*, dans *La Marquise de Sade...;* pp. 213, 214.

(3) CHARLES NAUROY, *Les Secrets des Bonaparte...;* p. 234.

(4) Docteur MAX BILLARD, *Un Fils de Napoléon Ier...;* p. 97.

(5) MAURICE BARRÈS, *Les femmes de Bonaparte*, dans *Le Figaro*, 6 novembre 1893.

eu, depuis, deux autres enfants : Fernand, qui partit dans les Amériques, et nous en revint, il y a quelques années, comme chef des Buffalo-Bill (1), et Charlotte, née en 1867, laquelle épousa M. Mesnard. Après la mort de son père, sur la recommandation du curé de Pontoise, M. Driot, et d'une âme dévouée aux œuvres charitables, Mlle de Boisbrenay, Charlotte Léon fut élevée chez les Dames de la Compassion (2). L'éducation qu'elle y reçut lui permit d'entrer dans l'enseignement et de débuter comme institutrice à l'école communale des filles de Boghari, en Algérie. Sa mère, la comtesse Léon, vivait avec elle et la suivit en France, quand elle fut appelée, dans la Somme, au poste de Vitz-sur-Authie. C'est là que la fille du jardinier belge, devenue la belle-fille de Napoléon, mourut le 12 mars 1899, à quatre heures du matin. Par la suite, Mme Mesnard-Léon fut rapprochée de la capitale, et, après avoir enseigné quelque temps à Bry-sur-Marne, nommée à Paris. Les Bonaparte ne se désintéressèrent pas de cette petite-fille de l'Empereur, et les frais de l'éducation de ses enfants fut assumée par le prince Roland Bonaparte. Ici finit l'histoire merveilleuse et malheureuse du bâtard de l'Empereur.

* * *

Non, non, petit cimetière de Pontoise, je n'irai pas rôder parmi tes tombeaux modestes et tes morts obscurs, je n'irai

(1) Docteur Max Billard, *Un Fils de Napoléon Ier...;* p. 97.
(2) Paul Ginisty, *Une petite-fille de Napoléon*, dans *La Marquise de Sade...;* pp. 213, 214.

pas dans ta poussière soulevée chercher le fantôme de celui dont les cendres sont confondues dans ta terre. Son nom jeté dans ton enclos n'y aurait point d'écho et l'ombre bleue de ton aimable verdure campagnarde est réservée à des trépassés plus heureux. La mort a complété pour lui la vengeance d'une exemplaire expiation; elle l'a fait deux fois misérable : et dans l'agonie et dans le tombeau. A cet éternel errant, à cet inquiet frénétique, à ce morbide aventurier, elle a refusé le repos éternel dans un coin de terre respecté. J'admire la combinaison de ce destin. Le cimetière a été pour lui ce que furent les deux empires des deux Napoléons : une terre promise d'où il fut chassé à peine entré. L'armorial écarta de ses parchemins ce blason traversé de la barre des bâtards de haute origine; ô Mort, sur ce cadavre, à ton tour, tu traças la barre de ta réprobation. Non, cimetière départemental et solitaire, je n'irai point vers toi, car dans Paris, au ciel léger, je connais le bel if élancé et gémissant qui tremble sur la tombe de la sensible et amoureuse Éléonore...

*
* *

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE	ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

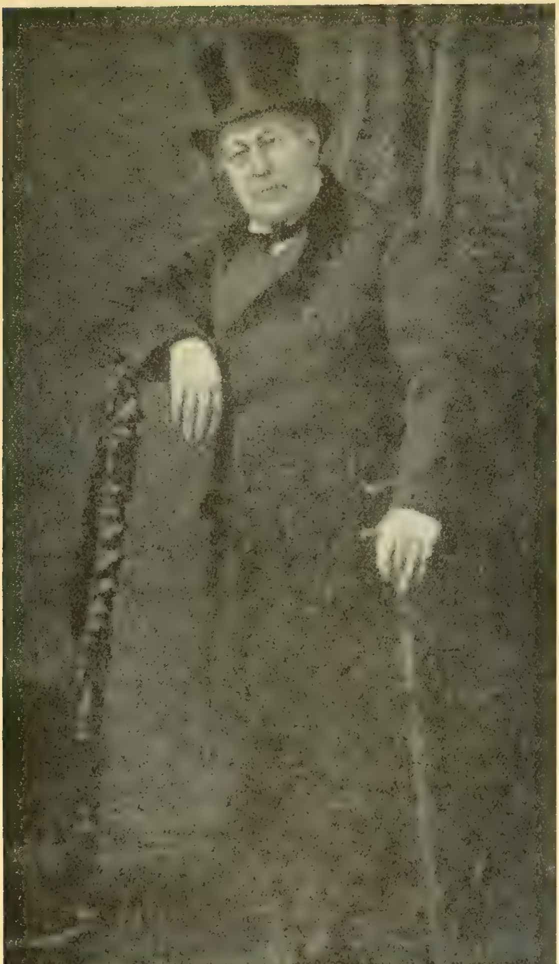
VILLE DE PONTOISE

Acte de décès

Du quinze avril mil huit cent quatre-vingt-un, à une heure de relevée. — Acte de décès du sieur Le Comte (Léon), âgé de soixante-quinze ans, né à Paris le treize décembre mil huit cent six, rentier, demeurant à Pontoise, rue de Beaujour, numéro quatre, décédé en son domicile, le jour d'hier à dix heures du matin ; époux de dame Françoise Jonet, rentière, âgée de quarante-cinq ans, demeurant susdite rue de Beaujour, mariée à Paris. — Les témoins ont été M. Gaston Léon Le Comte, âgé de vingt-trois ans, employé, demeurant à Paris, rue du Quatre-Septembre, fils du défunt, et M. Joseph Fleury, âgé de quarante-huit ans, propriétaire, demeurant à Vallangoujard (Seine-et-Oise), lesquels ont signé avec nous, maire de la ville de Pontoise, officier de l'état civil, après lecture faite et le décès constaté par nous, soussigné.

Gaston Léon — Fleury — Richomme

*
* *



LE COMTE LÉON DANS SA VIEILLESSE

(Photographie tirée de la collection de feu M. le sénateur Alfred Girard.)

APPENDICES

Pièces annexes
et
Documents complémentaires

I

L'ESCROC REVEL, LÉGATAIRE MORAL DE L'EMPEREUR

Dans un précédent chapitre de ce livre (1) j'ai montré comment Revel trouva moyen de prétendre à une pension sur les revenus accordés par l'Empereur au comte Léon. J'ai dit sur quels motifs s'appuyait l'escroc de l'an XIII pour revendiquer une part des libéralités de Napoléon. Ces raisons sont à ce point extraordinaires et invraisemblables qu'il y a lieu pour l'historien de verser au dossier de cette invraisemblable aventure les documents originaux qui la révèlent. Rien ne dénonce plus cruellement la psychologie de Revel. Ces pièces constituent un petit dossier retrouvé parmi les papiers Meneval. La première est une lettre adressée au secrétaire de Napoléon par Revel dans l'instant où, condamné à toutes les barres et rejeté par toutes les juridictions, il essayait de tirer quelque profit du silence qu'il se proposait de vendre, et que, déjà, précédemment, le premier tuteur de Léon, le baron de Mauvières, n'avait pas estimé un très haut prix. Je répète que ce document est véritablement extraordinaire, car on n'y voit rien moins que Revel se posant en légataire moral de l'exilé de Sainte-Hélène. On l'avait vu déjà en posture de filou, de mangeur de grenouilles, de cocu, considérons-le maintenant dans cette nouvelle incarnation, la plus étonnante de celles où il se montra si diversement brillant.

(1) Cf. chapitre IV, livre I.

I

A M. de Menneval.

Monsieur le baron,

J'ai signé le désistement de mon appel et une déclaration que vous regarderés, sans doute, comme très importante, puisqu'elle garantit à Léon l'état dans lequel vous désirés le maintenir, et que sa mère elle-même ne pourra jamais faire fixer contrairement comme elle en a le dessein. M. Gillet (1) a pu vous dire que cette déclaration était un acte de pur dévouement de ma part. Je l'ai fait pour m'associer à vos intentions qui sont de tenir Léon dans l'indépendance de deux familles qui convoitent sa fortune et qui se sont déjà emparées de sa personne.

Ma conduite en cette circonstance n'a point été désintéressée et ne devait pas l'être. Il est constant que l'Empereur fit de ma femme sa maîtresse ; que, de son commerce avec elle naquit Léon dont vous êtes tuteur. Le mari de cette femme, dépouillé de tout son avoir, ne pouvait être réduit à mourir de faim, en dotant l'enfant, l'Empereur a sous-entendu qu'on donnerait du pain au mari de la mère. Vous êtes l'exécuteur de cette disposition mentale : permettés moi d'appeler à votre conscience de son observation.

M. le baron de Mauvières, votre beau-père, sentit que des dédommagemens m'étaient dus, et m'assigna 1.200 francs par an sur les revenus du mineur. Je n'ai pas besoin de vous

(1) Notaire du baron de Meneval.

rappeler une discussion malheureuse qui s'éleva à l'occasion d'une avance de 300 francs imputable sur les trois derniers mois de l'année d'alors. J'étais à cette époque en danger d'être expulsé de mon logement ; le secours que je réclamais m'était d'une nécessité absolue : il me fut barbarement refusé. L'expulsion eut lieu, et si le Ciel ne m'eut ouvert un asyle à Neuilly, j'aurais eu pour habitation la voûte étherée, et pour nourriture l'herbe des champs. Cet état de détresse était d'autant plus affreux que ma fille le partageait. Le désespoir ne peut avoir sa source que dans des occasions semblables ; je ne pus m'en préserver, et voilà pourquoi j'ai continué à plaider avec M. de Mauvières, que vous avés remplacé. Vous avés gagné le procès que je n'avais intenté que dans l'intention de le perdre, mais il a fallu déchirer les pages du Code pour obtenir ce résultat. Sur l'appel j'aurais perdu encore, je ne me faisais pas illusion. En cassation ma requête aurait été rejettée... mais j'avais le droit d'écrire et d'intéresser, de vendre mes ouvrages pour exister.

Toutefois cette ressource ne m'était ouverte qu'aux dépens de réputations que je n'avais ni le désir ni le besoin d'offenser. Je sais bien que M. de Mauvières, vous et les membres du conseil d'administration du mineur, n'êtes que les exécuteurs religieux d'une volonté respectable. Vous avés appartenu à l'Empereur, vous gouvernés son fils naturel : ce rôle est louable et je ne pourrais le blâmer sans injustice. Mais, à votre tour, monsieur le baron, ne trouverés vous pas juste de convenir que je ne dois pas périr d'inanition ? Les mânes de Napoléon réclament des généro-

sités, elles désavouent et blâment les mesquineries. M. Gillet ne m'a remis que 350 francs. Je m'étais borné à demander la continuation de la pension de 1.200 francs, et le solde des arrérages, en attendant de votre conscience une disposition plus favorable. Il n'a osé prendre sur lui et me conseille de vous référer de ma réclamation.

J'ai commencé par me livrer. Je suis en votre pouvoir, mais vous ne traiterés pas votre prisonnier comme les Anglais ont traité le Grand Homme qui se jetta avec confiance dans leurs bras. Je viens de perdre mon fils, à qui j'avais donné l'état de géomètre, et qui aurait été l'appui de ma vieillesse. Il me reste une fille, jeune personne intéressante, d'une éducation solide, de mœurs pures, estimée partout où j'habite. Mon industrie, immense peut-être, s'arrête à chaque pas, faute d'argent. J'avais formé un établissement d'affaires à Neuilly ; il prospérait ; il périt. Un assez joli mobilier que j'avais gagné va être confisqué pour les loyers ; quelques dettes de ménage m'assassinent.

Je ne demande qu'un peu d'aisance. Vous avez l'âme trop grande pour me la refuser. Vous ne vous arreterés pas à un moment de vivacité que mon amour-propre blessé justifiait, mais que je condamne aujourd'hui parce qu'il m'est impossible de ne pas convenir que les injures qui en étaient le motif ne peuvent être raisonnablement imputées à leur auteur.

Votre tutelle est orageuse et pourra le devenir davantage par l'effet des combinaisons des familles Denuelle et Luxbourg. Mais je soutiendrai les actes que je viens de faire. Comptés sur moi, monsieur, je n'ai aucune raison de vous

vouloir du mal. Il n'en est pas ainsi des Denuelle qui m'ont mis à la paille. Je serai votre auxiliaire quand vous jugerés à propos que je le devienne. En attendant, je suis avec la plus grande estime...

Paris, 10 juin 1823.

Les mânes de Napoléon réclament des générosités !... Revel prisonnier, — prisonnier, oui ! — de Meneval, se comparant à l'Empereur prisonnier des Anglais !... Il est de ces beautés auxquelles on ne peut ajouter des traits.

II

Mais non content de faire ainsi sa soumission à Meneval, Revel jugea à propos de solliciter la bonté des membres du nouveau conseil de famille accordé à Léon, et, trois jours plus tard, il leur dépêchait cette supplique supplémentaire :

A M. le comte de Lavalette, le comte Las Cases,
le baron Denon.

M.

J'ai mis fin au procès en désaveu de paternité de l'enfant Léon que je soutenais contre vous en votre qualité de membres du conseil de famille de ce mineur, un désistement de l'appel que j'avais interjetté de deux jugements rendus par le tribunal civil de la Seine, et une déclaration portant que je suis convaincu qu'il n'existe aucune affinité ni réelle ni putative entre cet enfant et mon mariage sont déposés en l'étude de M. Gillet notaire. M. de Menneval est instruit de l'existence de ces deux actes que j'ai fait spontanément et qui me mériteront, sans doute, M. une part à votre bienveillance.

Vous connaissés le traité que je conclus en 1821 avec M. le baron de Mauvières, alors tuteur de Léon, par lequel je me soumettais à suspendre ma demande en désaveu jusqu'à la majorité de son pupille, moyennant une pension de 1.200 francs par an. Cette somme disproportionnée avec la fortune que je préservais des atteintes des familles Denuelle et Luxbourg, aurait dû être portée, au moins, au triple de sa quotité, et, vraisemblablement, elle aurait été de beaucoup augmentée si, alors, comme aujourd'hui, j'avais renoncé à mon action. Il est tout naturel de penser que, si, pour une simple suspension du procès, 1.200 francs me furent alloués, un désistement définitif aurait inspiré des dédommagements plus amples. J'ai sollicité une augmentation de M. de Menneval, mais il reférera, sans doute, de ma demande au Conseil, et c'est sous ce rapport que je prends la liberté de vous écrire, pour vous prier de m'être favorables. Les mânes de l'Empereur, dis-je à M. de Menneval, réclament des libéralités envers moi. J'ai fidèlement servi Napoléon, malgré mes peines domestiques que j'avais à lui reprocher. Ma droiture me méritait autre chose qu'un oubli. Il vous appartient de contribuer à la réparation de celui que j'éprouve en coopérant à donner suffisamment de pain à un vieil officier, père de famille, victime d'une injustice qu'il vient de couvrir d'un voile.

Je suis...

Paris, 13 juin 1823.

Autre beauté : *J'ai fidèlement servi Napoléon...* Il y a de l'impuissance à souligner d'aussi candides manifestations.

III

Toutefois, à ces belles paroles, ni Meneval, ni Lavalette, ni Las Cases, voire Denon, ne se laissèrent prendre et tous quatre gardèrent le silence. Au reste, Revel sans grande patience, ne leur laissa pas le loisir de lui répondre, et deux jours plus tard il s'adressait à un cinquième personnage : M. Lerat de Magnitot, juge de paix au II[e] arrondissement de Paris. C'était sous les auspices de ce M. Lerat de Magnitot qu'avait été constitué le deuxième conseil de famille de Léon. Appelé, à ce titre, à le présider, le juge reçut de Revel une épître de détresse qui constitue la troisième pièce de cet étonnant dossier. La voici :

A M. Lerat de Magnitot,
juge de paix du 2[e] arrondissement de Paris.

Monsieur le juge de paix,

Le plus grand hommage qu'un justiciable puisse rendre au magistrat dont il relève, c'est de s'adresser avec confiance à ses vertus publiques et privées. Vous n'ignorés pas mes malheurs. J'ai perdu du même coup ma femme et ma fortune par un trait de despotisme inouï dans l'histoire. Vous reconnaissés à ce début qu'il s'agit de la cruelle avanture (*sic*) qui a donné le jour à l'enfant Léon.

Las de plaider sans fruit, m'enfonçant dans les bourbiers de la misère en proportion des efforts que je faisais pour en sortir, je m'adressai, il y a quelques jours, à M. Gillet, notaire, pour lui faire part de la résolution que j'avais prise d'abandonner mes prétentions domestiques sur Léon, de rendre au conseil, qui administre le mineur, une sécurité que je pouvais troubler long-temps encore, et de faire cesser les dépenses considérables que lui coûtait notre procès.

Cette ouverture ne fut pas d'abord sans succès. M. Gillet consentit au rétablissement d'une pension de douze cent cent (*sic*) francs par an que M. de Mauvières avait consentie en 1821, et nous ne demeurâmes en suspens que sur le payement des arrérages, M. Gillet communiqua mes propositions à M. de Menneval, tuteur actuel de Léon. Par suite de leurs relations j'ai reçu 350 fr. au lieu de 1.800 fr. qui sont dus. J'ai plusieurs jours conservé l'espoir d'obtenir le restant de la somme, et pour mettre un terme aux défiances dont on me cerne injustement, je signai un désistement et une déclaration propres à me rendre désormais impossible toute discussion nouvelle.

D'après les conseils de M. Gillet, j'ai écrit à M. de Menneval une lettre où ma bonne foi ressort de chaque terme et que M. Gillet a approuvée. M'étant présenté chez ce dernier dans la pensée d'en obtenir la réponse qu'il était raisonnable d'en attendre, je n'ai entendu qu'un langage équivoque. Il ne m'est pas permis d'espérer même une réponse de M. de Menneval, c'est-à-dire qu'on se fait un cruel plaisir de me maintenir dans un état malheureux et d'insulter à mon amour-propre. On trouve que je dois m'estimer riche de 100 francs par mois dont aucun écrit ne cautionne le payement. Si j'expose qu'un assés joli mobilier, que j'avais acquis par mon travail, va être confisqué pour les loyers, que le payement des arrérages d'une pension mesquinement fixée me permettrait d'acquitter, on me répond que c'est tant pis pour moi et qu'on ne saurait qu'y faire.

Affligé de cet état de choses, j'ai cherché à intéresser

MM. les comtes de La Vallette et Las-Cases et baron Denon. Je prends la liberté de joindre ici copie de ma circulaire. Si je suis assés malheureux pour que le langage de mon âme soit méconnu, j'aurai, au moins, la consolation d'avoir agi avec l'abandon d'un homme confiant dans les vertus qu'il suppose à ses semblables.

Je le répète, monsieur le juge de paix, c'est à titre d'hommage que je vous adresse ces confidences. Président du conseil d'administration du mineur Léon, exerçant une prépondérance légale et morale sur les déterminations des autres membres du conseil, je suis persuadé que vous vous servirés de ces beaux avantages pour rendre moins à plaindre un homme qui mérite, enfin, de sortir des serres de l'adversité.

Je suis avec un profond respect, monsieur le juge de paix, votre très humble et très obéissant serviteur.

REVEL,
capitaine en retraite,
rue Saint-Honoré, n° 318,
maison du boulanger.

Paris, ce dimanche, 15 juin 1823.

IV

M. Lerat de Magnitot répondit-il à cet appel ? Je suis incliné à le croire, mais sa réponse, en ce cas, dut être bien platonique, car ce terrible écrivassier qu'était Revel revint bientôt à la charge. La semaine ne s'écoula point sans que le juge de paix reçût une nouvelle lettre. Cette fois Revel lui indiqua nettement ce qu'il attendait de lui.

Monsieur le juge de paix,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la note de mes dettes à Neuilly (1). Leur montant qui n'est pas trop fort pour une année, vous prouvera, cependant, que le payement des arrérages est indispensable. Ces arrérages ne sont autre chose que la continuation de la pension depuis que j'ai cessé de la toucher et que je l'ai de nouveau acceptée. M. Gillet disait qu'ils serviraient pour rembourser d'autant l'administration du mineur des frais occasionnés par la suite que j'ai donnée à mon désaveu, mais le procès ne fut repris qu'à cause du barbare refus qui me fut fait de la modique somme de 300 francs, nécessaire pour empêcher l'expulsion des lieux que j'habitais, avec ma fille, rue du Marché Saint-Honoré, nº 13, et je ne demandais même cette somme qu'à titre d'avance. Ce ne fut donc pas de mon pur mouvement et par artifice que je donnai cours à ma demande, mais parce qu'il me fut impossible de calmer l'irritation que me causa la dureté de cœur de M. de Mauvières. Je viens de donner une preuve palpable du peu d'envie que j'ai de poursuivre une affaire qui n'aurait pas vu le jour, si on m'avait traité avec les égards et les convenances auxquels j'ai droit de prétendre. Je me suis désisté de mon appel ; j'ai mis dans les mains de M. de Menneval une déclaration qui arrêtera ma femme dans le projet qu'elle a de réclamer sa maternité du mineur de la personne de qui elle s'est déjà emparée. J'ai fait ces actes avec abandon pour aider à re-

(1) J'ai publié cette note plus haut, cf. p. 131.

tirer le mineur du piège où il est tombé. J'ai cru que l'on m'en saurait gré, et que je trouverai à leur abri un avenir meilleur. Maintenant que ces actes sont signés on me traite aussi durement que le fit M. de Mauvières. On me refuse des arrérages sans lesquels je retomberai nécessairement dans un second accès de désespoir, puisque mon état (que partage ma fille), deviendra plus affreux qu'il n'était quand la Providence m'ouvrit à Neuilly un asyle. M. Gillet parle de frais qu'a occasionnés la reprise d'instance! Je conviens qu'il a fallu remplir d'or les toges de l'avocat et de l'avoué, satisfaire aux frais de justice, mais si j'avais poursuivi sur l'appel, une somme décuple de celle modeste que je réclame légitimement, aurait été déboursée. En cassation, il aurait fallu un avocat surveillant ce pourvoi. Mon désistement évita toutes ces dépenses. Je ménage donc les fonds du mineur au lieu de forcer son conseil à en faire un faux emploi.

Il serait bas de profiter de ma confiance pour me replonger dans la misère d'où je m'étais un moment relevé. Il serait noble et généreux, au contraire, d'attacher à la paix, que j'ai signée sans condition, une indemnité digne de mon sacrifice. Je n'ai plaidé que parce qu'on m'y a forcé. J'ai voulu cesser de le faire pour laisser en repos des gens estimables que je ne puis blâmer de servir la mémoire de Napoléon dans son fils, mais, à leur tour, ne serait-ce pas le comble de l'aberration, de torturer sans cesse l'officier victime d'une dégoûtante intrigue qu'il s'efforce de taire ? Il y a incohérence dans cette conduite. Soyons justes : je suis digne d'attention. Napoléon commit un crime en s'empa-

rant de ma femme. Il fit une faute en m'oubliant à sa mort. C'est à ses amis à réparer en même temps et le crime et la faute.

Si MM. les comtes Las-Cases, de La Valette et M. le baron Denon, entendent votre voix réunis, il sera arrêté une mesure digne de leurs noms et de vous. Si vous faites dépendre des déterminations de M. de Menneval, la même concession que je demande en échange des miennes d'une importance remarquable, l'avoué Massion, l'avocat Dupin, et leur ami l'avoué d'appel Ranté, qui convoitent encore de l'or, empêcheront que je reçoive quelques écus qu'il n'aurait pas fallu me laisser demander.

Ce serait le cas, monsieur le juge de paix, de convoquer d'office, mais à l'amiable, le conseil de famille. Là il serait pris sous vos auspices une délibération morale (non écrite) qui me garantirait la modique pension qui m'est allouée. Vos accens paternels feraient taire des passions que l'argent seul rend impérieuses. On se rendrait à la raison, qui toujours finit par céder, ne fut-ce que par nécessité.

Je suis avec le plus profond respect et une reconnaissance profonde, monsieur le juge de paix,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Revel,

capitaine pensionné de l'État,

rue Saint-Honoré, n° 318.

Paris, ce samedi 21 juin 1823.

P. S. — M. Gillet m'a refusé hier une quinzaine de la pension qui est de 50 francs. Daignés l'engager à me comp-

ter cette somme dont j'ai besoin pour vivre, en attendant une détermination définitive. Cette bagatelle n'augmente pas la pension. Quand même il n'y aurait pas d'arrérages, ce que votre droiture ne souffrira pas, ce serait une quinzaine payée. M. Gillet ne peut se refuser à me la compter puisque je la recevrai en moins pour l'avenir. La dernière pièce de 350 francs que j'ai reçu en à-compte a été employée en achats de choses de première nécessité, et en payemens de consommations de même nature.

Lettre qui, péremptoirement, démontre que Revel, oublié sur le testament de Sainte-Hélène, n'en est pas moins un légataire moral de Napoléon. Toutefois il n'en convainquit pas M. Lerat de Magnitot, qui, le lendemain, communiqua au baron de Meneval toutes ces paperasses, avec cette lettre qui clôt le dossier :

V

Paris, le 22 juin 1823.

Rue d'Antin, n° 3, hôtel de la mairie.

Le juge de paix du deuxième arrondissement.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer cy-incluses deux lettres qui m'ont été successivement adressées par M. Revel, avec la copie de celles qu'il a du écrire à MM. les comtes de Las-Cases, de La Valette et baron Denon. A la dernière de celles que j'ai reçues est jointe un état sommaire et informe de l'état actuel de ses dettes, dont il paraît solliciter le payement, indépendant des 350 francs qu'il a précédem-

ment reçus, et auxquels M. Gillet, notaire, à ma prière, aura, peut-être, ajouté 50 francs pour une quinzaine échue de l'indemnité annuelle de 1.200 francs, convenue, à ce qu'il paraît, verbalement... (*Illisible*). Ferés vous encore, monsieur, ce nouveau sacrifice à la paix? Sera-t-il de la totalité de la somme demandée? Sera-t-il effectué directement ou par intermédiaire ?

Parfaitement uni d'opinions avec Messieurs les membres du Conseil, sur les points que nous avons eu à discuter, dans les assemblées tenues sous ma présidence, persuadé comme vous de la stricte mesure nécessaire à garder vis-à-vis de M. Revel, il est, je le sais aussi, monsieur, des déterminations de régie intérieure auxquelles je dois rester étranger, tant qu'on ne m'appellera pas, sous quelque rapport que ce soit, à les pondérer. Ainsi, malgré l'invitation de M. Revel, je me garderai bien de convoquer, je ne dis pas officiellement, mais même officieusement, dans mon cabinet, une réunion honorable, sans doute, mais qui n'aurait peut-être pas votre assentiment, à moins que la nécessité m'en parut démontrée dans votre intérêt, ou celui de votre pupille, qui, dit-on, a trouvé le moyen de s'échapper de sa pension, pour achever son éducation vers les bords du Rhin; mais, probablement, suis-je mal informé; d'ailleurs, l'administration de sa personne ne regarde, naturellement, que ses tuteur et subrogé-tuteur.

A quelque titre que ce soit, au surplus, monsieur, je serai toujours heureux d'avoir à vous renouveller l'assurance des sentiments de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE RAT DE MAGNITOT.

P. S. — Seriés vous assez bon, monsieur, de me renvoyer ces papiers quand vous en aurés pris communication? Vous trouverés, sans doute, comme moi, qu'ils portent bien le cachet de l'auteur.

Le lecteur le trouvera aussi.

II

LA LÉGENDE DES BATARDS NAPOLÉONIENS

L'Empereur a eu deux fils naturels : le comte Léon et le comte Walewski, ce dernier fils de Mme Walewska dont, quelque jour, j'écrirai sans doute le roman sentimental. Ces deux naissances, constatées officiellement, ne souffrent pas de doute quant à leur origine. A elles seules se bornent les bâtardises imputables, preuves à l'appui, à Napoléon. La légende, toutefois, a trouvé que ce n'était guère suffisant, et, avec abondance, elle a attribué à l'Empereur des paternités à ce point nombreuses qu'il semble qu'aucune nuit de Napoléon ne demeura inoccupée. C'est dès le lendemain de la chute de l'Empereur que cette légende apparaît, et, à ma connaissance, la première trace s'en trouve dans un ouvrage fort rare, devenu quasi-introuvable, attribué à un sieur Dufey, et intitulé : *Confessions de Napoléon*. Le dirai-je ? Ces *Confessions* sont d'un apocryphe désarmant. Ce n'est point dans leur texte que se trouvent les fantaisistes allégations de paternité dont j'ai à parler, mais bien dans une note complémentaire ajoutée en appendice à la fin de l'ouvrage. Cet ouvrage parut en 1816, et il y a tout lieu de croire que c'est là que les fabricants de bâtards napoléoniens sont allés chercher le thème de leurs invraisemblables romans. Cette source est donc d'importance et me paraît devoir être signalée, d'autant plus qu'elle est généralement ignorée, même des spécialistes dans la matière. Je publie le texte intégral de cette note où une large part est laissée à l'erreur et dont la fantaisie n'a pas été exclue.

NOTICE SUR LES ENFANS NATURELS
DE NAPOLÉON BUONAPARTE

Plus jaloux de commander que de plaire, Buonaparte ne fut point galant, et partout il eut des maîtresses. Il avait un grand nom, un grand pouvoir, d'immenses trésors. Il obtint de la vanité et de l'intérêt ce que tout autre n'eût voulu devoir qu'à l'amour. Il eut des femmes de toutes les classes, et dans le temps de sa splendeur il s'échappait souvent de son palais dans un modeste cabriolet (1), et allait visiter ces beautés faciles qui font la honte de leur sexe et le fléau de l'autre. Murat, avant son intronisation à Naples, l'accompagnait dans ses courses nocturnes (2). Il eut plusieurs enfans, et n'en avoua jamais aucun. On ne lui donna jamais de maîtresse en titre. C'était moins par sentiment que par besoin qu'il les recherchait.

Une femme établie à Bordeaux, et perdue dans la classe la plus obscure, élevait un fils qu'elle disait hautement avoir eu de lui pendant la première campagne d'Italie. On l'appelait, dans son quartier, Mme Bonaparte.

(1) Sous l'Empire, la fabrique de carrosses de Cauyette, rue des Martyrs, livre pour l'usage de l'Empereur « une voiture de ville incognito », au prix de 7.000 francs. — Cf. ALPH. MAZE-SENSIER, *Les Fournisseurs de Napoléon Ier et des deux impératrices*, d'après des documents inédits ; Paris, 1893, in-8, p. 111.

(2) « Sire, dit Las Cases à Napoléon, le 15 novembre 1815, à Sainte-Hélène, on veut qu'au sommet de votre toute-puissance, vous vous soyez laissé imposer de douces chaînes ; que vous vous soyez trouvé le héros d'un roman ; que, dans une résistance qui vous surprenait, vous vous soyez attaché à une simple dame ; que vous lui ayez bien écrit une douzaine de lettres ; qu'elle vous ait amené et contraint à vous soumettre au travestissement, à vous rendre seul, nuitamment, chez elle, dans sa propre maison, au milieu de Paris... » LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène...;* t. I, p. 267.

On assure aussi que *la petite Reine* lui donna un autre fils, dont elle accoucha après son retour d'Égypte, où il l'avait envoyé chercher quand il eut appris le refus discourtois de Kléber (1). La naissance de cet enfant est antérieure au second mariage de la *petite Reine*, avec un officier qu'elle suivit dans un consulat éloigné (2).

On cite encore une belle comtesse polonaise qu'il rendit mère d'une fille (3).

On a beaucoup parlé, dans les derniers temps, d'une jeune étrangère qui se prétendait sa fille, et qui, dit-on, habite Paris (4).

Ses amours avec une belle actrice du Théâtre-Français ont été publiques (5). Toute la France a su la singulière scène qu'elle lui occasionna à Saint-Cloud, et qui rendit sa première épouse témoin involontaire de cette infidélité (6).

(1) Il s'agit ici de Mme Fourès dont on trouvera l'aventure dans mon volume *Napoléon adultère ;* Paris, s. d. [1910], in-18, pp. 91 et suiv. — Napoléon n'eut aucun enfant d'elle. « La petite sotte ! disait-il d'elle à Bourrienne, la petite sotte n'en peut pas faire ! » A quoi Pauline Fourès répliquait : « Ma foi !... ce n'est pas de ma faute ! » — Cf. *Mémoires de M. de Bourrienne, ministre d'Etat, sur Napoléon, le Consulat, l'Empire et la Restauration;* Paris, MDCCCXXIX, in-8, t. II, p. 174.

(2) Cet « officier », drôle de corps et singulier drille, était le sieur Henri de Ranchoup que Pauline Fourès, divorcée, épousa, en 1800, à Belleville. M. Frédéric Masson lui a consacré une savoureuse page dans *Napoléon et les Femmes...;* p. 60.

(3) De la comtesse Walewska, Polonaise, en effet, Napoléon eut, non une fille, mais un fils, Alexandre-Florian-Joseph Colonna Walewski, né le 4 mai 1810, à Walewice.

(4) Je ne suis point parvenu à identifier la « jeune étrangère » et dois-je dire que je considère sa fille comme un mythe ?

(5) Allusion aux amours de Napoléon et de Mlle George. Cf. *Mémoires inédits de Mademoiselle George ;* Paris, 1908, in-18.

(6) « Un jour que Bonaparte avait travaillé avec excès à des affaires qui n'allaient pas comme il voulait, et qu'il était nerveux, agacé, il voulut passer

Plus d'une autre actrice a été soupçonnée de tendres liaisons avec *l'homme du siècle* (1). Le respect qu'on doit à la paix des ménages, quels qu'ils soient, nous interdit sur ce point de scandaleuses conjectures.

Les mêmes motifs nous engagent à ne point pousser trop loin nos conjectures sur un enfant dont la perte lui causa un chagrin si vif, et qu'il ne put dissimuler. Ce secret, si c'en est un, est celui de sa propre famille, et se rattache à un événement antérieur à son second mariage (2). Tous les époux outragés n'ont pas été aussi indiscrets que le capitaine Revel, dont le procès est aujourd'hui le sujet de toutes les conversations.

la nuit avec Mlle George, apparemment pour se calmer les nerfs. Ce n'en était pas le moyen. Il la fit donc venir aux Tuileries et était enfermé avec elle, lorsque, vers deux heures du matin, tout le château est réveillé par les appels désespérés de la sonnette du consul. On se lève, on accourt et l'on trouve Mlle George terrifiée et s'empressant autour de Bonaparte évanoui. Une personne de service croit bien faire en allant prévenir Joséphine. Celle-ci passe un peignoir à la hâte et la voilà dans la chambre faisant respirer des sels à son mari, tandis que Mlle George, en chemise, lui soulève la tête et jette de l'eau sur ses tempes. Enfin Bonaparte reprend ses sens. A peine se reconnaît-il, qu'il entre dans une colère terrible en voyant sa femme dans la chambre ; il gronde la malheureuse George d'avoir ameuté tout le château pour une vétille et sa fureur est telle qu'il est sur le point d'avoir une nouvelle syncope. Joséphine se retire ; Mlle George s'éclipse de son côté, toute troublée, on peut le croire, et jamais Napoléon lui pardonna d'avoir manqué de sang-froid. » — JOSEPH TURQUAN, *Napoléon amoureux*, d'après les témoignages des contemporains ; Paris, s. d., in-18, pp. 113, 114.

(1) Parmi les actrices que, sans invraisemblance, on peut croire avoir été les maîtresses de Napoléon, se trouvent, outre Mlle George : la Grassini, Mme Branchu, Mlle Leverd, Mlle Duchesnois, la rivale de Mlle George à la Comédie-Française, Thérèse Bourgoin, d'autres encore, peut-être ; toutes ont un mot sur leur aventure dans FRÉDÉRIC MASSON, *Napoléon et les Femmes... ;* pp. 93 et suiv.

(2) L'auteur vise ici les bruits courant à l'époque sur les relations incestueuses d'Hortense et de Napoléon. Ce trait des pamphlétaires consulaires a été, depuis longtemps, et fort éloquemment, réfuté. Il n'y a point lieu de s'y arrêter.

Malgré le soin qu'il a pris de publier, dans son mémoire, l'acte de naissance d'un enfant mâle nommé Léon, né de demoiselle Éléonore Denuelle, et d'un père absent, on pourrait n'être pas tout à fait convaincu que cette mère était vraiment Éléonore Laplaigne, son épouse, et l'enfant appelé Léon, le fruit de ses liaisons avec Napoléon. *Adhuc sub judice lis est.* Mais un procès n'est pas un moyen bien sûr pour expliquer une affaire de ce genre. M. Revel, bien intéressé à dissiper tous les doutes à cet égard, assure que Léon a été fait comte. Tant mieux pour l'enfant si le titre est bien arrenté. Le petit seigneur ne resterait pas sans consolation. M. Revel ne paraît nullement disposé à lui faire partager celles qu'il espère de cent mille francs de dommages et intérêts qu'il demande, et que nous lui souhaitons. Il ne fera point pour le petit Léon ce que le comte Almaviva fit pour le sien. On a tout fait au théâtre pour inspirer aux maris outragés une héroïque indulgence. En dépit des belles maximes qui brillent à chaque scène de la *Mère coupable* et de *Misanthropie et Repentir*, les maris seront ce qu'ils ont toujours été.

Nous répétons, sans oser le garantir, qu'à son passage à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon y a même reçu la visite de l'infidèle dont se plaint M. Revel, et qui est aujourd'hui Mme la comtesse de *** (1).

Il paraît que la naissance et le sort des enfans naturels

(1) Je n'ai trouvé nulle part trace ni confirmation de cette entrevue de Napoléon et d'Eléonore en 1815. Ce qu'on sait des étapes de l'Empereur revenu de l'île d'Elbe à Paris permet, toutefois, de croire que ce bruit est fantaisiste.

de Buonaparte resteront enveloppés du plus profond mystère. Espérons, cependant, que, dans ce bon pays de France, où tant de gens sont avides de scandale, le voile dont nous n'avons pu ni dû soulever qu'un coin, sera entièrement levé, précisément parce que les malheureux objets de ces révélations sont sans droit comme sans espérance de s'en prévaloir. Cette fatale lumière n'éclairera qu'un abîme de remords, de misère et de douleur (1).

Cette notice a des prétentions historiques, qu'avec beaucoup de bonne volonté on peut lui laisser. Sur le même sujet il est un roman copieux et abondant qui prétend aux mêmes égards. Cela porte comme titre : *Le Colonel Duvar, fils naturel de Napoléon*, publié d'après les mémoires d'un contemporain, et s'est édité à Paris, en 1827, en 2 volumes in-18. Cette trouvaille historique passa même le Rhin et mérita, l'année suivante, les honneurs de la traduction (*Duvar der Kaïserliche Bastard, aus den memoiren des oberster Duvar, natürlichen sohnes des Kaisers Napoleon*, aus dem Französischen ; Stuttgart, 1828, 3 vol. in-12). Cet étonnant ouvrage mérite d'être analysé. On y voit, sous le pseudonyme anagrammatique de O'Palonne, ce qui le faisait supposer Irlandais, « à cause de son nom assez bizarre », Bonaparte devenir l'amant de la « Belle Provençale », épouse d'un sieur Duvar au rôle et à la situation assez imprécis dans ce conte à dormir debout. Naturellement, de ces amours naît un enfant, lequel est accouché par Dubois, le fameux Dubois des couches de Marie-Louise. Cet enfant, appelé Léon, tout comme le comte issu d'Eléonore, fut placé, par les soins de O'Palonne, au Collège Impérial, tandis que la mère — ce qui fait supposer que l'imprécis Duvar était retourné dans le sein de ses pères inconnus — était remariée au préfet d'Indre-et-Loire. Lequel ? Ce département, sous l'Empire, eut trois préfets : le général de division Pommereul, en 1804 ; le baron Lambert, en 1807 ; le comte de Kergariou, en 1812. Embarras du choix. Détail qui peut mettre sur la piste :

(1) [DUFEY], *Confessions de Napoléon* : Paris, 1816, in-18, t. I, pp. 225-231.

la mère de ce préfet était « une petite personne toute charmante » qui passait pour avoir été élevée au Parc-aux-Cerfs. Je n'en dispute pas. Pour le fils, il alla au Collège Impérial à Saint-Cyr, où, à la suite d'une revue passée par l'Empereur, « qui, lui fait-on dire, aurait donné bien des choses pour que la majesté de son rang lui permît de m'embrasser, de me serrer un instant contre son cœur », il fut nommé lieutenant et dirigé sur le 23ᵉ régiment d'infanterie, alors en Dalmatie. Après bien des aventures héroïques et sentimentales, Léon Duvar arriva à sa destination, à Raguse. Le colonel de son régiment l'envoya prendre gîte chez une comtesse Sorgoï, que je soupçonne Moscovite, ou pis, et qui, quoique d'un âge incertain était fort bien conservée et possédait de beaux restes. Pour calmer ses terreurs nocturnes, cette personne sur le retour imagina de faire coucher à côté d'elle, dans une chambre voisine, l'incandescent Duvar. Ce voisinage le porta aux plus audacieuses et aux plus galantes entreprises sur l'hôtesse et ses femmes de chambre.

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Notre Duvar, en ce plaisant endroit, se compromit dans des farces dont point n'approchent les divertissantes aventures du feu duc de Roquelaure. A la suite d'un de ces traits, le plus impertinent de tous, il fut envoyé en exil dans un des postes de la montagne. Une sultane, échappée d'un sérail voisin, l'y vint rejoindre. Mais, après l'amour, les honneurs. Une dépêche rappelle Duvar à Paris avec le titre de lieutenant-aide de camp du maréchal Ney. Il y vole. Coup de théâtre : il est décoré de la Légion d'honneur. Pourquoi ? Problème. Le voici expédié en Russie. On le fait officier de la Légion d'honneur. Comment ? Mystère. De plus un grade : chef d'escadron. Valeureux Duvar ! Il est fait, toutefois, prisonnier pendant la retraite. Malheur passager. L'Empereur a l'œil sur lui et le fait échanger contre un officier supérieur prussien. Revenu en France, il apprend que sa mère, la préfète, est décédée. De 1813 à 1815, Duvar garde le silence. J'ignore ses occupations. Tout ce que je sais c'est qu'il est devenu baron. Pendant les Cent-Jours, on le fait colonel et l'Empereur l'appelle « mon cher Duvar ! »

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des Dieux.

A preuve Duvar, Duvar colonel à vingt ans! A vingt ans, oui, j'ai bien dit, à vingt ans. Comme un héros il se bat à Waterloo, et, blessé, il est ramené à Avesnes, où un double beaume attend ses blessures. C'est, tout d'abord, un billet de Napoléon qui lui conseille : « Rétablissez-vous, vivez et servez la France ; attendez tout du temps. » Ensuite, un portefeuille bourré de 99.000 francs en billets de banque. J'ignore pourquoi cette lettre a échappé aux éditeurs de la correspondance de Napoléon Ier, sous le Second Empire. Mais, avec Duvar, de quoi s'étonner ? Bien entendu, fervent bonapartiste, il a de cruelles mésaventures sous la Restauration. On l'expédie en surveillance dans la 9e division militaire à Montpellier. Au bout de deux ans, gagné par l'ennui, il décampe, file sur le Havre et, clandestinement, s'embarqua pour Sainte-Hélène. Déguisé en matelot il arrive juste à point à Longwood pour être embauché comme aide de cuisine, un tourne-sauce étant malade. Mais Hudson-Lowe, geôlier perspicace, flaire l'intrus et découvre la trame. Le vertueux Duvar est saisi, jeté dans un brick américain, et, déplorable victime de l'amour filial, débarqué à Rochefort, d'où on le dirige sur Besançon, derechef en surveillance. Nouvelle évasion. Il fait voile sur l'Amérique, et arrivé à Baltimore il se condamne à y vivre dans la mélancolie, occupation sans agrément pour un ci-devant colonel de vingt ans. Le 1er août 1821, il apprend la mort de l'Empereur. Tout aussitôt il gagne la mer, laisse sur un rocher son habit et un portefeuille avec ce mot : « Je vais le rejoindre ! » et se lance dans les flots. Maintenant je ne vois aucun inconvénient à ce qu'une génération sensible ait versé de douces larmes sur cette pénible et extravagante aventure. A ce précoce colonel la légende ajoute un bâtard impérial nègre. Nègre, tout simplement. Cette histoire obscure a été contée par Charles Monselet dans *L'Événement*. Voici :

Léon Gozlan, dans sa jeunesse, avait connu un *Napoléon noir*, dont il a raconté l'histoire tout au long, histoire tragique s'il en fut. Si ce Napoléon noir vivait aujourd'hui, il s'ajouterait, sans doute, à la liste de tous les prétendants de ce nom. Mais, hélas ! il s'est laissé guillotiner à Aix, vers 1824, tout Napoléon qu'il fût. Il avait alors vingt-six

ans et était venu d'Égypte à Marseille. « Le grand homme » l'avait semé, pendant son étonnante expédition, à l'ombre de quelque sphinx de granit. Il était non pas précisément noir, mais mulâtre, cuivré, petit et doté d'une ressemblance prodigieuse avec papa. Il avait à Marseille deux oncles négociants, qui lui avaient fait donner une excellente éducation. Ajoutez à cela de nombreux voyages accomplis en Nubie, en Éthiopie, à travers le Jourdain, la connaissance approfondie des langues grecque et arabe, une imagination brûlante, dévorante. La conscience de sa haute naissance avait inspiré à Napoléon Tard... un orgueil démesuré. Dans ses confidences à Léon Gozlan, sous les platanes du cours Belsunce ou sur le quai du Vieux-Port, il ne rêvait rien moins que de reconstituer un empire d'Orient. « L'Orient est à moi, disait-il, avec exaltation, comme l'Occident fut à Napoléon, mon père... Je dirai mon sang, mon nom, mes projets ; je me mettrai à la tête, non des Turcs, mais des Arabes ; les Turcs sont finis. Avec les Arabes, je reprendrai la civilisation des Ptolémées. Je parle leur langue, je suis de leur race, de leur chair ; ils m'écouteront ; j'appellerai chaque ville, chaque hameau, chaque homme, chaque enfant par son nom. Tout viendra à moi!... » Et c'était la transformation complète de l'Égypte. « Je ferai pour l'Égypte ce que mon père n'a pas eu la générosité de faire. Il la destinait à un grand chemin pour passer aux Indes, au lieu de la rendre indépendante. Elle sera avec moi, et par moi, libre ; plus de beys, ni de pachas, ni d'esclaves ; l'affranchissement comme au temps des califes ! Et alors nous rouvrons les saintes bibliothèques, nous appelons chez nous

la science esclave en Europe ; le grec de Platon, le latin de Tacite courent les rues d'Alexandrie ; la lumière vient de nouveau d'Orient, et les prophéties s'accomplissent ! » Gozlan, que tout paradoxe séduisait, goûtait un plaisir singulier à écouter cet étrange jeune homme. Malheureusement, leurs relations furent brusquement brisées. Napoléon Tard... avait demandé à ses deux oncles une assez forte somme d'argent, destinée à l'aider dans la réalisation de ses pro jets. Les oncles refusèrent d'un commun accord. Le « Napoléon noir » en conçut une vive irritation. Laissons Gozlan raconter le reste :

« Je me promenais avec lui sur le port de Marseille lorsque, tout à coup, il se prit à jouer avec un couteau de deux ou trois pouces de longueur ; puis il me pria de l'attendre. Il revint ensuite me dire froidement : « Je viens de faire partir mes oncles pour l'Amérique... Dans votre langage, je viens de tuer mes deux oncles. »

Rien n'était plus vrai. On trouva les manières du jeune Égyptien beaucoup trop expéditives, et il comparut devant la cour d'assises d'Aix. Vainement essaya-t-on de le faire passer pour fou, ce qu'il était assurément au double chef, mais on se garda bien d'invoquer son illustre origine ; cela aurait été une médiocre recommandation, le parti napoléonien n'existant encore qu'à l'état de chanson de Béranger. D'ailleurs, quelques efforts qu'on eût tentés pour le sauver, Napoléon Tard... les aurait tous fait échouer par l'audace de son attitude et le dédain silencieux qu'il afficha. Il fut condamné à mort sans hésitation. On le conduisit à l'échafaud, par un beau soleil, sur la place du marché d'Aix. Sa

fière contenance ne se démentit pas. De ses deux oncles frappés par lui, un a survécu à sa blessure.

M. Charles Nauroy, qui rapporte cette histoire, ajoute cette note complémentaire qui est intéressante :

Monselet a trouvé l'histoire du « Napoléon noir » dans *Paris ou le Livre des Cent et un ;* 1832, VIII, p. 91. Contre son habitude, Gozlan n'a rien inventé ; d'après *Le Moniteur* des 14 et 20 octobre 1824, le « Napoléon noir » s'appelait Alexis Tardieu et avait vingt-quatre ans lors de sa mort. Son oncle, qui mourut de la blessure, s'appelait Tardieu, et l'autre victime, beau-père de celui-ci, s'appelait Rouchon (1).

Ce bâtard nègre est le premier de ceux de Napoléon, Léon est le second, puisque né en 1806, le troisième se trouve être Walewski, qui a vu le jour en 1810, et voici le quatrième dont l'existence a été révélée par Amédée Pigeon, dans *L'Allemagne de M. de Bismarck*, en 1884:

7 mars 1883.

A Lindenthal, près de Cologne, vient de mourir une vieille fille si pauvre que la commune a dû faire les frais de son enterrement. Elle se nommait Mlle Falkenberg. Elle habitait une misérable chambre. Il y a quelques mois elle tomba malade, et se sentant bientôt en danger de mort, elle dit à la garde-malade qui la veillait d'ouvrir une commode et de lui donner un paquet de lettres qu'elle brûla aussitôt. Dans son délire, elle dit qu'elle était la fille de Napoléon.

Un journal de Mülheim, la *Mülheimer Volkszeitung*,

(1) *L'Evénement*, 14 octobre 1882. — Ch. Nauroy, *Les Secrets des Bonaparte...;* pp. 241 et suiv.

dit qu'il sait de source certaine qu'en 1811 une enfant est née dans le palais de l'archevêque de Cologne ; que cette enfant avait pour mère une demoiselle noble, non mariée, qui aurait eu des rapports intimes avec Napoléon. L'enfant eut pour parrain Guillaume III et reçut le nom de comtesse de Falkenberg. Elle fut élevée à Montjoie aux frais de Napoléon, puis emmenée en Italie dans un couvent d'où elle ne sortit qu'à l'âge de trente ans. Aimant trop le luxe, disent les uns, donnant trop d'aumônes, disent les autres, elle dépensa tout son patrimoine, qui était assez considérable. La comtesse, ruinée, revint à Cologne, âgée de cinquante ans. Un notable citoyen de la ville envoya une pétition à Napoléon III, demandant des secours pour elle ; la pétition resta sans réponse. La comtesse fut obligée de travailler pour vivre et devint Mlle Falkenberg, couturière. Elle vécut misérablement. C'est elle qui est morte la semaine dernière. Le *Tagblatt*, de Berlin, prétend savoir que la morte recevait une pension de 30 marcs par mois qui lui était payée par une riche famille habitant les bords du Rhin. Cette famille descend, illégitimement, de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie (1).

En Égypte l'épopée commence; à Sainte-Hélène elle se clôt. Napoléon y débute par le bâtard nègre et y termine par le bâtard américain, dont voici l'histoire :

Que Jérômistes et Victoriens se rassurent : ce prétendu fils de Napoléon Ier, né à Sainte-Hélène, ne leur fera pas

(1) Amédée Pigeon, *L'Allemagne de M. de Bismarck;* Paris, 1884, in-8, pp. 175, 176. — Ch. Nauroy, *Les Secrets des Bonaparte...;* pp. 246, 247.

ombrage, car il vient de mourir et il est maintenant enterré dans le cimetière de Lone-Mountain, à San-Francisco. Voici comment le *World* de cette ville raconte son histoire.

« La lingère de la prison de Napoléon Iᵉʳ, ou plutôt la gouvernante donnée par le gouvernement anglais au monarque exilé, était une femme d'âge moyen, encore très attrayante et possédant la plus belle chevelure qu'on puisse imaginer. Napoléon, comme Jupiter, dans le poème immortel de Dryden, grava son image dans le cœur de la « belle Olympie » égarée dans la solitude de Sainte-Hélène et eut d'elle un enfant lui ressemblant tellement que sa vue eût fait rougir ses descendants légitimes. Après la mort de l'Empereur, la gouvernante quitta Sainte-Hélène, avec son enfant, pour rentrer à Londres où elle épousa un horloger du nom de Gordon. Celui-ci, en épousant la mère, adopta l'enfant, lui donna son nom et lui apprit son métier. Devenu homme, le jeune Gordon-Bonaparte alla s'établir à New-London (Connecticut), où il ne tarda pas à acquérir une certaine aisance et, plus tard, une certaine influence politique. Il faisait même du journalisme à ses heures de loisir et il a écrit, notamment, de nombreux articles dans le *Bulletin* de Norwick, et dans le *Star*, de New-London. Dans ces derniers temps il s'était retiré à San-Francisco, où il vient de mourir. Gordon-Bonaparte tenait de son père une grande intelligence qui lui a beaucoup servi dans les affaires ; mais il avait un caractère taciturne et très réservé, et ses relations, en dehors des affaires, ne s'étendaient guère au delà d'un cercle très restreint de quelques amis privilé-

giés. C'était le portrait vivant de son père naturel, et les personnes qui ne connaissaient pas le secret de sa naissance, en le voyant pour la première fois, étaient frappés de sa ressemblance étrange avec Napoléon Ier. D'ailleurs Gordon ne parlait jamais de son illustre origine que lorsqu'il était sous l'influence de la boisson, mais alors il n'eût permis à personne de mettre en doute, en sa présence, qu'il fût le fils du « conquérant corse (1) ».

Triste constatation : ce bâtard de monarque se saoulait comme la « bourrique à Robespierre ». Laissa-t-il des descendants ? Je l'ignore, et je pense que c'est à un autre et nouveau bâtard que s'applique cette note découpée dans *Le Journal*, du 22 août 1913, et empruntée à un télégramme de Londres :

UN BONAPARTE EN FAILLITE

Mêmes cheveux noirs, même mèche tombante, même profil que l'autre, le « Grand », Juan Bonaparte, acteur, comparaissait cet après-midi devant le tribunal des faillites de Wandsworth. Un salaire insuffisant dans un drame historique, où il tient le rôle du grand Napoléon, l'a conduit là. Humble faillite, du reste, puisque les dettes ne s'élèvent qu'à 3.500 francs et que l'avoir les équilibre à vingt-cinq napoléons près. « C'est donc par pure vengeance, dit le comédien, que des créanciers intraitables ont tenté d'humilier le représentant d'une illustre famille. » Juan Bonaparte, en effet, a déclaré au juge des faillites qu'il était un descendant direct de l'immortel conquérant, étant fils de

(1) *Journal des Débats politiques et littéraires*, 25 mai 1886.



LA MAISON OU MOURUT LE COMTE LÉON A PONTOISE

(Photographie prise en 1912 et communiquée par M. Soulière, secrétaire de la mairie de Pontoise.)

John-Bernard Bonaparte, dit Sheuer, petit-fils de Napoléon Bonaparte (1).

Ai-je besoin de le dire? Cette illustre parenté me laisse sceptique. Je demeure dans ces sentiments relativement à l'information émanée, naguère, du docteur Fortuné Mazel :

Quand j'étais à Toulouse, chargé du lazaret de Lalande, lors de l'épidémie cholérique de 1885, j'eus l'honneur de recevoir le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, le seul personnage officiel qui ait eu alors le courage de franchir le seuil dangereux. Le lazaret était, d'ailleurs, installé dans la propriété du grand séminaire, mise à cet effet à la disposition de l'administration hospitalière par le cardinal. Or, je me souviens fort bien d'avoir entendu dire par plusieurs personnes que le cardinal Desprez, né en 1807, à Ostricourt (Nord), était fils naturel de Napoléon Ier. Je ne puis pas dire que son masque rappelait celui du grand Empereur. Il avait alors 78 ans, grand, un peu voûté, maigre, l'aspect sévère, le visage anguleux et le nez fort. On s'accordait, assez généralement, à dire qu'il n'avait pas hérité des grandes qualités intellectuelles de son père supposé (2).

Voilà donc des bâtards de toutes catégories. M. Charles Nauroy en a retrouvé un autre encore : dans le compte rendu de la Chambre des députés du 25 février 1837, et dont *Le Moniteur* du 26, dit :

Le sieur Bonaparte (Frédéric), se disant fils naturel de l'Empereur Napoléon, à Paris, demanda à être entendu sur

(1) *Revue des Curiosités révolutionnaires ;* Paris, 1913, in-8, t. III, p. 359.
(2) *Chronique médicale*, 15 août 1909, p. 532.

des prétentions qu'il aurait manifestées en France et en pays étranger. La commission a jugé cette proposition et le contenu dans le surplus (*sic*) de la pétition peu dignes de fixer l'attention de la Chambre et elle m'a chargé de proposer l'ordre du jour. (Adopté) (1).

Outre les différents textes, quelquefois bien imprévus, exhumés par M. Nauroy, il en est d'autres encore par lesquels il clôt son enquête sur les bâtards. Je le cite :

Enfin, on lit dans Victor Hugo, *Choses vues*, 1887, in-8, p. 32 : « M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur (qui passe pour fils de l'Empereur, soit dit en passant)... » Je fais les réserves les plus formelles sur ce dire de Hugo, qui a tant commis d'erreurs. P. 63 : « Le chapelain de la Reine, qui assistait le curé de Neuilly au moment de l'extrême-onction (du duc d'Orléans, en 1842), est un fils naturel de Napoléon, l'abbé ***, qui ressemble beaucoup à l'Empereur, moins l'air de génie. » Le seul prêtre attaché à la maison de la Reine à cette date est l'abbé Guillon, évêque de Maroc (*Almanach national pour 1842*, p. 46). Or, il était né en 1768, avant Napoléon Ier (2).

Veut-on d'autres bâtards encore ? « On cite parmi les enfants adultérins, — supposés, — de l'Empereur : Mlle de Lespinasse et Gérard de Nerval, qui ne se cachait pas d'être le fils de Napoléon Ier (3). » Il n'était point le seul ! Tout naturellement, sur ce chapitre des bâtards, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a procédé à une longue enquête, qui, au reste, n'a rien révélé de bien sérieux. Au contraire ! Des

(1) Cit. par CHARLES NAUROY, *Les Secrets des Bonaparte...* ; p. 245.
(2) CHARLES NAUROY, *Les Secrets des Bonaparte...* ; pp. 249, 250.
(3) Docteur MAX BILLARD, *Un fils de Napoléon Ier*, dans *Historia*, 20 février 1912, p. 250.

notices qu'il a publiées sur ce sujet je tire celles qui suivent, qui me paraissent être les plus curieuses, je ne dis point les plus vraisemblables ; les plus pittoresques, je ne dis point les plus véridiques. La première émane d'un M. Deprolfort :

Vers 1860, une dame, propriétaire de forges, dans le Jura, passait pour la fille de Napoléon Ier. Elle avait une grande fortune et jouissait d'une grande influence. Ce fut elle, disait-on, qui, lors de la construction du chemin de fer de Pontarlier, fit décider la déviation de cette ligne de Mouchard par Arbois et Andelot, au lieu de lui laisser suivre le trajet direct. En 1878 et 1880, je rencontrai plusieurs fois son fils, chez un Franc-Comtois de mes amis. Il habitait alors Paris. Il ressemblait à Napoléon Ier. Les Bisontins ont connu, de 1869 à 1874, et même plus tard, le baron X... qui passait, dans cette ville, pour être un fils naturel de Napoléon Ier, auquel il ressemblait d'une manière frappante (1).

Ce sont là des bâtards de haute allure. En voici un de plus minable aspect.

Il y avait à Tarbes, il y a quelques années, un mendiant qui avait le type napoléonien, tellement qu'on se prit à ne l'appeler que Napoléon ou Bonaparte, quoique son véritable nom fut Bouzigue. Les gamins lui couraient après et lui criaient : « Eh bien ! Napoléon, quand vas-tu aller à Paris chercher ton cheval blanc ? » Bouzigue a encore des neveux qu'on ne connaît que sous le nom de Bonaparte ou de Napoléon. Quant à lui, si on lui demandait son histoire,

(1) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 1137, 30 janvier 1907, col. 122.

il répondait que Napoléon étant venu à Tarbes, — j'ignore si ce fait est exact, mais j'en doute au premier abord (1), — il répondait, dis-je, que Napoléon étant venu à Tarbes, avait passé la nuit dans un hôtel du Marcadieu, et que là il avait rencontré une bonne superbe à qui il avait offert cinq napoléons pour passer la nuit et qu'il en était résulté sa naissance. Ce qui est intéressant dans cette histoire de brigand est le fait psychologique de ce Bouzigue qui, ressemblant à Napoléon, est appelé de ce nom et arrive à se persuader qu'il en est fils et ensuite invente une histoire qu'il raconte avec d'autant plus d'assurance qu'il est parvenu à se persuader qu'il dit la vérité (2).

Parmi tant de bâtards, on arrive, naturellement, à confondre les uns avec les autres, ce qui est le cas de Henry d'Ideville, lequel, dans son *Journal d'un diplomate* ; Paris, 1875, in-18, p. 56, cité par l'*Intermédiaire*, a pris Léon pour Walewski et a fait des deux un personnage qui ne ressemble, très certainement, ni à l'un ni à l'autre. Les lecteurs du roman de Léon en pourront pleinement juger par ceci :

Dresde, 15 mars 1868.

... Le prince (Jérôme-Napoléon) m'a beaucoup rappelé un autre homme que j'avais rencontré jadis dans ma jeunesse et qui était le fils authentique de l'Empereur Napoléon Ier, le comte X***. Ce triste personnage, sans aucune

(1) Venant de Bayonne, l'Empereur arriva à Tarbes le 23 juillet 1808, à dix heures du soir, et descendit à la Préfecture. Il la quitta le lendemain pour se rendre à Auch. — Albert Schuermans, *Itinéraire général de Napoléon Ier...* ; p. 231.

(2) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 1141, 10 mars 1907, col. 346, 347.

valeur, sans moralité, menait une étrange vie dans le quartier latin, en 1850, au moment où je faisais mon droit. Plus petit que le prince Napoléon, il était le portrait frappant de son père, mais, lui aussi, différait de l'Empereur par le regard; le sien était hideux et reflétait tous les mauvais instincts du personnage. Si, par hasard, il avait été un homme de valeur, quel eût été son rôle? Le comte X*** est le fils de cette mystérieuse grande dame polonaise qui se présenta à Fontainebleau le 19 mars 1814 et que l'Empereur ne voulut pas recevoir (1). Pourquoi (2)?

Au milieu de l'invraisemblable et du contradictoire, voici maintenant le baroque. C'est, tiré d'un catalogue de marchand d'estampes, annonce d'une feuille, ou « canard » populaire représentant l'assassinat « commis par le nommé Casirola sur sa maîtresse, au moment où elle venait de conduire au cimetière son enfant, qui était mort la veille ». Et le catalogue ajoute:

D'autres faits complètent la feuille. Il y est parlé d'un sieur Pierre Pignol, qui se prétendait fils naturel de l'Empereur Napoléon (3).

Je m'arrêterai ici. Toutes ces citations font juger de la vraisemblance

(1) L'Empereur ne refusa pas de recevoir Mme Walewska. « A Fontainebleau, aux derniers jours, lorsque l'Empereur, abandonné de tous, venait de chercher dans la mort un asile que la destinée lui refusa, elle arrive, et, toute une nuit, dans une antichambre, elle attend qu'il la fasse appeler. Lui, absorbé par ses pensées, épuisé par cette crise physique qu'il vient de traverser, ne songe à la demander qu'une heure après qu'elle est partie. « La pauvre femme! dit-il, elle se croira oubliée! » — FRÉDÉRIC MASSON, *Napoléon et les Femmes...*; p. 228.

(2) Cité par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 1147, 10 mai 1907, col. 679.

(3) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 1149, 30 mai 1907, col. 794.

comme de la persistance de la légende des bâtards impériaux. Rien n'y est vrai; tout y est faux; n'importe! Cette merveilleuse histoire a besoin de mystères et de secrets pour plaire à l'âme populaire. Qu'elle les invente! Qu'elle les caresse! Qu'elle s'en berce! Mais tout ce qu'elle peut imaginer vaut-il le roman banal et magnifique qui se dégage de paperasses oubliées comme un écho même de cet Empire éternellement vivant dans les mémoires humaines?

TABLE DES MATIÈRES

DIVERSES DU VOLUME

TABLE DES NOMS CITÉS (1)

(1) Afin d'éviter une énumération de pages trop fastidieuse, les noms de Napoléon Ier et du comte Léon ont été exclus de cette table. Les chiffres en italique renvoient à des citations en note.

C

G

H

I

J

K

L

Table dressée par les soins de M. Pierre Bart.

TABLE DES GRAVURES

I

GRAVURES DANS LE TEXTE

II

GRAVURES HORS TEXTE

TABLE DES CHAPITRES

LIVRE II

L'épopée du bâtard.

3676. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.